L'AVOCAT DU DIABLE

DU MÊME AUTEUR :

La Faillite de la Science, 1 vol. in-16, prix .... 3 fr. 50

VICTOR SIDERMANN

L'AVOCAT DU DIABLE

POLÉMIQUE
SUR LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
ET SUR LES
QUATRE ÉVANGILES CANONIQUES

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(Société anonyme)
33, RUE DE SEINE, 33

1897

AVANT-PROPOS

*Il n'est personne qui n'ait entendu parler des conférences qui ont eu lieu à Paris, au mois de décembre dernier, dans la chapelle du Catéchisme, que M. le curé de l'Église *** avait bien voulu mettre à la disposition des Controversistes.*

Il s'agissait, pour l'Église, de frapper un grand coup, de confondre ses ennemis et de montrer une dernière fois que, malgré tant d'attaques incessamment renouvelées, les portes de l'enfer ne parviendraient jamais à prévaloir contre elle. Pour donner à cette grande démonstration toute l'importance et la solennité qu'elle comportait, on convoqua le ban et l'arrière-ban des défenseurs de notre sainte religion, M. Auguste Nicolas, l'illustre auteur des Études philosophiques sur le Christianisme, *le père Lacordaire, M. Wallon, à qui on doit le plus savant traité qui ait été fait sur* l'Autorité de l'Évangile, *M. l'abbé Bougaud, célèbre par son ouvrage en cinq volumes, intitulé :* le Christianisme et les temps présents, *le père Caussette, auteur*

du bon sens de la foi opposé à l'incrédulité de ce temps, *le père Didon et* tutti quanti.

De son côté, l'avocat du Diable s'était fait asssister par le docteur Strauss, le docteur Baur, M. Renan, M. Albert Réville, M. Reuss, M. Michel Nicolas, etc., etc.

Voltaire. qui n'avait pas reçu d'invitation, comme appartenant au scepticisme du dernier siècle, actuellement démodé, avait trouvé cependant moyen de se faufiler dans la salle, et, quoiqu'il se fût dissimulé derrière un portant, on pouvait voir se profiler sur le mur l'ombre de sa grande taille et son rictus implacablement sardonique.

INTRODUCTION

Dans un précédent ouvrage, *la Faillite de la science*, nous avons dû rejeter le Dieu métaphysique du platonisme comme inaccessible à l'intelligence humaine.

Le surnaturel ne peut pas être la base d'une religion *naturelle.*

Cette erreur de la philosophie spiritualiste a pour point de départ l'universalité du sentiment religieux, ce qui est universel chez les hommes devant appartenir à la nature de l'homme.

Nous avons démontré que ce qui était universel se réduisait à une vague espérance.

L'homme placé dans la durée dont il ne voit ni le commencement ni la fin, et entouré de tous côtés par l'espace infini, plonge incessamment ses regards dans cet infini pour y chercher *quelqu'un.*

Ce quelqu'un est-il un être infini ? Un être infini ne se comprend pas.

Est-il un être parfait ? Un être parfait se comprend,

mais il nous est impossible de nous le représenter par une image autre que celle d'un *homme idéal.*

L'anthropolatrie est donc le fond nécessaire de toutes les religions, même de celles qui ont la prétention de croire à un Dieu métaphysique sans intermédiaire, comme la religion juive et le mahométisme. Car comment invoquer Jéhovah ou Allah sans le déterminer dans sa pensée, sans l'individualiser, et comment l'individualiser sans en faire, au moins au moment où on lui parle, un homme supérieur à tous les autres hommes, mais un homme auquel on s'adresse et dont on attend l'assistance ?

Dieu ne peut pas être à la fois *déterminé* et *infini.*

Le Dieu du déisme est un singulier amalgame d'infinité et de détermination, inaccessible à l'homme et cependant en relation continuelle avec lui, comme créateur, comme législateur, comme père et comme juge.

Le Christianisme a pris au déisme son Dieu hiératique et immobile, mais par la subtile combinaison de la Trinité, si subtile qu'elle est inextricable, il le ramène à l'humanité.

En inventant des Dieux trop semblables à nous et en allant jusqu'à dresser des autels à ces Césars, le Paganisme était tombé dans une anthropolatrie grossière ou hypocrite.

Le Christianisme a réuni toutes les perfections imaginables dans un type unique et ce type est un homme-Dieu.

C'était bien la forme sous laquelle l'humanité a

toujours vu le Dieu qu'elle cherche, la seule forme sous laquelle elle peut le voir.

Grâce à cette révélation, elle allait pouvoir concentrer sur un seul être ses adorations qui s'éparpillaient et s'égaraient de plus en plus.

Qu'importe à l'âme chrétienne tout cet échafaudage de dogmes dont les docteurs de l'Eglise ont petit à petit surchargé sa croyance?

Au milieu de ce fatras qu'elle laisse à ses prêtres le soin de débrouiller, sa croyance reste simple. Elle a trouvé son *quelqu'un*. Elle le tient, elle l'étreint, elle le contemple, elle l'aime, elle craint sa colère, elle a confiance dans sa justice et sa miséricorde ; elle le prie et elle l'adore.

Quand il est venu, elle l'a suivi sans chercher à le définir.

Tout de suite elle a cru à sa parole, de quelle que part qu'elle lui fût rapportée; et, comme en disparaissant il avait annoncé son retour prochain sur la terre, elle a sacrifié père, mère, mari, femme, enfants, fortune et la vie même pour être de ses élus.

Après la première génération, elle a reporté au terme de mille ans ses espérances.

Et maintenant elle les reporte au jour et à l'heure inconnus qu'il lui plaira de fixer.

L'amour de Jésus, la vie avec Jésus ici-bas, la vie avec lui dans le ciel, voilà ce qui fait vibrer tous les cœurs à l'unisson.

C'est cet amour de Jésus qui a été le génie du Christianisme.

C'est lui qui a fait jaillir du sol toute cette glorieuse

cohorte qui forme son cortège à travers les âges, cette théorie de martyrs, de saints, de saintes, de poètes, d'orateurs, d'artistes.

C'est lui qui a consolé l'esclave, idéalisé la misère, relevé la femme, sanctifié la famille, adouci les mœurs, modéré la force, bridé les passions.

C'est lui qui a inspiré le discours sur la montagne, les instructives paraboles, les sublimes et touchantes homélies, l'Evangile et l'Imitation.

C'est lui qui a créé la charité.

C'est lui qui a fait les saint Jean, les saint Paul, les Bossuet et les Lacordaire, les Ignace de Loyola et les sainte Thérèse, les Fénélon et les saint Vincent de Paul.

C'est lui qui a peint les fresques de frà Angelico et les vierges de Raphaël.

C'est lui qui a bâti nos monastères et nos cathédrales.

C'est lui qui a pêtri nos âmes et y a infiltré tout ce qu'il y a en elles de sain, d'honnête et de bon.

Malheureusement, comme il n'y a jamais de médaille sans revers, le fanatisme a tout gâté en changeant l'enthousiasme en illuminisme, la foi en niaise crédulité, le culte en ridicules pratiques, en opposant le Démon à Jésus et l'Enfer au Paradis, en changeant les martyrs des premiers jours en persécuteurs et en iconoclastes, en imposant le baptême par le fer et par le feu, en introduisant dans le monde l'ère des guerres religieuses et les bûchers de l'inquisition, enfin, en mettant un baillon à la pensée et en la forçant de s'agenouiller devant une méthaphysique incohérente

et inintelligible, aussi vide et aussi méprisable que les idoles d'autrefois.

Comment s'étonner qu'il y ait eu révolte et qu'après avoir brisé ses entraves, la pensée, qui se fait gloire désormais de s'appeler la libre-pensée, repousse des dogmes déconcertants et fasse passer des récits incroyables au crible de la critique historique ?

Et cependant il n'est pas un apologiste de la doctrine chrétienne qui n'attribue l'incrédulité à la mauvaise foi et à l'orgueil.

M. Wallon, lui-même, cet universitaire d'un esprit si pondéré, ne peut se retenir de reprocher à ses adversaires d'appliquer uniquement leur science et leur intelligence à extirper de leur cœur et à attaquer dans les autres les racines de la foi qu'ils ont reniée (*Autorité des Evangiles*, p. 472), comme s'il dépendait d'eux de conserver des croyances qui leur répugnent et de se mentir à eux-mêmes.

Pour être chrétien, ou du moins, en laissant de côté, pour le moment, les diveres sectes chrétiennes, pour être catholique, il faut croire qu'il y a, en dehors du monde accessible à nos sens :

UN MONDE SURNATUREL composé d'un *Dieu* en trois personnes, le père, le fils et le Saint-Esprit, — des *Anges*, ses premières créatures, divisés en bons anges, habitants d'un lieu qu'on nomme le Ciel, et en mauvais anges ou démons, séquestrés en un lieu qu'on nomme l'Enfer — que la séparation des Anges en bons et mauvais anges s'est faite à la suite d'une révolte — que c'est en punition de leur rébellion que les mauvais anges, et à leur tête Lucifer, ont été pré-

cipités dans l'Enfer où ils brûlent éternellement et où Lucifier a changé son nom pour celui de *Satan*.

Quant à ce qui concerne *notre univers*, il faut croire que Dieu est le créateur de cet univers, qu'il en est le maître absolu sous le nom de *Providence*, qu'il a plusieurs fois communiqué avec les hommes directement ou par ses anges, que Satan a obtenu de lui sur notre terre l'empire du mal, qu'il peut, pour exercer cette puissance, sortir de son enfer, qu'il a, aussi bien que Dieu, communiqué avec les hommes, soit en personne, soit par ses démons, et même qu'il peut s'attribuer et qu'il s'est attribué réellement la possession de certains hommes et de certains animaux.

Il faut croire que l'homme a été créé immortel et ignorant du bien et du mal, que, malgré son ignorance, il a péché et que c'est ce péché qui la lui a fait perdre.

Que ce péché a contaminé toute sa race ;

Qu'en punition il a été chassé de l'Eden et con damné, ainsi que toute sa descendance au travail et à la mort ;

Que, depuis ce temps, nous naissons tous avec une tache, la tache du péché originel, et sous la dépendance du démon ;

Que pour nous racheter de cette dépendance, Dieu a envoyé son fils sur la terre ;

Que cette seconde personne de la Trinité s'est incarnée en un Galiléen, appelé Jésus ;

Qu'il a étéainsi formé un HOMME-DIEU ;

Lequel a accompli la rédemption des hommes par sa passion et par sa mort ;

Que cet homme-Dieu est né d une vierge juive, appelée Marie, sous le règne d'Auguste ;

Qu il a vécu trente-trois ans sur lesquels trois ans ont été consacrés à sa mission ;

Que pendant ces trois ans, il a évangélisé le peuple et fait des miracles ;

Que ni lui, ni sa mère n'ont eu la tache originelle

Que tous les faits de sa vie sont tels qu'on les lit dans quatre mémoires, appelés Evangiles ;

Qu'il est ressuscité le troisième jour après sa mort ;

Qu'il est apparu plusieurs fois à ses apôtres et à ses disciples ;

Qu'il s'est élevé dens l'air à leurs yeux et a disparu pour aller habiter le même lieu que les anges, c'est-à-dire le Ciel ;

Qu'il y réside, tel qu'il était au moment de son Ascension ;

Qu'il reviendra au jour marqué par Dieu pour le jugement dernier et la fin du monde.

De plus, il faut croire que le Saint-Esprit, troisième personne de la Trinité, est descendu sur la tête de l'homme-Dieu, au moment de son baptême, sous la forme d'une colombe, et sur la tête des apôtres réunis dans le Cénacle, après la mort de leur maître, sous la forme de langues de feu, et que c'est le même Saint-Esprit, appelé aussi le paraclet ou consolateur, qui, en restant en communication constante avec les hommes, s'est chargé de les consoler du départ de leur Sauveur.

Il faut croire :

Que Jésus, qui n'a laissé aucun écrit, a révélé ver-

balement à ses apôtres les dogmes imposés à notre croyance, qu'il a institué les sacrements, tracé les règles de la morale et de la vie religieuse et donné des instructions suffisantes pour l'établissement et l'organisation de l'Eglise ;

Que cette Eglise a pour chef le Pape ;

Que le Pape, inspiré du Saint-Esprit et représentant de Dieu sur la terre, est infaillible pour toutes les questions de foi ;

Que les décrets des conciles sont également inspirés du Saint-Esprit, et infaillibles, dès qu'ils sont approuvés par le Pape ;

Que l'éclosion du Christianisme quatre mille ans au moins après la création du monde ne l'empêche pas de se rattacher au premier homme par la Bible juive, que c'est même à la Bible qu'il a emprunté son nom, Jésus étant le Christ ou Messie annoncé par les prophètes ;

Que la Bible chrétienne est l'ensemble des livres sacrés écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, l'Ancien Testament qui n'est autre que la Bible juive, aussi bien que le Nouveau Testament.

Il faut croire :

Que le Christ a versé son sang pour le salut de tous les hommes ;

Que cependant il y aura beaucoup d'appelés et peu d'élus ;

Que, pour être élu, il faut être baptisé ;

Que cependant les non-baptisés peuvent être sauvés par une grâce spéciale ;

Que la participation du chrétien à son propre salut

se fait par les sacrements et surtout par la confession et l'Eucharistie ;

Que dans l'Eucharistie Jésus-Christ, tout en continuant de résider au ciel, se substitue à chaque hostie consacrée pour pénétrer en nous ;

Que dans les autres sacrements, c'est le Saint-Esprit qui communique avec les fidèles.

Il faut croire à l'intercession de la Sainte Vierge et des saints — aux apparitions surnaturelles — aux extases — au don des miracles — au don des prophéties — à la glossolalie ou don des langues — aux indulgences.

Enfin, il faut croire :

Qu'à notre mort notre âme se détache du corps pour subir un jugement qui l'envoie, suivant ses mérites ou ses démérites, dans le paradis, dans le purgatoire ou dans l'enfer ;

Et qu'en outre, à la fin des temps, elle sera appelée à la cérémonie du jugement dernier, et qu'alors son corps ressuscitera pour prendre sa part de la peine ou de la récompense éternelle.

Ne voilà-t-il pas un bagage bien lourd pour notre pauvre intellect ?

Aussi la *raison* n'y suffit-elle pas. Il y faut aussi *la foi.*

On a beaucoup reproché à Voltaire d'avoir traité la religion de ses pères avec la même désinvolture que s'il avait eu à parler de celle des Indous, des Perses ou des Malais, et d'avoir décoché sur elle les traits d'une verve impitoyable. Ceci est affaire de tempérament.

Les objections ont pris de nos jours un ton plus grave et des allures scientifiques.

Il serait plus vrai de dire qu'on s'est mis à éviter systématiquement toute polémique.

En se maintenant constamment sur le terrain historique, les attaques se sont faites indirectes et dissimulées.

Mais leurs coups n'en ont été que plus vivement sentis dans le camp adverse, et, lorsque parut *la Vie de Jésus* de Renan, les protestations éclatèrent avec une violence et une indignation qui en marquèrent la portée.

Malgré ses airs attendris et les admirations qu'il prodigue à son héros, il suffit que ce héros ne soit plus un Dieu pour, du coup, faire tomber la religion, et l'on s'étonne que des écrivains aussi sérieux que Strauss, Renan, Albert Réville, au mépris de cette conclusion qui s'impose, aient la prétentiou de conserver ce qu'ils appellent le vrai Christianisme sous le nom de Christologie.

Il y a là une équivoque à éclaircir.

Gardons-nous de nous laisser prendre pour un Jésus conventionnel à une sentimentalité de commande.

Si Jésus n'est pas Dieu, quelle est donc la religion qu'il a fondée et qui doit survivre au Christianisme officiel ?

Est-ce le déisme ? Est-ce le panthéisme ? Est-ce la théorie de l'éternel devenir, ou seulement un vague mysticisme ?

D'après M. Albert Réville, « *la chrétienté a épuisé*

tout ce que pouvait lui fournir la foi en Jésus. » Mais il ajoute que « *l'humanité doit revenir à la foi de Jésus, commentée par dix-huit siècles, au sentiment filial de Dieu, et sans ôter au fils de l'homme la place qui lui revient de droit comme chef et initiateur de la foi, s'inspirer de son principe religieux pour en faire application au monde, à l'âme et à la société à peine effleurée par le Christianisme dogmatique* » (Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ, p. 185).

Après avoir compté ou plutôt après avoir renoncé à compter les innombrables amputations que le docteur Strauss a fait subir à l'Evangile, après avoir vu surgir du livre charmeur de Renan le portrait d'un Jésus très humain, et suivi enfin pas à pas avec M. Réville les phases de la gestation du dogme, il est clair qu'il ne nous reste rien de la foi EN Jésus.

Pouvons-nous la remplacer par la foi DE Jésus, cette foi dont il serait le chef et l'initiateur ?

Elle se réduirait, d'après M. Réville, à croire, non plus à la Trinité, mais « *à un Dieu unique, supérieur et intérieur au monde, qui épanche dans l'immensité du temps et de l'espace les inépuisables richesses de sa puissance, dont le verbe éternel est l'univers, révélation de sa pensée, expression de sa sagesse, gravitation perpétuelle de l'esprit créé vers l'esprit créateur dont il procède, qui l'aime puisqu'il l'attire, et vers lequel les créatures s'élèvent par une ascension mystérieuse* » (p. 185).

Ce mélange de platonisme et de panthéisme, cette coéternité de Dieu et de l'univers, cette cosmogonie qui paraît simple, mais que complique singulière-

ment la présence du mal dans le monde, cette paternité d'un créateur fantaisiste qui classe ses créatures par catégories d'enfants maudits ou privilégiés, si c'est là la foi de Jésus, en quoi diffère-t-elle de tous les balbutiements antérieurs, et comment y voir une révélation nouvelle?

L'école critique moderne nous offre là un exemple du prestige qu'un nom porté par les siècles peut exercer sur les esprits les plus libres. En maintenant ce nom à une hauteur merveilleuse, elle se fait à elle-même l'illusion qu'elle ne se sépare pas trop de cette Eglise, objet d'une si longue vénération, et c'est un peu en haine des brutalités du XVIII[e] siècle qu'elle accentue ainsi une admiration qu'elle est obligée d'emprunter aux livres mêmes qu'elle a reniés.

Le Dieu a disparu, mais l'homme reste de proportion tellement démesurée qu'il semble ne pas appartenir à l'humanité.

« *Jésus est grand*, s'écrie M. Réville, *d'une grandeur suprême, parce que, parmi les fils de la terre, il a senti en lui-même l'union du divin et de l'humain si intense et si intime que, sans fermer un seul moment les yeux sur les misères de notre race, il n'a pu donner à Dieu d'autre nom que celui de père.* »

Il y a là une exagération manifeste qui nous éloigne de la précision philosophique à laquelle on nous avait habitués et qui, chez M. Réville, aussi bien que chez M. Renan et chez Strauss, procède non pas d'une synthèse attentive et scientifique, mais de je ne sais quelle morbidezza mystique, avec des attitudes

de « *Mignon regrettant sa patrie* », et lorsque Renan s'extasie béatement sur la divinité de Jésus et nous annonce *qu'il ne sera pas surpassé* (*Vie de Jésus*, p. 459),ou lorsque M. Réville nous rassure sur la gloire du fils de l'homme, en terminant son livre par ce dithyrambe : « *c'est à lui, c'est à l'idéal divin vivant en lui que nous devons de nous sentir fils de Dieu, c'est dans son cœur pur que l'homme et Dieu se sont aimés, et c'est là une couronne que nul ne lui ravira* » (p. 187), on voit clairement chez ces hardis révolutionnaires s'agiter encore dans leur cœur le vieux levain de vague religiosité de leurs premières années qui, par un dernier sursaut, les force à un reste d'adoration pour l'idole qu'ils viennent de briser.

En surprenant ce point faible dans la cuirasse de ses adversaires, l'apologétique moderne s'est taillé un facile succès, et elle n'a pas manqué l'occasion de décrocher du mur et de fourbir à neuf ses vieilles armes émoussées. Elle a eu la riposte bruyante, et de tous côtés a fondu sur la critique historique une avalanche de réfutations exaspérées. Mais la critique historique est de sa nature impassible, et elles n'ont pas eu le don de l'émouvoir.

Parmi les champions de cette contre-attaque, quelques-uns cependant méritaient mieux qu'un silence dédaigneux.

Les monologues hautains de l'école critique ont le tort de laisser dans l'esprit comme une arrière pensée de malentendu.

Quand, pour ne citer que les contemporains, des écrivains et des orateurs comme Chateaubriand,

Joseph de Maistre, Lamennais, le père Lacordaire, Auguste Nicolas, l'abbé Bougaud, le père Montsabré, le père Caussette, le père Didon, M. Wallon prennent la parole, s'autorisant des Tertullien, des Origène, des saint Augustin, des saint Thomas d'Aquin, des Pascal, des Bossuet, etc., pourquoi ne pas leur faire l'honneur de les écouter et d'accepter la discussion loyale à laquelle ils nous convient ?

La tâche est d'ailleurs moins compliquée qu'elle n'en a l'air, puisque c'est partout le même enseignement, et qu'ils ne diffèrent entre eux que par la lumière qu'y projette leur génie personnel.

L'écueil, si l'on s'attachait à suivre chacun d'eux pas à pas, serait de tomber dans des répétitions inévitables.

Le mieux est donc d'étudier chaque question en s'efforçant de ne négliger aucun des aperçus propres à faire luire sur les points obscurs quelque nouveau jour.

La forme que nous avons adoptée nous a tenté comme la plus favorable à la loyauté aussi bien qu'à la clarté de la discussion.

L'AVOCAT DU DIABLE

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA RAISON ET LA FOI

La séance est ouverte à deux heures.

L'avocat du Diable obtient la parole pour une observation personnelle.

L'AVOCAT DU DIABLE

Avant la discussion pour laquelle j'ai accepté le redoutable honneur de me mesurer avec de si éminents adversaires, je crois bon, Messieurs, de faire quelque réserve au sujet du titre avec lequel je me présente devant vous et que je n'ai pris que pour me conformer à un usage consacré par le temps. Il est de mode d'appeler avocat du Diable l'orateur qui, dans une controverse religieuse, se charge de poser et de faire valoir les objections. L'Eglise étant du côté de Dieu, il a semblé très simple de voir le Diable du côté opposé. Mais si l'existence même du Diable

et sa lutte avec Dieu doivent être contestées par moi, vous voyez combien il me sera difficile de m'appliquer sérieusement le nom sous lequel on s'est plu à désigner ceux qui prennent à tâche de faire la critique de nos saints dogmes. Permettez-moi donc de ne considérer ce nom qui m'est donné par la coutume, que comme une désignation ayant seulement pour but de marquer d'une manière générale la nature très tranchée des opinions qui malheureusement nous divisent, mais dont je dois, dès à présent, faire ressortir, pour qu'on ne puisse pas s'y tromper désormais, le caractère fictif et conventionnel.

LE PRÉSIDENT

Ne pas croire au Diable, c'est déjà une preuve de son existence et de son action néfaste, car l'existence du Diable fait partie des vérités enseignées par notre mère l'Eglise, et la négation de l'une quelconque de ces vérités doit être imputée à l'Esprit du mal.

Cette question sera reprise à son heure. Aujourd'hui nous avons à examiner celle de la raison et de la foi ; car, avant de pénétrer dans le sanctuaire mystérieux des dogmes, il faut savoir s'il nous est accessible.

La parole est au père Lacordaire.

LE PÈRE LACORDAIRE

Messieurs,

J'ai traité de la raison et de la foi dans trois de mes conférences à Notre-Dame, la onzième, la douzième et la treizième.

Il n'est personne de vous qui ne les ait lues ou entendues. Je me bornerai donc à en détacher l'idée-mère, c'est

que non seulement la raison n'est pas l'ennemie de la foi, mais qu'elle en est l'auxiliaire et pour ainsi dire la préface.

Dans toute connaissance humaine il y a deux parts, celle de la raison et celle de la foi, car en toute chose il y a deux côtés, un côté visible : les phénomènes, et un côté invisible : la substance.

La perception des phénomènes que nous voyons suffit à nous faire croire à la substance que nous ne voyons pas.

Il en est de même dans le domaine surnaturel. Il y a là aussi un ordre phénoménal perceptible par la raison et un ordre substantiel réservé à la foi.

Il faut reconnaître que refuser de croire aux faits de la révélation parce qu'ils sont voilés, c'est agir avec le même illogisme que si l'on refusait de croire à la substance des choses parce que nous ne la voyons pas.

On peut donc dire que la foi n'est que la raison continuée, croire à la substance cachée n'étant que la conclusion d'un raisonnement dont les prémisses sont données par les phénomènes extérieurs.

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous ne pouvons laisser passer sans protestation le syllogisme dont le révérend père entend se prévaloir. Mais nous ne le ferons pas sans rendre hommage à la hauteur de vues et au talent extraordinaire de l'orateur. Nous sommes de ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre, alors qu'il tenait sous sa chaude et vibrante parole toute une assemblée haletante et frémissante, et ce fut là une des plus fortes impressions de notre vie d'étudiant. Son art était incomparable. Rien ne peut donner une idée de l'effet que produisait sur l'assistance sa petite tête énergique et fière, émergeant de la pèlerine blanche du Dominicain, dont

la réapparition en pleine floraison du libéralisme était à elle seule un singulier défi à la révolution régnante.

Et, de fait, ce nouveau Dominique était un soldat armé pour l'attaque plutôt que pour la défense, un champion de l'Eglise, combattant à visage découvert. Et quel visage ! Des traits burinés comme ceux d'une médaille, un front indomptable, auréolé par la couronne de cheveux qu'y avait dessinée la tonsure, une bouche hardie et provocante, des yeux étincelants qui semblaient fouiller au plus profond des âmes. La voix était un peu sifflante, mais sonore et précise. Les éclats bruissaient d'un bout à l'autre de l'immense nef, l'agitant de mouvements involontaires, y faisant courir de longs frémissements, une sorte de houle dont on avait peine à se remettre. Quelquefois les applaudissements partaient sans qu'on pût les retenir malgré la sainteté du lieu, et rien de plus beau que ce moine dans ses emportements où toute sa personne était en jeu. Sa tête disparaissait alors dans les plis de sa pèlerine et en ressortait tout d'un coup, au dernier trait de sa période oratoire, comme en une ascension radieuse et triomphante.

Aujourd'hui que cette fièvre est passée, mon révérend père, et que nous relisons votre œuvre avec un sens rassis, ce que nous y trouvons de plus remarquable, outre la beauté de la forme, c'est la dialectique. Les idées s'y déroulent comme les anneaux d'une chaîne liés ensemble par une méthode d'une admirable précision.

Le point le plus faible, ce sont ces vastes synthèses, ces généralités spécieuses qui surprenaient l'esprit et l'entraînaient, avant qu'il eût le temps de se reconnaître, dans leurs magnifiques envolées.

Elles ont le défaut de presque toutes les généralités qui est d'être plus brillantes que solides. Elles sont comme ces chevaliers qui partent à la conquête du monde, vêtus d'une

superbe armure. Mais si impénétrable qu'elle paraisse, elle n'est pas sans avoir une fissure en quelque endroit. Que le fer ennemi la découvre, et du héros qui se croyait invulnérable il fait un cadavre.

LE PÈRE LACORDAIRE

Voilà bien des belles phrases dont je pourrais être flatté si elles ne venaient pas de l'avocat du Diable, mais il serait temps de revenir à l'objet de notre dispute et de nous dire en quoi pèche mon argumentation.

L'AVOCAT DU DIABLE

Elle repose tout entière sur cette erreur que la réalité des phénomènes extérieurs que nous voyons nous fait conclure à la réalité de la substance que nous ne voyons pas.

LE PÈRE LACORDAIRE

Vous n'avez donc pas lu la seconde méditation de Descartes où, par l'exemple de la cire, le célèbre philosophe nous fait toucher du doigt la réalité de la substance ?

L'AVOCAT DU DIABLE

Parfaitement, mais j'en ai lu aussi une excellente réfutation dans le livre d'un certain Victor Sidermann, intitulé : *la faillite de la science*.

LE PÈRE LACORDAIRE

Ce livre n'a pas fait beaucoup de bruit dans le monde.

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est que le monde est fort distrait. Mais ce livre est bon à consulter quand on cherche à déblayer le terrain philosophique des scories qui l'encombrent.

LE PÈRE LACORDAIRE

Et, d'après vous, une de ces scories, c'est la croyance à la réalité de la substance.

Pour moi, sous ce rapport, je suis absolument Cartésien. Vous vous rappelez ce que j'ai dit à ce sujet dans ma douzième conférence.

« *Il n'est pas rare d'entendre dire à de jeunes et même à de vieux médecins : quand j'aurai découvert dans le corps la place de l'âme, je croirai à l'âme. On peut répondre : vous croyez donc au corps, parce que vous en avez vu. Eh bien ! je vous annonce une triste, une déplorable nouvelle, c'est que vous n'en avez jamais vu. Qu'avez-vous vu, en effet, dans ce que vous appelez un corps ? Certaines propriétés, l'étendue, la pesanteur, la couleur, la figure ; mais la substance de ce qui est là-dessous, je vous dis que vous ne l'avez pas vue. Si vous en voulez la preuve, indépendamment de toute réflexion, élevez la température de quelques degrés ; que deviennent ces propriétés, l'étendue, la pesanteur, la couleur, la figure ? Tout change, tout échappe, comme la bulle de savon qui s'évanouit dans l'air. Vous ne tenez que l'extérieur, et vous vous y attachez comme si c'était quelque chose de substantiel ; mais pour peu que les conditions changent, que la chaleur de l'atmosphère monte de quelques degrés, tout vous est ravi, vous restez seul dans votre laboratoire. Et cependant vous croyez à l'existence des corps, vous y croyez fermement, et vous faites bien,*

parce que vous avez dans les phénomènes des raisons suffisantes d'y croire. Mais c'est une foi, non pas une foi divine, puisque l'objet n'en est pas divin, pas plus que les phénomènes, c'est une foi naturelle, et si bien une foi, aux yeux mêmes du sens vulgaire, que rien n'est plus fréquent que d'entendre des expressions comme celles-ci : je crois, il croit à l'existence des corps. »

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce passage n'est, en effet, que la reproduction, sous une forme oratoire, de celui de Descartes.

« *Prenons*, a dit Descartes, *ce morceau de cire : il vient tout fraîchement d'être tiré de la ruche, il n'a pas encore perdu la douceur du miel qu'il contenait, il retient encore quelque chose de l'odeur des fleurs dont il a été recueilli ; sa couleur, sa figure, sa grandeur, sont apparentes ; il est dur, il est froid, il est maniable, et si vous frappez dessus, il rendra quelque son. Enfin, toutes les choses qui peuvent distinctement faire connaître un corps, se rencontrent en celui-ci. Mais voici que, pendant que je parle, on l'approche du feu : ce qui y restait de saveur s'exhale, l'odeur s'évapore, sa couleur se change, sa figure se perd, sa grandeur augmente, il devient liquide, il s'échauffe, à peine le peut-on manier, et quoique l'on frappe dessus, il ne rendra plus aucun son. La même cire demeure-t-elle encore après ce changement? Il faut avouer qu'elle demeure; personne n'en doute, personne ne juge autrement. Qu'est-ce donc que l'on connaissait en ce morceau de cire avec tant de distinction ? Certes ce ne peut être rien de tout ce que j'y ai remarqué par l'entremise des sens, puisque toutes les choses qui tombaient sous le goût, sous l'odorat, sous la vue, sous l'attouchement et sous l'ouïe, se trouvent changées, et*

que cependant la même cire demeure. Peut-être était-ce ce que je pense maintenant, à savoir : que cette cire n'était pas ni cette douceur de miel, ni cette agréable odeur de fleurs, ni cette blancheur, ni cette figure, ni ce son; mais seulement un corps qui, un peu auparavant, me paraissait sensible sous ces formes et qui, maintenant, se fait sentir sous d'autres. »

LE PÈRE LACORDAIRE

Eh bien ! qu'avez-vous à répondre à celà ?

L'AVOCAT DU DIABLE

J'ai à répondre que Descartes est ici absolument dupe des mots.

Il est faux que la substance puisse être séparée de ses modes, si ce n'est par l'abstraction. Or, l'abstraction n'a pas le don de transformer un objet abstrait en un objet réel, comme ne le croit que trop souvent le père de la philosophie moderne. Si, par suite de certains accidents, les modes d'une substance disparaissent et font place à d'autres, comme lorsque la cire, transformée par la fusion, se liquéfie; quoiqu'on dise que c'est toujours la même cire, il n'en résulte pas que les phénomènes qui en faisaient un morceau compact et dur ayant disparu, il est resté réellement de lui quelque chose qui n'a pas changé et qui serait sa substance. C'est là une illusion produite par un simple artifice de langage. La substance n'est pas autre chose qu'un mot conventionnel, un mot de classement, ne représentant pas plus de réalité qu'en arithmétique un total vis-à-vis des nombres additionnés et en géographie l'axe de la terre.

Lorsque les modes d'un objet se transforment, sa substance se transforme également. Car jamais modes et substance ne peuvent aller l'une sans les autres. C'est pour abréger qu'on dit de la cire liquéfiée que c'est la même cire, car elle forme une nouvelle substance, et, si on ne lui donne pas un nouveau nom, on devrait dire au moins que c'est la même cire transformée, comme du total d'une addition, que c'est le même total corrigé quand on a modifié un des nombres additionnés. Là où l'on voit clairement que c'est une question de mots, c'est que, dans certains cas, l'objet transformé prend effectivement un autre nom, et c'est ce qui a lieu pour la branche d'un arbre qui, une fois séparée du tronc, équarrie, peinte en gris ou en jaune et dressée sur un navire, devient un *mât*.

Cette fausse idée d'une substance réelle existant dans le for intérieur des choses a été la cause de bien des sophismes, et ce n'est certainement pas l'un des moindres que d'attribuer à la foi la même autorité qu'à la raison.

LE PRÉSIDENT

Nous ne pouvons laisser s'accréditer une pareille théorie. Si l'on niait la réalité de la substance des choses conçues indépendamment de leurs modes extérieurs, on en viendrait bientôt par analogie à nier l'âme humaine, qui n'est autre que notre substance spirituelle, et l'on saperait par la base l'explication orthodoxe au moyen de laquelle on est parvenu à rendre intelligible la transubstantiation dans le mystère de la Sainte Eucharistie.

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous m'avouerez qu'une vérité qui ne serait vraie que

pour les besoins de la cause dont on a pris la défense serait une triste vérité.

Si l'on veut être sincère, on reconnaîtra que dans tout objet la substance n'est pas autre chose que les phénomènes eux-mêmes, qu'en les voyant nous totalisons instantanément en un individu distinct des autres, au moyen d'un substantif.

Partir de là pour créer dans le monde des faits tout un ordre phénoménal visible, au moyen duquel on pourrait certifier tout un ordre substantiel invisible, c'est une spéculation brillante, mais qui, malheureusement, pèche par la base.

LE PÈRE LACORDAIRE

Vous admettrez bien cependant que nous croyons à beaucoup de choses que nous ne voyons pas, et que nous y croyons uniquement parce qu'elles nous sont révélées par des phénomènes extérieurs.

L'AVOCAT DU DIABLE

D'accord, mais il n'y a plus dans cette révélation la certitude que vous constatiez dans la révélation de la substance des choses par leurs modes, certitude dont vous tiriez si bon parti en la transportant dans le domaine du surnaturel.

Vous confondiez ainsi deux choses : le rapport des phénomènes à la substance et celui des effets aux causes.

Le premier est un rapport d'identité, mais non le second.

Il y a identité dans le premier rapport, la substance n'étant autre que les phénomènes totalisés, de telle sorte que la réalité des phénomènes de telle rose, par exemple,

implique la réalité de la substance de cette rose. C'est comme si l'on disait que *substance* et *phénomènes réunis* sont une même chose. Mais il n'y a pas identité entre un sculpteur et sa statue.

Le rapport des phénomènes à la substance ne donne lieu à aucun problème, la substance étant toujours connue quand les phénomènes le sont.

Dans celui des effets aux causes, il y en a un si les causes sont inconnues.

Le sophisme est, en assimilant les deux rapports, de faire bénéficier le second de l'identité qui est dans l'autre.

C'est ce que vous faites, mon révérend père, dans les exemples que vous nous proposez et où nous voyons des phénomènes impliquant la réalité de la substance de Dieu, comme si c'étaient des phénomènes-modes, tandis que ce ne sont que des phénomènes-effets.

En transformant, à votre gré, au moyen de l'expression générale de phénomènes, les phénomènes-effets en phénomènes-modes, vous vous donnez l'avantage d'avoir une *substance* connue, au lieu de la *cause* inconnue que nous cherchons, et vous escamotez ainsi le problème en le supprimant au lieu de le résoudre.

Des causes invisibles peuvent très bien être conclues d'effets visibles et réciproquement, et c'est ainsi qu'à l'aide de certains os, Cuvier a reconstitué les animaux antédiluviens. Mais de ce qu'Adam a péché, vous concluez trop facilement que tous ses fils naissent coupables, et de ce qu'on a mouillé le front d'un enfant, que, par la vertu de ce baptème, l'Esprit-Saint est descendu dans son cœur.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il résulte de ce qu'on vient de dire que, même pour les

choses de ce monde, nous avons d'autres moyens d'information que l'expérience directe et personnelle, et c'est une observation sur laquelle il est bon d'insister, quand cela ne serait que pour nous délivrer des saint Thomas qui ne croient qu'à ce qu'ils voient. Heureux, a dit notre Seigneur, ceux qui croient sans avoir vu.

Laissons la substance, puisque nous ne pouvons nous entendre à ce sujet. Mais il y a mille autres choses qui échappent à nos sens et dont cependant nous ne doutons nullement, les lois par exemple. Derrière les faits que nous expérimentons, il y a tout un monde de lois qui gouvernent la nature, de principes qui la portent, de forces qui la font mouvoir. Comment y pénètre-t-on? Est-ce par les yeux? Au contraire, on n'y pénètre jamais mieux qu'en fermant les yeux. Pour nous y introduire, Dieu nous a fait un second organe visuel, la raison. On entend par là cette faculté qui des effets remonte aux causes et qui dans les phénomènes passagers découvre les lois éternelles. La beauté de l'œil n'est qu'une ombre comparée à la raison; et on n'ose plus nommer les merveilles de la vue à côté des intuitions pénétrantes de l'esprit [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est très bien dit, mais en concluez-vous que la raison qui découvre les lois de la nature va nous servir à découvrir celles du monde surnaturel? Car tel était le but du père Lacordaire quand il nous parlait de notre croyance à la substance. Ce qu'il nous promettait, c'était une certitude absolue des faits révélés, non pas seulement en fait par l'autorité du révélateur, mais philosophiquement par

[1] *Le Christianisme et les temps présents*. Liv. V, ch. 1.

l'emploi du même procédé qui sert à déduire la substance de ses modes extérieurs. Il voulait que leur côté visible et phénoménal, une fois reconnu, cette reconnaissance suffît à nous certifier la réalité de leur côté invisible, aussi bien que la constatation de la persistance de la cire sous ses transformations successives, implique, au dire de Descartes, la réalité d'une cire substantielle qui ne tombe pas sous nos sens. La conclusion logique d'un tel système serait de faire considérer la foi aux dogmes comme une foi naturelle, après quoi il serait bien difficile d'en faire une vertu, comme le veut l'Église.

LE PRÉSIDENT

On ne doit pas faire dire à M. l'abbé Bougaud ce qu'il ne dit pas. Il est clair que la raison ne peut pas s'élever, par exemple, d'elle-même, à la notion de la Trinité ou de l'Eucharistie, comme à celle de la gravitation des astres. Quant à la question de savoir si la foi est une vertu, nous pourrons l'examiner plus tard.

L'ABBÉ BOUGAUD

Je suis si loin d'avoir exagéré la compétence de la raison, que j'ai eu soin de bien distinguer ce qui était du ressort des sens, du ressort de la raison et du ressort de la foi.

Qu'on me permette de me citer moi-même :

« *Par delà ces splendeurs de la nature, l'extase du poète, du peintre ; par delà ces lois, ces principes, ces nombres, l'extase du philosophe, du mathématicien, du savant, il y a un troisième monde, aussi élevé au-dessus du second, que le second est supérieur au premier ; c'est le monde surnaturel.... Comment y pénètre-t-on? Par les yeux? Tout ici*

est invisible. Par la raison? Tout ici est impénétrable, insondable. Il n'y aurait qu'un moyen de pénétrer dans ce troisième monde, ce serait que Dieu voulût bien nous en révéler l'existence et nous en montrer lui-même les merveilles. Or, c'est ce qu'il a fait par bonté. Et, comme pour plonger dans ce radieux et infini mystère, nos facultés naturelles étaient sans force, et que nous n'avions pas d'organe visuel qui y correspondît, Dieu a achevé son œuvre et nous en a donné un, d'une délicatesse et d'une force proportionnées à son objet: c'est la foi... [1]. »

L'AVOCAT DU DIABLE

Voilà, ce me semble, le plus beau paralogisme qu'on puisse voir, puisque deux questions sont posées et qu'elles se résolvent l'une par l'autre.

Comment sait-on qu'il y a un monde surnaturel? Très simplement parce qu'on a en soi un instrument propre à le voir qui s'appelle la foi.

Mais comment sait-on qu'on a cet instrument?

Parce que le monde surnaturel existe et que Dieu pour nous le faire connaître a dû nous en donner les moyens.

LE PRÉSIDENT

Présenté ainsi, ce serait en effet un paralogisme. Faisons seulement observer que ce n'est pas de l'existence du monde surnaturel qu'il s'agit ici. L'existence du monde surnaturel nous est attestée par les lumières naturelles. Mais ce n'est que la foi qui nous y fait pénétrer.

[1] *Op. cit.* Tome V, 5-10.

LE PÈRE CAUSSETTE

C'est ce que je me suis appliqué à bien établir dans mon livre : *le bon sens de la foi opposé à l'incrédulité de ce temps*, où j'ai développé les sept points suivants :

1° Croire est une loi de notre nature. L'homme est un « *être enseigné.* »

2° Il est dans notre nature de croire non seulement ce que nous comprenons, mais encore beaucoup de choses que nous ne comprenons pas.

3° Il est même dans notre nature de croire au surnaturel.

« *Les axiomes populaires, qui sont l'expression la plus haute du sens commun, confirment cette vérité: L'homme réputé sans foi ni loi sera toujours regardé comme un exemplaire dégénéré de son espèce, et le surnom de mécréant ne cessera pas d'être dans l'opinion du monde le superlatif de l'injure.*

« *Rarement l'homme est incrédule en pleurant sur un tombeau; et ce cri qu'il est habitué à pousser dans ses détresses : mon Dieu ! mon Dieu ! est un acte de foi surpris a la nature par la douleur contre lequel aucun matérialisme ne prévaudra* [1].

« *La foi, la religiosité, d'après de célèbres naturalistes, est le signe caractéristique de notre espèce* .[2] »

4° Le surnaturel, objet de la religion, n'est point chimérique, mais réel.

5° La religion naturelle, ou Déisme, ne répond pas à nos aspirations, en nous plaçant en face d'un Dieu muet, immobile et inaccessible.

[1] *Op. cit.* Tome I, p. 41.
[2] *Op. cit.* Tome I, p. 42.

6° Parmi les religions positives il n'y en a pas une qui ne pâlisse devant la religion catholique.

7° La religion catholique ne se borne pas à être supérieure aux autres, elle est la vraie religion.

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous sommes d'accord sur ce point que l'homme est « *un être enseigné* », et que, l'horizon de nos sens étant très restreint, force nous est de nous confier à des esprits dont nous avons reconnu ou dont nous subissons momentanément l'autorité pour acquérir la plupart de nos connaissances. Mais notre croyance n'est jamais absolue. Elle n'est que provisoire et sauf examen, si l'examen nous est possible, et même notre crédibilité varie dans des proportions différentes d'après les dispositions de notre esprit et d'après la vraisemblance de la doctrine.

Car les uns ont l'esprit sceptique et les autres l'esprit crédule, ce qui fait que, plus les dogmes sont mystérieux, plus ils ont de prise sur certains cerveaux, et plus ils excitent au contraire la défiance chez certains autres.

On a dit avec raison que nous ne saurions rien de l'histoire ni de la géographie, si nous ne nous en rapportions aux historiens et aux voyageurs.

Très bien, mais encore faut-il que ce qu'ils nous rapportent soit vraisemblable.

Quand Plutarque me retrace la vie d'Alexandre le Grand, je le crois sans peine, sachant qu'il est un historien érudit et consciencieux. Mais je cesse de le prendre au sérieux s'il raconte que le père d'Alexandre, Philippe, dut la perte d'un œil à la curiosité qu'il eut de regarder par le trou de la serrure, juste au moment où Jupiter s'introduisait dans le lit de sa femme sous la forme d'un serpent.

LE PÈRE CAUSSETTE

Vous reconnaîtrez bien cependant que la foi au surnaturel est universelle.

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette croyance paraît en effet universelle, mais il faut bien préciser en quoi elle consiste.

Tout le monde sait maintenant, dans les pays civilisés, que les étoiles innombrables du ciel sont, non pas des lampes allumées, la nuit, pour éclairer la terre, mais des mondes roulant dans l'espace. Quel est celui d'entre nous qui ne dira en regardant la voie lactée : je crois que ces mondes sont habités ? On est porté à le croire, sans doute, mais on ne le sait pas, et, lors même qu'on le saurait, ce serait-là une connaissance bien vague.

Tout aussi vague est la croyance au surnaturel.

Si la foi au surnaturel est un besoin de nature, tous les hommes ayant la même nature, il ne devrait pas y avoir d'incrédules, et il n'y en a pas en effet si l'on réduit la croyance universelle à ce qu'elle est, c'est-à-dire à croire que nous ne sommes pas le dernier mot de l'univers.

Mais vous ne l'entendez pas ainsi, mon révérend père, et, tout de suite, oubliant vos étapes, vous ne voyez dans le surnaturel que le surnaturel chrétien et dans les incrédules que ceux qui ne croient pas comme vous.

Vous vous demandez donc d'où vient l'incrédulité, ce monstre, et vous découvrez qu'à notre besoin de croire Dieu, dans des desseins dont vous avez le secret, a opposé en nous une difficulté de croire. Cette difficulté de croire n'a, paraît-il, d'autre but que de faire de la foi une vertu.

LE PÈRE CAUSSETTE

Certainement la foi est une vertu, puisqu'elle nous demande le sacrifice de notre raison et de nos passions. Seulement elle n'est devenue une vertu qu'après la chute. Il y a deux natures en nous, la bonne et la mauvaise. C'est de la bonne que procède le besoin de croire, c'est de la mauvaise que procède la difficulté. La nature déchue, en effet, porte avec elle des infirmités morales et intellectuelles, deux sources d'aveuglement sur les choses divines.

Il y a des maladies de la vue intellectuelle, comme il y en a de la vue physique. Combien d'incrédules ne voient pas Dieu parce qu'ils ne voient pas de loin! Combien d'autres parce qu'ils voient de travers! Seulement dans l'ophtalmie physique on ne nie pas la réalité de l'objectif en cessant de le distinguer, tandis que les aveugles de l'incrédulité croient qu'il n'y a plus de soleil depuis qu'ils ont perdu les yeux [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Malheureusement pour votre système, ce n'est pas le spectacle que nous présente l'humanité dans l'histoire qui est propre à le confirmer.

On n'y voit guère régner cette fameuse difficulté de croire qui nous est donnée comme une maladie de l'âme, affectant tous les hommes et faisant partie du lot d'infirmités que nous devons à la faute de nos premiers parents, et dont nous ne pouvons être guéris que par la grâce.

L'éclosion dans tout l'Univers et le succès de tant de

[1] *Op. cit.* Tome I, p. 75.

religions et de superstitions les plus grotesques doivent nous faire penser que, tout au contraire, c'est une immense facilité à croire, une étonnante crédulité qui a toujours dominé chez les peuples par toute la terre.

Tout en les effrayant, le mystère les attire, et plus les dogmes sont incompréhensibles, plus les miracles sont inexplicables, et plus ils croient.

Les générations recevant cette croyance les unes des autres la recueillent et la perpétuent sans aucun effort, et il n'y a pas de place ici pour la moindre vertu.

La difficulté de croire n'existe que pour un petit nombre qui tend, il est vrai, à s'accroître de plus en plus au fur et à mesure que gagne la civilisation.

Si donc cette difficulté est une maladie, on se demande pourquoi ce mauvais germe, légué à tous par la faute originelle, n'a poussé que sur certains terrains plus spécialement maudits par la Providence.

De quelque côté qu'on se tourne, on ne peut pas admettre que la foi soit une vertu. Si l'on croit sur de mauvaises raisons, c'est qu'on ne s'aperçoit pas que ces raisons sont mauvaises. On n'a donc aucun mérite. Garder sa foi en convenant qu'elle n'a pas le sens commun, ce n'est pas de la vertu, c'est de la sottise. Certainement les passions sont un obstacle à la conservation de la foi, et quand elles assiègent le croyant, il a à se défendre; dans ce cas-là la vertu n'est pas de la garder, mais de lui obéir. Ceux qui résistent à leurs passions sont vertueux, non pas pour continuer à croire, mais pour continuer à remplir leurs devoirs. Ceux qui ne leur résistent pas très souvent gardent la foi à l'état latent. Elle est donc chez eux, non pas une vertu, mais une habitude d'esprit. Pour ceux qui ne la gardent pas, leurs passions ne sont que l'occasion de leur incrédulité. La vraie cause, c'est que ces dogmes

qui leur avaient été présentés comme la base de toute morale, s'évanouissent à la réflexion. Ils devraient alors écouter leur conscience à défaut d'une religion à laquelle ils ne croient plus, et l'expérience montre qu'il en est très souvent ainsi. L'homme vicieux est sans foi ni loi, mais que d'honnêtes gens sont sans foi, mais non sans loi !

LE PRÉSIDENT

On raisonne ici comme s'il s'agissait de vérités mathématiques. Il ne faut pas oublier que ce que Dieu nous demande, c'est d'adhérer à des dogmes auxquels notre intellect ne se plie pas volontiers et à des règles qui, à nos obligations ordinaires, ajoutent d'autres devoirs très assujettissants.

Nous ne pensons donc pas qu'il soit insolite d'appeler vertu l'effort qu'il nous faut faire pour accepter ce frein qui révolte notre raison et ce joug qu'on impose à notre liberté.

L'AVOCAT DU DIABLE

Alors je demande pourquoi tous ces voiles. Nous avons montré que la croyance au surnaturel était une croyance universelle, il est vrai, mais très vague, et qu'on pouvait assimiler à celle qu'il doit y avoir des habitants dans la lune, dans Jupiter, dans Saturne, etc.

Pour remplir ce vague, viennent alors les révélateurs. Mais les révélateurs s'entourent de nuages. On leur demande des explications. Ils vous répondent par des mystères. Ce sont des révélateurs qui ne révèlent rien.

L'ABBÉ BOUGAUD

J'ai prévu l'objection.

On dit : mais pourquoi Dieu nous a-t-il révélé ces merveilles du troisième monde (le monde surnaturel) dans des formules si obscures? Pourquoi? Parce qu'il ne pouvait faire autrement. Vous eussiez préféré que Dieu eût laissé aux vérités surnaturelles toute leur splendeur? Alors il n'y aurait plus eu de place dans l'âme humaine pour le plus petit acte de liberté. En présence de cet infini, l'intelligence aurait été ravie, foudroyée. Par conséquent, pas de mérite de notre part. Où est ma liberté de confesser la lumière du soleil? Où est mon mérite de dire : deux et deux font quatre? Il était donc de la bonté de Dieu comme de notre dignité et de notre grandeur que les révélations, objet de notre foi, fussent mélangées d'ombres. Alors notre âme jouissait de toute sa liberté; ses adhésions devenaient méritoires [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Voilà une explication à laquelle j'avoue ne rien comprendre. Je ne vois pas bien Dieu tout occupé à nous poser des énigmes, comme le Sphinx de Thèbes, pour que nous ayons le mérite de les déchiffrer.

Quel était donc le danger pour notre liberté si Dieu nous avait fait des révélations plus compréhensibles? Si, par exemple, la proposition que Dieu est triple et un nous eût été rendue aussi claire que deux et deux font quatre, notre intelligence aurait été forcée d'y adhérer, mais en quoi cette adhésion eût-elle gêné la liberté de nos actes, et

[1] *Op. cit.* Tome V, p. 13.

pourquoi notre liberté est-elle respectée quand on nous apprend qu'il y a un paradis et un enfer et ne le serait-elle plus si on nous révélait en quoi ils consistent?

Veut-on dire que, certains de la récompense, nous n'aurions aucun mérite à être vertueux et que la certitude du châtiment nous détournerait nécessairement du mal? Très grande erreur. Les croyants ont ces deux certitudes, et cependant ils pèchent. Saint Pierre avait la certitude que Jésus était le Messie, ce qui ne lui a pas enlevé, je pense, la liberté de le trahir.

Et d'ailleurs, si notre liberté avait été un peu violentée par une entière compréhension de notre origine et de nos destinées, et que ce surcroît de lumière et surtout son égale répartition entre tous les hommes les ait rendus meilleurs, tous, et non pas un petit nombre d'élus, où serait le mal? C'est alors que le royaume de Dieu aurait été véritablement établi sur la terre, et personne ne s'en serait plaint.

L'ABBÉ BOUGAUD

Vous vous êtes permis de comparer Dieu au Sphinx de Thèbes, moi, je le compare au plus grand des artistes. O homme! Dieu est plus grand artiste que toi. Ce troisième monde, trop éblouissant, tuerait les deux autres et nous tuerait avec eux.

La nature elle-même n'est-elle pas pleine de mystères? Prenez la semence d'un chêne. Qui aurait cru, si l'expérience ne l'attestait, que là, dans ce gland misérable, sont rangés dans un ordre parfait le tronc, les rameaux, les feuilles et les fleurs de cet arbre magnifique? Tout y est néanmoins. C'est de cet écrin obscur que l'arbre s'élance. Ainsi sont cachées dans d'humbles formules les splendeurs

du troisième monde. Elles en jailliront un jour à nos yeux, étincelantes.

Je ne nie donc pas les obscurités de la foi, elles sont certaines. Mais avez-vous remarqué une chose singulière? C'est que, plus on monte sur l'échelle des êtres, plus les ombres augmentent, soit à cause de la sublimité des choses, soit que Dieu, par là, ait voulu aiguiser les facultés de l'homme et l'exciter à de superbes conquêtes... C'est comme ces grandes montagnes des Alpes. Les bases sont dans la lumière, mais les sommets se perdent dans les ombres, non pas les ombres de la nuit, mais les ombres éblouissantes du jour [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ces comparaisons sont très poétiques. Mais la poésie n'explique rien. Les mystères de la nature sont admirables sans doute. Nous les constatons sans les comprendre. Mais, ce que nous comprenons encore moins, c'est que, pour jeter de la lumière sur ceux de ces mystères qui enveloppent plus particulièrement notre existence, on ne trouve rien de mieux que de les compliquer par de nouveaux mystères. Il nous semble que le comble de l'art serait de les éclairer, non avec des ombres éblouissantes, mais avec de la vraie lumière. Vous nous parlez de sommets cachés par des nuages. Oui, nous voudrions bien savoir ce qu'il y a derrière ces nuages. Comment les philosophies et les religions répondent-elles à ce postulat? Par les indications les plus vagues, les plus contradictoires et les plus embrouillées.

Dire que, si elles ont ce joli degré d'obscurité, c'est

[1] *Op. cit.* Tome V, p. 14.

pour aiguiser notre esprit et le forcer à s'ouvrir à lui-même de nouvelles percées à travers les ténèbres, c'est une justification un peu trop commode de leur insuffisance.

On a beau subtiliser, on ne parvient pas à changer les conditions de la certitude. Or, il n'y a qu'une manière de l'obtenir, c'est d'interroger la raison, et la raison ne se décide que par des preuves.

Les preuves sont suffisantes, insuffisantes ou contraires. Quand elles sont suffisantes, la raison affirme ; quand elles ne le sont pas, elle croit ou elle doute ; quand elles sont contraires, elle nie.

La croyance ne peut pas aboutir à une affirmation, pas plus que le doute à une négation.

Les faits auxquels on se borne à croire ne sont pas des faits prouvés, mais des faits probables.

S'ils sont prouvés, la foi est inutile.

S'ils ne sont que probables, on ne les rendra pas certains en décorant sa croyance du nom de foi.

Cette foi ne sera jamais qu'une hypothèse.

LE PRÉSIDENT

Nous connaissons très bien les exigences légitimes de la raison. Aussi est-ce à elle que nous nous adressons d'adord, en lui fournissant les preuves de la divinité de Jésus-Christ. Mais, une fois bien entendu que c'est Dieu qui nous a parlé par sa voix et celle de son Eglise, la raison doit céder le pas à la foi et elle n'a plus qu'à s'incliner respectueusement, à adorer et se taire.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LA RÉVÉLATION PRIMITIVE

LE PÈRE LACORDAIRE

J'ai été très étonné, à la dernière séance, qu'on ait osé amoindrir la croyance universelle au surnaturel au point de la réduire à une vague hypothèse.

Dans les sept conférences de l'année 1849, celles qui portent dans le recueil les n[os] 53 à 59, j'avais cru établir d'une manière définitive la théorie de la Théandrie, ou commerce surnaturel de l'homme avec Dieu.

L'AVOCAT DU DIABLE

La prétention de toutes les religions, et même de quelques philosophes, législateurs ou fondateurs d'empire, est d'avoir été en communication avec le ciel.

LE PÈRE LACORDAIRE

Cette prétention n'aurait pas pu se produire, si elle

n'avait pas rencontré dans les hommes une croyance correspondante et adéquate.

C'est parce que, d'un bout de la terre à l'autre, l'humanité a invinciblement cru à un commerce surnaturel de l'homme avec Dieu que certains hommes ont réussi à lui persuader que ce commerce s'était exercé ou s'exerçait réellement par leur intermédiaire.

J'ai ouvert l'histoire, et j'y ai constaté deux faits universels, communs à toutes les religions, la prophétie et le sacrement.

La prophétie ou communication de la vérité surnaturelle à l'intelligence bornée de l'homme par la parole.

Le sacrement ou communication de la force surnaturelle à la volonté faible de l'homme par le rite.

Sans doute, il y a de faux prophètes et de faux sacrements. Mais cela même est une preuve qu'il y en a de vrais, sans quoi la croyance universelle à la prophétie et au sacrement serait sans objet.

L'AVOCAT DU DIABLE

Elle ne serait pas sans objet, mais elle aurait de faux objets, sans en avoir un seul vrai, ce qui est possible.

LE PÈRE LACORDAIRE

L'aberration, quels que soient le prestige qui la cause et les noms dont on la décore, ne saurait être la loi de l'humanité. C'est l'humanité qui croit à la prophétie et au sacrement ; c'est elle, sans exception, qui s'est soumise à des dogmes dont l'esprit n'a pas l'évidence, à des rites dont la raison n'accepte pas la solidarité. Il est impossible que l'humanité tout entière ait subi, par rapport à Dieu,

une éclipse aussi persévérante de sa vraie et naturelle lumière ; il est impossible que Dieu l'ait permis. La vérité est le premier bien que nous ayons reçu de son ineffable bonté ; elle est, en toutes choses, le principe de notre perfection et de notre béatitude ; nous ne pouvons la perdre sans perdre le principe de tous les dons divins. Et ce serait Dieu lui-même, ses actes, sa mémoire, ses droits sur nous qui seraient devenus la source corrompue d'une universelle et invétérée superstition ! La vérité mathématique se serait conservée, la vérité religieuse aurait disparu de la terre ! Sans doute, la liberté humaine a donné lieu à des égarements de toute nature ; mais, outre qu'ils n'ont jamais détruit universellement rien de nécessaire à la vie du genre humain, ils conservaient encore des traces de la vérité. On y reconnaissait la source d'où les passions de l'homme s'étaient détournées et l'impuissance où il est de créer même une erreur. L'erreur n'est qu'une déviation du vrai, une altération de l'ordre naturel des choses, qui ne peut être totalement anéanti ou changé, si ce n'est par Dieu [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Permettez-moi de vous dire, mon révérend père, que vous vous contentez de peu. A quoi aboutit toute cette dépense d'indignation ? Vous défendez à Dieu de faire disparaître la vérité religieuse de la surface de la terre. Mais comme, par le fait, elle semble bien avoir disparu de par l'invasion presque universelle de l'idolâtrie et du fétichisme, vous vous déclarez satisfait de ce qu'elle n'a pas été complètement dénaturée et que des vestiges en soient

[1] *Op. cit.* Tome III, p. 25.

restés dans toutes les religions. A quoi bon ces vestiges universellement faussés?

Vous raisonnez, d'ailleurs, comme si le commerce surnaturel de l'homme avec Dieu était admis en principe, tandis qu'il est en question ; de là un sophisme.

Car, si nous demandons pourquoi ce commerce surnaturel est une vérité, vous nous répondez : C'est que l'humanité y a toujours cru ; et, si nous demandons pourquoi l'humanité y a toujours cru, vous nous répondez : Parce que c'est une vérité.

En effet, vous expliquez que la croyance à la Théandrie pouvait bien s'égarer et donner lieu à diverses superstitions, mais qu'elle ne pouvait pas se perdre, la théandrie étant une vérité nécessaire et fondamentale, et c'est ainsi qu'elle est restée universelle. On doit donc d'abord prouver que la théandrie est une vérité nécessaire et fondamentale.

Or, comment le prouve-t-on ? Par l'universalité de la croyance.

Cette universalité sert à tout. La sottise aussi et la superstition sont universelles.

L'universalité de la croyance n'implique pas du tout la réalité de son objet. L'erreur peut être universelle. Il suffit pour cela qu'elle vienne d'une cause universelle. Nous avons tous des yeux et nos yeux sont faits de manière que quand un train de chemin de fer passe devant le nôtre, alors que celui-ci ne bouge pas, nous croyons que c'est le nôtre qui marche et l'autre qui est immobile, et de même. nous ne pouvons nous persuader que c'est la terre qui tourne autour du soleil.

C'est une très mauvaise preuve de la vérité d'une chose que de dire que la croyance à cette chose est universelle. Une hypothèse peut être universelle. Il suffit qu'elle vienne naturellement à l'esprit de tout le monde.

C'est ainsi que s'est formée l'hypothèse du surnaturel. La superstition, mère des religions, a changé d'abord l'hypothèse de Dieu en certitude, en dehors de toute confirmation expérimentale ou rationnelle. Ce changement ayant dû se faire universellement, et on peut dire spontanément, par le besoin qu'avaient les hommes d'une protection supérieure, il n'est pas étonnant qu'ils aient été plus loin et qu'ils aient demandé aux Dieux une intervention en vue de laquelle ils les évoquaient. La croyance à la divinité impliquait donc la croyance à son action sur le monde. Rien de plus naturel aussi que d'espérer que cette action se manifestât par des signes, et cela seul suffit à expliquer que dans toutes les religions il y ait eu des prophéties et des rites.

Cela ne veut pas dire que la prophétie et le rite soient d'institution divine, mais tout simplement que les hommes ont toujours été très crédules et qu'il suffit à de hardis imposteurs ou à de sincères illuminés de se donner comme des messagers du ciel pour être suivis et obéis aveuglément.

De là tant de fausses prophéties et tant de faux rites. Y en a-t-il de vrais? C'est une question que vous auriez bien voulu, mon révérend père, résoudre préjudiciellement, mais pour cela, il aurait fallu établir en principe la nécessité de l'action de Dieu dans le monde par la prophétie et par le rite, et nous n'avons pu admettre que la nécessité de *la croyance* à cette action, comme conséquence de la *croyance* au surnaturel.

M. AUG. NICOLAS

Il nous paraît impossible que Dieu, créateur de l'homme, n'ait pas été en même temps son premier instituteur. Cela

résulte de ce fait incontestable que l'homme est un être enseigné, ce qui suppose un enseignement initial, une révélation primitive. C'est Dieu qui a commencé le trésor de nos connaissances, qui nous en a fourni tous les éléments par une communication directe avec nos premiers parents, et, depuis, ce trésor n'a pas cessé de nous être transmis de génération en génération par la tradition.

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est de là qu'est venu le nom de traditionalisme donné à ce système. Ses partisans doivent regretter que la Bible ne leur fournisse pas le plus petit passage pour point d'appui.

Ils sont bien heureux ceux qui, au milieu de l'obscurité où se cachent nos origines, peuvent démêler ainsi celle de nos premiers balbutiements.

Nous avons déjà bien de la peine à croire que Dieu se soit promené dans le paradis terrestre pour y surprendre Adam et Eve en flagrant délit de désobéissance. Mais cela, au moins, on nous le raconte. Pourquoi l'écrivain sacré qui sait tout ne nous a-t-il pas fait part des précieux entretiens où Dieu, s'assayant sur un banc du jardin, à côté de son élève, lui apprenait l'alphabet, la grammaire et les premiers principes des sciences, en même temps que le catéchisme ? Nous aurions été fixés sur l'étendue du programme de cette instruction primaire.

M. AUG. NICOLAS

Nous ne savons pas comment cet enseignement a été donné. Ce qui est certain, c'est que l'homme n'a pas pu se le donner à lui-même.

Les hordes sauvages qui ont été découvertes dans l'intérieur de l'Afrique et de l'Amérique et l'état stationnaire d'abrutissement où elles ont vécu pendant des siècles, par suite de leur isolement, suffisent pour démontrer que la société, pas plus que l'individu, ne peut se donner la vérité [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est là une question de développement dont on ne peut tirer aucun profit pour le traditionalisme.

Les hordes sauvages pensent et parlent. Elles élèvent leurs petits, elles cherchent leur nourriture, elles se donnent des chefs, elles se font la guerre, elles ont des fétiches. Elles peuvent donc se donner, non pas la *vérité*, mais un certain nombre de vérités et d'erreurs.

Il a dû en être de même pour l'homme primitif, et les nations les plus civilisées ont commencé par l'âge de la pierre avant d'arriver à l'âge de la vapeur.

C'est un bien piètre instituteur que celui qui a appris à l'homme à tailler grossièrement le silex pour soutenir et protéger sa vie misérable. Mais c'est Dieu lui-même, prétendez-vous. Que ne lui a-t-il tout de suite donné le secret des métiers Jacquard ?

M. AUG. NICOLAS

Mais, enfin, comment expliquez-vous l'origine du langage ?

L'homme ne parle que parce que, tout enfant, il entend parler autour de lui, et, s'il ne parlait pas, il ne penserait

[1] Aug. Nic. *Etudes philosoph. sur le Christian.*, tome 1, p. 102.

pas. Car parler, c'est penser, et, réciproquement, penser, c'est parler, puisque c'est formuler intérieurement des mots et des phrases.

L'homme primitif ayant été créé adulte, Dieu a donc dû lui servir de mère et de nourrice et lui apprendre au moins à parler.

L'AVOCAT DU DIABLE

Que l'homme ne parle pas sans enseignement, c'est ce que nous contestons.

M. AUG. NICOLAS

Vous n'avez donc pas lu ce que je dis des sourds et muets [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

On donne pour exemple les sourds-muets, et c'est avec la plus grande assurance qu'on nous affirme qu'ils ne pensent pas, comme si l'on savait ce qui se passe dans leur esprit. S'ils ne pensaient pas, ils ne seraient pas capables d'éducation. Or, dans leur enfance, ils ont les mêmes éducateurs que les autres. Seulement, à défaut de la parole extérieure, on se sert de signes, et quand on désigne un objet à un sourd-muet, il s'établit entre lui et le maître *un colloque*, une conversation significative, quoique muette : Voyez-vous cet objet ? dit la pantomime du maître ; oui, répond celle de l'élève. Il est vrai que celui-ci aura besoin d'un apprentissage compliqué pour arriver à savoir que cet

[1] *Op. cit.* Tome I, p. 240.

objet est table ou cuvette, mais cet apprentissage ne peut se faire qu'à une condition, c'est qu'il en ait eu la perception distincte. Il a donc pour cela, comme nous tous, une faculté active, complète, agissant spontanément, et non pas seulement une faculté réceptive.

Ainsi, on ne peut pas arguer de la nullité de la pensée chez les sourds-muets pour établir en principe que l'homme primitif n'aurait pas pensé s'il n'avait pas eu d'éducateur, d'abord parce qu'il n'y a pas d'exemple qu'aucun sourd-muet ait manqué d'éducateur, ensuite parce qu'on ne voit nulle part dans la nature une faculté sans un acte correspondant.

Nous ne disons que nous avons une faculté de respirer ou de digérer que parce que nous respirons et que nous digérons, et réciproquement, nous marchons parce que nous avons la faculté de marcher, et nous dormons parce que, sans doute, nous avons une vertu dormitive, comme dit si drôlement Molière. De même, nous pensons et nous parlons parce que nous sommes intelligents, tandis que l'âne braie et que le chien aboie, parce que ce sont des bêtes.

Y a-t-il quelqu'un qui ait appris à l'âne à braire et au chien à aboyer ? Il n'y a pas de raison pour que quelqu'un ait appris à l'homme à parler.

Le langage extérieur s'est formé de tout temps, comme il se forme encore de nos jours, par convention. Ce n'est pas la révélation qui nous a donné les noms de pendule, de papier, de table, etc., pourquoi nous aurait-elle donné les mots d'arbre, de terre, de ciel, etc., etc. ?

Du reste, on mettrait les traditionalistes dans un cruel embarras en leur demandant de déterminer la langue dont Dieu se servait pour parler au premier homme. Il est bien fâcheux pour leur système que cette langue sacrée

se soit perdue et qu'on ne puisse plus la reconnaître au milieu de tant de langues profanes. La Bible n'en fait pas mention dans le récit de la tour de Babel.

M. AUG. NICOLAS

Si l'on n'est pas traditionaliste, il faut être rationaliste et adopter les idées innées de Descartes.

De deux choses l'une, ou Dieu a voulu que notre raison, dès sa naissance, se trouvât en possession d'un certain nombre d'idées-principes qui, par elles-mêmes, ou en s'ajoutant aux renseignements donnés par les sens, servent à former nos connaissances depuis la notion de Dieu jusqu'à celle du ciron, ou bien nous tenons ces vérités-principes et plus généralement toutes les vérités nécessaires à notre existence religieuse, morale et physique d'une révélation primitive à nous transmise par la tradition.

Or le système des idées innées, généralement abandonné, n'a consisté, d'après ses premiers partisans, dont les plus éminents sont Descartes et Leibnitz, que dans quelques prénotions si confuses qu'elles se confondent presque avec nos facultés, sans avoir assez de virtualité pour s'en détacher, en s'élevant à la hauteur et à la spécialité d'une idée [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Il n'y a pas là un dilemme, comme vous voulez bien le dire, puisqu'entre votre système et celui de Descartes, intervient un autre système qui a la prétention de tabler sur une analyse plus exacte, c'est le sensualisme.

[1] *Op. cit.* Tome I, p. 204.

Rien, en effet, ne lui paraît plus arbitraire que ces idées innées qui se trouveraient emmagasinées dans un coin de notre esprit et qui y dormiraient, toujours prêtes à se réveiller et à se mettre au service de notre intellect à la première évocation.

Mais, d'autre part, et si l'on se retourne du côté de la révélation primitive, comment concevoir un enseignement qui parle à notre raison si elle n'est pas apte à le juger? Vous lui apprenez que telle chose est vraie, ne faut-il pas qu'elle en convienne? Et si elle est appelée à en convenir, ne faut-il pas qu'elle possède par elle-même et directement la puissance de distinguer le faux du vrai?

Mais quelle est alors, dira-t-on, l'origine des idées-principes?

La source s'en trouve très facilement dans l'exercice de notre faculté d'abstraction, et au lieu que ces idées soient nous ne savons quelles entités éternelles et divines, communiquées par Dieu, soit au moyen de la parole à nos premiers parents, soit à notre raison à la naissance de chacun de nous, elles ne sont que des extraits synthétiques de l'analyse attentive des faits que nous présente la nature.

A la nécessité de l'éducation de l'homme par Dieu, nous opposons la possibilité que l'homme se soit élevé par lui-même et par l'observation des faits à la découverte des lois qui les régissent, et ce qui nous fait croire qu'il en a toujours été ainsi, c'est qu'aujourd'hui encore les choses ne se passent pas autrement, et c'est toujours petit à petit que le groupement des faits nouveaux, c'est-à-dire soumis pour la première fois à l'expérience, fait naître des lois insoupçonnées jusque-là. Que d'exemples nous aurions à citer à ce sujet depuis l'invention de la vapeur jusqu'à celle des télégraphes électriques, téléphones, phonographes, kinétographes et cinématographes!

LE PRÉSIDENT

Que toute vérité essentielle ait été enseignée par Dieu à Adam, ou qu'il nous ait donné, à chacun directement, le moyen d'arriver à la vérité d'une manière générale, c'est là une question que nous pouvons laisser à la dispute des hommes. Mais ce qui importe à l'Église, et ce en quoi elle se déclare ouvertement traditionaliste, c'est qu'il soit admis, qu'au moins la vérité religieuse ait été communiquée surnaturellement à nos premiers parents, pour ensuite être transmise aux générations suivantes par la tradition.

M. AUG. NICOLAS

J'ai fait remarquer, à ce sujet, que, même dans le monde païen, les plus grands philosophes, lorsqu'ils voulaient savoir à quoi s'en tenir sur la vérité religieuse, avaient recours à la tradition plutôt qu'à la raison.

L'AVOCAT DU DIABLE

Les passages de Platon, d'Aristote et de Cicéron que vous citez à l'appui de votre thèse sont loin d'être concluants. Ces philosophes, apportant des idées nouvelles à leurs contemporains, durent évoquer, pour se faire entendre d'eux, les autorités auxquelles on était habitué alors à rendre hommage. La société était polythéiste. Comment l'était-elle? Sur la foi de la tradition. Car cette tradition a servi à tout, à propager l'erreur aussi bien que la vérité, en sorte que, si la tradition prouve une révélation, elle devrait tout autant prouver une révélation d'erreurs qu'une révélation de vérités.

En tout cas, l'autorité reçue était alors la tradition polythéiste. C'était donc la tradition, c'est-à-dire la religion établie qui pouvait être opposée au spiritualisme et au déisme pur, et c'est cette objection que les philosophes avaient l'habileté de retourner contre leurs adversaires. Donner à leurs idées la date la plus ancienne, c'était, en effet, le meilleur moyen de les accréditer. Ils n'eurent garde d'y manquer. Mais faire de cette arme de polémique une preuve de la révélation primitive, c'est en fausser le sens et lui donner une trop haute portée.

Quelle est, d'ailleurs, cette vérité religieuse que les traditionalistes sont disposés à retrouver partout, et dont la révélation a dû, d'après eux, être faite directement par Dieu au premier homme.

Est-ce la religion naturelle? Mais vous l'avez condamnée comme insuffisante?

Est-ce la loi juive? Mais la loi juive n'était pas la vraie vérité religieuse, puisqu'elle a été abolie par le Christ.

Est-ce le monothéisme? Pas encore, la vraie vérité religieuse étant, non pas le monothéisme pur, mais la trinité.

Est-ce la monogamie? Mais Abraham avait plusieurs femmes.

Est-ce, comme le veut le père Lacordaire, dans sa neuvième conférence, traitant de *la tradition*, le rite des sacrifices qui, se retrouvant dans toutes les religions, décèlerait leur commune origine?

Il est bien singulier que le Dieu qui devait s'écrier :

Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices?
Ai-je besoin du sang des boucs et des génisses?

soit le même qui ait prescrit de répandre ce sang sur ses autels.

LE PRÉSIDENT

Les sacrifices ne pouvaient avoir de prix, à ses yeux, qu'autant qu'ils étaient offerts avec l'esprit de pénitence. Mais de ce qu'il rejetait avec mépris les sacrifices menteurs, cela n'implique pas qu'il fût indifférent à ce rite, que l'Eglise a toujours considéré comme d'institution divine chez les Juifs; les sacrifices faisaient partie de la loi de Moïse, et, si, chez les païens, ils n'étaient qu'un vestige de la loi primitive, néanmoins le Très-Haut avait permis que la coutume s'en fût perpétuée pour que, comme les sacrifices juifs, ils servissent au moins de préfiguration au sacrifice de la croix. Dans ses études philosophiques sur le christianisme, M. Aug. Nicolas a développé ce thème avec une grande force de logique. Notre discussion gagnerait à suivre l'ordre qu'il a adopté en faisant précéder sa savante étude sur les sacrifices par celle des traditions universelles sur la déchéance.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LA PÉRENNITÉ ET LA CATHOLICITÉ DE L'ÉGLISE

L'AVOCAT DU DIABLE

Le christianisme est-il d'origine divine ou d'origine humaine ?

D'origine divine, disent ses défenseurs.

Mais, tout de suite, s'élève une très forte objection, c'est que si Dieu est l'auteur du christianisme, il est impossible qu'il ait attendu quatre mille ans pour en gratifier le monde.

Cette observation si simple suffirait à faire perdre à l'humble charbonnier sa foi légendaire, si, par hasard, elle se présentait à son esprit.

LE PRÉSIDENT

Ecoutez saint Paul :

« *Comme par un seul homme le péché est entré dans le*

monde et par le péché la mort; de même aussi la mort est passée sur tous les hommes parce que tous ont péché.

« *Mais la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient point péché par une transgression semblable à celle d'Adam qui était la figure de celui qui devait venir.*

« *Comme donc, c'est par un seul péché que la condamnation est venue sur tous les hommes, de même, c'est par une seule justice que tous les hommes recevront la justification qui donne la vie.*

« *Car, comme par la désobéissance d'un seul homme, plusieurs ont été rendus pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul, plusieurs sont rendus justes.*

« *Or, la loi est survenue pour faire abonder le péché, mais où le péché a abondé, la grâce a surabondé.*

« *Afin que, comme le péché a régné pour donner la mort, ainsi la grâce régnât par la justice pour donner la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur* [1]. »

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est, je crois, de ce célèbre passage qu'est née la théorie qui s'est établie dans l'Eglise et d'après laquelle le christianisme, tout en étant, vis-à-vis du Judaïsme, en état de séparation, allant jusqu'à l'hostilité, lui reste cependant attaché par les liens de la filiation la plus directe.

Par quelque subtilité qu'on fût obligé de passer, il fallait écarter du Christianisme ce grief d'être une nouveauté, la nouveauté ne s'accordant en aucune manière avec l'immutabilité des desseins de Dieu. La vraie religion doit avoir pour elle la pérennité.

[1] Ep. aux Romains, ch. V, v. 12 à 21.

LE PÈRE LACORDAIRE

Aussi nous nous en faisons gloire. Le Christianisme est aussi ancien que le monde [1].

Souvenez-vous de ce qu'a dit l'Apocalypse :

« *L'agneau qui efface les péchés des hommes était tué dès l'origine du monde* [2]. »

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est là un brillant paradoxe. Vous avez beau évoquer Adam, Noé, Abraham, Moïse et les prophètes pour en faire des ancêtres à Jésus-Christ, dès lors qu'il a aboli la loi Mosaïque pour y substituer la loi chrétienne, il a fait une révolution religieuse, non pas seulement sur les ruines du paganisme, mais sur celles du Judaïsme.

Imaginer de transformer tout le peuple juif en précurseur et son histoire de quatre mille ans en une allégorie ininterrompue, c'est là un expédient assurément fort ingénieux, mais qui ne peut paraître sérieux qu'à des esprits fortement prévenus.

Et que gagne-t-on à forcer ainsi le sens des choses ?

Ne voit-on pas qu'un pareil système ne sauve rien ? Car enfin, il saute aux yeux de tout homme de bon sens que Dieu ayant décidé de racheter les hommes et sachant que le Judaïsme devait être insuffisant à atteindre ce but a agi comme le dernier des législateurs en nous faisant attendre pendant quatre mille ans la religion définitive, et puisqu'on nous dit que c'est par amour pour l'humanité que Dieu a ainsi sacrifié la vie de son fils unique, comment un amour aussi intense a-t-il été si peu pressé de se manifester ?

[1] Première conf., tome I, p. 12.

[2] Apoc. Ch. XIII, v. 8.

LE PÈRE LACORDAIRE

Vous dites : Si l'Eglise était nécessaire au genre humain, pourquoi s'est-elle établie si tard ? Pourquoi il y a dix-huit siècles, et non pas il y a six mille ans ? C'est que tout devait porter l'empreinte de la chute originelle, la nature, le corps, la société, la vérité elle-même, afin que l'homme sentît le besoin de la réparation[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ainsi, même la vérité ? Il est bien singulier que l'éclipse de la vérité ait pu faire sentir aux hommes le besoin de la réparation.

Il semble d'ailleurs que plus on s'éloigne de la faute, moins le besoin de la réparation se fait sentir. Adam, chassé du Paradis terrestre, réduit à gagner son pain à la sueur de son front en attendant la mort, pouvait beaucoup mieux que n'importe lequel de ses descendants apprécier le bienfait de la rédemption.

Enfin, on se demande si vraiment Dieu a suspendu notre réparation pendant quatre mille ans « pour nous en faire sentir profondément le besoin », quand il savait pertinemment que dix-huit ou dix-neuf cents ans plus tard, il y aurait une bonne moitié de la terre pour laquelle l'histoire de la chute et le besoin de relèvement seraient lettre morte.

Ce que nous constatons, c'est que, dès le premier moment, l'homme avait besoin d'être sauvé, régénéré, enseigné, et que pendant quatre mille ans il a été privé de tout moyen de salut.

[1] Première Conf., tome I, p. 24.

LE PÈRE LACORDAIRE

Quand nous disons que l'Eglise, c'est-à-dire la société des âmes avec Dieu, date des premiers jours, nous ne voulons pas dire qu'elle avait atteint sa perfection. Jésus-Christ a achevé l'Eglise, comme il a tout achevé, mais avant la consommation, l'homme n'était pas abandonné, il était préparé et soutenu. Sa condition ne valait pas notre condition présente, mais elle était suffisante et juste, s'il eût voulu la mettre à profit. Il a péri par sa faute, non par la faute de Dieu [1].

L'AVOÇAT DU DIABLE

Vous plaidez ici, mon révérend père, les circonstances atténuantes. Mais, si on part de ce principe, que Dieu est un être parfait et qu'il n'agit que d'après les règles d'une justice impeccable, en même temps que d'après l'impulsion d'un amour passionné pour l'humanité, on est étonné qu'il fasse ainsi deux parts de cette justice et de cet amour, une toute petite part strictement mesurée avec la plus extrême parcimonie pour les générations des quatre mille premières années et une part sans mesure pour les suivantes.

Reporter l'institution de l'Eglise au commencement du monde, c'est l'antidater.

LE PÈRE LACORDAIRE

Sans doute, l'Eglise, dans sa forme actuelle, ne date que de Jésus-Christ; mais, prise dans son essence et dans

[1] Première Conf., tome I, p. 25.

sa réalité totale, elle remonte jusqu'au berceau de la création. L'Eglise, en effet, n'est que la société des intelligences avec Dieu par la foi, l'espérance et la charité, et cette société s'est formée, quant à l'homme, aussitôt que l'homme est sorti des mains de Dieu. Dès l'origine, elle eut ses prêtres, ses sacrifices, ses lois, son enseignement [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous continuerons à demander pourquoi l'Eglise n'a été pendant quatre mille ans qu'en essence, une essence qui, pourtant, *avait une forme*; et, alors, pourquoi ses sacrifices, ses lois, son enseignement n'ont-ils pas été tout de suite ce qu'ils devaient être, et puisque sa forme actuelle a paru nécessaire à Dieu pour notre salut, pourquoi ne la lui a-t-il pas donnée dès le premier jour?

Quel que fût l'enseignement donné par Dieu à l'homme primitivement, il ne lui a guère profité.

LE PÈRE LACORDAIRE

C'est le démon, l'ennemi du genre humain, qui a détruit son ouvrage.

Dès l'origine, Dieu a voulu sauver les hommes par la lumière et le bien, et le démon a voulu les perdre par les ténèbres et le mal [2].

Dieu enseigna les hommes par la conscience et par la tradition. Il forma leur âme à sa ressemblance par une infusion de lumière et de bonté, présent corruptible, mais non capable d'être totalement anéanti, présent imparfait,

[1] Cinquième conférence, t. I, p. 84.
[2] Cinquième conférence, t. I, p. 85.

mais qui, joint à la tradition, c'est-à-dire à la parole divine enseignée d'âge en âge à la postérité de l'homme, suffisait pour le conduire à sa glorieuse fin. Notre premier père apprit de Dieu même quelle était cette fin, d'où il venait et où il devait tendre; il pénétra d'un regard, en entendant Dieu parler, tous les secrets et tous les ressorts de sa destinée; sa lumière intérieure, vivifiée et rassurée par cette lumière extérieure, se reposa dans la paix combinée de l'évidence et de la foi. Le fleuve de la tradition avait jailli de Dieu dans la conscience de l'humanité; il ne s'agissait plus que de le soutenir et de le renouveler dans son cœur, selon les besoins créés par l'inconstance et l'oubli des générations. Cinq fois, en quarante siècles, Dieu en ouvrit les sources et en élargit les rives : en Adam, en Noë, en Abraham, en Moïse et en Jésus-Christ, et cinq fois avec des circonstances solennelles qui remplirent l'Univers de leur bruit. En Adam, la parole divine fut illustrée par la création; en Noë, par le déluge; en Abraham, par la fondation du peuple juif; en Moïse, par les lois et les foudres du Sinaï; en Jésus-Christ, par les merveilles de sa naissance, de sa vie et de sa mort [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ces efforts que Dieu est obligé de renouveler cinq fois en quarante siècles pour éclairer les hommes, sans y parvenir, ne présentent, aux yeux des croyants, rien d'anormal. Pourquoi ? Parce qu'ils sont croyants. S'ils ne l'étaient pas, si leur siège n'était pas fait, ils reconnaîtraient qu'il est ridicule de prêter à la divinité ce rôle subalterne d'un pédagogue dont la voix a si peu de portée. Ils se deman-

[1] Cinquième conférence, t. I, p. 86.

deraient d'abord pourquoi ces efforts ont été limités au nombre de cinq, l'inconstance et l'oubli des générations n'ayant pas cessé de motiver l'intervention divine pendant ces quarante siècles. Ils se demanderaient ensuite, à supposer que la religion mosaïque soit due à une révélation céleste, comment il se fait que de vraie elle soit devenue fausse, l'unité de Dieu ayant été changée en une Trinité dont les Hébreux n'ont jamais eu connaissance, leur Messie temporel en la seconde personne de la Trinité, dont ils n'avaient aucune notion, leurs sacrifices en une Eucharistie, dont ils ne se doutaient guère, et leurs ablutions en un Baptême, bien autrement efficace.

Mais voilà le démon qui s'agite et qui sort de son repaire. Cela suffit pour que l'enseignement de Dieu soit circonscrit dans les étroites limites d'un petit peuple. Satan n'a, pour cela, qu'à jeter un peu de sa bave sur la tradition et la conscience.

En vain cinq fois Dieu vient à la rescousse. Rien ne peut triompher de cette bave, même la mort de son fils unique, et, malgré ce sacrifice inouï, la plus grande partie de la terre reste en proie à l'ignorance, à l'erreur et au péché.

Pour un tout-puissant, il est impossible de faire preuve de plus d'impuissance.

LE PÈRE LACORDAIRE

De quoi se plaindre? Fallait-il que la lumière, pour être justifiée, attentât à la liberté morale de l'homme? La conscience et la tradition faisaient leur devoir : c'était à l'homme de faire le sien [1].

[1] Cinquième conférence, t. I, p. 89.

Nous nous serions bien passés de ce respect de notre liberté qui a pour effet de nous livrer pieds et poings liés à un monstre, appelé Satan, pour qui Dieu, apparemment, est forcé d'avoir quelques égards.

Mais, enfin, il y a eu un moment où il nous a rachetés de cette servitude, où, du moins, il nous a donné les moyens de nous y soustraire. Alors pourquoi nous avoir fait attendre si longtemps notre délivrance ? Le gibet du calvaire n'a pas été un attentat à notre liberté. Il ne l'aurait pas été davantage s'il eût été dressé quatre mille ans plus tôt.

Pour réfuter l'objection du long retard apporté à l'établissement de l'Eglise, on a tenté de lui créer une pérennité, en en faisant la suite et la réalisation du mosaïsme. Lors même que ce système triompherait, et nous venons de voir qu'il ne peut être soutenu que par des expédients à peine dignes de la discussion, la pérennité du christianisme serait-elle une preuve de sa divinité? Non certainement, l'ancienneté du christianisme, doctrine de la rédemption, laissant subsister toutes les difficultés inhérentes au péché originel et à sa transmission.

En revanche, sa nouveauté, qui reste indéniable, est un obstacle invincible à son origine divine.

Une seconde objection vient se greffer sur la première. Si Dieu, dit-on, est l'auteur du christianisme, la vraie religion de l'humanité, quelle que soit la date où il l'ait établie, il est impossible qu'il n'ait pas songé à en faire profiter la terre entière, puisque tous les hommes sont ses enfants.

Aussi ce n'est pas seulement la pérennité qu'on revendique pour l'Eglise, c'est la catholicité.

LE PÈRE LACORDAIRE

L'Eglise n'est-elle pas appelée catholique? A quel signe reconnaît-on son autorité tutélaire? Comment discerne-t-on la vraie autorité parmi tant de fausses autorités? A un signe, pour ne parler que d'un seul, à un signe aussi éclatant que le soleil, que nulle fausse autorité ne possède, que nulle fausse autorité ne peut contrefaire, le signe de l'universalité, de la catholicité [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qui est aussi éclatant que le soleil, c'est qu'aucune Eglise n'est universelle et ne pourra se dire universelle tant qu'au lieu d'une seule religion acceptée d'un bout de la terre à l'autre on en comptera plusieurs.

Nous sommes donc témoins d'un scandale que ne parviendra pas à atténuer la plus géniale éloquence, c'est que Dieu, après avoir laissé dormir pendant des siècles sa miséricorde envers l'humanité, se réveille au bout de quatre mille ans et daigne répandre en holocauste le sang de son fils unique, non pas, comme on pourrait le croire, pour le salut de tous les humains, qui sont tous ses enfants, mais pour le salut d'un tout petit nombre d'élus, agissant ainsi à la manière des satrapes et autres potentats autour desquels se groupe un état-major de courtisans dont ils font la fortune, sans se soucier le moins du monde de la tourbe qui grouille au-dessous d'eux.

Ce qui est divin doit embrasser toute la durée et tout l'espace. Voilà le principe d'où l'on doit partir quand on réclame pour l'Eglise la pérennité et la catholicité.

[1] Première conférence, t. I, p. 21.

Pour tirer un argument de la catholicité de l'Eglise en faveur de sa divinité, il ne suffit pas de dire que son enseignement s'adresse à tous les hommes, il faudrait pouvoir dire que tous les hommes sont chrétiens.

Le miracle eût été que, dès son apparition, on eût vu tous les peuples de la terre se précipiter au baptême, depuis le Juif de Jérusalem jusqu'à l'Indien de l'Orénoque et le Cafre du Mozambique.

Mais l'Eglise ayant subi la loi toute humaine du progrès, à quel titre peut-elle se prétendre catholique?

Elle a été appelée ainsi uniquement par opposition aux religions exclusivement nationales, aux religions fermées, comme l'était la religion juive, dans laquelle on ne pouvait entrer qu'en se faisant, pour ainsi dire, naturaliser Juif par l'odieuse circoncision et l'abstention de certaines viandes.

En affranchissant ses néophytes asiates de ces conditions, l'apôtre des Gentils a universalisé l'Eglise, c'est-à-dire l'a rendue propre à un développement indéfini.

Mais, à ce compte, beaucoup d'autres religions pourraient se qualifier de catholiques. L'idolâtrie grecque, son Olympe et son Parnasse ne sont pas restés confinés dans l'empire grec, et nous ne voyons pas que le bouddhisme et le mahométisme se soient enfermés, l'un dans l'Hindoustan, et l'autre dans l'Arabie.

LE PÈRE LACORDAIRE

Le mahométisme n'a aspiré à l'universalité qu'en espérant soumettre l'Univers au califat par la force des armes [1].

[1] Confér., Tome I, p. 22.

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est bien ainsi que s'y est pris Charlemagne pour imposer le baptême aux Saxons. Mais les Sioux, les Malais, les Africains, etc., sont encore à l'attendre. C'est là le point sur lequel il est bon d'insister pour réduire la catholicité de l'Eglise à sa juste valeur.

LE PRÉSIDENT

Malgré tout ce que vous pourrez dire, nous crierons toujours : « Vive la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ! »

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE MOSAÏSME — LA BIBLE — MISSION DU PEUPLE JUIF

M. AUG. NICOLAS

Au delà des histoires les plus anciennes, au delà d'Hérodote et d'Homère, bien au delà des annales Egyptiennes, Phéniciennes et Babyloniennes, au delà enfin des temps fabuleux, au sein de la nuit et du silence qui enveloppent les premières générations — comme un grand phare sur l'abîme des temps — s'élève, solitaire dans sa majestueuse antiquité, Moïse, historien, non d'un peuple, mais des pères de tous les peuples, biographe de l'homme, annaliste de la nature, chroniqueur des gestes de Dieu [1].

Quand on réunit, quand on pèse sérieusement tous les motifs de confiance et d'adhésion qui environnent le livre de la Bible, et en particulier le Pentateuque, auquel viennent se rattacher toutes les autres parties, on est

[1] *Op. cit.*, Tome I, p. 316.

frappé d'un saint respect en l'ouvrant; on sent que l'homme n'a pas inventé ces grands et mystérieux récits, et qu'il n'a fait que prêter la main pour les tracer [1].

A l'époque où il écrit, le cours de la tradition n'avait pas encore été troublé, et c'est à plein canal de cette tradition qu'il a dû puiser ses récits.

Si l'espace qui sépare encore Moïse du déluge et de la création nous paraît considérable pour la conservation des souvenirs, il se raccourcit visiblement par la longévité des hommes à cette époque. Moïse n'est séparé d'Adam que par quatre générations, tout au plus. De son temps un homme pouvait avoir vu Joseph, dont le père avait vu Sem, qui avait vu Mathusalem, qui devait avoir vu Adam [2].

Donc Moïse tient de première main les faits qu'il nous raconte.

Comme ils étaient alors dans toutes les mémoires, à quels démentis il se serait exposé, s'il eût été un historien infidèle !

Ce n'est pas à Moïse seul qu'on s'attaquerait en rejetant son récit, ce serait à tout un peuple, à tout un monde qui le lui a dicté et qui l'a reçu, en présence des monuments et des traditions toutes vives qui le garantissaient et dans les circonstances les plus propres à le confondre, s'il eût été fabuleux [3].

Les récits de Moïse ont eu, à l'époque où ils ont été écrits, tout un peuple de narrateurs et de garants. Ce peuple a continué d'exister, il existe encore à l'heure qu'il est, au milieu de nous, porteur et gardien de ces mêmes récits; et ce peuple a toujours présenté, dans l'antiquité, comme dans

[1] *Op. cit.*, Tome I, p. 317.
[2] *Op. cit.*, Tome I, p. 320, note.
[3] *Op. cit.*, Tome I, p. 322.

les temps modernes, un tel phénomène religieux et social qu'il ne peut s'expliquer que par l'intervention de l'autorité divine [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Avant de parler de l'autorité de Moïse et de sa sincérité, il faudrait être bien certain que la Bible est de lui, et réfuter les très bons arguments opposés par Renan et Michel Nicolas à son authenticité.

L'illustre Cuvier, cité par vous, dit à ce sujet : « *Il n'y a nulle raison de ne pas attribuer la rédaction de la Genèse à Moïse lui-même.* » Il y a une bonne raison pour la lui attribuer, c'est de lui donner ainsi une unité et une importance qui lui manqueraient sans cela.

Or, quand on lit la Genèse, on se voit arrêté dès le second chapitre par un second récit du commencement du monde très différent du premier. Ces deux récits, maladroitement cousus l'un à l'autre, ne peuvent pas être du même auteur. On est donc porté à penser que les copistes ont recueilli sous le nom vénéré de Moïse, en les disposant suivant un certain ordre, parfois avec peu d'intelligence, tous les textes qu'ils avaient pu réunir pour servir à l'histoire des Hébreux.

Pourquoi croire plutôt au livre sacré du peuple Juif qu'à ceux des Persans, des Indiens et des Chinois ?

Le peuple Juif porte assurément les marques d'une très grande originalité. C'est le seul peuple de l'antiquité dont le caractère soit d'être exclusivement religieux. La religion, c'est sa patrie. C'est elle qui domine tous ses sentiments. C'est pour elle qu'il vit, qu'il se bat et qu'il meurt. Son seul

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 328.

ennemi est celui qui touche à sa religion. Sa loi est une loi religieuse. Il peut supporter tous les jougs, toutes les humiliations, tous les sévices, mais il versera jusqu'à la dernière goutte de son sang pour venger un outrage fait à son temple. Il se lève alors sans regarder au nombre et à la puissance de ses oppresseurs et son fanatisme ne connaît plus de bornes. Il marche indifféremment au martyre ou à l'extermination, et s'il est chassé de chez lui, il emporte ses livres saints et ses rites à la semelle de ses sandales.

L'Église, dans son désir de se rattacher à la création, s'est approprié l'histoire toute religieuse de ce peuple dont elle a fait une histoire symbolique et préfigurative.

Le système de la rédemption a pour point de départ le péché originel, et c'est la Bible de Moïse qui en fournit le témoignage.

Dès lors qu'on faisait cet emprunt à la Bible, il fallait reconnaître ce livre comme un livre chrétien.

La religiosité du peuple Juif, au lieu de s'expliquer humainement comme une passion héréditaire, comme un genre particulier de patriotisme, est devenue sous la plume des docteurs du Christianisme, le signe d'une mission miraculeuse, et sa raison d'exister n'a plus été que de conserver à travers les siècles le dépôt de la tradition et de la révélation primitive.

M. AUG. NICOLAS

Comment n'être pas frappé par le caractère divin de la Genèse ?

Où Moïse a-t-il pris des notions si pures de la divinité, des idées si sublimes de sa puissance, de son indépendance, et de ses autres perfections ?

L'AVOCAT DU DIABLE

Méfions-nous des enthousiasmes de commande.

On ne peut ouvrir la Bible sans que le sourire vous vienne aux lèvres et quelquefois le dégoût.

C'est là un héritage bien compromettant que le Christianisme a étourdiment revendiqué, et en lui attribuant l'inspiration du Saint-Esprit, comment n'a-t-il pas vu l'abîme de difficultés dans lequel il s'engageait?

Nous ne referons pas, après Voltaire, le procès de la Bible, nous citerons seulement, dans le chapitre relatif à la chute, ces versets significatifs et qui montrent l'idée très païenne que se faisaient de Dieu ceux qu'on nous représente comme ayant écrit sous sa dictée.

« *Et l'Éternel Dieu dit : Voici, l'homme est devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal. Mais maintenant (il faut prendre garde) qu'il n'avance sa main et ne prenne aussi du fruit de l'arbre de vie et qu'il n'en mange et ne vive à toujours.* »

« *Ainsi il chassa l'homme, et il logea des chérubins vers l'orient du jardin d'Eden, avec une lame d'épée flamboyante qui se tournait çà et là pour garder le chemin de l'arbre de vie* » [1].

Y a-t-il rien de plus enfantin que cette conception de la divinité qui tient conseil pour s'opposer aux empiètements de l'homme et qui s'apprête à le repousser *manu militari*, s'il tentait de forcer les portes de l'Eden ?

Ceux qui s'extasient sur la Bible ne l'ont pas lue, ou bien ils s'en tiennent à un certain nombre de touchantes idylles ou de jolies saynètes, comme le sacrifice d'Abraham, la fuite d'Agar et d'Ismaël, le plat de lentilles, l'histoire de

[1] Genèse, ch. III, v. 22-24.

Joseph, Moïse sauvé des eaux, Samson, Ruth et Boos, David et Goliath, le jugement de Salomon, le petit Eliacin, Judith et Holopherne, Daniel dans la fosse aux lions, Job sur son fumier, le jeune Tobie, Esther et Mardochée, etc., etc.

Nul plus que nous n'apprécie la charmante simplicité de ces petits récits où les auteurs savent si bien s'effacer pour ne laisser parler que les faits.

Mais à côté de ces aimables contes, que de passages rebutants, où la simplicité ne fait que dévoiler la triste inconscience des narrateurs, sans compter les incohérences, les redondances, les erreurs de toute sorte, géographiques, géologiques, astronomiques et autres dont fourmille le livre.

On se demande d'ailleurs comment, même au point de vue orthodoxe, ce livre a pu entrer tout d'une pièce dans le canon chrétien. Ne savons-nous pas que, si l'Eglise a eu soin d'y puiser, pour étayer sa doctrine, le récit du péché originel et l'attente d'un Messie, elle en a définitivement, avec saint Paul, répudié tout ce qui, sous le nom de *la Loi*, formait et forme encore la religion juive.

Si la Bible est un livre chrétien, pourquoi ce mépris et cette hostilité persistante contre des gens dont le seul crime est d'être restés fidèles aux prescriptions de Moïse et par conséquent de Dieu ?

L'antisémitisme moderne a beau se réfugier dans de nouvelles formules, au fond, la haine du juif vient de la profonde séparation qui s'est faite entre les deux cultes au premier siècle de notre ère.

L'antisémitisme est-il seulement, comme il le prétend aujourd'hui, une guerre politique et sociale contre les grands banquiers israélites ? Qu'il nous permette de lui dire que la justice de sa cause n'y gagne rien. L'envie n'est pas une meilleure plate-forme que le fanatisme reli-

gieux. La fraternité humaine n'a-t-elle donc pas assez d'obstacles à surmonter, pour que, dans un temps où tant d'efforts ont été faits pour la faire triompher et en assurer le règne, on vienne, par un anachronisme plein de décevante ironie, l'entraver par la résurrection de vieilles haines si bien en train de s'assoupir ?

Sans aller plus avant dans cette digression, concluons que ce n'est qu'au prix des contradictions les plus flagrantes et dans un esprit exclusivement systématique que l'Eglise ose s'appuyer sur la Bible et la revendiquer comme un de ses livres sacrés.

Lancés dans cette voie, les théologiens ne pouvaient plus s'arrêter. Comment faire deux parts dans la Bible, y prendre ce qui leur convenait et rejeter le reste ?

Pour se tirer de cet embarras, ils ne reculèrent pas devant les plus étonnants paradoxes, comme celui de transformer en préfiguration de la loi définitive cette loi qui fut dictée par Dieu lui-même à tout un peuple et dont ce peuple vécut pendant quarante siècles avant sa dispersion, sans se douter un instant de sa mission de précurseur.

On se demande d'abord quel est le but de cette préfiguration qui n'a rien préfiguré du tout avant qu'on se fût ingénié de lui faire préfigurer quelque chose.

A qui pouvait-elle servir? Aux Juifs? Mais ils en étaient les acteurs inconscients. Aux Gentils? Ils n'en avaient pas la plus petite connaissance.

Et maintenant, comment attribuer à Dieu qui, par définition est la sagesse même, cette singulière idée d'édicter deux lois, la première ne devant être qu'une fiction pendant quatre mille ans, pour ensuite s'effacer devant la seconde.

Une fiction présentée aussi sérieusement et soutenue

pendant un aussi long laps de temps, loin d'être un avertissement, est une tromperie indigne de la divinité, et les Juifs sont excusables de s'y être laissé prendre.

Et cependant, c'est pour n'avoir pas compris que les promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob étaient des promesses symboliques que ce petit peuple, si fier d'être le peuple de Dieu, aurait mérité d'être dispersé aux quatre coins du monde pour en être partout le rebut et la risée.

Cette dispersion, aux yeux des docteurs de l'Eglise, est un châtiment, et la persistance de cette race, vivant dans un isolement farouche au milieu des nations, un prodige permanent destiné à perpétuer le témoignage de son crime pour en faire la contre-épreuve de la divinité du Christianisme.

Les sceptiques, tout en reconnaissant que c'est là un des faits les plus singuliers de l'histoire, se permettent de l'expliquer d'une manière tout humaine.

Ils remarquent d'abord que la dispersion a commencé bien avant la destruction de Jérusalem, puisque, au temps des apôtres, on trouve déjà des synagogues un peu partout, à Alexandrie, en Syrie, en Asie-Mineure, en Grèce et à Rome.

Ils trouvent ensuite que l'isolement des Juifs n'est pas aussi prodigieux qu'on veut bien le dire, et qu'on peut lui attribuer deux causes très naturelles, le fanatisme juif et le fanatisme chrétien. Toute alliance trop intime, tout mariage entre juifs et étrangers devant être considéré de part et d'autre comme une mésalliance, rien d'étonnant à ce qu'il n'y ait jamais eu de fusion.

Enfin, ils ne peuvent pas croire qu'un Dieu clément ait voulu tirer vengeance d'un peuple dont Jésus, sur la croix, a demandé la grâce à son père.

Il est possible que la plèbe de Jérusalem ait vociféré

contre Jésus, en laissant échapper ce cri : « *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants.* » Mais il n'était pas digne de Dieu d'accepter un pareil pacte, outre qu'il est très difficile de savoir si ce cri a été réellement proféré, puisque aucun disciple ne se trouvait là pour l'entendre. L'eût-il été, ce n'est pas un cri lancé par quelques énergumènes dans un moment d'effervescence qui pouvait engager à jamais la responsabilité de tout un peuple.

La dispersion des Juifs, leur isolement dans le monde, pas plus que leur mission préfigurative, n'a donc, comme le voudrait l'Eglise, aucun caractère miraculeux, et la préfiguration reste à l'état de système très subtilement inventé pour conserver dans la Bible, au moyen d'une interprétation symbolique, ce qui ne cadrait plus avec la nouvelle religion.

C'est ainsi que saint Paul, arrêté dans son apostolat par la difficulté de la circoncision, faisait déjà de la circoncision du prépuce le symbole de la circoncision du cœur.

De même l'obligation pour les Juifs de s'abstenir de certaines viandes est devenu le symbole de notre carême.

Les prophéties, dejà torturées par les rabbins, pour en extraire les traits d'un Messie charnel, furent torturées à nouveau par les docteurs de l'Eglise pour changer ce Messie charnel en Messie céleste.

Enfin, on s'est mis à voir de la préfiguration partout, et non seulement dans la religion juive, mais même dans les religions païennes.

LE PRÉSIDENT

L'érudition moderne est venue donner sous ce rapport toute satisfaction au traditionalisme. C'est ce que nous prou-

verons dans une prochaine séance où nous étudierons les traditions universelles, traditions sur la déchéance, traditions reconnaissables dans le rite des sacrifices, traditions sur l'attente d'un libérateur.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA CRÉATION D'APRÈS LA GENÈSE

M. L'ABBÉ BOUGAUD

Parmi les noms que l'enthousiasme décerne au génie, il n'en est pas de plus enviable que celui de Créateur. Eh bien! c'est un vain mot, l'homme ne crée pas, il arrange.

Créer est le domaine incommunicable de Dieu. On n'ose même pas en parler, tant cette opération est cachée dans un secret redoutable.

Dirons-nous que Dieu a tiré le monde du néant? Expression vulgaire mais infirme; car qu'est-ce que le néant?

Dirons-nous que Dieu, en créant le monde, l'a posé hors de lui? Expression inexacte, car que peut-il y avoir hors de Dieu?

Essaierons-nous de dire que Dieu a posé le monde en lui? Prenons garde : Nous touchons au panthéisme.

O Dieu! que dire donc et que faire? Sinon répéter hum-

blement, simplement, le mot révélé : « *in principis creavit Deus cœlum et terram.* » Et comment cela s'est-il fait : « *Dixit et facta sunt* » [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Il y a beaucoup d'objections à la création, objections devant lesquelles la raison reste impuissante. Vous n'hésitez pas à surcharger encore les nuages qui la couvrent, en allant jusqu'à confesser que nous ne pouvons nous en faire aucune idée, et vous craignez de dire, par exemple, qu'en créant le monde, Dieu l'a posé hors de lui. Pourquoi?

M. L'ABBÉ BOUGAUD

Parce que tout ce qui serait hors de lui le limiterait. Or, il ne peut être limité par rien, puisqu'il est infini.

L'AVOCAT DU DIABLE

Je suis heureux de vous rassurer à cet égard, votre raisonnement venant d'une conception très erronée de l'infinité de Dieu.

En parlant de l'infinité de Dieu, vous pensez, sans doute, malgré vous, à une infinité matérielle. Or Dieu étant défini un esprit pur, son infinité ne peut être qu'une infinité morale, c'est-à-dire l'infinité de ses propriétés spirituelles, puissance, bonté, sagesse, etc.

Dire que Dieu est infini parce qu'il occupe l'espace infini, c'est lui donner un corps infini, exclusif de tout autre corps, et si les spiritualistes les plus déterminés tom-

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 128.

bent dans cette erreur, c'est que notre raison se refuse à concevoir un être, même Dieu, en *pas de place*. Mais quand même son esprit, comme le nôtre, serait forcé d'avoir une habitation, qu'importe à son infinité morale la grandeur de cette habitation? N'aurait-il pour demeure qu'un atome imperceptible, il n'en serait pas moins propre à créer et à gouverner le monde.

Malheureusement la création offre à l'esprit des difficultés bien plus graves, et, par exemple, nous cherchons en vain quel en est le motif déterminant.

M. L'ABBÉ BOUGAUD

Comment contenir l'amour, quand il déborde, et ne pas le laisser suivre sa pente, qui est de tout envahir, pour tout béatifier?

Telle fut la genèse de la création. C'est dans cette lumière supérieure que viennent se fondre et s'harmoniser les différents systèmes des théologiens qui, à première vue, semblent discordants. Selon les uns, Dieu nous a créés par bonté, par amour. Selon les autres, d'école plus haute (mais les premiers sont d'école plus tendre), Dieu a tout fait pour lui-même, en vue de sa seule gloire. Il y a du vrai dans ces deux systèmes, mais il faut les unir pour arriver à la lumière totale. Dans cette extase de bonheur et d'amour d'où nous sommes sortis, Dieu s'est vu et il nous a vus. Il a vu sa gloire qui demandait à être connue, et il a vu ces pauvres êtres futurs qui seraient si heureux de la connaître. Ces deux motifs se sont fondus en un, pour le déterminer [1].

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 133-134.

L'AVOCAT DU DIABLE

Dieu ayant créé le monde, d'après vous, pour satisfaire deux besoins de sa nature, celui d'être glorifié et celui d'aimer et d'être aimé, nous devons croire que le monde est éternel, car, sans cela, il y aurait eu un temps où ces deux besoins auraient fait défaut au souverain maître. Or l'Église s'est prononcée contre l'éternité du monde.

D'ailleurs la nature est composée de tant d'éléments différents, qu'il est impossible de lui appliquer d'une manière générale aucun de ces deux systèmes qui ne visent véritablement que les êtres conscients.

En fait d'êtres conscients, pouvant chanter ses louanges et répondre à son amour, Dieu, dit-on, avait créé les Anges. Voilà qui rend bien superflu le reste de l'univers.

Et puis vous ne parlez toujours que de nous. Nous ne voyons pas que la pierre, le microbe, le loup, le vent et la forêt puissent être très sensibles à la gloire du Très Haut.

Il nous est très difficile aussi de croire que c'est au débordement de l'amour divin que nous devons notre existence. Nous l'aurions demandée en tout cas un peu moins sommaire et un peu moins précaire.

M. L'ABBÉ BOUGAUD

Nous ne l'avions ni sommaire, ni précaire dans l'Eden. Le mal n'est venu dans le monde qu'à la suite de notre déchéance.

L'AVOCAT DU DIABLE

Eh quoi? même avant la chute, n'y avait-il pas des

bêtes? Et s'imagine-t-on Dieu créant les bêtes par amour?

Car si elles ne peuvent parler, nous pouvons parler pour elles, et en nous plaçant uniquement au point de vue du motif qui a présidé à la création, quand nous envisageons leur misérable sort, lié au nôtre, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement de voir que c'est là un des produits de l'amour divin.

M. L'ABBÉ BOUGAUD

La création, comme tous les dogmes, peut donner lieu à bien des discussions. Pour nous, elle est un fait dont l'attestation n'a pu nous venir que par une révélation divine. Cette révélation a dû être faite à Moïse sur le mont Sinaï. Car comment ce berger sans instruction aurait-il pu faire de la création du monde une description dont l'exactitude est confirmée aujourd'hui point par point par les découvertes de la science? [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Rien n'est plus vague et plus flottant que ce fait de la révélation. On nous parle souvent d'une révélation primitive qui aurait été faite à Adam, tandis que, d'après vous, c'est Moïse qui en aurait eu le privilège.

Il est étrange que l'être, choisi par Dieu entre tous pour recevoir une telle communication, ne s'en soit pas fait gloire. De plus, n'a-t-on pas le droit de s'étonner que Dieu ait attendu si longtemps pour révéler aux hommes leur origine?

D'ailleurs, rien n'est moins certain que l'attribution faite

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 152.

par les Juifs à leur Moïse des cinq premiers livres de la Bible, et, d'après la remarque de Michel Nicolas, les compilateurs, chargés, au retour de la captivité, de réunir et mettre en ordre les vieux documents de l'histoire juive, ont été bien maladroits d'éditer sous le nom de Moïse des livres où l'on raconte sa mort et sa sépulture et où maints passages font allusion à des faits ultérieurs.

Mais puisque vous prétendez que Moïse a devancé la science moderne, comment conciliez-vous la création en six jours avec les données actuelles de la géologie et de l'astronomie ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Nous connaissons l'objection. Si les six jours de Moïse sont des jours de vingt-quatre heures, le monde aurait été créé, à six jours près, en même temps que l'homme, c'est-à-dire il y a environ six mille ans. Or, c'est à des milliards d'années que la géologie et l'astronomie reculent l'antiquité du globe.

Il y a longtemps qu'on a tranché cette difficulté en démontrant que les six jours de la Genèse n'étaient pas nécessairement des jours de vingt-quatre heures, mais pouvaient représenter six époques indéterminées dont le matin serait le commencement et le soir la fin.

L'AVOCAT DU DIABLE

Le naïf historien qui ne prévoyait pas qu'on aurait besoin de recourir à cette interprétation, emploie des expressions bien gênantes pour ses ingénieux commentateurs. Car on ne peut pas mieux préciser le sens du mot jour que dans le verset suivant :

V. 5. « *Il donna à la lumière le nom de jour et aux ténèbres le nom de nuit, et du soir et du matin se fit le premier jour.* »

Un jour qui est opposé à la nuit ne peut pas être pris pour une époque indéterminée.

A propos de la lumière, comment expliquez-vous que la Bible en annonce l'apparition avant la formation du soleil et des astres?

L'ABBÉ BOUGAUD

Cette anomalie paraissait indéchiffrable et Moïse était accusé d'incohérence. C'est la science moderne qui est venue lui donner raison.

Quoique la lumière nous vienne du soleil, le soleil n'est pas lui-même la lumière.

Rien ne s'oppose donc à ce que Dieu ait produit de la lumière avec un autre agent, et il faut bien qu'il en ait été ainsi. La preuve en est fournie par les mines de houille, débris d'une végétation primitive. Car la terre aussi a été créée avant le soleil, et ici encore la science est d'accord avec la Bible. D'après la Genèse, l'apparition du soleil, comme luminaire, ne se produit qu'au verset 14, c'est-à-dire le quatrième jour, tandis que la solidification de la terre était faite le troisième jour (verset 10). Voilà ce que Moïse a révélé quatre mille ans avant Laplace.

Or, les terrains houillers se trouvant dans les contrées les plus diverses, aussi bien au nord qu'au sud, comment attribuer à l'action du soleil une végétation aussi luxuriante sur toute la surface du globe?

Voici ce que dit à ce sujet le savant Ebrard, cité par Reusch (*La Bible et la Nature*, p. 378) :

« *A l'époque de la formation houillère, la différence des*

climats n'existait pas encore sur la terre, parce que celle-ci, au lieu de recevoir sa chaleur du soleil, n'était échauffée que par sa propre chaleur, tandis que les traces d'une différence climatérique apparaissent dans les terrains triassique et jurassique[1]. »

L'AVOCAT DU DIABLE

Je vois bien qu'il s'agit ici de chaleur, mais non pas de lumière. La végétation tropicale, changée aujourd'hui en houille n'a pas été produite par un dégagement chimique de lumière et de chaleur venu du dehors, mais, comme le dit Ebrard, par un feu venu de l'intérieur.

Puisque c'est à son feu central que la terre devait une température aussi favorable au développement de sa végétation, ce n'était donc pas à l'action de je ne sais quelle lumière créée avant la lumière solaire. Pour expliquer l'uniformité de ce développement dans toutes les régions, il n'est aucunement nécessaire de rejeter l'apparition du soleil après la période houillère, et il faut que le prestige de la Bible soit bien grand pour que, dans leur désir de la concilier avec la science, de grands savants se soient laissé entraîner à des conclusions aussi illogiques.

La Bible, d'ailleurs, fait-elle la moindre allusion à ces végétaux de terrains carbonifères? Du tout, elle ne parle que d'herbe verte et d'arbres fruitiers, et elle en place l'éclosion au troisième jour (v. 11 et 12), c'est-à-dire avant la formation du soleil. Va-t-on dire que cette herbe verte et ces arbres fruitiers appartiennent aussi à la période houillère?

Il faut donc mettre une sourdine à votre enthousiasme

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 180.

pour Moïse ou pour le compilateur quelconque qui s'est chargé de grouper les gestes du Créateur.

Loin d'être un prédécesseur et un rival de Laplace, il est ce qu'il doit être, tout simplement un primitif, un naïf.

Quelque idée qu'il se soit faite de la puissance divine, comme la besogne était considérable, il a cru convenable de la partager en un certain nombre de jours.

Il s'est représenté Dieu sous la forme d'un ouvrier très habile qui, chargé de faire une machine, travaillerait un jour à la carcasse, un autre jour au foyer, un autre jour aux roues, un autre jour aux courroies de transmission, sans souci d'aucun ordre dans le choix des pièces à confectionner, pourvu qu'à la fin, la machine, ayant tous ses agrès, pût être mise en mouvement.

En nous annonçant d'abord d'une manière générale que Dieu créa le ciel et la terre, il nous donne pour ainsi dire le titre du chapitre. Il nous dira ensuite ce qui dut être créé pour qu'il y eût un ciel et aussi pour qu'il y eût une terre. Que lui importe que la terre ait été faite avant ou après le soleil ? Il ne prétend pas dire par là qu'ils ont fonctionné l'un sans l'autre au fur et à mesure de leur formation. La seule chose à laquelle il pense, c'est à distribuer le travail en six jours, d'après le proverbe : à chaque jour suffit sa peine. Il commence donc par déterminer ce que c'est qu'un jour. Or, pour qu'il y ait un premier jour, soit l'espace de temps pendant lequel on peut travailler entre le matin et le soir, il faut que les ténèbres soient séparées de la lumière. On a ainsi le jour et la nuit. Le second jour est employé à faire n'importe quelle pièce de la machine. Cette pièce se trouve être le firmament, sorte de plafond où sont fixés les nuages et qui répond à ce que nous appelons le ciel. Le troisième jour, le divin ouvrier fabrique la terre, telle que nous la voyons, avec ses mers, ses lacs, ses fleuves et

tous ses cours d'eau, et aussi avec ses céréales et ses arbres fruitiers, toute prête, en un mot, à nous recevoir. Le quatrième jour, il régularise la lumière en piquant sur le plafond de la terre les grands appareils destinés à l'éclairer : le soleil, la lune et les étoiles.

Le cinquième jour, Dieu amène sur la terre ses habitants inférieurs, les animaux, et, le sixième jour il met la dernière main à son ouvrage en formant l'homme, la perle de la création.

C'est une fois que tout cela est créé et que le monde est fini, qu'en un instant tout marche, tout fonctionne. La terre reçoit les rayons du soleil pendant le jour, ceux de la lune et des étoiles pendant la nuit, et l'homme et les animaux y trouvent tout ce qui est nécessaire à leur existence.

L'ABBÉ BOUGAUD

Une pareille explication est par trop simple. Pour nous qui croyons que Moïse a été le truchement de Dieu, nous devons lui attribuer une science infuse.

Ainsi, les savants ont découvert que la terre avait d'abord été une nébuleuse. Eh bien ! c'est ce que veulent dire les versets 1 et 2, quoique cela n'apparaisse pas à première vue.

Quand dans le verset 1, Moïse nous dit : Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre, cela signifie qu'il la créa à l'état de nébuleuse.

Pour cette interprétation il suffit d'ajouter un mot à la phrase, le mot matière, et de dire : Au commencement Dieu créa le ciel et la *matière* de la terre. Ce mot génial a été trouvé par notre grand Buffon.

Or, quelle était cette matière? C'est ce que nous apprend

le verset 2 : « *La terre était informe et vide ; les ténèbres couvraient la face de l'abîme, et l'esprit de Dieu planait sur les eaux.* »

« *Sur les eaux* », cela veut dire sur le gaz. Les eaux, le gaz, c'est toujours du fluide. Moïse a employé un mot pour l'autre, à cause de l'insuffisance de la langue hébraïque où aucune expression ne répondait à ce que nous nommons un gaz [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

J'aime mieux mon explication par trop simple. Je remarque d'abord que le Saint-Esprit qui n'a pas su trouver le mot nécessaire pour donner son vrai sens à son exorde, a eu en cela moins d'esprit que M. de Buffon. Et puis, cette transformation d'eau en gaz rappelle un peu trop le procédé qu'on prête plaisamment aux maniaques de l'étymologie quand on leur fait dire que *cheval* vient du latin *equus*, en changeant *e* en *che* et *quus* en *val*.

L'ABBÉ BOUGAUD

S'en prendre au Saint-Esprit de ce que, dans nos textes sacrés, tout n'est pas parfaitement clair, c'est ne rien comprendre à la théorie de l'inspiration. L'inspiré n'est pas une machine inerte entre les mains de Dieu. Il reste lui-même et il traduit la pensée divine avec les moyens que lui fournissent son temps et son pays. L'inspiration se fait ainsi sans gêner sa liberté ni la nôtre [2].

Croyez-vous qu'il fût digne de Dieu de nous enseigner

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 166-167.
[2] *Op. cit.*, tome III, p. 155.

les origines du monde à la manière d'un professeur de Sorbonne ? Supposez qu'il nous eût fait un cours d'astronomie, de géologie, de physique, Dieu semblait empiéter sur notre domaine ; il supprimait la science, la libre et féconde recherche des choses humaines [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Qu'est-ce à dire? Et puisqu'il s'agissait de nous instruire, pourquoi tous ces voiles et tous ces mystères ?

L'effet eût été de supprimer la science? Mais est-ce qu'elle ne se supprime pas elle-même au fur et à mesure de ses conquêtes ?

Une fois qu'elle a établi la vérité sur un point, il ne nous est plus permis d'y contredire.

Les trésors que, grâce à elle, nous possédons aujourd'hui, nous les aurions possédés plus tôt. Où donc eût été le mal ? Ce que nous demandons, ce n'est pas de chercher, c'est de trouver, et un révélateur qui ne révèle pas, sous prétexte qu'il ne veut pas être pris pour un professeur de Sorbonne, manque essentiellement à son but et à sa mission.

Par cette latitude que vous accordez à l'inspiration, vous vous séparez de ces théologiens pour qui chaque mot du livre sacré émane de Dieu lui-même. L'étroitesse de ce système vous révolte, et cependant voyez comme il est difficile d'échapper aux exigences d'un dogme aussi subtil. Car si une large part est faite à la liberté de l'écrivain, à sa manière de voir les choses et de les comprendre, il nous est impossible dès lors de reconnaître dans nos textes canoniques ce qui est humain et ce qui est divin, ce qui n'engage pas la foi et ce qui fait vraiment autorité.

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 153-154.

Il est bien commode d'adopter pour règle que, si la révélation se trouve en défaut sur quelque point, on doit en accuser l'insuffisance de l'inspiré, jamais l'inspirateur.

Malheureusement cette règle est absolument arbitraire. Et pour reprendre la discussion, notre avis est que ce fameux accord du récit de la Genèse avec la science ne repose en réalité que sur des sophismes.

L'ABBÉ BOUGAUD

Est-ce donc un sophisme que d'expliquer le firmament de la Bible, comme je l'ai fait, d'après l'étymologie du mot. « *Et Dieu dit : qu'il y ait une étendue entre les eaux et les eaux* (les eaux qui baignent le globe et les eaux qui montent en vapeurs). Une étendue, ou plutôt : *une fermeté* : *firmamentum*, non pas un vide, mais un espace solide, consistant, résistant qui pût soutenir les nuées : *fiat firmamentam*[1].

Certainement ce firmament a été longtemps considéré comme un plafond, alors que les sciences physiques étaient dans l'enfance. Mais c'était là une très mauvaise traduction de la pensée de Moïse. Le firmament n'est autre chose que l'air qui compose notre atmosphère et qui, par son poids, soutient et suspend les nuages.

L'AVOCAT DU DIABLE

Il faut donc dire alors que le soleil, la lune et les étoiles se trouvent aussi dans notre atmosphère, car au verset 17, Dieu les met dans ce même firmament.

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 172.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ne trouvez-vous pas absolument inouï que la géologie confirme la succession des êtres vivants dans l'ordre indiqué par Moïse, les oiseaux et les poissons d'abord, puis les animaux terrestres et en dernier lieu l'homme ? [1]

L'AVOCAT DU DIABLE

Non. Il n'était pas besoin pour cela d'une si subtile devination et il ne fallait pas être si grand clerc pour, en montant du plus petit degré de développement au plus grand, adopter une hiérarchie conforme à celle que présente la nature.

Et encore il y a, ce semble, une grande naïveté à faire paraître avant l'homme les animaux domestiques aussi bien que les sauvages ; car ils n'ont pu devenir domestiques que lorsque l'homme les eût soumis à son joug et introduits sous son toit.

L'ABBÉ BOUGAUD

M. Hugues Müller dit cependant que dans les couches de l'époque tertiaire on a retrouvé des bœufs et des chevaux [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

M. Hugues Muller se presse bien, lui aussi, de les appeler domestiques : domestiques de qui, si l'homme n'avait pas encore paru ?

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 184.
[2] *Op. cit.* tome III, p. 188.

On dit que le récit de la Genèse est en parfaite harmonie avec la science. Or on a trouvé dans les bancs de houille, débris des forêts primitives du troisième jour, des coquillages, des mollusques, des empreintes de petits poissons, tandis que, dans la Bible, la vie animale ne commence que le cinquième jour.

L'ABBÉ BOUGAUD

Peut-être y a-t-il eu une première création d'un petit lot d'animaux inférieurs, datant bien du troisième jour et que Moïse avait négligé de signaler. Ce n'est pas qu'il ne connût déjà ces premiers essais, car il semble bien y faire allusion au verset 21, où l'on voit Dieu créant les grands poissons et tous les animaux que les eaux *avaient produits* : « *quam produscerant aquæ* ». Ce plus-que-parfait a bien l'air de se rapporter à ces embryons que les eaux avaient en effet produits au troisième jour et que Moïse rattache ainsi à l'œuvre de la création animale en les y introduisant officiellement [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Qui eût cru que ce plus-que-parfait renfermât de si subtiles intentions? Ce plus-que-parfait est un vil solécisme dû à une faute de copie. On a mis *produxerant* au lieu de *produxerunt* et c'est là la version, la seule raisonnable, qu'a suivie le Dr d'Allioli.

Le récit biblique de la création de l'homme fait naître trois questions très intéressantes.

1o Celle de l'époque de notre apparition sur la terre;

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 190.

2° Celle de l'état primitif de l'humanité ;

3° Celle de l'unité de l'espèce humaine.

Par le degré d'antiquité de notre race, la science n'a encore que des hypothèses à opposer à la chronologie de la Bible.

La Bible ne dit nulle part d'une manière formelle quelle est la vraie date de la création de l'homme. On ne l'établit que par voie de calcul. Or ce calcul a donné lieu à plus de quarante systèmes, et l'écart est considérable entre chacun d'eux.

Cependant l'impression qui résulte de la Bible est que l'humanité est jeune et que l'apparition de l'homme sur la terre ne peut être reculée au delà de six, sept ou huit mille ans [1].

On est loin de compte avec la paléographie et la géologie.

L'ABBÉ BOUGAUD

Les historiens hostiles à l'Église, comme Dupuis et Volney, opposaient à la Bible les listes des rois de l'Egypte, de l'Inde, de la Chine, le zodiaque de Dendérat. Volney faisait remonter à treize mille ans avant Jésus-Christ la formation des collèges des prêtres égyptiens.

Nos plus grands savants modernes : Biot, de Humboldt, Cuvier, Champollion, Marcel de Serres, Heeren, Barthélemy Saint-Hilaire, se sont inscrits en faux contre ces documents. L'histoire d'Égypte, qui se perdait dans la nuit des temps, ne remonte en réalité qu'à l'an 2700 avant Jésus-Christ; celle de l'empire chaldéen à 2234; celle des Chinois à 2200; au delà ce sont les ténèbres [2].

[1] *Op. cit. Le Christian. et les temps présents,* par l'abbé Bougaud. Tome III, p. 203.

[2] *Op. cit.*, tome III, p. 204, 205.

L'AVOCAT DU DIABLE

Les objections de la géologie sont plus sérieuses.

L'ABBÉ BOUGAUD

Si l'on écoutait les géologues, ou du moins quelques géologues, Fulhrott, C. Lyell, le Dr Dowler, ce serait à cinquante mille ans, et même à deux cent ou trois cent mille ans, que l'antiquité de l'espèce humaine devrait être reculée.

Ce ne sont là que des rêves de faux savants.

L'AVOCAT DU DIABLE

Et l'homme fossile ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Je me méfie beaucoup des découvertes de crânes humains et des silex taillés qu'on voit au Musée de Saint-Germain. Tous les couteaux de pierre pourraient bien n'être pas aussi anciens qu'on le dit, surtout quand on voit dans la même page de la Bible, où le fer, le bronze jouent un si grand rôle dans la construction de l'Arche, qu'il est commandé de faire des couteaux de pierre pour la circoncision [1].

Il est certain d'ailleurs que de toute cette vie à perte de vue qu'on lui prête, l'humanité a perdu complètement le souvenir et que son histoire se limite précisément à la courte période que lui assigne la Bible [2].

[1] *Op. cit.* P. 208.
[2] *Op. cit.*, tome III, p. 206.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce n'est pas là un très bon argument, et l'on peut citer aujourd'hui encore bien des peuples très anciens et qui n'ont jamais eu d'histoire.

Pour ce qui concerne l'état primitif de l'homme, la science, loin de confirmer l'histoire de l'Eden, est portée à reconnaître, par les découvertes successives de la géologie, que nous avons commencé, non par l'âge d'or, mais par l'âge de pierre pour passer ensuite à l'âge du bronze et à l'âge de fer.

L'ABBÉ BOUGAUD

Dire que l'homme a commencé par l'état sauvage est contraire à l'expérience. L'expérience prouve que le sauvage ne monte pas. Il descend [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous ne savons pas sur quoi s'appuie votre expérience. Ce que nous savons bien par notre propre histoire, c'est que la civilisation ne s'obtient que par conquêtes successives, ce qui nous fait croire que notre état supérieur actuel a été précédé par des états de plus en plus inférieurs.

Quant à l'unité de l'Espèce humaine que la Bible fait sortir tout entière d'un seul couple, elle prête le flanc à de bien graves objections.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ici nous pouvons opposer la science à la science. Car

[2] *Op. cit.*, tome III, p. 207.

d'une part, elle veut ramener tout ce qui existe à une commune origine (darwinisme) et de l'autre, elle se met à contredire la Bible quand il s'agit de la commune origine des hommes.

L'unité de l'espèce humaine résulte déjà de ceci, que les hommes se retrouvent dans toutes les régions du globe avec la même nature physique et morale, au moins pour les points essentiels [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

On pourrait en dire autant de toutes les espèces animales. Il peut y avoir unité d'espèce, sans qu'il y ait unité d'origine. Car pourquoi les hommes de toutes les régions seraient-ils issus d'une seule famille, plutôt que les lions, les tigres, les ours, les girafes, les singes et les milliards d'insectes, ou d'arbres, ou de fleurs exotiques? Chaque contrée a sa flore, sa faune, ses types humains. Vouloir que tout cela soit venu des bords du Tigre et de l'Euphrate, pour aller peupler les deux Amériques, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, ce serait supposer que les fils de Noë non seulement ont eu à leur disposition des moyens à peu près pareils à ceux d'un Christophe Colomb, mais même qu'ils ont pu emporter avec eux les graines et les germes de tous les êtres qui grouillent dans les cinq parties du monde.

Y a-t-il du reste rien de plus invraisemblable que tout ce récit de la Genèse?

Si l'on dégage l'acte créateur des phrases dithyrambiques qu'on trouve dans toutes les apologies et si l'on revient simplement au texte de la Bible, que voit-on? Le

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 220.

bon Dieu, sculpteur à barbe blanche, prenant un peu de boue dans ses mains saintes et vénérables et modelant la figure d'Adam, puis lui soufflant dans la bouche pour lui donner la vie. Après cela, vient l'extraction de la côte qui lui est enlevée pendant son sommeil pour former la première femme.

L'ABBÉ BOUGAUD

Le sommeil d'Adam n'était pas ce sommeil qui est une défaillance de la nature; c'était ce mystérieux et divin sommeil qu'on appelle un ravissement, où l'âme élevée au-dessus d'elle-même et perdue en Dieu laisse, pour ainsi dire, sommeiller ses puissances inférieures, et ferme ses yeux pour mieux voir. Tel était l'état d'Adam. Endormi dans l'extase, il regardait Dieu agir. Et Dieu mettait la main au flanc d'Adam; il creusait tendrement et puissamment à l'endroit où bat le cœur, et, de ce foyer ardent, il tirait de quoi former une seconde personne, distincte d'Adam et consubstantielle à lui, la femme, image rayonnante de l'homme, dit saint Paul.

L'impiété peut sourire de cette parole : *et Dieu prit une côte d'Adam et il en bâtit la femme*. Pour moi, je la trouve simplement sublime [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est une preuve de plus que souvent le sublime est près du ridicule.

Car même les croyants doivent être dans un cruel embarras.

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 217.

Pourquoi le *fiat lux* doit-il leur arracher des cris d'admiration ? C'est qu'ici Dieu crée d'une simple parole, et en cela il est bien dans son rôle de Dieu. Mais voici qu'on leur demande le même enthousiasme et les mêmes exclamations lorsqu'il se fait manipulateur de boue et extirpateur de côte !

En énumérant les êtres créés, remarquons que la Bible a omis la création des Anges, qu'elle nous présente ensuite dans de nombreuses apparitions.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il y eut une autre création dont la révélation était réservée pour des temps ultérieurs, celle de l'homme-Dieu, le dernier mot de l'acte créateur.

C'est une doctrine qui a beaucoup de partisans dans l'Église. La création leur apparaît baignée, dès avant la chute, dans les feux divins de l'incarnation. A leurs yeux, c'est la descente du Verbe incarné au sein de la création, descente préordonnée de Dieu, qui seule explique la création, comme seule aussi elle en achève la beauté, l'unité, la perfection. Cette doctrine est la nôtre [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette introduction de la création du Christ dans la création générale paraît bien porter atteinte à l'unité de la doctrine chrétienne et lui donner quelque chose de flottant.

Que nous disait-on ? Que le Christ était venu pour nous racheter du péché originel, et cela au moyen de l'incarna-

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 236.

tion, c'est-à-dire de l'adjonction de la nature divine à la nature humaine en un fils d'Adam.

Si maintenant on fait de l'incarnation une création, la création d'un être à part, ni homme, ni Dieu, mais homme-Dieu, et si on fait entrer cette création dans le plan de la création générale, il s'ensuit qu'elle était dans les desseins de Dieu avant la chute et alors qu'il n'y avait pas encore lieu à rédemption.

L'ABBÉ BOUGAUD

En effet, un grand nombre de théologiens ont pense que la seconde personne de la Sainte Trinité se serait incarnée lors même qu'Adam n'eût pas péché. En aucune hypothèse, disent-ils, la création ne devait être une œuvre purement finie, incapable de rendre à Dieu l'amour et la gloire qu'il mérite. Toujours il fut dans son intention d'en faire partie, afin que l'œuvre fût digne de lui. Le péché et la chute d'Adam ont donné plus tard à l'incarnation le caractère d'un grand remède appliqué à un grand mal, mais ils n'ont amené qu'un changement de forme : l'incarnation dans la douleur au lieu de l'incarnation dans la gloire ; le Calvaire a la place du Thabor [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Voilà, certes, un bel arrangement, mais qui est en contradiction avec la nature de Dieu, telle qu'elle résulte de sa définition.

Comment reconnaître Dieu, l'omnipotent, dans ce créateur tâtonnant qui n'arrive à trouver l'être tout à fait

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 240.

digne de répondre à son amour et de glorifier son nom, qu'après de multiples essais ? Et si l'homme-Dieu suffisait à satisfaire son cœur et à assurer sa glorification, à quoi bon les astres, le soleil, la lune, la terre, les bêtes, les hommes et même les Anges ?

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA DÉCHÉANCE D'APRÈS LA BIBLE, LA PHILOSOPHIE ET LES TRADITIONS UNIVERSELLES.

M. AUG. NICOLAS

La chute du premier homme, — la transmission de sa déchéance à toute sa race, — la promesse et l'attente d'un libérateur comportent le fond des traditions de tous les peuples.

L'AVOCAT DU DIABLE

Que veut prouver le traditionalisme? Que le système chrétien, qui part du péché originel pour arriver à la rédemption, n'est pas un système humain, mais un plan divin, contemporain de la création. Il y a quatre mille ans au moins entre le point de départ et le point d'arrivée. Pour les relier, quel pont il faut jeter entre eux! Les tra-

ditionalistes n'en sont pas embarrassés. Ce sont les traditions universelles qui leur servent de matériaux.

Pour les reconstituer, on n'a que de rares et imperceptibles vestiges, exhumés et reconnus par une érudition spéciale et par l'exégèse la plus complaisante. A force de fouiller un peu partout, on est arrivé à faire des trouvailles assez heureuses. Par des groupements habiles et des rapprochements ingénieux, on parvient à se faire illusion et à proclamer que la doctrine chrétienne a toujours été en germe et en préparation dans le monde entier.

Pour nous, nous continuerons à nous demander à quoi a servi cette préparation et comment il se fait que ce germe ait rencontré tant d'obstacles à son développement dans un terrain aussi bien préparé.

M. AUG. NICOLAS

Ce que nous voulons démontrer surtout, c'est la confirmation du récit de Moïse.

J'ai interrogé les juifs, les païens, la philosophie grecque et latine, la mythologie persane, la mythologie indienne, les Chinois, les Scandinaves, les Scythes, les Américains, et partout j'ai trouvé ou des attestations positives, ou les mêmes signes d'une croyance primitive à un âge d'or suivi d'une déchéance.

Que dites-vous, par exemple, de la découverte faite au Mexique de nombreuses peintures hiéroglyphiques qui représentent la première femme en rapport avec un grand serpent ; et en Pensylvanie de celle d'un monument déterré près de Brownsville ? C'est une surface en pierre, d'environ seize pieds carrés, sur laquelle sont gravées plusieurs figures, entre autres deux de forme humaine, repré-

sentant un homme et une femme séparés par un arbre. La dernière tient des fruits à la main.

Il y a maintenant un fait acquis à l'évidence, c'est que tous les peuples de la terre ont cru l'homme déchu et dégénéré. Ajoutons, chose merveilleuse ! qu'ils l'ont cru déchu de la manière et avec les circonstances qui prêtent le plus à l'incrédulité dans le récit de Moïse [1].

Si les traditions universelles n'étaient d'accord avec le récit de Moïse que sur le fait simple que l'homme est déchu et dégénéré, ce serait déjà une grande preuve de la vérité de ce récit. Mais ce n'est pas seulement sur l'ensemble du récit que cet accord existe, c'est aussi sur ses détails, détails des plus singuliers. Qu'y a-t-il, en effet, de plus singulier que ceci : le genre humain tout entier déchu dans le mal par la faute du premier homme venue elle-même par la femme, par la femme en rapport avec un être surnaturel, malfaisant, et, ce qu'il y a de plus particulier, se produisant sous la forme d'un animal, plus particulièrement encore sous celle du serpent ? Certes, personne ne disconviendra que toutes ces circonstances ne soient singulières, bizarres, et l'incrédulité ira même jusqu'à m'accorder qu'elles paraissent absurdes ; du moins, c'est ce qu'elle a toujours dit, c'est la seule arme qu'elle oppose à la vérité de ce fondement de notre religion. Eh bien ! c'est par cette arme même qu'elle est vaincue, car toutes ces circonstances, surtout celles qui choquent le plus par leur apparence d'absurdité, ayant passé dans les traditions universelles, sont devenues, par cette absurdité même, autant d'arguments invincibles de la parfaite vérité du récit de Moïse, auquel ces traditions viennent de toutes parts s'adapter, et c'est le cas de dire le mot célèbre : *Credo*

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 48.

quia absurdum. Oui, plus les circonstances caractéristiques du récit de Moïse sont étranges, invraisemblables, absurdes si vous voulez, plus il est impossible que le sens commun les ait universellement et identiquement imaginées chez tous les peuples du monde et s'y soit invinciblement attaché sans grand fondement, et plus il est nécessaire d'admettre que c'est le fait lui-même qui s'est imprimé dans la tradition primitive, avec une telle force, que toutes les traditions successives et universelles en ont gardé l'empreinte [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ainsi, vous ne niez pas les absurdités qu'on rencontre dans la Bible. Mais vous préférez les imputer à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Seulement, en devenant divin, le fait absurde change de nature au moyen d'une subtilité que nous allons mettre dans tout son jour en la présentant sous la forme syllogistique.

Ce fait est absurde.

Rien d'absurde ne peut être inventé partout à la fois avec des détails identiques.

Or, nous retrouvons ce fait partout avec les mêmes détails.

Donc, il n'a pas pu être inventé.

Donc, ce fait vient de Dieu, comme le croit l'Eglise.

Or, rien de ce qui vient de Dieu ne peut être absurde.

Donc, ce fait n'est pas absurde.

Dans ce raisonnement, l'absurdité du fait sert à la

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 50.

démonstration de sa divinité, après quoi sa divinité sert à la démonstration de sa non absurdité.

N'est-ce pas avouer que ce fait est absurde ou ne l'est pas, suivant les besoins de la cause?

Pour éviter de verser dans cet esprit systématique, nous pensons qu'il est bon de renoncer aux généralités et de nous remettre sous les yeux le récit de la Genèse.

Or, j'ai beau lire et relire cette histoire, j'avoue qu'il m'est impossible d'y voir autre chose qu'une œuvre d'imagination, comme il y en a dans toutes les mythologies. Par certains côtés, elle fait penser à la fable grecque de Psyché.

Eve et Psyché sont deux curieuses à qui pèse leur innocence et qui la perdent pour avoir désobéi, l'une au Père éternel, l'autre à Cupidon.

Car on ne peut guère s'y tromper. C'est uniquement des secrets de l'amour qu'il s'agit dans le récit de la Bible. L'allégorie est transparente et les choses s'y passent comme dans la nature où l'homme est séduit par la femme dont l'attrait suffit à l'instruire de son rôle dans les rapports des deux sexes. Sans l'heureuse désobéissance d'Eve, le genre humain n'existerait pas.

Cette science du bien et du mal renfermée dans un fruit ne peut être une science qui consisterait d'une manière générale à savoir distinguer le bien du mal. Car si Adam et Eve n'avaient pas eu déjà cette science-là, leur désobéissance eût été inconsciente et par conséquent nullement coupable.

Ce bien et ce mal, c'est la chasteté aux prises avec le mal d'amour, et la preuve en est dans deux versets significatifs, le verset 25 du chap. II et le verset 7 du chap. III.

Le verset 25 du chap. II sert de point de départ et précise cet état de pureté enfantine dans lequel vivaient nos premiers parents.

« *Ils étaient nus et ne rougissaient point.* »

Quand ils eurent mangé du fruit défendu, quel est le changement qui s'opère en eux ? C'est qu'ils rougissent de leur nudité et qu'ils sentent le besoin de se couvrir. (v. 7 du chap. III).

Ainsi, c'est uniquement leur chasteté, leur pudeur qui est en jeu. Maintenant qu'elle leur est révélée, ils savent également l'usage qu'ils peuvent faire de leurs sens. En perdant leur ignorance, ils perdent le bonheur, la tranquillité inféconde du premier âge et se condamnent eux-mêmes avec toute leur postérité, qui les imitera, aux responsabilités, aux travaux et aux durs soucis de la vie.

Comprise ainsi, cette fable n'est pas absurde. Elle est au contraire très ingénieuse et ne fait un peu sourire que par certaines invraisemblances et par la forme toute matérielle sous laquelle l'auteur se représente le créateur du monde dont il fait si facilement un excellent propriétaire qui se promène dans son jardin, après midi, lorsqu'il s'élève un vent doux, qui y cause avec Adam et Eve, qui les interroge, qui leur fait des vêtements de peaux, (comme si ces peaux étaient sous sa main toutes tannées) qui redoute leur retour et qui met des gendarmes à la porte de l'Eden pour les empêcher d'y rentrer.

On l'aurait sans doute bien étonné, ce littérateur primitif, si on lui avait dit que son petit poème dramatique, teinté de merveilleux, serait détourné de son sens allégorique pour devenir une des chroniques de nos premiers gestes, et que, dans ce serpent, par exemple, qu'il avait choisi parmi les êtres dangereux pour remplir le rôle de tentateur, on verrait une sorte de Dieu du mal venu sur la terre pour exercer ses petits talents contre le Dieu du bien.

Mais la preuve qu'il n'est question ici que d'un serpent,

doué par la libre imagination du poète de certains dons humains, c'est que la punition qui le frappe ne vise absolument en lui que l'animal et nullement le démon que très arbitrairement une exégèse ultérieure s'est avisée de lui substituer. Il n'y a là qu'une sorte de métamorphose à la manière de celle d'Ovide, une fiction inspirée par le dégoût et l'horreur que nous ressentons au contact des bêtes rampantes, les vipères, par exemple, qui cherchent à vous mordre au talon si, en marchant, on les a heurtées du pied, et dont on se venge en leur écrasant la tête.

Mais tout cela devient effectivement absurde quand on en fait une histoire véritable et qu'on veut nous obliger à croire que les choses se sont bien passées de cette façon-là, que l'éternel Dieu, le tout-puissant, le créateur du monde, a véritablement aménagé un jardin délicieux où se trouvaient avec Adam et Eve tous les animaux de la création, très différents de ce que nous les voyons maintenant, des lions aimables, des panthères caressantes, des microbes bienfaisants, des serpents qui parlent, etc., etc., que ce créateur, prenant apparamment une forme humaine, se promenait réellement dans ce jardin, qu'il y conversait avec nos premiers parents, qu'il agissait enfin vis-à-vis d'eux comme un grand seigneur avec ses vassaux.

Si l'on veut que l'auteur soit bien Moïse et que la Genèse ait été écrite par lui, sans doute d'après les traditions orales à lui transmises depuis Adam, de génération en génération, mais réunies et rédigées par lui avec la coopération du Saint-Esprit veillant à ce que ses souvenirs ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'exactitude, alors tout prend de l'importance. La géographie fantaisiste de l'Eden qu'on n'aurait pas songé à reprocher à un poète, libre d'arranger sa scène suivant son caprice et sa crédulité ignorante, devient inexplicable s'il faut l'attribuer

au divin collaborateur de Moïse. Ce n'est certainement pas le Saint-Esprit qui aurait permis à Moise d'aller chercher un fleuve en Ethiopie pour le faire couler dans l'Arménie en compagnie du Tigre et de l'Euphrate.

Si c'est bien Satan qui parle à Eve et qui la séduit sous la forme d'un serpent, on se refuse à admettre que le maître du monde ait pu permettre à l'ange déchu de quitter sa prison de feu pour venir s'interposer entre lui et sa créature.

On s'étonne que Dieu, qui avait créé l'homme par un besoin suprême d'épancher au dehors son amour infini, n'ait pas eu plus de soin d'un être qui lui était si cher et ne lui ait pas donné au moins, pour résister à la tentation, ce secours surnaturel, cette grâce efficace qu'il réserve aujourd'hui à ses saints.

Si l'arbre du fruit défendu était bien l'arbre de la science du bien et du mal, en ce sens que l'homme et la femme, avant d'avoir mangé la pomme, étaient incapables d'en faire la distinction, alors pourquoi les avoir punis d'une désobéissance dont leur ignorance les empêchait de sentir la culpabilité ?

Si la punition de la femme a réellement consisté à enfanter dans la douleur, il faut donc qu'elle ait changé de constitution physique en sortant de l'Eden, ce qui n'est pas indiqué dans le texte, car il est impossible que le passage d'un enfant à travers les si étroites issues par lesquelles il doit se faire eût pu avoir lieu sans souffrance, lors même qu'elle serait restée dans le paradis. Ajoutons que beaucoup de femmes sont stériles, ce qui fait qu'elles échappent à cette peine qui, d'après l'opinion orthodoxe, en frappant la première femme, doit également frapper toutes les autres.

De même, pour que la punition de l'homme fût celle de tous les hommes, ne faudrait-il pas que tous les hommes

fussent laboureurs ou du moins fussent réduits à gagner leur vie à la sueur de leur front? C'est ce que demande la féroce Sociale. En attendant, ceux à qui leur fortune permet de ne faire que ce qui leur plaît a toujours été trop considérable, tout en restant une minorité, pour qu'on nous oppose le dicton : *de minimis non prætor curat.*

Si c'est bien le Dieu *un* qui a expulsé de l'Eden nos premiers parents, quel est donc ce conseil d'êtres égaux à lui qu'il rassemble pour le consulter au verset 22 du chap. III, et n'est-il pas insupportable de l'entendre exprimer la crainte que l'homme ne rentre pour goûter aussi au fruit de l'arbre de vie et conquérir l'immortalité ?

M. LE DOCTEUR D'ALLIOLI

L'immortalité dans la misérable condition où il venait de tomber eût été pour l'homme une terrible aggravation de sa peine, et c'est ce que Dieu, dans sa sollicitude pour lui, a voulu empêcher en lui enlevant désormais la possibilité d'approcher de l'arbre de vie [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette explication ne tient pas devant les termes mêmes du texte où la cause des précautions prises par Dieu est très clairement exprimée, quand il dit aux autres Dieux qui forment son Conseil : « *Prenons garde que l'immortalité n'achève de rendre l'homme semblable à l'un de nous.* » Le mobile qui le fait agir est donc bien la crainte de l'homme et non pas un reste de miséricorde envers lui.

Et maintenant trouvera-t-on la question indiscrète si

[1] *Nouveau Commentaire des Saintes Écritures.* 5e édition.

nous demandons ce que sont devenus ces malheureux chérubins arrachés à la douceur de leur existence paradisiaque pour venir garder la porte d'un jardin dont, du reste, on n'a jamais vu la moindre trace ?

Enfin, si c'est Dieu qui, véritablement, punit le serpent, est-il bien digne de sa justice absolue de châtier un malheureux animal inconscient qui a servi, sans le savoir, de truchement au sieur Satan, tandis que celui-ci est le seul qui sorte indemne d'une crise dont il est pourtant l'auteur ? Et non seulement il en sort indemne, mais il en sort triomphant, puisque à partir de ce moment il se trouve avoir main-mise sur l'humanité et qu'il réduira Dieu à sacrifier son fils unique pour payer sa rançon.

Après ces observations qui sont à la portée de tout le monde, la conclusion se tire d'elle-même, et l'obstination de l'Eglise à voir dans le récit de la Bible une histoire vraie prouve une fois de plus l'influence que peut avoir sur les hommes l'esprit de système.

La déchéance de l'humanité est nécessaire au système chrétien ; il faut qu'elle ait eu lieu et qu'elle ait eu lieu de la manière dont son historien nous la raconte.

Elle est pleine d'absurdités, il est vrai, mais ces absurdités ne sont qu'apparentes. Il suffit de les appeler des mystères pour que la folie devienne sagesse. Voilà un procédé bien commode. Malheureusement ces absurdités, loin d'être mystérieuses, sont d'une clarté absolue, comme, par exemple, celle du verset 22 du chap. III où il faut absolument renoncer à appeler Dieu le tout-puissant, s'il est vrai qu'il ait eu peur qu'en rentrant dans l'Eden Adam pût devenir, malgre lui, son égal.

Nous sommes donc en présence, ici, non d'une histoire vraie, mais d'une fable.

Comment cette fable est-elle devenue l'objet d'une

croyance religieuse et a-t-elle été insérée à titre de document dans un livre que tout un peuple a révéré comme sacré ?

Pour le savoir, il faudrait pouvoir suivre les évolutions par lesquelles a pu passer la crédulité juive.

L'orthodoxie affiche une sorte de vénération pour la tradition ; comme si la tradition nous transmettait toujours la vérité ! Toutes les religions ont à leur origine des légendes qui, transmises par la tradition, sont devenues des articles de foi !

C'était aussi une tradition chez les Grecs et chez les Romains que Vulcain fût chargé de forger la foudre de Jupiter et Mercure de faire ses commissions avec de petites ailes aux pieds.

Il faut avoir beaucoup de confiance dans le bon sens de l'humanité pour affirmer que, prise en masse, elle ne peut pas être dupe. Elle a montré par sa fidélité à tant de cultes bizarres et grossiers qu'elle n'avait jamais été très difficile sur la valeur de ses dogmes.

Bon pour une croyance particulière, nous dit-on, mais comment expliquer que l'univers entier ait cru à une même fable ?

D'abord il est fort exagéré de faire intervenir ici l'univers entier parce qu'on a découvert un dessin sur une pierre en Pensylvanie, où l'on voit un homme et une femme séparés par un arbre fruitier, et des peintures hiéroglyphiques au Mexique, qui nous montrent la première Mexicaine rapprochée d'un grand serpent.

Outre qu'il n'y a rien là qui puisse exclure l'idée d'une coïncidence, tant qu'on n'aura rien découvert de ce genre au Canada, dans les Antilles, dans l'Amérique du Sud, en Océanie, en Afrique, etc., etc., ne parlons pas de traditions universelles.

Lors même d'ailleurs que l'histoire du Paradis perdu aurait ainsi passé les mers, s'ensuivrait-il qu'elle soit vraie? Si l'on découvrait dans les mêmes conditions, au fond d'une grotte américaine, une image représentant Minerve au moment où elle sort de la cuisse de Jupiter, qu'est-ce que cela prouverait? C'est que très anciennement une émigration aryenne aurait porté ce mythe à travers l'Océan, mais cela ne vous déciderait pas, je suppose, à croire que ce fait miraculeux est arrivé.

Vous êtes très frappé de cette circonstance que toute l'antiquité païenne a placé un âge d'or au commencement du monde.

Or il n'y a que deux hypothèses possibles : l'âge d'or ou l'âge de fer que la science moderne, armée de ses documents, appelle l'âge de la pierre. L'âge de fer, c'était celui qui pesait sur les peuples primitifs. Il est très naturel qu'en rêvant sur l'au delà, ils se soient demandé un peu partout si cet état misérable dans lequel ils végétaient ne leur avait pas été infligé comme une peine pour quelque méfait commis à l'origine par des premiers parents plus heureux. C'est bien là l'idée naïve qui devait se présenter à des esprits incapables de se rendre un compte bien clair de la justice divine et très enclins à se représenter les Dieux comme des potentats dont la colère est terrible. Rien d'impossible à ce que cette croyance générale ait donné lieu à des fables ayant entre elles quelque analogie. Cependant on croira plus facilement à certaines communications entre l'Orient et l'Occident, et aussi entre l'Orient et l'extrême-Orient, comme entre les Indes et la Chine et après cela entre la Chine et le Japon, et pourquoi pas entre la Chine et l'Amérique? Il suffit que ces communications n'aient pas été impossibles pour expliquer que le dogme de la déchéance, après avoir pris naissance soit en Judée, soit aux

Indes, se soit propagé au loin et non pas à l'état de croyance vague, mais à l'état de mythe déjà formulé avec les circonstances dramatiques dont on le voit entouré dans le récit de la Bible.

Quelle que soit la forme qu'on ait donnée à l'idée de la déchéance, cette idée n'est qu'une hypothèse due à une observation très simple, l'opposition entre deux états, l'un meilleur, l'autre pire. Ayant le pire, on s'est imaginé facilement qu'il avait été précédé du meilleur.

M. AUG. NICOLAS

Ce n'est pas une imagination, mais la croyance à un fait qu'il est facile de vérifier par l'examen de notre propre nature.

Or il est impossible de ne pas voir, quoi qu'en ait dit Rousseau, que l'homme ne naît pas bon, mais mauvais.

Broussais fait remarquer qu'on a dit de l'enfant : *cet âge est sans pitié.*

Qui ne sait, dit saint Augustin, dans quelle ignorance de la vérité, qui est toute manifeste dans les enfants, et dans combien de passions mauvaises, qui commencent déjà à paraître au sortir de l'enfance, l'homme vient au monde, comme d'une racine que tous les fils d'Adam ont en eux dès leur naissance; si bien que, si on le laissait vivre à sa fantaisie, il n'y a presque pas de déréglement où il ne se portât ?

Dans la lutte que se livrent en nous le bien et le mal, ce sont les penchants mauvais qui l'emportent.

Nous visons au bien, mais nous touchons au mal.

« *Video meliora, proboque, aeteriora sequor* », disait

Ovide, comme avait dit Eurépide (dans Phèdre), comme a dit depuis Racine, après saint Paul [1].

Et ce n'est pas seulement l'exercice de notre volonté qui est ainsi faussé, c'est aussi celui de notre intelligence. Nous sommes portés à l'erreur comme au péché.

De plus, nos jours sont courts : la mort nous guette et nous menace; la souffrance, les maladies, les infortunes de toutes sortes nous assiègent.

Cette misérable condition de l'humanité n'est pas naturelle. Elle accuse Dieu ou l'homme. Il faut ou embrasser la monstruosité de l'athéisme ou admettre le mystère du péché originel. Il n'y a pas de milieu.

On ne peut admettre que Dieu ne soit pas juste sans nier son existence, puisque nous ne pouvons le concevoir que comme la justice même. Or sous un Dieu juste, nul ne doit être malheureux qu'il ne l'ait mérité. L'homme est malheureux, il l'a donc mérité, et comme son malheur est héréditaire, la faute qui le lui a mérité doit être originelle.

Que ceux qui rejettent le dogme du péché originel comme contraire à la justice de Dieu y regardent à deux fois. Il y a un fait qu'ils ne peuvent nier, quelle qu'en soit la cause; c'est le malheur, et le malheur héréditaire, de l'humanité. Or, en présence de ce fait, écarter le péché originel, c'est inculper la justice de Dieu beaucoup plus que l'imputation héréditaire de ce péché ne peut le faire; car c'est lui enlever tout principe légitime d'action. Si Dieu paraît injuste en imputant à l'enfant la faute du père, il est bien plus injuste en le châtiant pour une faute que le père lui-même n'aurait pas commise, pour la seule faute, comme dit Pline, d'être né; et comme il

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 17.

est incontestable que l'enfant est châtié, il est nécessaire d'admettre, à moins de nier Dieu, qu'il l'est pour une faute quelconque qui, n'étant pas immédiate, doit être nécessairement originelle.

Ainsi, tout nous ramène à la grande vérité de la Genèse.

L'AVOCAT DU DIABLE

Il faut avouer que votre dilemme est des plus désespérants. Car de quelque côté qu'on se tourne, il n'y a qu'injustice : injustice de Dieu, s'il nous a faits malheureux et enclins au mal, sans que nous l'ayons mérité, encore injustice de Dieu, s'il a puni l'enfant pour la faute du père.

Il vous plaît de dire que cette seconde injustice est moindre que la première.

Est-ce avec des injustices de degré différent que nous pourrons mesurer la justice de Dieu ?

D'ailleurs, l'homme n'est pas sa seule créature vouée ici-bas à la souffrance et au malheur. Dira-t-on que la condamnation d'Adam n'a pas rejailli seulement sur sa race, mais sur toute l'espèce animale ? Voilà qui complique singulièrement la seconde injustice du dilemme, et l'on ne peut manquer d'être étonné de cette condamnation à effet reflexe à laquelle les chevaux de fiacre doivent tant de coups de fouet, et les pauvres bœufs tant de coups d'aiguillon.

Ce système de la déchéance a besoin que nous naissions méchants. Mais c'est là, n'en déplaise à saint Augustin, une observation très superficielle.

On dit que les tigres sont cruels, parce qu'ils sont tous cruels. Certainement, il y a des hommes cruels, souvent plus cruels que des tigres. Dira-t-on pour cela des hommes que, comme les tigres, ils sont nés cruels ?

Les singes sont pornographes. Il y a des hommes qui

leur ressemblent. Mais ce que je vois partout autour de moi, ce sont de bons pères de famille, occupés à travailler du matin au soir pour faire vivre leur femme et leurs enfants. C'est de ces braves gens que se compose la grande généralité humaine, et non des Nérons, des Torquemadas et des marquis de Sade.

Que vient-on nous parler des enfants? En ferait-on le symbole de l'innocence, s'il y avait en eux tant de perversité? Ce qui est vrai, c'est qu'ils naissent avec une liberté encore mal guidée par la raison, ce qui rend nécessaire l'intervention de celle de leurs parents.

S'il y a des bébés colères, sournois, entêtés, il y en a bien aussi de doux, de paisibles et d'aimables. Comment se fait-il que la tare du péché originel n'agisse pas de la même façon sur les uns que sur les autres?

Proclamer que nous naissons tous mauvais est une généralisation aussi fausse que celle de Rousseau, qui prétend que nous naissons tous bons.

En somme, il n'en est pas autrement de la nature morale que de la nature physique, et de même que, parmi les hommes, les uns naissent avec une forte constitution, d'autres avec des germes de faiblesse et de maladie précoce, de même il en est qui naissent avec des penchants mauvais et d'autres avec de bons penchants.

L'ABBÉ BOUGAUD

En déclarant que l'homme porte en lui-même la marque évidente d'une déchéance, il nous suffit d'être d'accord avec Cicéron, saint Augustin, saint Thomas, Bossuet, Malebranche, Pascal et aussi avec un grand savant moderne, M. le Play. C'est donc avec la plus grande foi que nous croyons à la contamination de l'humanité par le péché originel.

L'AVOCAT DU DIABLE

Comment entendez-vous cette contamination ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Comme l'entend le Concile de Trente [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

La définition du dogme a été formulée par le Concile de Trente d'une manière tout aussi inintelligible que le dogme de la Trinité par le Concile de Nicée. L'Eglise se complaît dans l'inintelligible.

Dire que le péché originel a eu pour conséquence la déchéance de l'humanité tout entière, cela suffit déjà pour révolter en nous le sentiment que nous avons de la justice. Car c'est un principe que la faute est essentiellement personnelle et que la responsabilité ne s'en transmet pas. On ne peut punir personne pour la faute d'autrui.

Mais aller jusqu'à décréter que ce n'est pas seulement le châtiment, que c'est le péché lui-même dont nous avons hérité, et que nous naissons tous coupables, c'est défier toutes les règles du bon sens et manquer à la plus vulgaire bonne foi, car vouloir persuader à quelqu'un qu'il a fait une faute, sachant très bien qu'il ne l'a pas commise, c'est comme si on voulait lui faire croire qu'il fait jour quand on est certain qu'il fait nuit.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ce n'est pas tout à fait ainsi qu'il faut présenter les

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 279.

choses. L'Église, qui affirme si énergiquement la transmission du péché d'Adam à sa postérité, ne dit ni comment elle se fait, ni jusqu'où elle va. Elle laisse à ses docteurs le soin de sonder ces difficiles problèmes.

L'AVOCAT DU DIABLE

L'Église ferait mieux de se charger de leur solution, ce qui lui serait très facile, puisqu'elle est inspirée. Mais que disent ses docteurs?

L'ABBÉ BOUGAUD

Il y a deux systèmes, l'un que j'appellerais volontiers le minimum du péché originel, l'autre qui en est le maximum [1].

Si l'on veut rester catholique, il faut au moins admettre que le péché que nous a transmis Adam doit être entendu comme étant *la mort de l'âme*. C'est ainsi que le définit le Concile de Trente.

Mais nous convenons que la mort de l'âme est plutôt la conséquence, le châtiment du péché, que le péché lui-même. Or, ce qui nous a été transmis, d'après le Concile, c'est bien le péché, c'est-à-dire la culpabilité.

Nous sommes coupables, comme ne faisant qu'un avec notre premier père.

La solidarité est un effet de la paternité.

Qui peut nier que les inclinations perverses du père, de l'aïeul, puissent se retrouver un jour dans ses petits enfants [2].

C'est la profondeur de l'unité de la race humaine qui

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 297.
[2] *Op. cit.*, tome III, p. 310.

explique la communication à tous du péché commis par le père de cette race. Unité de chute, et aussi, grâce à Dieu, unité de rédemption, parce qu'il y a unité d'espèce.

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous savons que le crime du père a souvent des conséquences terribles qui retombent non seulement sur lui, mais sur ses enfants. Or, personne a-t-il jamais pensé que c'était le crime lui-même qui passât dans leur âme, et qu'ils pussent hériter de la culpabilité paternelle comme de la goutte et de la phtisie? Et puisque ce phénomène ne se produit jamais, pourquoi veut-on qu'il se soit produit exceptionnellement, et une seule fois, pour le péché d'Adam ?

Voilà justement la borne où s'arrête la solidarité humaine. La faute est essentiellement personnelle et intransmissible.

Mais comme c'est par une injustice révoltante que l'enfant est puni pour la faute des parents, pour en exonérer Dieu, il fallait que nous fussions tous déclarés coupables, car si chacun de nous est coupable, il n'y a plus aucune injustice à le punir. C'est ce qu'a fait l'Église en tirant sur notre solidarité jusqu'au point où elle devait aller pour le triomphe de la bonne cause. Si on n'arrive pas ainsi à la vérité, on en fait naître au moins l'illusion, et l'illusion suffit à satisfaire les âmes pieuses, trop heureuses d'échapper par ce subterfuge à une objection embarrassante.

L'ABBÉ BOUGAUD

Pour résoudre une pareille difficulté, il faut voir les choses de plus haut et scruter le plan de la création.

Ce plan est en deux parties : D'abord, création des Anges, et, après leur chute, création de l'homme [1].

La chute des Anges avait été irrémédiable. Car, à cause de l'immensité des dons, cette chute n'admettait aucune excuse.

Procédant ensuite à de nouvelles créations, Dieu résolut de construire sur un plan nouveau qui laissât plus de jeu à sa bonté. Cette fois, il semble avoir voulu prendre ses mesures pour atténuer la faute et se ménager, dans le cas où elle aurait lieu, la possibilité du pardon.

Dans ce but, il diminua l'intelligence et affaiblit ces feux sublimes qui, dans l'Ange, poussaient la culpabilité à des degrés impardonnables. De plus, il unit l'esprit pur à un corps, afin que ce lui fût comme un poids qui, en l'humiliant, le préservât de l'enflure et, en même temps, comme un voile qui, en permettant plus facilement l'erreur, donnât plus de place à la bonne foi et, par conséquent, à l'excuse. Enfin, il permit à l'Ange déchu de tenter l'homme, afin de trouver dans cette tentation même une raison d'être moins sévère.

Dans l'Ange, la faute était restée individuelle, car « *neque nubent, neque nubentur.* » (Marc XII, 25.) Le châtiment avait été individuel, comme la faute, et sans ressource. Tout avait été consommé en une seule fois. Chez l'homme, il n'en sera plus de même. Son péché viciera l'espèce, il est vrai, mais, comme ce n'est qu'incidemment et comme solidaires d'Adam, leur chef, que les autres hommes se trouveront être entachés et responsables d'une faute non commise par un acte de leur volonté propre, Dieu, voyant alors un moyen d'exercer sa miséricorde, reprendra la création en sous-œuvre pour offrir à cette

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 292.

humanité qui était tombée en masse la possibilité de se relever individuellement.

On se retrouverait ainsi en présence de cette épreuve personnelle qu'avaient connu les Anges et dont nous n'avons été exemptés que par bonté.

Il est vrai que, par suite de la chute, chaque individu est affaibli. Mais c'est un avantage. Il semble, en effet, qu'Adam avait été comblé de trop de dons. Vainement l'amour créateur avait essayé de se restreindre, il avait encore trop donné. Il fallait ramener l'homme près de son néant, de sa pauvreté native, pour le tenir plus facilement dans l'humilité et pouvoir le combler impunément de plus d'amour.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce que vous nous racontez là est un drame entre deux personnages : la justice et la bonté de Dieu. La bonté est révoltée de l'inexorable brutalité de la justice, et, n'étant pas la plus forte, elle a recours à la ruse, mais pas tout de suite, car, d'abord, elle se montre d'une rare imprévoyance. Sachant très bien que, pour triompher de la justice, elle devait restreindre ses dons, pourquoi s'est-elle laissé aller à tant les prodiguer aux Anges? Les Anges déchus n'ont-ils pas à se plaindre de ces perfides largesses qui devaient servir à rendre leur déchéance irrévocable? Si ces dons supérieurs devaient avoir pour eux des conséquences si néfastes, Dieu s'était donc trompé en les leur octroyant, et, quand il gratifie l'homme de cette singulière faveur de le moins bien traiter, c'est par rectification de l'erreur où il était tombé dans sa première création.

Ce système met les choses tout au rebours de ce qu'elles sont.

On pourrait croire que c'est un gros désavantage pour l'homme d'avoir un corps, c'est-à-dire des sens qui, un jour, l'attireront à mal; pas du tout. Ce corps devient « *un poids qui le préservera de l'enflure.* » Où avez-vous vu que ce corps nous préservait de l'enflure? L'orgueil n'est-il plus un de nos sept péchés capitaux? — Grâce à l'infériorité de son intelligence, *il aura moins de force pour résister à l'esprit du mal.* Mauvais cas au premier abord. Fi donc! Ce sont là des facilités qui lui sont données, il est vrai, pour le péché, mais aussi des ressources que Dieu se ménage pour le pardon. Etrange compensation!

On croit rêver en apprenant que la permission donnée à Satan de nous tenter est une délicate attention à notre égard. C'est pour nous préparer une excuse. C'est comme si un préfet de police autorisait un de ses plus bas agents à suggérer un meurtre à un cambrioleur, pour que celui-ci pût bénéficier de circonstances atténuantes.

On ne sait plus que penser de Dieu en le voyant forcé de changer ses plans au fur et à mesure de leur exécution.

Après avoir fait la faute de créer les Anges en les comblant de drop de dons, il en commet une seconde en créant l'homme, celle de le faire propre au mariage et à la reproduction, ce qui fait que l'épreuve à laquelle il est soumis n'est plus une épreuve personnelle comme pour les Anges, mais une épreuve collective, et que, quand il pèche, ce n'est pas seulement lui qui pèche, c'est toute sa race [1].

Voilà déjà une grande difficulté, puisqu'elle entraîne le juge suprême à punir des êtres qui n'ont rien fait. Ce n'est pas tout. La difficulté menace de s'accroître. Car le péché ne s'arrête pas. Allons-nous être solidaires les uns des

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 293.

autres pour les péchés actuels comme nous l'avons été d'Adam pour l'originel? Ce serait logique. Terrible logique contre laquelle le bon Dieu se révolte, et alors, par un nouveau plan, il substitue l'épreuve personnelle à l'épreuve collective.

Oh! puisqu'il pouvait le faire, que ne l'a-t-il fait la première fois?

Et cette épreuve personnelle, est-elle au moins égale pour tous? Pas le moins du monde, car, outre les autres inégalités, sa durée est très variable, les uns mourant en naissant et d'autres aux environs de la centième année.

De plus, elle reste collective dans certains cas où, s'il est devenu public, le crime du coupable rejaillit sur toute sa famille.

L'ABBÉ BOUGAUD

Enfin, si l'homme n'est pas déchu, comment expliquer la souffrance et la mort?

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous faites de la souffrance et de la mort, et aussi de l'assujettissement au travail, des châtiments prononcés à la suite du péché originel. On peut en douter quand on voit ces fléaux si inégalement répartis entre les hommes; et, d'autre part, si ce sont des châtiments réservés uniquement à l'homme coupable, comment se fait-il qu'ils soient le lot de tout ce qui a vie sur la terre?

Sentence aussi aveugle qu'inexorable, et que nous serons toujours en droit de reprocher à celui qu'on appelle notre père.

L'ABBÉ BOUGAUD

Pourquoi tant nous plaindre de notre sort? Il faut toujours nous comparer aux Anges rebelles. Si Dieu n'avait écouté que sa juste colère, il aurait envoyé tout de suite Adam et Eve aux enfers et nous serions, à l'heure qu'il est, une génération de petits diables. Au lieu de cela, il s'est contenté de chasser nos premiers parents de l'Eden et de les priver d'un certain nombre de dons qu'il leur avait octroyés par excès d'amour :

1° La soumission parfaite du corps à l'âme;

2° L'illumination de l'âme par la science infuse;

3° L'exemption de la souffrance;

4° L'immortalité [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous dites que ces dons ne nous étaient pas dus, et, cependant, tout à l'heure, votre langage était tout autre, au moins quant à ce qui concerne la souffrance et la mort. Vous vous indigniez avec raison qu'on pût attribuer ces deux fléaux à un créateur qui était tout amour, à moins que nous ne les ayons mérités. Il nous en devait donc l'exemption.

Quant à savoir si Adam avait la science infuse, qui pourrait nous l'affirmer? Etait-ce avoir la science infuse que de ne pas savoir discerner le bien du mal?

Reste la soumission parfaite du corps à l'âme. Quelle est la preuve de cette soumission parfaite? Il est difficile de la trouver dans la conduite de nos premiers parents, car, s'ils avaient été doués de la sorte, ils auraient un peu

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 299.

mieux résisté aux suggestions de Satan, tandis que celui-ci n'a qu'à parler pour qu'ils succombent. On ne voit même pas de lutte, et Dieu, qui est si bon et qui les a créés par amour, les laisse se perdre sans aucunement les secourir. Appeler cela des dons surnaturels et une grâce sanctifiante, c'est passer les bornes de l'euphémisme. Il résulte de ces réflexions qu'en résumé nous n'avons pas été privés de la grâce sanctifiante, puisque nous ne l'avions pas, ni de la science infuse, car c'est par pure hypothèse qu'on l'attribue à nos premiers parents.

Alors qu'au sortir de l'Eden le grand justicier nous a voués au travail, à la douleur et à la mort, c'était bien le moment pour lui de se souvenir que nous étions ses enfants chéris et de mettre en jeu toutes les ressources de sa miséricorde infinie.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ces châtiments portent précisément la marque de la bonté divine, puisqu'en même temps qu'ils sont une expiation ils servent de moyens à la régénération de l'humanité.

L'AVOCAT DU DIABLE

L'humanité, c'est bientôt dit. Mais que voyons-nous? Un petit nombre d'hommes, formant de génération en génération une race supérieure qui accapare les biens de la terre et en jouit sans scrupule, tandis que la tourbe des misérables ne semble exister que pour les servir.

Le travail réparateur, la douleur régénératrice, c'est bon pour les aristocrates, pour vos nobles pénitentes, mais, pour les récureurs d'égouts, les mineurs, les verriers et autres parias de notre société, le travail et la douleur,

établis chez eux en permanence, ne sont que ferments d'exaspération et de haine. La religion et la charité s'y sont usées et ne nous ont plus laissé malheureusement que la ressource des gendarmes.

La mort est le seul niveau sous lequel s'abaissent indistinctement toutes les têtes. Et cependant, là encore, se rencontrent de terribles inégalités. Comment comparer la mort du riche, tranquille sur le sort de ses enfants, avec celle du pauvre qui laisse les siens dans la misère? N'y a-t-il pas des morts douces et paisibles et des morts affreuses? Et que devient le système de l'épreuve qui devrait être égale pour tous quand on voit la terrible faucheuse promener sa faulx au hasard, allongeant ou raccourcissant à sa fantaisie le temps qui nous est donné pour gagner le ciel?

Le travail, la douleur, la mort, ce sont là des mystères qui troublent et épouvantent la pensée, soit! mais nous n'y pouvons rien, et ce ne sont pas vos singuliers plans successifs qui nous les feront comprendre.

En résumé, ni les maux qui nous menacent ici-bas, ni la précarité de notre existence ne présentent, dans leurs irrégulières manifestations, un caractère assez général pour être regardés comme des châtiments qui, comme tels, devraient frapper indistinctement et uniformément tous les membres de la race humaine, ni les conditions de notre vie Edénique, en les prenant telles que nous les donne l'historien sacré, ne peuvent autoriser à croire que nous avions alors des dons surnaturels dont la perte constituerait une déchéance, ni cette prétendue déchéance ne résulte en aucune façon de l'examen de la nature humaine, la constatation dans l'homme d'une perversité native n'étant due qu'à une analyse superficielle.

Et d'ailleurs, s'il était vrai que nous naissions méchants, pour faire sortir de ce fait la preuve du péché originel,

il faudrait établir que cette corruption, que cette facilité à errer ne nous est venue qu'après la faute, et que cette faute elle-même en est la cause et non le produit. Mais comment le croire ? Car si nos premiers parents ont désobéi, n'est-ce pas qu'ils ont été poussés à la désobéissance par la gourmandise, la curiosité ou l'ambition ?

Convenons que cette raison est suffisante pour faire crouler l'échafaudage si mal étagé de la doctrine chrétienne, et que l'étude de la nature humaine est loin de confirmer l'histoire du serpent et de la pomme, quelque fortune qu'ait eue cette histoire chez un certain nombre de peuples de l'Antiquité.

SEPTIÈME CONFÉRENCE

SUITE DE LA DÉCHÉANCE D'APRÈS LA BIBLE ET LES TRADITIONS UNIVERSELLES. — SENS MYSTIQUE DES SACRIFICES.

M. AUG. NICOLAS

Au sein de la diversité si grande des religions, une seule chose leur est commune, c'est un but d'expiation. La première conséquence de ce fait, c'est que toutes les religions proclament que le genre humain est en faute envers Dieu, faute universelle, comme l'atteste l'universalité de l'expiation, et dès lors faute originelle, car rien n'est universel qui n'ait été originel [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Même dans les pays où se retrouve la fable du Paradis perdu ou des légendes similaires, ce n'est jamais en souvenir de cette faute lointaine, mais bien en vue des fautes

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 54.

actuelles et pour apaiser les Dieux que ces fautes actuelles offensaient tous les jours, que les hommes ont fait entrer dans leurs rites l'offrande de ce qu'ils avaient de plus précieux.

L'explication de l'universalité du rite des sacrifices paraît toute simple à qui juge les choses sans prévention. Etant donné qu'il a pu venir à l'esprit de tous les peuples que le monde était gouverné par un ou plusieurs êtres supérieurs, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas eu tous l'idée de l'offrande pour se les rendre favorables, et comme ces peuples primitifs étaient des peuples agriculteurs, rien d'étonnant à ce que les offrandes aient partout consisté en fruits de la terre et en animaux domestiques. Rien d'étonnant non plus à ce qu'à l'idée de capter ainsi la bienveillance des Dieux se soit jointe celle d'une expiation, certaines fautes, certains crimes étant considérés comme ayant pu exciter leur colère.

Mais cette manière d'envisager les choses n'est pas pour plaire aux théologiens qui ont besoin, pour leur système, que ce rite ne soit pas naturel, mais surnaturel.

M. AUG. NICOLAS

Il est un fait certain, c'est que non seulement l'usage des sacrifices se retrouve dans toutes les religions, mais encore les formes et conditions du sacrifice ont été partout et invariablement les mêmes, et cette identité se présente précisément dans ce qu'elles ont de moins imaginable au point de vue de la seule raison.

Cinq conditions principales se sont toujours rencontrées dans les sacrifices. — La première, c'est que la victime fût autre que le coupable et qu'elle payât pour lui. — La seconde, c'est que cette victime fût en elle-même aussi

innocente que possible, soit réellement, soit emblématiquement. — La troisième, c'est qu'elle fût aussi humaine que possible, en ce sens qu'autant que la pitié naturelle pouvait le permettre, c'étaient souvent des victimes humaines, et toujours des animaux domestiques, jamais d'animal sauvage. — La quatrième, c'est que le sacrifice fût sanglant, et que ce fût à l'effusion du sang que son efficacité fût attachée. — La cinquième, enfin, c'est que partie de la victime fût consumée par le feu, et l'autre partie mangée par les sacrificateurs et le peuple.

Voilà les caractères presque inévitables des sacrifices dans tout l'univers.

Or, je dis que ces caractères rejettent encore plus loin l'idée qu'un tel usage puisse provenir du hasard ou de l'invention de l'esprit humain livré à ses propres imaginations, et qu'il y a au fond quelque principe supérieur qu'il faut retrouver.

Le hasard, en effet, ne produit rien d'universel et d'uniforme. L'esprit humain, en fait de folies et d'erreurs, est essentiellement multiple et changeant ; ou bien, lorsqu'il établit quelque usage d'après le sens commun et la raison, il ne prend pas plaisir à choquer ouvertement le sens commun et la raison. Et qu'y a-t-il cependant de plus contraire aux dispositions naturelles de la raison, que toutes ces conditions des sacrifices ? La raison, en effet, si elle avait été consultée, aurait voulu que ce fût le coupable lui-même qui fût puni, et n'aurait jamais imaginé que les peines d'un autre pussent lui profiter. La raison aurait exigé tout au moins que la victime elle-même méritât son sort, tout en adoucissant celui d'autrui, et ne fût pas précisément la plus digne d'intérêt et de pitié, une colombe, un agneau, un enfant, une jeune fille, et la plus pure et la plus noble, et la plus en droit de vivre. La rai-

son, enfin, ne conçoit rien à ce privilège du sang en particulier, ni à cette manducation religieuse des restes de la victime.

Plus tout cela paraît inconcevable à la raison de chacun de nous, plus il est inconcevable que la raison de tout le genre humain s'en soit repue avec ivresse et ait donné unanimement dans une pratique aussi étrange, sans qu'elle ait été mue d'abord par quelque puissant motif [1].

Or ce motif, le prophète Daniel nous le donne claire. « *Après soixante-deux semaines*, dit-il, *le Christ sera mis à mort...., et les hosties et sacrifices seront abolis* ».

Par cette circonstance de l'abolition des sacrifices, nous découvrons le motif de leur institution.

Il est clair, en effet, que si le sacrifice du Christ doit faire cesser les autres sacrifices, ceux-ci avaient pour terme, pour objet, pour raison, Jésus-Christ.

Telle est, en effet, la raison fondamentale et primitive des sacrifices. Ils ne devaient être que des figures du sacrifice du Messie, et cesser, par conséquent, dès que ce sacrifice aurait eu lieu pour faire place à un autre genre de mémorial destiné à le rappeler, ou plutôt à le perpétuer une fois qu'il aurait été consommé; je veux parler du sacrement de l'Eucharistie, qui est la continuation du sacrifice de Jésus-Christ, comme les sacrifices anciens en étaient la figure [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous avons déjà vu le peu de solidité de ce système de préfiguration, converti si facilement en plan divin, et si

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 60-62.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 62-64.

l'usage des sacrifices présente des bizarreries et des insanités, il est bien plus bizarre encore, au lieu de les attribuer à la superstition si naturelle à l'homme, de les imputer à Dieu lui-même, et dans quel but? Celui de faire patienter le genre humain? Mais pour cela, il eût fallu l'avertir que cette institution qu'il prenait au sérieux n'était que fictive. Or, la loi de Moïse elle-même, en prescrivant les sacrifices, ne fait entendre nulle part que c'est à titre de symbole. Pour qui donc les sacrifices étaient-ils une fiction? Uniquement pour Dieu qui, seul, en avait le secret, et nous sommes réduits ainsi à croire qu'il a pris plaisir à se jouer la comédie à lui-même et qu'il s'y est complu au point de la faire durer quatre mille ans.

Heureusement cette absurde conclusion n'est pas aussi nécessaire qu'elle apparaît ici.

En examinant les cinq conditions dont vous nous parlez comme communes aux sacrifices de toutes les religions, nous n'en trouvons pas une qui ne découle très logiquement de ce qui a été le principe de ce rite, c'est-à-dire le désir d'obtenir de la divinité quelque soulagement aux misères humaines.

Il fallait, en premier lieu, dites-vous, que la victime fût autre que le coupable et qu'elle payât pour lui.

Est-ce qu'il s'agissait jamais d'un coupable connu et déterminé? C'étaient les fautes, les vices et les crimes de tout le peuple qui étaient en jeu, et comme les prêtres ne pouvaient immoler tout le peuple, ils immolaient emblématiquement à sa place ses plus belles bêtes ou, dans les sacrifices humains, ils demandaient au sort de désigner la victime, espérant obtenir le pardon général par cette marque de bonne volonté. Evidemment cette espérance suppose une fausse conception de la justice divine, car la justice absolue n'admet pas de transaction. Mais n'est-ce pas de

fausses conceptions de ce genre que sont sortis tous les crimes du fanatisme ?

L'offrande de fruits et d'animaux n'avait rien de si singulier. Quoi de plus humain que de traiter Dieu comme un souverain à qui on veut faire honneur et de lui préparer un festin en lui réservant les meilleurs morceaux ?

Ayant dit que la victime devait être aussi humaine que possible, vous voyez la confirmation de cette règle mystérieuse dans ce fait qu'on choisissait toujours des animaux domestiques, jamais des animaux sauvages. Cette remarque nous semble un peu naïve. Car ce qui mettait les animaux sauvages à l'abri de l'holocauste, il est difficile de le chercher ailleurs que dans leur sauvagerie même.

Quant aux victimes humaines, leur immolation n'a eu lieu qu'à l'instar de celle des animaux.

M. AUG. NICOLAS

La tradition du vrai sacrifice qui devait être offert pour les péchés de tous les hommes s'est altérée hors du peuple Juif. Chez lui seul, la pratique des sacrifices s'est maintenue dans sa primitive simplicité. Jamais l'horrible coutume des sacrifices humains n'a pu y pénétrer [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ainsi, les sacrifices humains, tout en ayant le même caractère d'universalité que les autres, restent cependant en dehors du système de préfiguration. Une figure qui aurait été jusqu'à la prescription de l'homicide aurait singulièrement compromis la révélation divine. Vous recon-

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 66.

naissez donc que, non seulement les sacrifices humains n'ont pas été ordonnés par Dieu, mais qu'ils étaient interdits expressément par la loi Juive [1].

Nous ferons alors observer que si la bêtise humaine a été assez universelle pour inventer les sacrifices humains, elle a bien pu être assez universelle pour inventer les sacrifices d'animaux.

M. AUG. NICOLAS

Si Dieu n'a pas demandé du sang humain, toujours est-il qu'il a demandé du sang.

La preuve en est dans plusieurs passages de la Bible et entre autres dans le passage de la Genèse où Dieu regarde favorablement l'offrande que lui faisait Abel des premiers nés de son troupeau et méprise les présents de fruits apportés par Caïn.

Saint Clément dit à ce sujet : « *C'est que Caïn avait péché dans le choix de l'offrande* », et l'auteur de l'explication de la Genèse, 1732, in-12, t. II, p. 10, veut que « *les présents de Caïn aient été rejetés parce qu'il n'y a rien dans ces présents dont on puisse conjecturer qu'il se regardait comme pécheur, comme condamné à mort, comme ayant besoin d'une victime qui tînt sa place auprès de Dieu et qui fût immolée pour lui* [2] ».

L'AVOCAT DU DIABLE

Aucun de ces interprètes ne s'aperçoit, pas plus que vous qui les citez, que son explication est des plus arbi-

[1] Lévit. XVIII, 21.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 70.

traires et systématiques. Loin que ce soit leur système qui s'appuie sur le texte, c'est l'interprétation qu'ils font du texte qui vient de leur système. Sans cette idée préconçue de prêfiguration, quoi de plus simple que d'attribuer la différence des accueils faits par Dieu aux présents des deux frères à ce que l'un venait à l'autel avec un cœur pur et l'autre avec de mauvaises dispositions. Il faut avoir un besoin bien impérieux de trouver des arguments à l'appui de sa thèse pour conclure que les petits agneaux faisaient plus de plaisir à Dieu qu'une belle pêche ou une gerbe de blé.

M. AUG. NICOLAS

Si les sacrifices eussent été, non pas figure, mais réalité, ils auraient atteint leur but qui était de racheter le genre humain. Or, ce n'était que par le Messie que ce but devait être atteint, comme on le voit dans la prophétie de Daniel [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Oui, il suffisait d'un sacrifice pour racheter les hommes du seul péché originel, mais comme il s'agissait pour eux d'être rachetés, non pas du péché originel, auquel ils ne pensaient vraiment pas, mais de leurs péchés actuels, il leur fallait des sacrifices répétés pour apaiser la colère des Dieux toutes les fois qu'il y avait lieu, pour eux, d'en craindre les effets.

La prophétie de Daniel aurait plus de valeur si, d'une part, son authenticité était moins contestée, et, si d'autre

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 67.

part, elle s'était véritablement réalisée. Mais lorsqu'il s'agit d'un usage universel, doit-on, pour parler de son abolition, se contenter de ce qui s'est passé sur une petite partie de la terre ? Comment chanter victoire, quand, il y a quelques années à peine, un roi de Dahomey honorait si bruyamment les funérailles de son père par d'abominables hécatombes ?

M. AUG. NICOLAS

Il est impossible de ne pas voir un symbole dans le rite du bouc émissaire dont la cérémonie, d'après la loi Mosaïque, avait lieu une fois l'an à la fête des expiations.

Le peuple offrait deux boucs pour être les victimes de ses iniquités [1].

Ces deux boucs représentaient deux caractères d'une seule et même victime : la substitution et le privilège du sang. On ne peut douter que cette victime, ainsi figurée, ne soit celle de laquelle Isaïe disait prophétiquement : « *Il a pris véritablement nos langueurs sur lui......, nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé et humilié. Le châtiment qui devait nous procurer la paix est tombé sur lui. Le Seigneur l'a chargé lui seul de l'iniquité de tous* [2] ».

L'AVOCAT DU DIABLE

Les prophéties, et celle-là en particulier, sont en termes si vagues, si élastiques, qu'on peut les appliquer à tout. Si l'on songe au temps où Isaïe écrivait ses poèmes, on

[1] De ses iniquités et non pas du péché originel.

[2] *Op. cit.*, tome II, p. 75.

trouvera facilement ce qu'il a voulu dire. Les Hébreux étaient exposés à mille dangers. Quelle est l'idée qui devait le plus naturellement venir à leurs poètes pour les en affranchir? C'est que quelque Codrus se dévouerait en se sacrifiant lui-même. Si tu voulais désigner Jésus-Christ, ô Esprit saint, pourquoi ne pas l'avoir appelé par son nom?

HUITIÈME CONFÉRENCE

LE MESSIE D'APRÈS LA BIBLE ET LES TRADITIONS UNIVERSELLES

M. AUG. NICOLAS

Il n'est pas besoin de démontrer que le peuple Juif a toujours cru à la venue d'un Messie. Il suffit pour cela d'ouvrir la Bible et d'interroger ses commentateurs.

Les prophètes se succèdent, se bornant tous au rôle de précurseurs et ne faisant servir la supériorité si grande dont ils jouissent, qu'à préparer la place à *un plus grand qu'eux, à celui qui doit venir*, *à l'étoile de Jacob*, *au Désiré des nations*, *à celui en qui elles seront toutes bénies*, *au Prince de la paix*, *à l'ange de l'alliance*, *à l'agneau de Dieu chargé des péchés du monde*, *au Juste qui germera de la terre et pleuvra du ciel*, pour les réconcilier par sa médiation, etc.

Dans les traditions de tous les pays, même les plus lointains, on retrouve cette même attente d'un libérateur, médiateur entre Dieu et les hommes.

Elle est visible en Grèce, dans les fables de Pandore et de Prométhée; en Égypte, dans celle d'Isis et du serpent Typhon; en Gaule, dans l'inscription trouvée à Châlons-sur-Marne en 1833 : *virgini parituræ Druides;* en Perse, dans la légende de Mithra, mitoyen, médiateur entre Ormuzd et Ahrimane; en Hindoustan, dans la prédiction d'une dernière incarnation de Vichnou; en Chine, dans les livres Likyki où Keuntzé répond au Mithra des Perses, à l'Orus des Égyptiens et au Brahma des Indiens; au Mexique, dans la prophétie concernant Centheold; en Scandinavie, dans la légende de Thor, vainqueur du grand serpent.

Des allusions transparentes y sont faites par Platon dans le second dialogue d'Alcibiade, par Confucius, consulté par le ministre chinois Phi.

De nos recherches à ce sujet il résulte qu'il y avait accord universel sur les points suivants :

1° Un libérateur viendrait;

2° Il naîtrait d'une vierge;

3° Il serait fils de Dieu;

4° Il désarmerait la justice de son père;

5° Il abattrait l'unique ennemi de l'homme, sans le détruire entièrement;

6° Il réunirait tous les peuples de la terre dans une pacifique et fraternelle unité, et qui ouvrirait dans leur sein une ère de réconciliation et de vérité pour toujours.

Une pareille concordance est si frappante qu'elle a arraché à l'incrédulité elle-même des aveux significatifs.

« *Qui peut voir dans cet accord universel sur des circonstances si nombreuses et si singulières, une chimère, une vision, est lui-même le plus visionnaire, le plus borné et le plus opiniâtre des hommes* ».

Qui dit cela? Ce n'est pas moi, c'est l'athée Boulanger.

Un dernier trait bien remarquable en ce qu'il précise le lieu où doit naître le messie attendu, c'est que de tous les peuples qui l'annoncent, seul, le peuple Juif revendique le privilège de lui donner le jour, et c'est pour tous les peuples d'Europe et d'Amérique en *Orient* et pour tous les peuples des Indes et de la Chine en *Occident* que ce libérateur, Roi, Dieu conquérant doit paraître, c'est-à-dire, nécessairement sur le point du globe occupé par le peuple Juif, qu'on pourrait appeler le *Pôle de l'espérance de toutes les nations* [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Si les Juifs ont cru à un Messie, c'est que le prophétisme qui régnait chez eux en permanence avait exalté les imaginations à propos de quelques vieux textes interprétés *ad majorem Judæorum gloriam*, et si beaucoup de Juifs attendent encore un libérateur, c'est que cette même interprétation, respectée par leurs rabbins, chatouille trop l'orgueil de leur race pour qu'ils y renoncent. Mais on voit en lisant les prophéties, combien il faut se méfier de ces poèmes religieux, pleins d'obscurités et d'incohérences, et qu'il n'y a pas de raison pour que leurs termes vagues, au lieu d'événements contemporains, visent des événements futurs auxquels on ne parvient à les appliquer qu'à la condition d'en forcer le sens naturel.

Est-il bien étonnant que ce petit peuple, entouré d'ennemis puissants, en butte à des attaques incessantes, et finalement réduit en captivité et emmené pendant soixante-dix ans sur les bords de l'Euphrate, puis obligé de subir la

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 89. — 147.

domination persane, celle des Antiochus et celle des Romains, ait toujours eu présentes à l'esprit ces fameuses promesses soi-disant faites à Abraham, à Isaac et à Jacob, et si souvent rappelées par tous ses prophètes, à seule fin de le consoler et de le soutenir dans ses malheurs, en faisant briller à ses yeux dans l'avenir une splendide Jérusalem, maîtresse du monde entier ?

S'il y avait un pays mûr pour l'apparition d'un Messie, à l'époque d'Auguste et de Tibère, c'était bien celui-là.

Aussi ce n'est pas un seul, mais plusieurs qui se lèveront, qui surgiront de cette terre si bien préparée, à l'heure où la petite nation surexcitée contre ses derniers maîtres va sentir monter à son front cette honte de l'esclavage qui pousse les peuples aux dernières résolutions. Pourquoi l'un de ces Messies a-t-il réussi à faire oublier les autres ? Il y a là des causes complexes, mais nullement surnaturelles, qui demandent une étude spéciale.

Chez les Gentils, c'est tout différent.

A vous entendre, on dirait que le monde entier, sous l'empire de je ne sais quelle exaltation, à laquelle il se livrait sans y rien comprendre, attendait fiévreusement, comme les Juifs, l'avènement d'un Messie.

Or cet accord universel dont on fait tant de bruit, il faut l'aller chercher péniblement dans la mythologie grecque, dans un passage de Platon ou de Confucius, dans certaines fables égyptiennes, dans les livres sacrés des Perses, dans ceux de la Chine, dans les peintures hiéroglyphiques du Mexique, déjà citées, et enfin dans les légendes scandinaves.

S'attacher à des fables pour étayer un raisonnement, rien n'est moins sérieux. Car il est aussi difficile d'avoir sur leur origine et sur leur contexte des données exactes que de les interpréter dans leur vrai sens.

Ainsi, vous notez avec complaisance tous les traits des fables de Pandore et de Prométhée en Grèce, d'Isis et de Typhon en Égypte, et au moyen de rapprochements ingénieux, mais qui peuvent être remplacés par d'autres [1], vous les identifiez avec ceux de la Bible.

C'est là un procédé séduisant, mais arbitraire.

Que prouveraient d'ailleurs ces analogies? Tout au plus que les contes, sous la forme desquels les Orientaux traduisaient leurs idées sur l'origine du monde et sur les premiers rapports de la terre et du ciel, s'étaient répandus un peu partout. Est-ce là une raison pour croire tout le genre humain occupé à attendre un Messie ?

Cette inconscience avec laquelle l'humanité aurait revêtu le Messie d'avance et d'une manière prophétique, conformément à la Bible, de tous les caractères qu'il devait réellement réunir est moins vraisemblable que la supposition contraire ; c'est-à-dire qu'étant donné les traditions sur le Messie, la figure de Jésus aura été ornée, après sa mort, par les premiers chrétiens, de tous les traits attribués au Messie par les légendes orientales et grecques dont étaient si imbus les néo-platoniciens, véritables auteurs de la doctrine chrétienne.

Pour montrer le danger de bâtir un système sur des interprétations, nous prendrons comme exemple les trois mots latins, inscrits sur le temple païen découvert à Châlons-sur-Marne en 1833 : « *Virgini parituræ Druides* ».

Si l'on traduit : « *A la Vierge mère* », il en résulte tout de suite que ces bons druides, pour vous faire plaisir, ont pensé à la vierge Marie, tandis que si l'on n'est pas hynoptisé par des idées de foi chrétienne, on pourra voir

[1] Ceux de M. A. Reville, par exemple qui fait naître la fable de Prométhée de l'invention du feu.

là simplement un temple élevé à la fécondité, et on traduira à peu près de cette manière : « *A la jeune fille qui fait son devoir en se mariant et en donnant des guerriers à la patrie* ».

Voltaire, Volney, Boulanger conviennent que partout, c'est-à-dire dans tous les pays où se trouve une mythologie, des inscriptions ou des livres sacrés, on découvre l'indice que les hommes avaient conçu l'espoir de quelque Dieu qui viendrait les délivrer du mal.

Nous avons dit que cette espérance avait pu, après s'être formée dans un coin de l'Orient, peut-être chez les Hébreux, peut-être chez les Perses, se répandre et se communiquer aux autres mythologies.

Mais lors même qu'au lieu de se manifester dans un seul endroit d'où elle aurait irradié un peu partout, elle eût été conçue dans plusieurs contrées à la fois, il y aurait là une coincidence certainement surprenante au premier abord, comme toutes les coïncidences, mais non inexplicable. Est-il donc bien extraordinaire, pour peu qu'on réfléchisse, que dans leurs recherches sur l'origine du mal, les hommes, obligés de l'attribuer à une puissance supérieure, aient eu la pensée que cet état de choses anormal cesserait un jour par l'intervention d'un bon génie, l'emportant enfin sur le mauvais ?

Reste à savoir si cette espérance a été réalisée.

M. AUG. NICOLAS

Il faut être aveugle pour ne pas voir que tout avait été préparé par la Providence pour l'introduction du Christianisme dans le monde. C'est ce que Bossuet a mis magnifiquement en lumière dans son discours sur l'histoire universelle et ce qui avait été prédit par le prophète Daniel.

1° L'espèce humaine était arrivée au comble de la misère morale dont les grands philosophes, les Aristote, les Socrate, les Platon, les Confucius, les Cicéron, n'avaient pu la relever. Elle était donc mûre pour le secours céleste que Dieu lui réservait. Voilà pour son état moral [1].

2° Son état matériel et externe n'était pas moins phénoménal. La diversité des empires avait fait place à la grande unité romaine si merveilleusement formée pour préparer l'unité de la société chrétienne.

3° L'extrême divulgation du latin et son immobilisation à l'état de langue morte donnait à l'Eglise un instrument de propagande universel et immuable [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Lé monde romain avait beau être d'une grande étendue, il était loin de comprendre toute l'espèce humaine, et c'est un très grand abus de langage que d'étendre à celle-ci les raisonnements qu'on échafaude sur son état moral et matériel à tel moment de son histoire.

Ce n'était pas pour venir au secours des Romains que le ciel devait faire pleuvoir le juste, mais pour venir au secours des hommes. Or, les hommes avaient tout autant besoin de secours au Mozambique, au Kamtchatka et sur les bords du Mississipi qu'à Rome et à Byzance où du reste l'établissement du Christianisme ne s'est fait qu'en trois siècles, c'est-à-dire, non pas avec la foudroyante rapidité d'une action divine, mais avec la lenteur et la progression des choses humaines.

Nous ne saurions trop aussi combattre la manière som-

[1] *Op. cit.* Tome II, p. 151-152.
[2] *Op. cit.* Tome II, p. 152-166.

maire dont usent les apologistes pour écrire l'histoire, et c'est ainsi qu'ils ont toujours jugé de l'état moral de la société romaine d'après celui de ses empereurs les plus décriés.

Si, d'un bout à l'autre de l'empire, le vice et la débauche avaient régné comme à la cour des Tibère, des Néron et des Caligula, il y aurait eu un détraquement général. Mais on sait si bien que le relâchement, l'oisiveté et le désordre ne sont à la disposition que d'un tout petit nombre de riches personnages qu'on appelle peut-être à tort la classe privilégiée. Ils ne peuvent donc pas servir de types pour apprécier l'état moral de toute une nation. Les prostitutions de Paris n'atteignent en rien les excellentes mœurs de Carpentras, et, sous la régence du duc d'Orléans, il ne faudrait pas croire que toute la France fût occupée à souper et à se livrer, la nuit, à des danses obscènes.

Maintenant, que l'Eglise se serve du latin, elle en a le droit. Mais ce n'est pas ça qui lui a fait faire beaucoup de progrès en Chine et au Japon.

Il est beau d'avoir du génie comme Bossuet, seulement lorsqu'il s'égare dans de fausses généralisations, ce n'est plus qu'un génie paradoxal.

M. AUG. NICOLAS

Ce qu'on ne peut pas nier, c'est qu'au moment où Jésus-Christ va paraître, les prédictions concernant sa venue prennent une singulière précision.

Cicéron nous apprend que les antiques oracles des Sibylles avaient annoncé, pour un temps qu'on croyait être celui où il vivait, la venue d'un roi qu'il faudrait reconnaître pour être sauvé.

Cet antique oracle des Sibylles, qui n'était sans doute

qu'une dérivation de la révélation primitive et des oracles juifs, nous a été dévoilé en détail par l'application que Virgile en a faite dans sa quatrième Eglogue à un jeune prince de son temps.

Ultima Cumæi venit jam Carminis ætas.

On lit dans Tacite (Hist. Liv. V. CXIII). « *On était généralement persuadé, sur la foi d'anciennes prophéties, que l'Orient allait prévaloir, et qu'on ne serait pas longtemps sans voir sortir de la Judée ceux qui régiraient l'Univers* ».

Suétone nous atteste le même fait et, chose remarquable, dans les mêmes termes.

Josèphe également.

Mais c'est surtout dans la Judée que cette attente fermentait ; et c'est de là qu'elle donnait l'éveil aux traditions universelles.

Ce mouvement d'inquiétude et de curiosité religieuse qui agitait le monde passa jusqu'à l'inertie contemplative des Indes et troubla le repos du Brahmane. S'il faut en croire l'étude des monuments orientaux (Asiatical researches tome Ier) l'annonce d'un avènement miraculeux se répandit alors dans l'Inde comme dans la Judée.

Enfin, l'attente du libérateur était si vive et si précise à cette époque, que, suivant une tradition des Juifs, consignée dans leur Talmud et dans plusieurs autres ouvrages anciens, un grand nombre de Gentils se rendirent à Jérusalem, afin de voir le sauveur du monde ; les monuments les plus irrécusables attestent aussi que ce mouvement se fit sentir jusqu'au fond de la Chine, dont l'empereur Ming-ti envoya des députés tout exprès vers les Indes pour reconnaître *le saint qui devait paraître en Occident*, d'après les antiques traditions.

Chose singulière ! c'est précisément pour avoir été à la

recherche de ce *saint*, que la Chine est devenue idolâtre. Les envoyés de l'empereur Ming-ti crurent avoir trouvé *le saint* dans le Dieu Fo, qui n'est autre que Bouddha ; et ils rapportèrent avec cette idole toutes les superstitions du lamaïsme dont la Chine est restée infectée[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qui est singulier, c'est l'inconscience avec laquelle vous relevez ce dernier trait qui, à lui seul, renverse toute votre thèse.

Car que voulez-vous prouver, c'est que les esprits étaient agités miraculeusement, d'un bout de la terre à l'autre, par l'approche du fils de Dieu.

Or, à quoi aboutit cette inspiration céleste pour la malheureuse Chine ? A une immense bévue qui la plonge dans l'idolâtrie. Voilà une belle récompense et bien inattendue pour le zèle de ce bon empereur Ming-ti !

L'agitation des esprits en Judée, voilà le vrai, puisqu'elle s'est traduite par l'apparition de plusieurs Messies et finalement par de terribles révoltes. Mais vos citations ne suffisent pas à nous persuader que cette agitation régnât dans le reste du monde. Elles prouvent tout au plus que les aspirations du peuple juif n'étaient pas complètement ignorées. du moins de ceux qui s'occupaient d'almanachs, de pronostics et de devination.

Si vraiment Dieu avait voulu exciter l'attention de l'univers, ou seulement du monde romain, et la fixer sur l'étonnant avènement de son fils unique, il est impossible qu'il se soit contenté d'avertissements aussi vagues et des-

[1] *Op. cit.* Tome II, p. 166 à 170.

tinés à un si médiocre résultat, je devrais dire à un résultat aussi fâcheux, du moins en ce qui concerne la Chine.

M. AUG. NICOLAS

Je ne crois pas cependant qu'il y ait une meilleure preuve de la divinité du Christianisme que les prophéties, dès lors que l'événement est venu les confimer d'une manière si miraculeuse.

L'AVOCAT DU DIABLE

Quant à moi, rien ne me paraît plus extraordinaire que cette manière d'agir de la part de la divinité. Car en supposant que les prophéties juives aient véritablement contenu des passages visant l'avènement de Jésus-Christ, il faut reconnaître que ces allusions, perdues dans un fatras nébuleux, étaient rédigées en termes trop vagues et trop obscurs pour être compris par ceux à qui elles s'adressaient. C'était donc intentionnellement des énigmes que Dieu s'était amusé à proposer à son peuple, si bien que celui-ci s'y est mépris au point de se faire du Messie un idéal tout à fait différent de celui qui devait être réalisé dans la personne de Jésus.

M. AUG. NICOLAS

Nous convenons que les Juifs se sont trompés grossièrement. C'est essentiellement le peuple qui a des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. Mais aujourd'hui son aveuglement est impardonnable, car nous avons extrait des visions de ses prophètes une série de passages qui prouvent bien que le Messie devait être,

comme l'a été notre seigneur Jésus-Christ, un Messie rejeté (Ps. CVII. 22), méconnu (Isaïe LIII. 3), trahi (Ps. XL. 10), vendu (Zach. XI. 12), souffleté (Isaïe L. 6), moqué (Isaïe XXIV. 16), affligé en une infinité de manières (Ps. LXVIII. 29), abreuvé de fiel (Ps. LXVIII. 22), qu'il aurait les pieds et les mains percés (Ps. XXI. 17), qu'on lui cracherait au visage (Isaïe L. 6), qu'il serait tué (Dan. XI. 20 et Isaïe, déjà cité) et ses habits jetés au sort (Ps. XXI. 19) que son sépulcre serait glorieux (Isaïe XI. 10) etc.[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Y a-t-il rien de plus arbitraire que cette manière de faire concorder un événement quelconque avec de vieux textes qu'on va rechercher tout exprès pour les lui appliquer ?

Et qui vous dit d'abord que ces visionnaires avaient en vue votre héros ? Les épreuves qui lui sont prédites sont de celles auxquelles peuvent attendre tous les réformateurs, et qui menaçaient à chaque instant les serviteurs de Dieu.

D'autre part, les disciples d'un maître qui, en effet, a été rejeté, méconnu, trahi, crucifié, devaient facilement se persuader que c'était bien lui qui avait été désigné, et rien ne nous assure que, pour bien prouver que les anciennes prédictions le visaient spécialement, ils n'aient pas été entraînés à y puiser bien des traits qui ne lui ont été ainsi prêtés qu'en vue de la concordance.

M. AUG. NICOLAS

C'est faire à nos saints évangélistes une injure gratuite que de leur attribuer cet esprit systématique.

[1] *Op. cit.* Tome II, p. 245.

L'AVOCAT DU DIABLE

M. P. Larroque, dans son livre si judicieux, intitulé : *Examen des doctrines de la religion chrétienne*, nous en donne au tome I, Ch. VI, plusieurs échantillons.

Citons seulement, comme spécimen, ce texte de Zacharie (XI, 7-14) où se trouve, dit-on, l'allusion aux trente pièces d'argent que devait recevoir Judas pour sa trahison :

« *Et je me procurai deux bâtons, j'appelai l'un agrément, et j'appelai l'autre liens, et je fis paître le troupeau.*

« *Et je détruisis trois pasteurs dans un mois, et mon âme a été lassée en eux, car leur âme m'a aussi dédaigné.*

« *Et j'ai dit : je ne vous ferai point paître, que celle qui meurt meure, et que celle qui a été détruite soit détruite, et que celles qui restent mangent la chair les unes des autres.*

« *Et je pris mon bâton l'agrément, et je le brisai pour rompre l'alliance que j'ai faite avec tous les peuples.*

« *Et elle a été rompue ce jour-là, et ainsi les affligés du troupeau qui m'observent ont connu que c'est la parole de Jéhovah.*

« *Et je leur ai dit : Si cela est bon à vos yeux, apportez mon salaire, sinon abstenez-vous. Et ils pesèrent mon salaire trente sicles d'argent.*

« *Et Jéhovah me dit : jette-le au statuaire, le grand prix auquel ils m'ont évalué, et je pris les trente sicles d'argent, et je les jetai au statuaire dans la maison de Jéhovah.*

« *Et je brisai mon second bâton, les liens, pour rompre la fraternité entre Juda et Israël.* »

Cette prophétie, comme le dit Larroque (Tome I, p. 270), est un véritable amphigouri qui a autant de rapport avec quoi que ce soit qu'avec le fait dont l'évangéliste Matthieu prétend y trouver la prédiction.

Voici comment celui-ci traduit le passage de Zacharie. « *Et ils ont reçu les trente pièces d'argent qui étaient le prix de celui qu'ils ont acheté des fils d'Israël par estimation, et ils les ont données pour le champ du potier, comme le Seigneur me l'a ordonné* » [1].

Une si grande infidélité de citation a de quoi confondre, et ce qui y met le comble, c'est que Matthieu attribue ce texte à Jérémie au lieu de Zacharie.

L'évangéliste venait de dire, v. 3 à 7, que Judas avait rapporté aux princes des prêtres les trente pièces d'argent qu'il en avait reçues pour prix de sa trahison, et que cette somme avait été employée à l'achat du champ d'un potier, destiné à la sépulture des étrangers. Or, il avait besoin que cette circonstance eût été prédite. Mais elle ne se trouvait pas dans le texte prophétique où il avait si heureusement rencontré ces trente pièces d'argent; il l'y mettra; car c'est ainsi que procèdent les mythologues. Habituellement, dans les relations évangéliques, les événements sont arrangés en vue des prétendues prophéties qui s'y rapportent; cette fois, c'est la prothétie qui a dû se plier aux exigences de l'événement [2].

Si nous prenions un à un les passages de l'Ecriture, considérés comme messianiques, nous verrions qu'ils ont tous la même élasticité, le même défaut de précision, et que ce n'est qu'en les torturant qu'on parvient à les appliquer à Jésus-Christ. Ce travail a été trop bien fait, par Larroque en particulier, pour que nous ayons l'idée de le recommencer.

[1] Matth. XXVII, 9 et 10.
[2] Larroque, tome I, p. 270.

NEUVIÈME CONFÉRENCE

LA VIE MIRACULEUSE ET LES MIRACLES DE JÉSUS

M. AUG. NICOLAS

Les miracles consignés dans les Evangiles sont vrais, donc, leur auteur, Jésus-Christ, est l'auteur même de la nature [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qui frappe tout de suite dans les miracles évangéliques, c'est : 1° leur inutilité, — 2° leur arbitraire, — 3° l'incompatibilité de certains détails très choquants avec le caractère surnaturel qu'on leur attribue, — 4° l'illogisme et la puérilité de certains autres et l'insuffisance du témoignage.

[1] *Op. cit.*, Tome IV, p. 285.

1° Leur inutilité :

Dieu ne peut rien faire de relatif, d'incomplet. S'il emploie un moyen, il faut que ce moyen soit infaillible, et qu'il atteigne parfaitement le but. Or, les miracles ont eu pour but d'étonner le monde afin de le convertir.

Mais le monde, vis-à-vis de Dieu, ce n'était pas le monde romain, c'était aussi l'Afrique, l'Amérique, la Chine, le Japon, l'Océanie. Est-ce que les miracles que Jésus opérait dans ce petit coin de la Galilée ont ouvert les yeux de tous ces peuples et ont fait tellement éclater son autorité d'un bout de l'univers à l'autre qu'ils n'ont pu faire autrement que de se prosterner et de s'écrier comme le Centenier : « *Cet homme-là était vraiment fils de Dieu* ? » (Marc VI, 39). Non, et il y en a encore parmi eux qui n'ont jamais entendu parler de lui. Quant aux Romains, ils ont mis trois cents ans à embrasser sa religion. Même en Galilée, il eut un succès bien éphémère. Ces multitudes qu'il avait évangélisées et qui le suivaient avec tant d'ardeur ne font rien pour le sauver. Ses disciples l'abandonnent au dernier moment. Judas le trahit. Saint Pierre le renie. Sa ville, Nazareth, le croit fou. Sa mère et ses frères vont le chercher pour le faire soigner. Sa mère, qui a pourtant reçu la visite de l'ange, et devant qui il a fait le miracle de Cana, n'a plus l'air de se douter de sa mission. Ses disciples ne comprennent rien. Après la multiplication des pains, ils sont dans l'étonnement de le voir marcher sur les eaux, et saint Marc a soin de nous dire : « *car ils n'avaient pas fait assez d'attention au miracle des pains, parce que leur esprit était appesanti* (VI, 52). C'était bien la peine de faire naître sous leurs pas tant de prodiges !

M. AUG. NICOLAS

Sans les miracles, le monde romain ne se serait pas converti. Ils étaient donc nécessaires à l'établissement du Christianisme. La beauté de la doctrine et la vertu des disciples n'y auraient pas suffi. Elles y auraient nui plutôt, les hommes étant trop aveugles pour voir cette beauté et trop méchants pour apprécier cette vertu [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Comme la généralisation est commode quand on en a besoin! Non, tous les hommes n'étaient pas aveugles et méchants.

Il y eut des hommes qui furent frappés de *la beauté* et de *la vertu*, et d'autres, aveugles et méchants, qui persécutèrent les premiers. D'ailleurs, les miracles passaient de bouche en bouche, et se renouvelaient même, en même temps que brillaient la beauté de la doctrine et la vertu des disciples, et ils n'ont pas plus empêché les persécutions que les deux premiers moyens. Ils ne constituaient donc par eux-mêmes qu'un moyen bien peu efficace.

Nous en concluons que ce n'est pas la divinité qui les a employés pour frapper l'imagination du vulgaire, ce sont ceux qui parlaient en son nom, et leur succès dépendait de la crédulité de leur auditoire.

La crédulité ne se montre difficile sur aucun point. On peut tout lui faire accepter. Elle prend même les devants, et dans son impatience du merveilleux, elle crée des miracles quand on ne lui en donne pas ou qu'on ne lui en donne pas à sa suffisance. L'Eglise le sait bien, puisqu'elle

[1] *Op. cit.*, Tome IV, p. 291.

a dû faire un élagage et rejeter un grand nombre d'évangiles, reconnus par elle pour apocryphes, à cause de leurs sottes amplifications.

Bien des choses ont concouru à l'établissement du Christianisme, mais, en fait de moyen, celui qui l'a fait passer de l'état de secte au rang de religion, c'est l'adhésion et la protection de l'empereur.

Comment Dieu n'en a-t-il pas eu l'idée plus tôt, du temps de saint Paul, par exemple? combien il eût épargné de tortures et de larmes à ses fidèles! Ce que n'avaient pu faire trois siècles de persécutions accompagnées de prodiges, voilà qu'un décret du maître l'obtient d'un seul coup. Car les peuples sont comme les moutons de Panurge. Ils suivent leurs chefs à la file. La Cour commande à la ville et la ville à la province. Un peu de contrainte vient ensuite qui ne nuit pas aux conversions. Quelques victoires de Charlemagne, et les Saxons se soumettent au baptême. Le schisme de Henri VIII entraîne celui de toute l'Angleterre. Si c'est la providence qui dispose ainsi les choses, il faut reconnaître qu'elle le fait d'une manière bien fantaisiste, les mêmes moyens servant à l'erreur aussi bien qu'à la vérité.

Il en est ainsi des miracles. Toute l'antiquité s'est nourrie de miracles, et ces miracles ont servi à édifier des religions qui ont duré fort longtemps jusqu'au jour où ils ont passé à l'état de fables. Ceux du Christianisme suivent la même loi.

2° Leur arbitraire :

Comment concilier la justice de Dieu qui doit avoir pour principe l'égalité entre tous ses enfants et la fantaisie avec laquelle il fait bénéficier de sa présence sur la terre un tout petit nombre de malheureux?

Il ressuscite la fille de Jaïre, le fils de la veuve de Naïm, son ami Lazare. Mais au même moment, que de pères et de mères, dans le monde entier, pleuraient des enfants bien-aimés et eussent adoré l'envoyé du Ciel qui les leur aurait rendus !

Il guérit des aveugles, des boîteux, des manchots. Que d'aveugles, de boîteux et de manchots sont restés avec leurs infirmités pour n'avoir pas eu la chance d'être Galiléens !

Le miracle eût été autrement éclatant si, disposant de moyens divins, Jésus était entré dans chaque palais, dans chaque maison, dans chaque cabane habitée par la souffrance humaine, pour guérir tous les infirmes du cap Nord au détroit de Magellan.

Il est vrai qu'une telle merveille, en éblouissant les populations, eût violenté la liberté de leur croyance. Or, il paraît que la violence exercée sur la liberté de notre croyance était la chose du monde dont le Christ devait le plus s'abstenir, au dire des apologistes [1], et cependant il ne s'en est pas fait faute vis-à-vis de ceux qu'il guérissait.

Ceux-là ont été *forcés* de croire, mais par compensation ils ont été guéris. Bien des gens eussent été ravis d'une pareille contrainte.

M. AUG. NICOLAS

Ce n'était pas uniquement par miséricorde que Jésus guérissait, mais pour donner, par quelques exemples, la preuve qu'il tenait son pouvoir d'en haut, démontrant

[1] Voir Aug. Nicolas. *Etudes philos. sur le Christian.* Tome IV, p. 337.

ainsi qu'à côté de l'ordre naturel, il y a un ordre surnaturel.

Nous avons dans l'Evangile un éclair de cette belle vérité. Sur le point d'opérer le grand miracle de l'aveugle-né, le Sauveur dit à ses disciples qui lui demandaient pourquoi cet homme était né aveugle, ce n'est point qu'il a péché, ni ceux qui l'ont mis au monde, mais c'est afin que les œuvres de la puissance de Dieu éclatent en lui (Jean, IX, 3). Ainsi, voici un fait naturel, la cécité de cet homme, dont la raison d'être, dont la cause finale était le miracle de sa guérison [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Malheureux homme, dirons-nous à notre tour, qui ne méritait aucunement son sort et qui a été condamné de gaîté de cœur par la Providence à la cécité pendant une partie de sa vie pour servir à faire éclater, par sa guérison, la puissance divine du Messie !

En lui ménageant de telles expériences *in anima vili*, comme sur les esclaves de Locuste, l'écrivain sacré ne pouvait avouer avec plus de candeur, sans s'en apercevoir, pas plus du reste que vous-même, que son Dieu est un admirable tyran et qu'il se fait gloire de se jouer à sa guise de la vie et de la santé de ses misérables sujets.

3° DÉTAILS TRÈS CHOQUANTS :

On a tout dit sur les contradictions, les incohérences, les inconséquences, les illogismes, les redondances, les obscurités, les idées étroites et superstitieuses, les déshar-

[1] *La divinité de Jésus-Christ*, Ch. VIII.

monies de toutes sortes qui sont pour les Evangiles de véritables scories et qui projettent sur leurs récits la suspicion la plus légitime. De patients exégètes en ont fait le relevé avec un soin minutieux dans de gros volumes qu'il est inutile de recommencer. On peut lire à ce sujet la vie de Jésus du docteur Strauss qui a eu un si grand retentissement, l'examen critique des doctrines de la religion chrétienne par Larrogue (1860), l'histoire élémentaire et critique de Jésus par A. Peyrat (1864).

Nous nous contenterons ici de citer quelques exemples.

Il y en a deux particulièrement déconcertants, la guérison du possédé dans le pays des Gadaréniens et la malédiction du figuier.

La guérison du possédé de Gadara ou des possédés, car il y en a deux, d'après Matthieu, donne lieu à une scène des plus compromettantes pour le caractère du Messie. Car, après avoir délivré le malade, il permet aux démons d'entrer dans le corps de deux mille cochons, nombre invraisemblable, surtout dans un pays où l'usage de la viande de porc était interdite, et aussitôt tout ce troupeau va se précipiter et périr dans la mer au grand détriment des porchers et à la grande satisfaction des habitants.

« *Admettons l'existence de cet immense troupeau*, dit M. Peyrat, *pourquoi le détruire? Pourquoi causer aux propriétaires une perte si considérable ? Pour complaire à une légion de démons ? Mais ces démons, quel intérêt et quel soulagement trouvent-ils à entrer dans le corps de ces animaux qu'ils tuent immédiatement en les précipitant dans le lac ? Ils suppliaient Jésus, dit le troisième évangéliste, de ne leur point commander d'aller dans l'abîme. Mais en détruisant les cochons, ils y couraient d'eux-mêmes volontairement. Tout cela est contradictoire, inadmissible*,

et, dans tous les cas, indigne de porter le nom de miracle [1]. »

M. Peyrat constate le grand embarras dans lequel cette histoire a mis les docteurs de l'Eglise.

« *C'est dans cette absurdité de la lettre qu'Origène voulait qu'on fît appel à l'allégorie, et les pères n'y ont pas manqué* [2]. »

Il cite les efforts faits dans cet ordre d'idées par saint Hilaire, saint Augustin, saint Ambroise.

Si ce système prévalait, le miracle perdrait toute sa valeur. Car il ne peut en avoir comme signe de la toute-puissance du Christ qu'autant qu'il est historique. Symbolique, il n'est plus qu'une forme littéraire adoptée par Jésus ou ses historiens pour servir de preuve à son enseignement.

Aussi nos apologistes modernes se gardent bien de suivre la voie dangereuse tracée par Origène et ils se mettent l'esprit à la torture pour rendre les faits acceptables, sans leur retirer leur caractère miraculeux.

LE DOCTEUR D'ALLIOLI

On demande pourquoi les esprits malins ont demandé à entrer dans le corps des pourceaux. Qui sait si ce n'est pas dans l'intention de nuire aux Géraséniens et de les soulever contre Jésus [3].

L'AVOCAT DU DIABLE

Jésus, étant Dieu, aurait deviné leur intention, et alors

[1] *Histoire critique de Jésus*, p. 196.
[2] *Ibid.* p. 197.
[3] *Nouveau commentaire.* Tome VI, p. 345, note.

il est encore plus difficile d'admettre qu'il leur eût accordé ce qu'ils demandaient, puisque c'était leur donner des armes contre lui-même.

LE DOCTEUR D'ALLIOLI

On s'est plaint aussi de la perte que Jésus fait subir aux propriétaires du troupeau, et l'on a dit : n'y a-t-il pas là une injustice révoltante ? Cette question ne diffère en rien de cette autre, toute impertinente qu'elle est : comment Dieu peut-il être assez injuste pour laisser se propager tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, des maladies qui attaquent les animaux ? La réponse toute simple, c'est que là où les animaux meurent, les hommes recouvrent la vie, et ils élèveront leur cœur vers le ciel et y iront chercher leur consolation.

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous voulez dire probablement que, dans le cas présent, la perte infligée injustement aux porchers a pour compensation la très grande utilité qu'elle a eue pour notre salut, car je ne vois pas qu'elle en pût avoir pour le leur. Mais en quoi notre salut était-il intéressé à ce que deux mille cochons fussent précipités dans un lac ? Et d'ailleurs, l'injustice cesserait-elle d'être l'injustice parce que l'humanité en aurait tiré quelque profit ?

Consulterons-nous l'abbé Bougaud ? Son système est bien simple. Il ne voit dans la scène de l'Evangile que de pittoresques effets, auxquels il fait l'honneur de points d'admiration assez peu justifiés, et il n'a pas l'air de se douter qu'elle ait donné lieu à la moindre critique [1].

[1] *Le Christianisme et les temps présents*. Tome II, p. 306.

C'est aussi par le silence, et cette fois par le silence complet que M. l'abbé Bougaud se débarrasse des difficultés que soulève la malédiction du figuier. On n'en voit nulle trace dans son livre.

Or, cette histoire laisse, comme la précédente, une tache ineffaçable sur la conduite que les deux évangélistes, saint Matthieu et saint Marc, attribuent au Christ.

La discussion de cet acte étrange est menée par le docteur Strauss de façon à ne laisser aucune échappatoire à la prétention d'en faire soit un fait naturel, soit un fait surnaturel.

Les commentateurs orthodoxes sont obligés de lui maintenir le caractère de miracle, car c'est bien évidemment ce caractère qu'ont entendu lui donner les narrateurs.

Mais ils ont fort à faire pour défendre Jésus d'une vengeance qui consiste à maudire un figuier par dépit de n'y pas trouver de figues. Cette colère serait à peine excusable de la part d'un enfant et ne peut être comparée qu'à celle d'un bébé qui casserait sa poupée parce qu'elle ne lui obéit pas.

Sans abandonner la réalité de l'acte, on essaie de le traduire symboliquement et de montrer que le Christ en l'accomplissant n'aurait eu d'autre but que de faire une leçon pratique à ses disciples, en joignant le geste à la parole, le châtiment de ceux qui résistent à son enseignement devant être aussi assuré que le dessèchement du figuier qui résiste à son désir.

Mais l'argumentation serrée du docteur Strauss ne laisse pas cette faible ressource aux surnaturalistes.

Il objecte que « *Si Jésus avait eu une intention d'allégorie en maudissant le figuier, il aurait dû s'en expliquer d'une façon quelconque... — A la vérité, il serait possible*

d'admettre, ici comme ailleurs, que sans doute Jésus avait ajouté quelques paroles pour faire comprendre à ses apôtres l'acte accompli par lui, paroles qui furent omises par les narrateurs contents du fait merveilleux. Mais, si Jésus avait donné cette explication symbolique de son action, non seulement les évangélistes auraient omis cette explication, mais encore ils en auraient substitué à la place une fausse. En effet, ils ne font pas garder à Jésus le silence après sa malédiction de l'arbre, mais les apôtres pleins d'étonnement lui ayant demandé ce qui était arrivé à l'arbre, les Evangélistes rapportent qu'il donna, non l'explication symbolique citée plus haut, mais une explication différente et même opposée. Jésus leur dit qu'ils ne doivent pas s'étonner que le figuier se soit séché à sa parole, qu'avec un peu de foi seulement ils seront en état de faire de plus grandes choses encore. Ainsi il ne met pas l'importance capitale de son action dans le symbolisme de l'état et de la souffrance de l'arbre. Si telle eût été son intention, le langage qu'il tint à ses apôtres y eût été contradictoire, ou plutôt telle ne peut pas avoir été son intention puisqu'il parla ainsi [1]. »

Il faut vraiment avoir eu de Dieu une conception bien irraisonnée pour lui attribuer des actes aussi compromettants, sans compter les passages où, avec la même candeur, les Evangélistes lui prètent les préjugés ou l'exclusivisme de sa nation et le font parler en juif superstitieux ou en juif infatué, et non pas comme devait le faire le sage par excellence et le père de tous les humains.

Et d'abord, n'est-il pas insupportable de le voir se mesurer avec Satan et permettre à cet ange révolté de quitter sa géhenne pour venir le braver sur la terre ? Peut-on admettre que le maître du monde se soit assujetti au

[1] *Vie de Jésus*. Tome II, p. 360.

caprice du démon et qu'il ait consenti à jouer un rôle dans une scène de tentation qui ressemble à une comédie ?

Peut-on croire qu'il ait partagé l'opinion vulgaire qui prenait pour une possession diabolique la folie accompagnée d'épilepsie et de mutisme ?

Lui qui, par ses miracles, devait avoir pour but de convertir l'univers, on est tout surpris de le voir recommander à ceux qu'il vient de guérir le silence le plus absolu, et voici qu'au risque d'affaiblir l'importance de ses actes, il ne craint pas de les justifier aux yeux des pharisiens en les assimilant à de pareilles guérisons faites journellement par d'autres opérateurs.

« Et si c'est par Béelzébul que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? (Matth. XII, 27). »

On dirait un thaumaturge de profession parlant de ses confrères.

Dans un autre endroit, consulté par ses disciples sur un cas de possession contre lequel ils étaient restés impuissants, il attribue leur insuccès à l'insuffisance des pratiques auxquelles ils ont eu recours.

« *Cette sorte (de démons)*, leur dit-il, *ne peut être chassée par nul autre moyen que la prière et le jeûne.* » (Marc, IX, 28).

Et en effet, on voit par la complication de l'opération que la guérison de ce possédé lui a coûté plus d'efforts que les autres, et qu'il a été obligé de s'y prendre à deux fois pour le remettre en son état normal. Ce n'est donc pas le tout puissant qui agit là, mais un praticien exercé, profitant d'un cas difficile pour faire une leçon à ses élèves.

La même réflexion peut s'appliquer à la guérison de l'aveugle-né que nous avons déjà citée. Jean qui raconte ce fait (IX, 1-7), dit que Jésus, crachant à terre, fit une

emplâtre de salive et de boue, en frotta les yeux de l'aveugle et lui dit : va-t-en et lave-toi dans la piscine de Siloë.

A ce sujet, M. Peyrat remarque avec juste raison que « *l'onguent mis sur les yeux de l'aveugle supprime ou compromet le miracle. S'il était propre à opérer la guérison, il n'y a pas de miracle; s'il n'avait aucune vertu curative, pourquoi l'employer? Pourquoi désigner l'eau dont il convenait de laver les yeux déja frottés avec cette pommade?*[1]

Rien de moins édifiant que le miracle de Cana, relevé également par M. Peyrat.

« *Jésus, sa mère et ses disciples avaient été invités à une noce; le vin manquant à la fin du repas, et lorsque, dit l'Évangéliste (Jean II, 1-7) les convives étaient déjà ivres, Jésus fit remplir d'eau six vases de pierre contenant chacun trois grandes mesures, et changea cette eau en vin.*

« *On a calculé que ces dix-huit mesures équivalaient à huit ou dix hectolitres, c'est-à-dire de quoi enivrer toute la petite ville de Cana. Où est donc l'utilité, où est la moralité de ce changement de l'eau en vin pour des gens qui ont déjà trop bu?* »

Enfin ce rabbi si doux, si indulgent, le même qui a relevé la pécheresse Madeleine et accordé à la Samaritaine un si tendre entretien, nous le voyons tout d'un coup prendre l'attitude la plus dure et la plus hautaine vis-à-vis de la Cananéenne dont il ne guérit la fille qu'à contre cœur.

Comme tous ces traits doivent nous disposer à voir dans les Évangiles des histoires aussi sérieuses, ainsi que le prétend M. Wallon, que celles de Napoléon et de la Révolution française ![2]

[1] *Histoire élém. et critique de Jésus*, p. 205.

[2] H. Wallon. *Autorité de l'Évangile*, p. 10.

4° Illogisme et puérilité de certains autres détails et insuffisance du témoignage.

Nous remarquerons d'abord que parmi les faits merveilleux que racontent les Évangélistes, il y en a un certain nombre dont les apôtres eux-mêmes n'ont pas pu être témoins et dont ils ne se donnent pas la peine de nous indiquer la source.

Et, par exemple, qui est-ce qui a dit à Matthieu que la Vierge avait conçu par l'opération du Saint-Esprit, qu'un ange était apparu à Joseph, que les Mages étaient conduits par une étoile, que Joseph avait eu trois songes? Et comment sait-il tout ce qui s'est passé avant sa vocation?

Qui est-ce qui a instruit saint Luc des faits relatifs à la naissance de Jésus-Christ : les apparitions de l'ange Gabriel, le mutisme de Zacharie, la salutation, la visite à Élisabeth, le tressaillement des deux mères, l'apparition d'un ange aux bergers, le gloria de l'armée céleste, la séance de Jésus au temple à l'âge de douze ans?

Comment les Évangélistes ont-ils su tous les détails de la passion, aucun des disciples n'y ayant paru?

A l'inverse, on s'étonne, avec le Dr Strauss, que certains faits soient passés sous silence, précisément par ceux qui, non seulement y avaient assisté, mais y avaient joué un rôle important, comme la transfiguration dont Jean ne parle pas, quoique, d'après les synoptiques, il fût un des trois apôtres, choisis par Jésus pour l'accompagner.

Mais le fait le plus caractéristique, parce que la légende s'y montre avec toute sa puérilité et son illogisme habituels, c'est la guérison du paralytique amené à Jésus par le toit d'une maison [1].

[1] Peyrat. *Hist. critique de Jésus*, p. 198.

M. Peyrat fait ressortir également toutes les invraisemblances de l'histoire d'un autre paralytique guéri à Jérusalem, près de la piscine de Bethsaïde[1] et celle de la multiplication des pains et des poissons[2].

A son avis, il n'est pas un seul des trentre-trois miracles racontés par les Évangélistes qui, pris à la lettre, ne soulève des objections semblables[3].

Personne, à moins d'être hypnotisé par la foi, ne peut éprouver à la lecture de ces récits une autre impression que celle d'une absolue défiance, la même, du reste, que nos croyants ressèntent à leur tour quand il s'agit des mythologies des autres religions.

Celles-ci, ils ne se donnent pas même la peine de les discuter. Pourquoi? Non pas parce qu'elles relatent des faits merveilleux. — Non moins merveilleux sont ceux des Évangiles; — mais parce que leur provenance n'est pas divine. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils se meuvent ainsi dans un cercle vicieux. Car s'il faut d'abord prouver que Jésus est Dieu pour que ses miracles soient vraiment surnaturels, comment se servir de ces mêmes miracles pour prouver sa divinité?

M. WALLON

Il y a une grande différence entre les religions des temps primitifs et le Christianisme qui est au grand jour de la civilisation. Parce qu'on signale un développement mythologique dans les traditions primitives de certains peuples, faut-il placer une mythologie au commencement de toute

[1] P. 200.
[2] P. 207.
[3] P. 203.

histoire? Appliquera-t-on le système mythique à la Réforme, à la Révolution française? On l'a fait pour la Révolution française, en quelques pages légères qui sont la meilleure réfutation d'un bien grand nombre de savants livres : spirituelle fantaisie où l'on montre *comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, par des raisons dont le symbolisme classique pourrait, dans plus d'un cas, envier la vraisemblance. On ne le pouvait pas faire plus sérieusement pour une histoire qui se passe pendant les règnes d'Auguste et de Tibère, dans le plus grand apaisement du monde, au sein de la Judée soumise et calme, sous les yeux du gouverneur romain [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous dites : « *faut-il placer une mythologie au commencement de toute histoire?* »

Non, pas au commencement de toute histoire, mais au commencement de toute histoire de miracles. Car tout est là. Quelque spirituelle que soit la brochure intitulée : *comme quoi Napoléon n'a jamais existé*, il n'est pas permis à un écrivain sérieux, comme vous, de s'en prévaloir contre ceux que la biographie de Jésus laisse incrédules; ce n'est pas à l'histoire de Napoléon, remplie de merveilles tout humaines, qu'on doit comparer celle du Christ, remplie de merveilles toutes interdites à l'homme, mais à celle, par exemple, d'un Apollonius de Tyane. Les miracles d'Apollonius de Tyane se sont manifestés bien peu de temps après ceux de Jésus-Christ, et, par conséquent, comme ces derniers, en pleine civilisation, et ils ont frappé assez d'imaginations pour donner naissance à une petite

[1] *L'autorité de l'Évangile*, p. 10.

Église. Ceci prouve très bien que la civilisation n'empêche pas la crédulité de se faire sa place à côté d'elle.

Rousseau a dit : « *les faits de Socrate dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ*[1] ».

Cette phrase dont les apologistes s'emparent avec bonheur est un paradoxe comme les aimait le génie du grand philosophe. Si les faits de Jésus-Christ sont aussi attestés qu'il le proclame, pourquoi n'y croyait-il pas ?

On réclame pour les Évangélistes le même crédit qu'on accorde à tout historien. Pense-t-on que nous devions à l'histoire un crédit illimité? La vraisemblance des récits est précisément la pierre de touche de la véracité du narrateur. Que dans Tite-Live ou dans Plutarque on rencontre un fait merveilleux, aussitôt il devient suspect. Voilà la loi commune de l'histoire. Nous ne faisons que l'appliquer à la biographie de Jésus, bien loin de créer contre elle une exception, comme on nous en accuse, et, à notre tour, nous demanderons à nos contradicteurs pourquoi ils rejettent sans examen l'enlèvement de Mahomet au septième ciel, qui, pour des millions de Musulmans, est un article de foi, tandis qu'ils ne trouvent aucune objection à la transfiguration du Christ et à son ascension.

LE PRÉSIDENT

Les objections que vous avez soulevées contre les textes de nos saints Évangiles, seront certainement mises à néant par nos savants exégètes. Mais je vois avec plaisir que l'incrédulité a renoncé à cette absurde fin de non-recevoir qui consiste à dire que le miracle en soi est impossible.

[1] Emile, livre IV.

L'AVOCAT DU DIABLE

Qui vous fait croire que nous y avons renoncé ? La question a été bien souvent traitée, mais il est bon d'y revenir, quand cela ne serait que pour écarter quelques équivoques qui se sont glissés dans la discussion.

Tout le monde connaît l'épigramme affichée à la porte du cimetière Saint-Médard, quand, pour mettre fin au scandale de prétendus miracles qui s'opéraient sur la tombe du diacre Pâris, le gouvernement fit fermer le cimetière en 1732.

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Le succès de ce distique vient de ce qu'il traduit l'opinion populaire que rien n'est impossible à Dieu.

Il paraît en effet contradictoire avec l'idée de Dieu de poser des bornes à sa puissance.

Si l'on veut bien y réfléchir, il y a pourtant des choses que Dieu ne peut pas faire. Il ne peut pas faire le mal. Il ne peut commettre ni erreur ni injustice. Il ne peut pas faire que ce qui a été n'ait jamais été. Enfin il est soumis aux lois de sa propre nature.

Peut-il faire des miracles ?

On invoque à l'encontre l'immutabilité des lois qui régissent l'Univers et la sagesse immuable de Dieu qui s'oppose à ce qu'il viole une seule de ces lois qu'il a lui-même établies.

M. AUG. NICOLAS

J'ai répondu à cette objection en accordant que la raison serait excellente si les lois de la nature étaient nécessaires. Mais elles ne sont que constantes.

Il n'implique pas contradiction qu'elles eussent pu être différentes, par exemple, qu'au lieu de cent ans, la vie de l'homme eût été de mille ans, ou que cette vie eût été immortelle, ou qu'après avoir quitté le corps, elle eût fait naturellement retour en lui ; que la procréation humaine se fît par la femme seule ; que les corps ne fussent pas impénétrables ou pesants, etc. Tout cela aurait pu être, et alors ce sont les choses qui sont actuellement : la petite durée de la vie de l'homme, la mort, la génération par les deux sexes, la pesanteur, l'impénétrabilité, etc., qui venant accidentellement à se produire, eussent été autant de miracles [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous faites ici une confusion. Les lois sont toujours nécessaires. Elles le sont par définition, les lois, comme l'a très bien dit Montesquieu, étant les rapports *nécessaires* qui dérivent de la nature des choses.

C'est la nature des choses qui n'est pas nécessaire, et nous concevons que l'Univers ait pu être disposé d'après un autre plan. Mais, cette nature une fois établie, il en résulte des faits qui ne peuvent pas être différents de ceux que nous observons, parce que s'ils étaient différents, ils seraient opposés à la nature des choses qui les ont produits.

En un mot, la conséquence ne peut être en contradiction avec son principe.

Que si vous changez l'une, il faut nécessairement que l'autre ait subi un modification.

Ainsi vous prétendez qu'il aurait pu se faire que les

[1] *Op. cit.*, tome IV, p. 288.

corps ne fussent ni impénétrables, ni pesants. Nous vous répondons : Non, cela n'aurait pas pu se faire, ou bien ils n'auraient plus été des corps.

Etant donné un corps, il est absolument impossible que ce corps soit pénétrable de manière à ce qu'un autre corps occupe le même espace, ne serait-ce que pendant le temps le plus minime. Il est également impossible qu'il cesse d'être pesant, toujours s'il se trouve dans les conditions normales où les cops sont à même de subir l'attraction du centre de la terre.

On cite d'autres faits: la longévité humaine, la procréation. Mais la longévité humaine n'est pas une loi. Il y a des hommes qui vivent deux heures, d'autres trentre ans, d'autres cent ans, cent dix ans, cent trente ans. Chacun de ces faits est la conséquence nécessaire de conditions que nous ne connaissons pas toujours, conditions particulières pour chacun de nous, à peu près générales lorsqu'elles s'appliquent à une durée maxima de cent ans.

Quant à la procréation humaine par les deux sexes, elle est également la conséquence nécessaire de la nature de l'homme et de celle de la femme, et l'on ne peut concevoir la procréation par la femme seule, si les conditions de sa nature ne sont pas changées.

Or, le propre du miracle, c'est précisément de produire des faits en contradiction avec leurs conditions naturelles, en d'autres termes de faire une chose matériellement impossible.

Dans les tours de prestidigitation, l'opérateur change à notre insu les conditions des faits, changement qui les rend possibles, et son habileté consiste à donner aux témoins l'illusion d'un phénomène en désaccord avec la nature des choses.

Si l'on disait que Dieu agit de même, certainement il le

pourrait, mais ses miracles ne seraient plus de vrais miracles ; ce seraient des fantasmagories.

On voit ainsi à quel point on a mal posé la question. Si le miracle est, comme on l'a dit, une violation des lois, il n'est pas possible, aucune loi ne pouvant être violée, même par Dieu. Il n'est possible qu'autant qu'il est une sorcellerie.

La sorcellerie peut être d'un degré supérieur, si le magicien a l'habileté de produire des illusions plus fortes et plus troublantes que celles de ses confrères, mais cette supériorité n'en change pas le caractère.

Sur cette question de la possibilité des miracles, Renan, faute d'avoir établi, comme nous, une distinction entre le miracle, pris au sens de la violation des lois, et le fait simplement inexpliqué ou paraissant inexplicable, a laissé flotter sa pensée au point de croire le miracle possible en théorie. Il lui suffit qu'en fait il soit impossible à constater.

Et que lui faudrait-il pour qu'il fût constaté ? C'est qu'il se passât devant une commission composée de physiologistes, de physiciens, de chimistes, de personnes exercées à la critique historique, et, si dans ces conditions et à chaque expérience suffisamment renouvelée, le miracle réussissait, alors « *deux choses seraient prouvées : la première, c'est qu'il arrive dans le monde des faits surnaturels ; la seconde, c'est que le pouvoir de les produire appartient ou est délégué à certaines personnes* » [1].

Cette conclusion nous paraîtrait à nous très peu scientifique, et ce qui nous paraîtrait prouvé, c'est que même des membres de l'Institut peuvent être dupes de manœuvres très adroitement exécutées.

[1] *Vie de Jésus*. Introd., p. LII.

M. AUG. NICOLAS

Avant l'opinion de Renan, nous pouvions nous prévaloir de celle de Rousseau.

« *Les miracles sont-ils possibles? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde ; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que de le punir ; il suffirait de l'enfermer. Mais aussi, quel homme a jamais nié que Dieu pût faire des miracles? Il fallait être hébreu pour demander si Dieu pouvait dresser des tables dans le désert* » [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

On voit par le choix de cet exemple que Rousseau ne se faisait pas une idée très nette du miracle.

Comme nous l'avons dit, ce qui est impossible à Dieu, ce n'est pas la création des choses, mais un acte ultérieur qui viendrait changer leurs rapports nécessaires, c'est-à-dire leurs lois.

Dieu pouvait donc, sans cette contradiction qui lui est interdite, dresser par voie de création, des tables dans le désert. Cette création serait peut-être critiquable à d'autres points de vue, mais non pas au point de vue de sa toute-puissance.

Il en est tout autrement de l'arrêt du soleil au moment de la victoire de Josué sous les murs de Jéricho. Car outre que le soleil ne peut être arrêté, puisqu'il ne marche pas, il est contradictoire avec le mouvement général des astres que la rotation de la terre ait été suspendue, même une seconde, et quand on pense que cette suspension

[1] *Lettres de la Montagne*. Edit. de 1793. Tome XIII, p. 104.

n'avait d'autre but que de permettre à Josué de massacrer un plus grand nombre de ces braves gens qui défendaient leur territoire, on est tout à fait fixé sur la valeur d'une histoire aussi ingénue.

Rousseau qui défend la possibilité des miracles avec tant de férocité, en cherche en vain dans l'histoire ; il n'y voit que des prestiges, et aujourd'hui on se demande, au moins pour une grande partie de ces prestiges, s'ils ont eu jamais quelque réalité en dehors de l'imagination de ceux qui les racontent.

DIXIÈME CONFÉRENCE

LES DOGMES FONDAMENTAUX DU CHRISTIANISME

L'ABBÉ BOUGAUD

De même que tous les enseignements de Jésus-Christ ont été recueillis *historiquement* dans quatre Mémoires connus dans l'Antiquité sous le nom de Mémoires des apôtres, et sous un autre nom plus célèbre et qui a fini par prévaloir, le nom d'Évangiles, ainsi, dès l'origine, ces mêmes enseignements ont été réunis *dogmatiquement* dans une formule très courte que les anciens ont connue sous le nom de Symbole des Apôtres et qui a reçu, du premier mot par lequel elle commence, le nom populaire de Credo [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ainsi, d'après vous, c'est-à-dire d'après l'Église, les

[1] *Op. cit.* Tome III, p. 13.

dogmes nous auraient été transmis tels que nous les voyons formulés dans le Credo par les apôtres qui les auraient recueillis de la bouche du Maître.

Si le proverbe qui dit qu'on n'est jamais mieux servi que par soi-même a quelque chose de vrai, on ne comprend pas que le Maître n'ait pas écrit de sa main des révélations aussi importantes, au lieu d'en laisser le soin à ses disciples dans l'intelligence desquels il ne devait pas avoir une absolue confiance, d'après ce que nous apprennent les Évangiles eux-mêmes.

Verba volant. Scripta manent.

En fait d'écrits, on nous présente le Credo. On nous dit qu'il vient des apôtres et que les dogmes qu'il contient leur ont été communiqués par Jésus-Christ. Mais on ne le prouve pas. A défaut de documents, on a la croyance de l'Église, très intéressée à ce que sa métaphysique soit descendue du ciel en droite ligne. Mais que vaut une croyance qui n'est basée que sur l'hypothèse ?

Ce que nous savons de l'histoire du premier siècle nous autorise à penser, au contraire, que la doctrine chrétienne, comme tout système philosophique, a suivi des phases tout humaines.

La déification de Jésus a dû suivre presque immédiatement l'annonce de sa résurrection et de son prochain retour.

L'approche de la fin du monde fut certainement pour beaucoup dans la conversion des simples.

Elle agit alors sur les imaginations, comme plus tard, en l'an mille, terme auquel on avait reporté l'événement et où la préoccupation de la vie matérielle disparut devant celle du salut.

Le terrible juge allait venir, faisant deux parts de l'humanité, à droite les élus, réservés pour son paradis, à

gauche les maudits destinés au feu de l'enfer. Il fallait être du bon côté.

Un intérêt aussi pressant laissait peu de place à la réflexion.

Il n'y eut donc d'abord aucune autre doctrine que celle-ci : *Jésus est Dieu.*

Les philosophes vinrent ensuite et se demandèrent : *Comment est-il Dieu ?*

Mais comme il est plus facile de faire un Dieu que de le définir, tout aussitôt l'ère des divisions commença pour l'Église naissante, et, pour trancher les multiples difficultés que soulevait la question, il ne fallut rien moins que la décision de toute l'Église réunie en concile sous l'autorité des papes et des Empereurs.

Deux partis étaient en présence : les traditionalistes et les raisonneurs.

Les premiers l'emportèrent et les seconds furent anathématisés sous le nom d'hérétiques.

Ce fut un duel entre l'ancienneté et la nouveauté des interprétations.

Les formules avaient beau être inintelligibles, il leur suffisait, pour être adoptées définitivement, d'être reconnues comme répondant à l'idée qu'on s'était faite petit à petit de la divinité du Christ.

Une nouvelle manière de comprendre les choses et de les expliquer était considérée comme sacrilège, rien que parce qu'elle était nouvelle.

L'ABBÉ BOUGAUD

Le concile de Nicée a maintenu la tradition qui considérait déjà les dogmes du Credo comme dus à une révélation divine, et c'est bien aux apôtres eux-mêmes qu'on

attribuait ce formulaire des principaux articles de notre foi.

Au soir de la Pentecôte, les Évangiles non encore rédigés, les apôtres ont regardé la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ, ils l'ont sondée dans ses dernières profondeurs, et là, sans tâtonnements, sans hésitation, ils l'ont résumée et formulée en douze affirmations souveraines [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous en savez là-dessus plus long que l'auteur des Actes qui ne dit pas un mot de ce premier concile.

Vous tracez dans votre livre le tableau comparatif des quatre symboles primitifs, connus sous les noms de symbole vulgaire, symbole romain, symbole d'Aquilée et symbole oriental. Mais ni dans ces quatre exemplaires, ni dans le passage de Tertullien que vous citez [2] pour prouver l'ancienneté dans l'Église de la métaphysique définie par le concile de Nicée, on ne trouve aucun éclaircissement sur ce qui fut l'objet de discussions entre le parti d'Athanase et celui d'Arius. On y voit bien nommés le père, le fils et le Saint-Esprit, mais sans la définition de leur nature et de leur relation.

Eh ! quoi ? les apôtres, dites-vous, connaissaient la doctrine du Christ dans ses dernières profondeurs, et ils n'ont pas su la rédiger de manière à éviter toute ambiguïté ! Ils connaissaient la consubstantialité du père et du fils et la procréation du Saint-Esprit, et ils n'en ont rien dit ! N'ayant qu'un mot ou deux à ajouter à leur formulaire, comment

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 18.

[2] *Op. cit.*, tome III, p. 15, note 15.

ne leur est-il pas venu à l'idée d'épargner ainsi à l'Église qu'ils fondaient tant d'incertitudes et de déchirements ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Vous voulez que nos saints dogmes aient été inventés par des hommes, et cependant vous convenez qu'ils révoltent la raison. On n'invente pas ce qui révolte la raison. Il y a là une contradiction flagrante.

Pour nous, leur incompréhensibilité est comme la marque de leur origine divine [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est toujours ce même système qui consiste à attribuer à la sagesse suprême les inepties qu'on déclare incompatibles avec la nôtre.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il n'en est pas moins vrai que ces dogmes étranges ont conquis le monde.

L'AVOCAT DU DIABLE

Toutes les religions ont des dogmes étranges qui ont conquis le monde. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que la crédulité humaine est inassouvible et que le mystère est son aliment. Mais après ces considérations générales, il serait peut-être temps d'examiner les dogmes en eux-mêmes.

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 21.

Nous avons déjà vu ceux qui ont été empruntés à *la Genèse* de Moïse : la création et le péché originel.

Les autres appartiennent en propre à l'Église.

Les plus importants sont relatifs à la nature et à la mission de Jésus-Christ.

Ce sont : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption et le Jugement.

Ces quatre dogmes impliquent la croyance à la naissance miraculeuse du Christ, à sa vie, à sa passion, à sa mort sur la croix, à sa résurrection et à son ascension, croyance que le Credo met au nombre des articles de foi, mais sans parler aucunement des miracles attribués à Jésus.

Il y ajoute la croyance au Saint-Esprit, à l'Eglise catholique, à la communion des saints, à la rémission des péchés.

Nous savons que cette rémission s'opère par deux sacrements, le baptême et le sacrement de pénitence. N'est-ce pas une singulière lacune dans le symbole des apôtres que leur nom ne s'y trouve pas, pas plus que celui de l'Eucharistie ?

Il ne nous parle non plus ni des Anges ni des Démons.

En revanche, il impose à la foi des chrétiens une légende qui n'est relatée que dans l'Évangile apocryphe de Nicodème, la descente de Jésus aux enfers (voir : *Études sur les Évangiles apocryphes*, par Michel Nicolas, p. 254) et le dogme de la résurrection de la chair pour lequel nous n'avons qu'une explication bien insuffisante dans saint Matth. XXII, 30 et dans saint Paul (1 Cor. 15 et 43-44).

Remarquons aussi qu'il attribue la création au père, et non au fils, et se trouve sur ce point en contradiction avec l'Evangile de saint Jean (I, 3).

La Trinité.

De tous ces dogmes, le plus déconcertant est peut-être celui de la Trinité, que la définition du concile de Nicée a rendu indéchiffrable.

Ce n'est qu'un labyrinthe de contradictions d'où il faut désespérer de sortir.

C'est pour ce dogme encore plus que pour tout autre que l'apologétique demande le sacrifice de la raison. Ne pouvant le lui faire accepter directement, elle a recours à une foule de rapprochements captieux par lesquels elle cherche à l'endormir et à la tromper.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ce mystère n'est, comme tous les dogmes, qu'une lumière trop intense qui éblouit. Ne pouvant l'étudier dans son foyer, étudions-le dans son rayonnement, et alors, bien loin d'y trouver des impossibilités, des contradictions, nous y apercevrons de merveilleuses harmonies [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Il est inouï que vous ne trouviez pas de contradiction dans la définition orthodoxe de la Trinité :

« Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Et *cependant il n'y a pas trois Dieux, mais un seul Dieu.* »

Un seul Dieu en trois personnes, c'est la même chose que si l'on disait : un seul être en trois êtres.

Toutes les comparaisons auxquelles on se livre ne peuvent rien changer à cette impossibilité.

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 97-98.

C'est Pythagore qui, le premier, dit-on, occupa les imaginations des hommes avec des rapprochements de nombres dont quelques-uns furent cabalistiques, et c'est de là que vient l'étonnante fortune du nombre trois.

La nature offre une foule d'exemples de l'accouplement du nombre *un* avec le nombre *trois*, et, quand il ne se présente pas de lui-même, on le crée très facilement en écartant d'autres éléments de la combinaison qui changeraient le nombre trois en nombre quatre ou en nombre cinq.

Ceux qui prennent goût à ce petit jeu finissent par voir des trinités partout.

On cite l'espace avec ses trois dimensions : longueur, largeur, profondeur; le temps avec ses trois termes : le présent, le passé, l'avenir; le monde, *ensemble grandiose*, qui a trois étages : l'esprit pur, la matière pure et l'esprit uni à la matière; l'être matériel, qui a, comme toute portion de l'espace, trois dimensions : le triangle, avec ses trois angles ou ses trois côtés; le cercle, avec son centre, sa circonférence et son rayon, etc., etc.

Mais, ce qui tient le plus au cœur des apologistes et qui leur paraît le type parfait de la Trinité divine, c'est l'âme humaine avec ses trois facultés : puissance, intelligence et amour[1].

L'ABBÉ BOUGAUD

Ecoutez ce que dit Bossuet :

« *Si j'étais (comme Dieu) une nature incapable de tout accident survenu à sa substance et en qui il fallût que tout fût substantiel, ma puissance, mon intelligence et mon amour seraient quelque chose de substantiel et de subsis-*

[1] *Le christianisme et les temps présents*, par l'abbé Bougaud, t. III, p. 102.

tant, et je serais trois personnes subsistantes dans une seule nature[1]. »

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette réflexion de Bossuet prouve que, quand il s'agit des choses de l'au delà, les esprits les plus fermes se laissent aller à des balbutiements indignes de leur génie. Le tort, c'est de prendre ces balbutiements pour des conquêtes de la science.

Le grand Bossuet a beau être grand, il ne peut pas faire l'impossible. Or, il est impossible de changer des propriétés en personnes et de nous faire admettre que la puissance, l'intelligence et l'amour puissent devenir des êtres, parce qu'ils seront poussés à l'infini. D'un adjectif poussé à l'infini on ne fera jamais un substantif.

L'ABBÉ BOUGAUD

Au premier abord, il paraît absurde de dire que trois font un. Ceci a donc besoin d'une explication.

« *Il n'y aurait contradiction*, disait le père de Ravignan, *que si nous disions à la fois trinité de nature et unité de nature; ce que nous ne disons pas.* »

L'AVOCAT DU DIABLE

Non, vous ne le dites pas, mais, ce que vous dites, c'est unité d'êtres et trinité d'êtres.

Car la définition canonique insiste sur ce point : que les trois personnes ne font pas trois Dieux, mais un seul Dieu.

[1] *Op. cit.*, t. III, p. 103.

Il n'y a pas de solécisme à ce que trois personnes aient une même nature. Les hommes sont très nombreux, et ils n'ont qu'une nature, la nature humaine. La logique n'aurait donc rien à objecter à ce que la divinité se composât de trois Dieux, et, si l'on faisait observer que, par un privilège de la nature divine, qui est parfaite, ces trois Dieux, ne pouvant vouloir que le bien et ayant par conséquent la même volonté, seraient dans un tel accord qu'on pourrait dire qu'ils ne font qu'un, il n'y aurait là encore qu'une manière de s'exprimer tout à fait compréhensible[1]. Mais ce n'est pas ainsi que s'est exprimée l'Eglise. Le dogme cesserait d'être un mystère, et c'est de mystères que vivent les religions.

On a beau rédiger des formules, dans la pratique la logique reprend ses droits, et, la preuve, c'est que les trois personnes de la Trinité ont chacune leur culte, comme si, de par la définition, elles étaient trois Dieux. Les chrétiens les plus corrects ne peuvent même se défendre d'établir entre eux une hiérarchie. Le père y occupe la place la plus élevée, une place, pour ainsi dire, inaccessible; le fils, la seconde, à la droite du père; le Saint-Esprit, la troisième, à la suite, et cette hiérarchie a toujours existé dans la pensée chrétienne. On le voit bien dans les Evangiles

[1] On a dit qu'il ne pouvait y avoir trois Dieux, ni, en général, plusieurs Dieux, parce que Dieu est synonyme d'être infini, et qu'il ne peut y avoir plusieurs êtres infinis. Mais cette impossibilité n'existe que dans l'ordre matériel. En effet, on ne peut concevoir deux corps infinis, puisqu'ils se limiteraient réciproquement. Or, il ne s'agit pas ici de corps, mais d'esprits. L'infinité n'est plus alors qu'une infinité de propriétés, et rien ne s'oppose à ce qu'il y ait trois êtres parfaits, c'est-à-dire trois Dieux, si ce n'est au point de vue de leur utilité pour le gouvernement du monde. Car, s'ils sont tous trois parfaits, à l'un des trois que peuvent ajouter les deux autres?

où, pour un passage où le fils se donne comme l'égal du père, il y en a dix où il prend vis-à-vis de lui l'attitude d'un subordonné, et où le Saint-Esprit ne joue qu'un rôle accessoire.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il y a pourtant des choses qui sont de nature à frapper les esprits les plus irréfléchis. Ainsi, comment ne pas attribuer à ce dogme une origine divine quand on en découvre des traces dans les religions des peuples les plus lointains et qu'il s'échappe, comme par une sorte de révélation inconsciente, des lèvres de philosophes tels que Aristote et Platon? Ce ne sont, il est vrai, que des allusions en termes vagues, obscurs, incomplets, indéchiffrables, en attendant la lumière que devait y projeter le soleil de la vérité pure. C'est comme cette encre sympathique qui est illisible, à moins qu'on n'en approche le feu [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Le culte qu'avait l'école de Pythagore pour les nombres et, en particulier, pour le nombre trois, voilà l'origine tout humaine des applications que la philosophie a fait ensuite de ce nombre à la divinité, et c'est de là que vint la théorie alexandrine des trois hypostases qui a passé très facilement dans la doctrine chrétienne avec application à la personne de Jésus.

Quant aux traces de la Trinité qui se retrouvent dans les vieux livres sacrés des Grecs, des Egyptiens, des Indiens, des Thibétains et des Chinois, pourquoi s'en étonner? Ne

[1] *Op. cit.*, tome III, p. 108-113.

sait-on pas que l'Orient est le berceau de toutes les spéculations et de tous les rêves du mysticisme?

On déclare que l'idée de la trinité n'a pu pénétrer dans les religions asiatiques que parce qu'elles l'ont puisée dans des traditions qui se rattacheraient à une révélation primitive.

Voilà un circuit bien invraisemblable et l'on se représente mal le Très-Haut s'amusant à tenir si longtemps l'humanité dans l'incertitude. Par quel caprice ce mystère de la Trinité, qui devait tant ravir les populations, a-t-il végété pendant quatre mille ans au fond de quelques versets de la Bible et d'autres livres où on va les chercher péniblement aujourd'hui? Cette petite cachoterie qui consiste à ne montrer d'abord qu'un coin de la vérité à un nombre restreint d'initiés est un rôle indigne de la divinité à qui on le prête, du reste, très gratuitement.

LE PRÉSIDENT

Prions Dieu que de tels raisonnements ne prévalent jamais sur ceux de nos apologistes.

M. Aug. Nicolas a la parole pour expliquer le dogme de la rédemption.

M. AUG. NICOLAS

La Rédemption.

Par son chef, le genre humain avait péché contre Dieu. Il ne pouvait se réhabiliter qu'en rachetant sa faute par l'expiation; mais pour que l'expiation eût l'efficacité suffisante pour racheter la faute, il fallait qu'elle l'égalât. Or la faute elle-même était égale à la justice qu'elle avait

violée, et, comme cette justice était infinie, la faute était infinie et l'expiation devait l'être aussi [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Qu'y a-t-il sous cette série d'équations algébriques? Est-il possible de comparer la grandeur d'une faute à celle de la justice qu'elle a violée? Une faute égale à une justice violée, ce sont, pour moi, des mots si mal accouplés qu'ils ne forment aucun sens. Il n'y a aucune mesure possible entre l'offense et la nature de l'être offensé. Si un roi est insulté, dira-t-on que l'offense est royale ? Dira-t-on qu'elle mérite un châtiment royal? Qu'est-ce que cela pourrait bien signifier?

Vous dites que l'infinité de la justice violée implique l'infinité de la faute et de l'expiation. Comment, je vous prie, arrivez-vous à faire commettre une faute infinie par l'homme qui est fini ? Et d'ailleurs, si vous lui accordez le pouvoir de commettre cette faute infinie, comment lui refusez-vous celui de la réparer?

L'ABBÉ BOUGAUD

Saint Paul a dit : celui qui ne connaissait pas le péché, pour nous il a fait le péché : « *Eum qui noverat peccatum pro nobis peccatum fecit.* » (Paul II ad Corinth., VI, 21) [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Je me demande comment saint Paul, tout saint Paul qu'il est, peut avoir la vertu de déplacer la masse des

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 69.
[2] *Op. cit.*, tome III, p. 452.

péchés de l'humanité comme un simple paquet et de les détacher de la conscience de ceux qui les ont commis pour les accumuler sur la conscience innocente du Christ.

C'est là une fiction un peu trop forte et une comédie qui n'est digne ni de celui qui se travestit en coupable, ni de la justice divine qui le prend au sérieux et lui fait payer les fautes de tous.

LE PRÉSIDENT

L'Incarnation.

Il est bien inutile de vous parler de l'incarnation de notre seigneur Jésus-Christ. Si vous vous inscrivez en faux contre la rédemption, rejeter le but, c'est rejeter en même temps le moyen. Quand vous serez revenu de vos préventions contre le dogme de la déchéance et celui de la rédemption, lisez sur l'incarnation les belles pages que M. l'abbé Bougaud lui a consacrées dans son éloquent ouvrage : le *Christianisme et les temps présents.* Tome III, livre III, chapitres IX à XIII.

L'AVOCAT DU DIABLE

Je les ai, ma foi, fort bien lus. L'auteur y reprend avec amour sa thèse que le Christ n'était pas venu seulement pour nous racheter, mais pour combler l'abîme qui existe entre l'infini et le fini en les mariant dans sa personne. Nous ne reviendrons pas sur cette métaphysique transcendante.

Envisageant l'incarnation sous son autre face, la face rédemptrice, l'abbé Bougaud l'attribue à l'amour de Dieu pour ses enfants, les hommes, poussé jusqu'au besoin du sacrifice.

Si le besoin de souffrir pour ceux qu'on aime a été un des motifs déterminants de l'incarnation, on ne peut plus dire qu'elle aurait eu lieu sans le péché, ce qui amène cette monstrueuse conclusion que le péché était nécessaire, puisque, sans lui, Dieu n'aurait pas pu satisfaire son besoin de se dévouer pour une humanité restée irréprochable.

Ceux qui, les premiers, se sont écriés que Jésus ne pouvait être qu'un Dieu, n'étaient pas des philosophes et ne se sont pas donné le temps de ratiociner sur la nature de l'être nouveau que venait de créer leur enthousiasme. Ils voulaient dire simplement que cet homme qui avait vécu de la vie d'un homme ordinaire avait parlé et agi comme ils se figuraient que Dieu lui-même aurait parlé et agi s'il était venu sur la terre.

Mais les docteurs, à partir de saint Paul et de saint Jean, ne pouvaient se contenter d'une aussi vague conception, et de leur analyse est née une métaphysique raffinée et inintelligible comme toutes les métaphysiques.

La nature de l'homme Dieu est ainsi devenue un amalgame dans la même personne de deux êtres distincts, mais accolés désormais l'un à l'autre pour l'éternité : un être divin, le Verbe, et un être humain, le galiléen Jésus. Quand cet être composite ressuscite Lazare ou devine le nombre des amants de la Samaritaine, c'est le Verbe. Quand il murmure dans son agonie : Mon Dieu, que votre volonté soit faite, et non la mienne, c'est l'être humain.

Cependant celui qui est chargé des péchés de l'humanité sur la croix, c'est plutôt le Verbe, puisqu'il faut une victime infinie pour purger une offense infinie. Il s'ensuit que la passion et la mort sur la croix sont, non pas la passion et la mort d'un homme, mais celle d'un Dieu,

et lorsque, malgré cela, il s'écrie : « *Mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* », c'est à n'y plus rien comprendre.

D'après l'abbé Bougaud :

« *L'homme étant déchu, Dieu avait mille manières de le racheter* »; mais « *il n'y en avait pas de plus convenable que l'incarnation*[1] ».

Comment se fait-il alors qu'elle ait eu si peu de succès? Car une grande partie de la terre continue à vivre en dehors du christianisme et, parmi les chrétiens, beaucoup s'abstiennent de la foi à une religion qui se vante d'être absurde : « *quia absurdum* ».

Admettons qu'on parvienne à comprendre un Dieu fait homme et mourant pour les hommes, il semble impossible qu'un pareil sacrifice se soit accompli pour un si mince résultat. On est ainsi amené à se demander si Dieu, qui est tout puissant, n'aurait pas mieux fait d'adopter un moyen moins compliqué.

Qu'un ami se voue pour nous sauver d'un grand danger, d'une mort affreuse, certes il n'y aura pas de terme assez fort pour exprimer notre émotion et notre reconnaissance. Mais s'il est manifeste qu'au lieu de se perdre lui-même, il n'avait qu'à nous tendre la main pour assurer notre salut, nous serons certainement touchés de son sacrifice, mais nous regretterons qu'il ait agi avec aussi peu de jugement.

Malgré les fins aperçus dont l'auteur a semé sa thèse, elle n'est pas soutenable, quand on pense que ce Dieu tout puissant, ce Verbe qui éclaire tout homme venant en ce monde, pouvait simplement, en s'adressant à notre raison, se révéler à chacun de nous, en une minute, aussi

[1] Page 371.

bien aux sauvages de l'Afrique et de l'Amérique qu'aux Chinois, aux Malais et aux Cafres, et nous munir tous de cette grâce sanctifiante sans laquelle il n'est pas de salut, dont il a privé ses enfants pendant quatre mille ans et dont il a été si peu prodigue depuis. L'exemple des Anges et des Saints nous montre qu'elle ne nuirait en rien à la liberté.

L'amour de Dieu pour l'humanité avait donc là une bien belle occasion de s'exercer sans avoir recours à cet anthropomorphisme bizarre qu'on appelle l'incarnation.

Peupler notre globe de saints jusqu'à la consommation des siècles, faire régner partout la fraternité et la justice, c'eût été vraiment rétablir le paradis terrestre en attendant l'autre.

Au lieu de cela, que voyons-nous? Une religion comme une autre, ayant un centre d'action limité, classée par la géographie et par l'histoire sur une petite partie de la terre et dans un petit nombre de siècles, ayant à son actif et à son passif tout autant de bien et tout autant de mal que les autres, et ne réussissant pas plus que les autres à établir ici-bas le royaume de Dieu.

LE PRÉSIDENT

Le Jugement.

Il y a au moins un dogme chrétien qui résiste à toute réfutation, c'est celui qui remet à un jugement dernier, à ce jugement que notre Seigneur nous a annoncé lui-même pour la fin des temps, le soin de prononcer sur nos destinées futures. S'il est acquis que nous sommes des êtres responsables, il est clair que la morale ne peut se passer de sanction.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce jugement dernier, le Christ l'avait bien fixé avant la fin des temps, mais il avait prédit que cette fin du monde arriverait avant que ne fût passée la génération présente [1], ce qui ne s'est pas réalisé.

Le jugement dernier aurait pu suffire, si le retour de Jésus avait suivi de très près son ascension. Mais ce retour ne s'effectuant pas, tandis que les saints de la première heure disparaissaient l'un après l'autre, on pensa que ces morts vénérés ne pouvaient attendre indéfiniment la fin des temps pour se réveiller et jouir de leur récompense. L'Eglise fut ainsi amenée à reconnaître la nécessité d'un jugement immédiat. D'après la doctrine chrétienne, il y a donc deux jugements, un sans tambour ni trompette, à la mort de chacun de nous, et un jugement général à grand fracas à la fin du monde.

Pour ce jugement général, les morts ressusciteront, aussi bien ceux qui auront péri dans la tourmente finale que leurs prédécesseurs. Mais dans quel but, puisque chacun aura déjà été jugé à la minute même de sa mort, et que les jugements particuliers auront tous été exécutés? A-t-on jamais réfléchi à l'inutilité de cette solennité qui dérangera tout le monde, qui fera descendre le Christ de son ciel et les saints de leur Paradis, et qui fera remonter les maudits du fond des enfers, le premier pour rendre et les autres pour entendre des sentences déjà prononcées?

Le seul bénéfice de cette cérémonie, c'est que c'est alors et alors seulement, que l'on nous restituera nos corps.

Même restreinte à cette restitution, on ne parvient pas à la justifier. Car de deux choses l'une, ou, à notre mort,

[1] Matth. XXIV, 34. — Marc XIII, 30. — Luc XXI, 32.

notre âme a besoin de l'adjonction d'un corps, ou elle se suffit à elle-même. Dans le premier cas, cette adjonction ne peut attendre la fin du monde. Dans le second, tenue pour inutile, elle l'est tout autant au moment du jugement dernier qu'à la minute de la mort.

L'Eglise a eu la révélation de la résurrection des corps, mais non celle de la manière dont elle se ferait. Les révélations sont toujours incomplètes.

L'ABBÉ BOUGAUD

Je pense, avec le docteur Dœllinger, que, même dans l'état intermédiaire qui doit précéder la résurrection, l'âme ne manque pas de quelque organe corporel, sans lequel on ne peut imaginer aucune impression reçue, aucune manifestation, aucune action. Cet organe sera le germe d'où se développera, lors de la résurrection, le nouveau corps immortel[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette enveloppe matérielle, si ténue qu'elle soit, ce globule homœopathique lui suffirait donc pour attendre son vrai corps. Si elle lui suffit, on ne voit pas trop comment elle aurait besoin de la changer ultérieurement contre ce vrai corps qui, d'après l'opinion de saint Paul, ne sera d'ailleurs pas un vrai corps, mais un corps glorieux, quelque chose comme l'*ombre* des Anciens, mais avec plus de transparence.

Il est bien fâcheux que, descendu sur terre pour nous faire connaître enfin nos destinées futures, le divin révé-

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 302.

lateur y ait mis une telle discrétion. En entr'ouvant imperceptiblement le voile de l'au delà, on dirait qu'il s'est fait un malin plaisir d'exciter plutôt que de satisfaire notre curiosité ; car autour de la résurrection des corps les questions se pressent sans malheureusement obtenir d'autres solutions que les hypothèses des théologiens ou les rêves des apocalypses.

Qu'est-ce que le ciel ? Qu'est-ce que l'enfer ? Où se trouvent-ils ? Dans quel état nos corps nous seront-ils rendus ? Quelles relations aurons-nous avec Dieu, avec le Christ, avec les Anges, avec les démons, avec les autres hommes ?

Ce ne sont pas les réponses de l'abbé Bougaud ou de tout autre docteur qu'il nous faudrait, mais celles de Jésus-Christ lui-même qui n'a pas daigné s'en expliquer et qui s'est contenté de nous dire qu'il ferait la part des bons et des méchants. Il est vrai qu'il a parlé du feu de l'enfer ; mais ce feu éternel a mis à la torture bien des imaginations.

Quant à la description des béatitudes célestes, on n'en a pas le plus faible indice.

L'ABBÉ BOUGAUD

Le Seigneur a dit : « *Il y a plusieurs demeures dans* « *la maison de mon père* ». (Jean XIV, 2) et quand on pense à tous ces astres semés par millions dans l'espace, n'est-on pas tenté d'y voir les bienheureux s'y étager par groupes comme aux places réservées d'un immense amphithéâtre au centre duquel siégerait le Christ avec toute sa cour ? [1].

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 297.

L'AVOCAT DU DIABLE

J'ai lu tout ce chapitre où vous développez votre hypothèse. J'y ai vu qu'à ce poste merveilleux nous jouirons de la vision béatifique et que nous serons tellement absorbés dans la vue de Dieu que nous ne pourrons nous livrer qu'à un : ah ! ah ! perpétuel [1], ce qui ne nous empêchera pas d'ailleurs de nous reconnaître entre nous, comme sur la terre, de nous sourire et de nous faire des politesses. On ne peut pas être plus accommodant.

Nous renaîtrons, non pas à un âge déterminé, le même pour tout le monde, mais à l'âge où la mort nous a surpris, la jeune fille de seize ans avec sa fleur de jeunesse, le vieillard avec sa couronne de cheveux blancs, le martyr avec ses cicatrices. Et rien ne sera empreint de laideur ni d'infirmité. Ainsi, M. Chevreul n'aura plus ses rides de centenaire. Ne sera-t-il pas un peu méconnaissable ainsi pour ses amis des derniers jours ?

Et les bébés d'un an, de six mois, d'un jour, d'une heure ! Comment prendront-ils part à ce concert universel ? Leur premier soin ne sera-t-il pas de chercher le sein de leur mère, de leur nourrice qui, peut-être, hélas ! en ce moment même seront la proie du démon ?

Car le démon a son empire, l'enfer, comme Dieu a le sien, le paradis, et c'est une grosse question que celle de savoir si Satan l'emportera définitivement sur Dieu par le nombre de ses sujets et s'il aura la quantité à défaut de la qualité.

L'ABBÉ BOUGAUD

On a beaucoup disputé sur cette redoutable parole de

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 304.

notre Seigneur : « *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus* [1]. » Mon avis est qu'il ne faut pas la prendre à la lettre, et je suis heureux de trouver pour appui l'opinion du père Lacordaire (71me conf., année 1851).

Est-ce le petit ou le grand nombre qui sera sauvé ? Il y a plusieurs manières d'envisager cette question. D'abord de la manière la plus générale, en regardant l'immense ensemble de l'œuvre divine, non seulement la terre, mais le ciel ; non seulement les hommes, mais les Anges ; en un mot, toutes les créatures intelligentes et libres que Dieu a créées ou qu'il créera jusqu'à la fin des temps. Considérée dans cette immensité, dans cette généralité, la réponse à cette question ne saurait être douteuse : c'est le grand nombre qui sera sauvé. L'honneur de Dieu le demande. Autrement, à quoi bon avoir commencé la création ? Pourquoi avoir livré la bataille? Les mesures n'ont donc pas été bien prises ! Le plan a donc été mal conçu ! Les soldats étaient donc bien mal équipés, les grâces bien insuffisantes, la liberté humaine bien peu soutenue, que presque tous ont succombé et que l'immense et magnifique création n'a été en somme qu'une immense déroute, une immense et magnifique victoire du mal sur le bien, de Satan sur Dieu ! [2].

LE PÈRE LACORDAIRE

« *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.* »

N'être pas dans les élus, cela ne veut pas dire : être condamné aux peines éternelles, et d'ailleurs on oppose avec raison à ce texte décourageant plusieurs paraboles

[1] Matth. XX, 16.

[2] *Op. cit.*, tome V, p. 363. — Tome III, p. 529.

d'où l'on déduit que c'est le grand nombre qui sera sauvé, et, par exemple, la parabole de l'ivraie où le bon grain est amassé dans les greniers de Dieu et où l'ivraie seule est brûlée. Or, dans tout champ bien cultivé, l'ivraie est une exception par rapport au bon grain.

L'AVOCAT DU DIABLE

Avec l'apologétique moderne on est loin des terrifiantes apostrophes de Massillon.

Tout en félicitant l'Église d'être entrée dans une voie plus large, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer avec quelle facilité on trouve dans l'Évangile des paroles de Jésus qui le mettent en contradiction avec lui-même.

Mais si ce n'est pas le Christ qui a formulé le terrible adage : « *Hors de l'Église pas de salut* », c'est une inexorable logique.

Dès lors qu'il se formait une Église, il est clair que cette Église devait avoir le monopole du salut. Quelle vertu reste au baptême s'il n'est pas nécessaire pour effacer le péché originel ? C'est bien parce qu'il avait cette vertu et parce qu'il ouvrait la porte du ciel que les premières prédications lui conquirent des adhérents. La fin du monde était proche. Il fallait se mettre à l'abri de toute condamnation et, pour pénétrer dans le Paradis, se faire blanc comme neige. On n'aurait pas compris alors qu'il y eût moyen de s'en tirer autrement qu'en se faisant baptiser. C'est au baptême, à la robe immaculée dont il vous revêtait que Dieu devait reconnaître les siens. Son criterium serait des plus simples ; d'un côté les chrétiens, les baptisés, réservés aux gloires célestes, de l'autre les païens, tous maudits, rejetés aux ténèbres extérieures.

Depuis on a réfléchi, et on s'est aperçu que l'Église

n'ayant pu franchir certaines bornes, il fallait bien convenir que, relativement à l'étendue du globe et au nombre de ses habitants et de leurs générations, le résultat obtenu était absolument infime et qu'en dernière analyse Dieu se trouvait avoir sacrifié son fils unique, non pour sauver l'humanité coupable, mais pour en extraire une toute petite aristocratie privilégiée.

Pour éviter ce désespérant fiasco, vous vous livrez aux plus hasardeux calculs où vous faites entrer, pour changer les proportions, non seulement la terre, mais tous les mondes.

Contentons-nous de la terre, car si notre Seigneur s'y est incarné, c'est bien pour elle et non pour les autres planètes qui d'ailleurs ne nous ont pas révélé leurs secrets. Or, sur la terre, à l'heure actuelle, après dix-huit ou dix-neuf cents ans, si l'on s'en rapporte à la carte du monde catholique, consultée à Rome même par M. Zola, il n'y a que deux cents et quelques millions de catholiques, tandis que les schismatiques, ceux de l'Orient et ceux de la réforme, dépassent déjà ce nombre, et quel écart lorsqu'on ajoute le milliard des infidèles dont la conversion reste encore à faire ! [1].

Ajoutons que sur les deux cents et quelques millions de catholiques, on peut dire hardiment qu'il y en a bien les trois quarts qui ne sont catholiques que de nom et simplement par tradition et parce qu'ils sont comptés en bloc comme membres de familles et de nations dites catholiques, tandis qu'une fois la première éducation terminée, la grande majorité passe à l'indifférence et au scepticisme.

C'est du reste avec la plus grande timidité que, pour pallier le résultat final de cet état de choses, on fait appel

[1] Zola. — *Rome*, p. 413.

à la confiance que nous devons avoir dans la miséricorde infinie de Dieu. Car vous n'osez la promettre, dans le camp innombrable des hérétiques, musulmans, bouddhistes et fétichistes qu'à ceux qui se seront conformés aux prescriptions de la loi naturelle et, dans le camp très étendu des faux catholiques, qu'à ceux qui, avant de mourir, se livrent à un acte sincère de contrition ou d'attrition. Votre statistique est des plus incertaines et des plus vagues et n'a rien qui puisse changer le fâcheux effet produit d'une part par la médiocre place qu'occupe encore relativement l'orthodoxie chrétienne sur la carte religieuse du monde, et d'autre part par la masse des indifférents et des incroyants qui réduit à une infime proportion la cohorte des catholiques pratiquants.

C'est bien là le navrant fiasco que vous croyez avoir conjuré. S'il vient du pouvoir de Satan, il faut en conclure que Satan règne toujours sur la plus grande partie de la terre en dépit du sacrifice de la croix, et comment le triomphe persistant du démon pourrait-il nous faire croire à sa défaite définitive au moment du jugement dernier ?

Et d'ailleurs, l'enfer serait-il fait seulement pour servir de prison éternelle avec accompagnement de torture à quelques scélérats avérés qu'il n'en révolterait pas moins, par l'infinité de sa durée, les cœurs les plus fermés à la pitié.

Aussi jamais cause n'a été défendue avec plus d'embarras et par de plus mauvaises raisons. C'est en prenant des airs contrits et résignés et en se voilant la face, que les apologistes abordent ce sujet redoutable. Le dogme de l'enfer leur étant imposé par les exigences de la foi, il faut bien lui trouver une justification.

L'ABBÉ BOUGAUD

Sans les peines éternelles, qu'arriverait-il ? C'est qu'en fin de compte la différence entre le bien et le mal disparaîtrait, et, à un moment donné, si éloigné fût-il, le criminel se trouverait être assimilé aux saints dans la béatitude[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette observation pèche par la base. N'avez-vous pas relevé vous-même ce mot de l'Évangile : « *il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père?* » Rien ne nous force donc à supposer que Lacenaire ou Tropmann, à l'expiration de sa peine, serait à la meilleure place aux côtés de saint Vincent de Paul et, quand cela serait, la parabole de l'enfant prodigue est là pour nous montrer que quand le père pardonne, les frères ne doivent pas murmurer.

L'ABBÉ BOUGAUD

Si la peine n'était que temporaire, dans la lutte entre Dieu et le méchant, le dernier mot serait à ce dernier.

Supposez un scélérat endurci. Qu'est-ce que Dieu peut pour le ramener? Le combler de lumières, de grâces? Mais s'il les méprise ! L'inonder de son amour ? Mais s'il le foule aux pieds ! Le poursuivre de ses supplications jusque sur son lit de mort ? Mais s'il meurt en l'insultant ! Le punir dans l'enfer ? Mais si cet enfer n'est pas éternel, il se raidira contre Dieu ; il le blasphèmera ; il le mettra au défi ;

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 338.

il lui dira : patience! Il faudra bien que tu m'ouvres ton ciel et que, malgré toi, je jouisse de ta béatitude[1]

L'AVOCAT DU DIABLE

Cette raison ne vaut pas mieux que la première, puisqu'elle suppose, comme la première, qu'il n'y a que deux demeures : l'enfer et le ciel. Pourquoi voulez-vous que le scélérat endurci, dont le foie cesserait d'être mangé par un vautour, aurait par cela même le pouvoir d'aller braver Dieu dans son paradis? Dieu aurait d'ailleurs, en le voyant si audacieux, la ressource de l'anéantir. Décidément il est impossible de justifier cette horrible et inimaginable cruauté de l'enfer éternel. C'est outrager Dieu que de la lui attribuer, et c'est outrager le bon sens que de chercher à la concilier avec ce si grand amour que, dites-vous, il a pour les hommes.

L'ABBÉ BOUGAUD

Oh! ne badinons pas avec l'amour. Il n'y a rien de plus doux, mais quelquefois aussi, il n'y a rien de plus terrible, de plus implacable[2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ces passions volcaniques se voient dans l'amour humain. Mais Dieu ne peut être assimilé à l'amant qui, se voyant repoussé après avoir épuisé toutes les séductions, de rage se met à déchirer et à martyriser sa maîtresse.

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 339.
[2] Page 356.

Le dogme de l'enfer figure bien à tort au nombre des dogmes révélés. On ne révèle pas ce qui est déja connu. C'est au paganisme et au Madzéisme que ce dogme est emprunté. Il est bien la représentation démesurément enfantine des terreurs qu'ont de tout temps inspirées aux hommes les obscurités impénétrables de l'au delà. Satan est le croquemitaine des grandes personnes. Mais à force de servir, la menace du feu éternel s'est émoussée. Elle a perdu considérablement de son effet. L'épouvante des ténèbres extérieures s'est évanouie en même temps que s'éloignait d'une manière indéfinie la date de la fin du monde. Qui donc pense aujourd'hui à l'enfer? Les prêtres qui sont chargés de l'enseigner et quelques dévots et dévotes qui tremblent à chacun de leurs actes et qui voient l'ombre de Satan se dresser à tous les coins de leur existence. Jamais la crainte de l'enfer n'entre pour quoi que ce soit dans la conduite de la plupart des hommes et, du reste, s'il en était autrement, on ne vivrait pas, et la société serait changée en un couvent de béguins et de béguines.

Le dogme de l'enfer a paru tellement révoltant à l'Église elle-même, qu'elle a osé y introduire un tempérament : le purgatoire, mais avec quelle timidité! Car le purgatoire n'est pas autre chose que l'enfer lui-même, avec son feu continu, affranchi seulement de l'éternité.

Que ce feu soit un feu chimique ou le feu de la fièvre, on ne nous en prédit pas moins des souffrances inexprimables.

L'abbé Bougaud qui suit en cela les instructions de sainte Catherine de Gênes « *le grand docteur du purgatoire* » nous initie aux sensations que doivent éprouver les âmes soumises à cet horrible stage, et il nous les montre non seulement comme résignées, mais comme heureuses de souffrir ainsi pour mériter la félicité éternelle qui les attend

à la suite de leur expiation[1]. Ce sont les torturés par persuasion.

Toute cette subtilité fait jouer à Dieu un rôle bien étrange, celui du bourreau bienfaisant. On dirait un tendre inquisiteur tout occupé à vous tenailler pour votre salut. Mais, étant donné que Dieu nous aime d'un amour infini, n'y a-t-il pas là pour lui-même un véritable supplice? Et quand on voit où l'a mené la triste idée qu'il a eue de créer une humanité libre, on ne peut s'empêcher de le plaindre profondément, tout en déplorant sa prodigieuse imprévoyance.

Le purgatoire ne peut donc pas être pris plus au sérieux que l'enfer. Mille ans ont beau être comme un jour au regard de la durée infinie, un seul jour de souffrance iusupportable nous apparaîtra toujours comme une éternité.

Quant à la prière pour les morts et à ces merveilleuses indulgences dont l'Église a su tirer un si grand profit, on ne saurait trop en admirer la délicieuse invention.

Quel beau génie fiscal que celui qui a créé cette caisse d'assurances mutuelles, où les mérites servent de monnaie courante pour payer indifféremment les amendes des uns et des autres. Heureux ceux qui ont des parents et des amis assez zélés et assez influents pour obtenir quelque adoucissement à leurs tortures ou abréger de quelques siècles la durée de leur géhenne. Au ciel comme sur la terre, ce n'est que par les protections qu'on peut espérer arriver.

[1] *Op. cit.*, tome V, p. 325-327.

ONZIÈME CONFÉRENCE

LES ÉVANGILES

LE PRÉSIDENT

La doctrine de l'Eglise est que nos quatre Evangiles canoniques sont des œuvres intégralement personnelles, conçues et rédigées dans toute leur teneur par les auteurs dont le Nouveau Testament nous a transmis les noms, deux apôtres, saint Matthieu et saint Jean et deux disciples d'apôtres, saint Marc et saint Luc.

Ils ont été composés dans l'ordre suivant :

Le premier qui ait paru est l'Evangile de saint Matthieu, le second, celui de saint Marc ; le troisième, celui de saint Luc ; et le quatrième, celui de saint Jean.

Enfin, ils sont tous les quatre du premier siècle et c'est tout à la fin de ce premier siècle que le quatrième a été écrit, tandis que le premier a dû l'être très peu d'années après la mort du Sauveur.

L'AVOCAT DU DIABLE

A part le docteur Baur qui avancerait volontiers la date du quatrième Evangile jusqu'au milieu de deuxième siècle, il a été généralement reconnu qu'aucune raison sérieuse ne s'opposait à ce que les quatre Evangiles canoniques, même celui de Jean, fussent du premier. Mais quant à leur authenticité, l'école critique la déclare absolument inadmissible.

L'ABBÉ BOUGAUD

Permettez-moi de vous dire que vous n'êtes pas très au courant des dernières opinions de vos amis. Relisez donc ce qu'a dit Renan dans l'introduction à sa *Vie de Jésus* (p. XXIII).

L'AVOCAT DU DIABLE

J'ouvre le livre et j'y lis ceci :

« *En somme, j'admets comme authentiques les quatre Evangiles canoniques; tous, selon moi, remontent au premier siècle, et ils sont à peu près des auteurs auxquels on les attribue* ».

Renan ayant fait la vie de Jésus que l'on sait, la question de savoir si les quatre Evangiles canoniques sont ou non des auteurs auxquels on les attribue avait peu d'intérêt pour lui.

Qu'ils s'appellent Pierre, Paul, Jean ou Matthieu, que lui importe? Il les prend tels qu'ils se présentent, n'ayant d'autre valeur à ses yeux que celle de braves témoins, pas très forts, instruments naïfs et crédules aux mains d'un homme de génie, tel que lui apparaît Jésus.

Ce sont des primitifs dont l'ébauche grossière dégagée des scories qui l'obscurcissent, suffira à l'artiste pour brosser son œuvre maîtresse.

Plus ils auront été près du modèle, mieux il en devinera les traits à travers leur sottise et leur superstition.

Il en prend du reste très à son aise avec l'authenticité et par son malicieux « *à peu près* », il s'est ménagé une véritable porte de sortie.

Cet « *à peu près* » vaut son pesant d'or. Il prouve que « *l'authenticité* » de Renan est toute relative et très élastique. Elle est suffisante à ses yeux pour croire que Jésus a bien existé, qu'il s'est attribué une mission religieuse, qu'il a prêché une morale pure et fondé l'Eglise chrétienne, qu'enfin il a souffert et qu'il est mort pour sa cause.

Cela empêche-t-il que la légende se soit développée sur ce fond historique et y ait brodé beaucoup de merveilleux dont une partie même peut venir de l'impression que certains actes du maître avaient produite dans l'esprit très simplistes de ses disciples ?

Dire que nos Evangiles actuels sont à peu près des auteurs auxquels on les attribue, c'est comme si, étant en présence d'un habit dont on aurait changé successivement les manches, le dos, les basques, le collet et les boutons, on reconnaissait que c'est bien le même qui a été confectionné à telle époque par tel tailleur. Seulement il est complètement transformé.

L'ABBÉ BOUGAUD

J'ai démontré d'une manière triomphante que par les récentes découvertes du docteur de Credner, de M. Tischendorf et du docteur Cureton, par le canon Muratori,

fortifié des deux concordances de saint Théophile et de saint Tatien, par la Peschito et la vieille Italique et par le Codex Sinaïticus nous sommes aujourd'hui en mesure de prouver que nos quatre Evangiles étaient reconnus comme canoniques vers le milieu du IIe siècle et que leur texte, tel que nous le possédons, est bien celui dont on faisait usage à cette époque [1].

Mais pour qu'en l'an 150 il fût ainsi arrivé à cet état définitif, il faut qu'il ait été rédigé bien antérieurement. Du reste on voit des traces au moins des trois premiers Evangiles dans les écrits qui nous sont restés du premier siècle et de la première moitié du second. On a compté jusqu'à trente-quatre passages qui leur ont été empruntés, trois par saint Barnabé, six par saint Clément, douze par Hermas, treize par saint Ignace et saint Polycarpe.

On peut dire que nos traductions rejoignent les originaux, nos copies touchent aux autographes. Et les originaux eux-mêmes commencent à nous révéler leur date.

Où donc est la place pour les hautes incubations, pour les remaniements successifs, pour l'obscur et inconscient travail des mythes ? [2]

L'AVOCAT DU DIABLE

La question ne se présente pas d'une manière aussi simple, et il ne suffit pas d'apercevoir, vers l'an 150, quelques traces d'un premier canon comprenant nos quatre Evangiles pour déterminer la date de leur composition. Qu'obtient-on d'ailleurs en reculant leur apparition au premier

[1] *Op. cit.*, tome II, chap. 1er.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 57.

siècle ? Reste un laps de temps de soixante-sept ans depuis la mort du Christ jusqu'à l'an 100.

La place ne manque donc pas, tant que vous le croyez, à la formation des mythes et des légendes. La crédulité, celle qui les invente aussi bien que celle qui les reçoit, va très vite en besogne, et les fables ne demandent pas grand temps pour s'accréditer.

Il ne faut pas confondre les récits évangéliques éclos dans la période de l'enseignement oral avec les Evangiles écrits qui n'en ont été que les recueils. Comment mesurer l'intervalle entre la formation des premiers et la rédaction des seconds ?

On ne peut se livrer à ce sujet qu'à de vaines conjectures, et nous sommes loin de cette certitude qui seule pourrait assurer l'autorité de livres prétendus sacrés.

Ne convenez-vous pas que les documents cités au delà de saint Justin n'ont pas grande valeur, se réduisant à quelques textes vagues, à des citations inexactes, sans que les Evangiles soient une seule fois nommés ? [1]

N'attachons donc pas plus d'importance qu'il ne faut aux trente-quatre passages qu'ou dit empruntés par les pères de l'époque apostolique à nos trois premiers Evangélistes et qui n'ont probablement été pris qu'aux sources où ils ont puisé eux-mêmes.

Pour nier l'authenticité des Evangiles, il n'est certes pas besoin d'autres preuves que celles tirées du texte même.

Il suffit de lire, par exemple, le passage relatif à la guérison du paralytique amené à Jésus par le toit d'une maison pour être édifié à cet égard. Il est clair que ce récit, tout rempli de circonstances matériellement impossibles, n'a pu être raconté tel quel par des témoins oculaires,

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 25.

mais qu'il est le produit de la légende à laquelle on ne saurait attribuer trop de crédulité et d'inintelligence, à raison de la passion religieuse dont elle procède.

Il en est de même de la guérison du possédé de Gadara ; du massacre des Innocents et de bien d'autres récits dont les invraisemblances, les contradictions et les illogismes ont été relevés avec tant de soin et de précision par le docteur Strauss.

Retranchée derrière ces objections littérales qui constituent pour tout esprit impartial des fins de non recevoir absolues, l'école critique ne parvient à voir dans les quatre Evangiles canoniques que des compilations de traditions diverses, remarquant en passant que c'est bien à titre de compilation que se présente au moins l'un des quatre, celui de saint Luc.

Elle pense que ces traditions ont été réunies par de pieux écrivains qui, au lieu de signer leurs recueils, les auront mis modestement sous le patronage des saints de la première heure, ce qui se comprendrait encore mieux si on supposait que ces recueils ont été formés et arrêtés définitivement, non par des rédacteurs isolés, mais par des assemblées de fidèles.

Elle concède cependant que parmi ces traditions il pouvait s'en trouver quelques-unes émanant des apôtres eux-mêmes, mais, pour la plupart, si difficilement reconnaissables aprè sles modifications et remaniements dont elles ont dû être l'objet qu'il faut une méthode rigoureuse et une sorte d'intuition pour distinguer dans les versions que nous possédons ce qui est apostolique et ce qui, par conséquent, a quelque chance d'être à peu près historique, de ce qui est décidément fabuleux.

Si le Christ avait laissé après lui un véritable testament, écrit de sa main, daté et signé de lui, sans ratures ni inter-

lignes, et qu'il eût fait le miracle, après tant d'autres, de le transmettre à la postérité dans son texte original, exempt de toute retouche, passant inviolable et inviolé à travers les siècles, quelle ne serait pas la joie des docteurs chrétiens !

Malheureusement, non seulement Jésus n'a rien écrit; mais, au lieu d'un seul texte, nous en avons quatre. Certains passages, surtout dans les trois premiers, sont copiés l'un sur l'autre. Certains autres sont si différents qu'il est impossible d'admettre que leurs auteurs aient connu ceux qu'ils viennent cependant de copier. Des faits de la plus haute importance dont ceux-ci ont été témoins ne se trouvent pas dans leur livre, mais dans les livres de ceux-là.

Le théâtre des événements n'est pas le même dans le quatrième Évangile que dans les synoptiques. Jésus n'y parle pas le même langage et y donne une tout autre physionomie à son enseignement.

Un aussi absolu désaccord entre le quatrième Évangile et les trois premiers ont toujours obligé la critique à diviser la question de l'authenticité en deux parties, authenticité des synoptiques et authenticité du quatrième, et déjà l'on peut dire que l'une de ces deux authenticités, si elle était prouvée, exclurait l'autre, le quatrième offrant le contraste le plus frappant avec les synoptiques, au point d'infliger à ceux-ci un continuel démenti.

Quant aux synoptiques, quoique séparés sur bien des points, ils ont beaucoup de passages parallèles et même d'identiques. Or il est impossible d'admettre qu'aucun d'eux ait connu l'Évangile ou les Évangiles antérieurs; car on ne comprendrait pas qu'il se mît à les contredire dans certains passages, après les avoir copiés dans certains autres. Il y a donc eu nécessairement un fonds commun sur lequel les synoptiques, au moins, ont tous travaillé.

M. AUG. NICOLAS

Vous allez nous parler du prôto-Marc de M. Albert Réville et des petits livrets de Renan.

L'AVOCAT DU DIABLE

La supposition d'un Prôto-Marc est suffisamment légitimée par le fameux alinéa de Papias, cité par Eusèbe, et où il est fait mention pour la première fois des logia de Matthieu et d'un écrit de Marc, comprenant des récits et des discours : (λεχθέντα ἢ πραχθέντα).

D'une part, les logia de saint Matthieu n'ont fourni à notre premier Évangile actuel que des discours.

D'autre part, notre second Évangile, quoique portant le nom de saint Marc, ne répond guère à la description que fait Papias du manuscrit de Marc, « *écrit court, incomplet, non rangé par ordre chronologique, composé d'après les renseignements et les souvenirs de l'apôtre Pierre* ».

Il y a donc eu un prôto-Matthieu [1], ce sont les logia, et même un prôto-Marc, celui dont parle Papias.

Après quoi, il n'est pas difficile de voir que les parties parallèles de nos Évangiles viennent d'emprunts faits à ce prôto-Marc ou aux notes généralement répandues dont quelques-unes au moins avaient servi à former ce recueil primitif, tandis que leurs différences ou contradictions seraient dues à des courants d'informations différentes ou contraires.

[1] La preuve que notre premier Évangile, dans son texte actuel, n'est pas de Matthieu, c'est la manière tout impersonnelle dont il y est fait mention de la vocation de cet apôtre. Les commentateurs orthodoxes la mettent sur le compte de la modestie. C'est une explication ridicule.

Ces informations, d'où venaient-elles ? Qui fera la part de ce qui a été transmis par les apôtres et de ce qui y a été ajouté par la légende ?

Le système de l'Église est bien simple. Tout ce qui est historique se trouve dans les quatre Évangiles canoniques, et tout ce qui est légendaire dans les Évangiles apocryphes. Nous avons vu combien cette théorie est en contradiction avec le texte de nos Évangiles dans maints endroits où il est bien certain que les faits ne se sont pas passés comme on nous les raconte et comme des témoins oculaires auraient dû les raconter.

Est-ce une raison pour affirmer qu'aucun récit de miracles n'a pu venir des apôtres ?

Et si les apôtres ont relaté, au moins oralement, des miracles de Jésus, eux qui avaient été ses compagnons, ce serait donc que des faits merveilleux auraient été véritablement accomplis par leur maître ?

Renan est disposé à le croire, et sous ce rapport il se sépare du Dr Strauss, qui explique tout par le système mythique.

Cette opinion de Renan l'entraîne à substituer très arbitrairement aux scènes de l'Évangile d'autres scènes imaginées par lui et qui sont trop facilement critiquables, comme dans le compte rendu de la résurrection de Lazare.

Renan aurait pu s'épargner toutes ces invraisemblances gratuites d'une comédie où Jésus joue le rôle d'un chef de secte entraîné à l'imposture par raison politique.

Il a mis Jésus sur un tel piédestal qu'il est impossible de faire cadrer cette imposture avec son caractère, même en invoquant la théorie de *la sincérité à plusieurs mesures*.

Il est clair qu'il n'y a pas de règle sans exception et que le plus beau caractère peut se laisser surprendre et dominer

par certaines circonstances, mais alors il ne faut pas en faire un type de perfection impeccable.

Sans cette considération, sans ce piédestal exagéré, nous n'aurions pas plus le droit de nous étonner de voir Jésus tromper les hommes dans un intérêt supérieur, que de le voir se livrer à une sotte vengeance contre un figuier stérile.

Napoléon a commis le plus grand des crimes en ordonnant le meurtre du duc d'Enghien, et cependant aucun historien impartial ne lui déniera les plus belles qualités d'un caractère plein de grandeur et de générosité. Mais aucun non plus n'en fera un Dieu.

La faiblesse de ce passage de Renan vient de ce qu'il s'est emprisonné dans une règle de critique trop étroite à l'égard des Évangiles. Il admet bien que les faits ne se sont pas passés tels qu'ils y sont racontés. Mais pour lui, ces récits ont toujours un fond de vérité sur lequel le travail de la légende n'est qu'un travail de broderie.

Ainsi dans la résurrection de Lazare, au lieu d'un mort resté quatre jours dans le sépulcre et décomposé au point de sentir mauvais, il ne craint pas de nous offrir la conjecture d'un faux mort, un peu pâle seulement d'une maladie récente. C'est donc qu'à ses yeux la légende a ajouté le détail du séjour prolongé dans la tombe, pour dramatiser le sujet. Seulement, le sujet n'en existe pas moins, et, d'après Renan, il y a eu véritablement un fait primitif qui a ressemblé à une résurrection et qui y a fait croire.

Soit. Mais il n'est pas nécessaire que ce fait primitif ait été une résurrection simulée. L'expérience de tous les jours nous apprend ce que peuvent devenir les choses par l'amplification que leur donne l'enthousiasme, et, dans le cas qui nous occupe, il suffirait que les soins donnés par Jésus

à son ami l'aient ranimé, ou même que, tombé en léthargie, il se soit ranimé en sa présence, pour que le bruit se répandît aussitôt qu'il l'avait ressucité. Ce n'est donc pas seulement les détails qu'on peut imputer à la légende, c'est le fait lui-même. Sa part dans les récits évangéliques nous paraît beaucoup plus considérable que ne le veut Renan, trop porté à ménager à sa biographie de Jésus un fondement historique assez étendu.

« *Il serait commode*, dit-il, *de ne voir dans les miracles de l'Évangile, que des additions de disciples, bien inférieurs à leur maître qui, ne pouvant concevoir sa vraie grandeur, ont cherché à le relever par des prestiges indignes de lui. Mais les quatre narrateurs de la vie de Jésus sont unanimes pour vanter ses miracles... Nous admettrons donc sans hésiter que de tels actes, considérés maintenant comme des traits d'illusion, ont tenu une grande place dans la vie de Jésus.* » (*Vie de Jésus,* p. 266).

L'unanimité des quatre évangélistes est un argument assez faible. Car si leurs livres ont tous été écrits dans un temps où la légende était déjà formée, leurs ouvrages ne sont donc, tous, que de la légende compilée. Comment alors ne seraient-ils pas unanimes à faire de Jésus un thaumaturge, puisque c'est ainsi que tout le monde alors se le représentait. Les seules différences qui pouvaient se produire ne devaient venir que des différentes sources d'information auxquelles chacun d'eux avait puisé.

Pour accepter un Jésus véritablement thaumaturge, sans que la physionomie générale qu'on lui reconnaît en soit trop profondément altérée, il faudrait au moins éviter de le mettre en scène dans un épisode où l'imposture est manifeste, et c'est dans ce sens que M. Schérer a pu demander avec raison qu'il soit fait une distinction

entre les petits et les grands miracles, distinction dont se moque agréablement M. Aug. Nicolas [1].

En effet, s'il ne s'agissait que de guérisons, rien n'empêche que quelques-unes aient été opérées par le maître au moyen de pratiques ou de remèdes connus de lui seul, et que ces guérisons aient paru miraculeuses même à ceux qui en étaient témoins.

Mais si vous abordez les grands miracles, les apparitions, les résurrections, les ascensions, etc., et que vous vous donniez la tâche de les expliquer par des tours de passe-passe, et si vous arrivez ainsi à nous montrer un Jésus charlatan, capable de tendre des pièges à la crédulité des foules pour se faire une popularité, vous devez cesser alors d'en faire un homme divin.

Maintenant, pourquoi M. Schérer, qui s'est si bien débarrassé des grands miracles, reste-t-il gêné devant les petits et cherche-t-il à les expliquer « *par une puissance indéfinie qui n'existe plus et qui se développait autrefois à la faveur de certaines conditions physiologiques, sous l'empire d'une vie religieuse intense, dans la prédominance du sentiment sur la réflexion*, etc., etc.? [2] »

Toute cette phraséologie est bien creuse et M. Schérer semble donner raison à M. Aug. Nicolas, qui veut nous faire croire à une abdication de sa part, lorsqu'il ajoute : « *nous sommes réduits à admettre le miracle sur la foi du témoignage historique*. »

Non, nous sommes tout au plus conduits à admettre que Jésus a réellement opéré des guérisons, lesquelles ne sont devenues miracles que par le grossissement que ne manque jamais de produire la crédulité populaire.

[1] *La Divinité de Jésus-Christ*, p. 245.
[2] Citation de M. Aug. Nicolas dans *la Divinité de Jésus-Christ*, p. 246.

Ce qui reste obscur et très difficile à déterminer, c'est le point de départ de chaque récit légendaire.

Il semble qu'il soit impossible de concevoir que des scènes aient été ainsi arrangées avec certains personnages et souvent avec des détails et des circonstances précises par de pieuses imaginations, sans que la première idée leur en ait été fournie par quelque fait primordial.

Nous ne prétendons pas que ce fait primordial n'ait jamais été un fait réel. Nous constatons seulement que rien n'est plus arbitraire que de vouloir nous le représenter, et il est rare qu'on arrive ainsi à quelque reconstruction vraisemblable. Le Dr Strauss n'a pas de peine à ridiculiser les efforts qui ont été faits dans ce sens par des docteurs allemands et entre autres par Néander.

A l'explication naturaliste il substitue le système mythique, et il réussit à démontrer que l'origine des récits merveilleux de l'Evangile se trouve la plupart du temps dans le souvenir de faits analogues dont abondent les Écritures et dans le besoin d'appliquer à Jésus tout ce qui y était dit du Messie.

Cette théorie est peut-être moins acceptable lorsqu'au lieu de faire procéder le mythe chrétien du merveilleux juif, elle veut le rattacher aux exemples que présente la tradition païenne.

Le système naturaliste et le système mythique ne suffisent donc pas à nous satisfaire complètement.

LE PRÉSIDENT

Auriez-vous aussi la prétention d'en avoir un qui vous fût personnel ?

L'AVOCAT DU DIABLE

Peut-être. Il y a en effet un facteur de la légende auquel personne n'a pensé et qui nous paraît pouvoir expliquer bien des choses. C'est l'ILLUMINISME.

On oublie trop la grande effervescence, l'espèce de folie religieuse qui s'était emparée des esprits dans les premières communautés chrétiennes et qui nous est attestée par saint Paul, obligé de mettre lui-même un frein à cette excitation maladive et contagieuse [1]. A toutes les réunions, ne voyait-on pas, au milieu d'un tumulte indescriptible, des illuminés se lever, crier, prophétiser? Qui nous dit que bien des récits de nos Évangiles n'ont pas pour origine les révélations soi-disant célestes qui sortaient des lèvres de ces énergumènes? Dictées par l'Esprit saint, elles devaient être aussitôt notées et recueillies pieusement. De là à les introduire dans le texte évangélique qu'elles étaient destinées à compléter il n'y avait qu'un pas, et ce pas a dû être franchi plus d'une fois.

Que ces notes des fidèles aient été prises au cours des prédications quotidiennes, ou, comme nous venons de l'indiquer, qu'elles aient donné un corps aux songes de prophètes improvisés, il n'est pas douteux qu'elles n'aient été la source du merveilleux chrétien inscrit dans nos Évangiles.

Il y eut ainsi dès le commencement un nombre considérable de textes évangéliques.

« *On ne se faisait nul scrupule d'y insérer des additions, de les combiner diversement, de les compléter les uns par les autres. Le pauvre homme qui n'a qu'un livre veut qu'il contienne tout ce qui lui va au cœur. On se prêtait ces*

[1] Saint Paul, I Cor. XIV, 29.

petits livrets ; chacun transcrivait à la marge de son exemplaire les mots, les paraboles qu'il trouvait ailleurs et qui le touchaient. La plus belle chose du monde est ainsi sortie d'une élaboration obscure et complètement populaire [1] ».

M. Aug. Nicolas n'a pas assez de mépris pour tous ces petits livrets, diversement annotés par chaque pauvre homme, puis fondus un jour qu'on ignore et à l'insu de l'Église et de tous ses ennemis en *la plus belle chose du monde*.

Je ne sais pas comment cette désignation : *la plus belle chose du monde* peut être appliquée à un ramassis de contes à dormir debout, d'anecdotes puériles entassées sans goût les unes sur les autres, de discours souvent indéchiffrables, pleins de répétitions et d'incohérences, d'oracles prétentieux, de moralités banales et quelquefois suspectes. Mais je ne vois rien de risible dans les petits livrets, pas plus que dans les rhapsodies dont un homme de génie a fait un poème immortel.

La grande difficulté, au dire de M. Aug. Nicolas, c'est que ces petits livrets aient pu passer inaperçus de l'Église et de ses ennemis.

De l'Église ? Il n'y en avait pas à cette époque. Il y avait des Églises, c'est-à-dire des communautés, et celles de saint Paul, par exemple, étaient en lutte réglée avec celles de Jérusalem et d'Antioche.

Loin que l'Église ait été constituée dès le premier jour, comme elle l'est aujourd'hui, nous n'avons qu'à lire les épîtres de saint Paul pour voir que la plus grande liberté régnait, et même la plus grande licence dans les assemblées des premiers chrétiens. Ce n'étaient pas des gens sages et recueillis qui s'asseyaient sur des bancs pour

[1] Renan : *Vie de Jésus*. Introd., p. XXII.

écouter une lecture ou une homélie, mais une foule passionnée et houleuse, se pressant au milieu des cris et de la bousculade pour entendre quelque illuminé, saisi tout à coup de l'esprit prophétique et racontant dans un style imagé tout ce que l'Esprit saint était censé lui dicter. Voilà les documents qui paraissaient sacrés et vraiment inspirés aux auditeurs.

Quant aux ennemis de l'Église, les gnostiques, quand les voit-on apparaître? Au IIe siècle, alors que les Évangiles avaient déjà à peu près leur forme définitive, ce qui n'empêche pas que la discussion a pu amener bien des modifications.

Ce que l'Église ne peut pas nier, et ce qu'elle reconnaît elle-même, c'est qu'il y a eu des légendes formées par la crédulité populaire, celles au moins qu'elle a condamnées dans les Évangiles déclarés par elle apocryphes.

M. AUG. NICOLAS

Qu'est-ce qui sépare donc tant les canoniques des apocryphes, si ce n'est précisément leur caractère profondément artistique et anti-légendaire, leur ordonnance toute biographique, l'austère désintéressement de leur touche, leur sobriété de ligne qui ne laisse voir que le dessin sans couleur, la fidélité sans émotion, le simple relevé des faits et des traits de l'Homme-Dieu et, si je peux parler ainsi, sa photographie sans retouche ? A ne considérer les Evangiles qu'en eux-mêmes, indépendamment de tout témoignage extérieur, ils sont si loin de la légende que c'est même les méconnaître que de les assimiler à des biographies à la façon de Suétone, et qu'il faut y voir des procès-verbaux incomparables de la vérité même qui les a inspirés [1].

[1] La *Divinité de Jésus Christ*, ch. VII.

L'AVOCAT DU DIABLE

Comment ? Il suffirait qu'un récit plein d'invraisemblances fût traité avec une grande sobriété de ligne, qu'on n'y vît qu'un dessin sans couleur, une narration sans émotion, un simple relevé de faits pour que ces faits merveilleux devinssent des faits vrais !

Que les Evangiles soient des procès-verbaux dans la forme, c'est possible. Mais je ne vois pas en quoi des procès-verbaux peuvent exciter tant d'enthousiasme, et quant à les attribuer à l'Esprit saint, lorsque ces procès-verbaux, au nombre de quatre, révèlent tant de divergences, tant d'incohérences, tant de superstition, cela n'est guère poli pour la divinité.

Quelles faibles considérations que celles tirées du style des évangélistes !

Renan, qui fait facilement des concessions que ses adversaires enregistrent avec bonheur, a confessé de l'Evangile de saint Marc qu'il était « *sans nul doute d'un témoin oculaire qui évidemment avait suivi Jésus, qui l'avait aimé et regardé de très près, qui en avait conservé une vive image et qui devait être l'apôtre Pierre lui-même, comme le veut Papias* [1] ».

D'abord ce n'est pas Papias qui le veut. Il ne fait que reproduire, sans en indiquer la source, une opinion d'après laquelle saint Marc aurait été le disciple de saint Pierre, relation dont saint Marc lui-même n'a pas daigné nous informer.

En relatant cette opinion, Papias lui a donné une consécration que ne comportait pas la simple révélation qu'il

[1] *Vie de Jésus* (Introd., p. XXXIX).

en a faite et qui a suffi cependant pour lui faire traverser les siècles. Et voilà comment s'écrit l'histoire.

Quant aux signes qui lui font reconnaître dans saint Marc l'écho d'un témoin oculaire, Renan se contente facilement. S'il avait pensé à l'illuminisme, ce facteur de la légende que nous avons signalé plus haut, il aurait vu que ces menus détails, qui le frappent tant dans le deuxième Evangile, peuvent tout aussi bien venir des soi-disant révélations d'en haut que recevaient instantanément les illuminés des premières Eglises. Un voyant ne parle pas autrement qu'un témoin oculaire. Les faits que celui-ci voit avec les yeux du corps, l'autre les voit par les yeux de la foi.

M. WALLON

Au milieu de ce déluge de négations, il y a cependant un point fixe, c'est l'authenticité incontestable et incontestée des Actes des Apôtres, et cette authenticité entraîne celle du troisième Evangile.

L'AVOCAT DU DIABLE

Lors même qu'il serait prouvé que les Actes sont bien de Luc, compagnon de l'apôtre Paul, et que ce même écrivain est également l'auteur du troisième Evangile, qu'y gagneraient les apologistes ? Cela ne ferait que rendre plus incompréhensible le conflit permanent qu'offre cet Evangile avec le quatrième et ses divergences avec les deux premiers. Mais il faut dire que M. Wallon et les exégètes qui accordent si facilement aux Actes le brevet de l'authenticité se contentent d'indices bien superficiels et que les uns ont le tort de négliger complètement les ar-

guments contraires, les autres de n'en pas tenir suffisamment compte.

Pourquoi le troisième Evangile a-t-il été attribué à saint Luc? Ce n'est certes pas pour des raisons intrinsèques, le texte ne contenant aucune indication à cet égard, mais parce que les Actes qui paraissent lui faire suite et être de la même main sont attribués à saint Luc.

Les actes sont-ils de la même main que le troisième évangile?

Renan est pour l'affirmative.

Cette opinion repose sur deux preuves :

Une preuve morale : la ressemblance du style, des doctrines, des idées.

Une preuve matérielle, la dédicace de l'un et de l'autre ouvrage au même Théophile.

La première preuve est bien peu concluante.

Eh ! quoi? Parce que deux ouvrages sont écrits dans le même style et ajoutons, si l'on veut, dans le même esprit, est-ce là une raison suffisante pour les attribuer au même auteur?

Nous sommes les premiers à reconnaître que nos quatre Evangiles ont chacun leur caractère propre. Mais précisément le troisième se distingue des autres par des qualités plutôt générales que personnelles, et ce que Renan remarque en lui, c'est l'art de la composition, le goût qui préside à ses tableaux, la recherche de l'effet dramatique, la préoccupation de l'édification, toutes choses qui pourraient très bien se retrouver dans d'autres écrits sans qu'ils soient nécessairement du même auteur, et disons mieux, sans qu'ils soient nécessairement du même temps. Les monographies que M. Victor Cousin a consacrées aux grandes

dames de la Fronde, auraient pu être écrites par les meilleurs auteurs du XVIIe siècle.

N'exagère-t-on pas d'ailleurs un peu la ressemblance entre les deux écrits?

A un certain point de vue, nos livres canoniques se ressemblent tous. Ils ont même facture, même distribution par versets, même simplicité, et on peut dire même indifférence dans le récit, même absence de chronologie, même crédulité, etc., etc.

En dehors de ces points communs, on ne peut pas dire qu'il y ait véritablement ressemblance entre le style des Actes et celui du troisième Evangile. Ce serait faire peu d'honneur à ce dernier. Car où trouver dans les Actes des tableaux qui rappellent le charme de ceux de l'Evangile, que cite avec raison Renan dans l'introduction de la *Vie de Jésus* (p. XLI)?

Parlerons-nous des idées, des tendances? Mais il n'y a pas d'autre trace d'une opinion personnelle dans les Actes que celle d'une conciliation entre le Paulinisme et le Judéo-Christianisme. Pour établir à ce sujet une parité entre les deux narrateurs, il ne suffit pas de dire :

« *Le caractère dominant des Actes, comme celui du 3me Evangile, est une piété tendre, une vive sympathie pour les gentils, un esprit conciliant, une préoccupation extrême du surnaturel, l'amour des petits et des humbles, un grand sentiment démocratique, ou plutôt la persuasion que le peuple est naturellement chrétien, que ce sont les grands qui l'empêche de suivre ses bons instincts, une idée exaltée du pouvoir de l'Eglise et de ses chefs, un goût très remarquable pour la vie en commun* » [1].

Comme il n'est pas un de ces traits qui ne puisse conve-

[1] *Les Apôtres*. Introd. (p. XXV).

venir indistinctement à tous ceux qui participaient à la vie religieuse de l'Eglise à une époque où elle avait déjà « *un système d'histoire ecclésiastique convenu qui s'enseignait offiviellement et dont le cadre, aussi bien que celui de l'histoire évangélique elle-même, était probablement déjà fixé* », de ce caractère commun, on ne peut conclure raisonnablement à l'identité qu'on cherche à établir.

Lorsqu'enfin, Renan lui-même ne se fait pas faute de relever, entre les derniers chapitres de l'Evangile et le premier des Actes une contradiction flagrante au sujet de l'intervalle de temps passé entre la résurrection et l'ascension, au lieu d'y voir ce qui vient naturellement à l'esprit, la preuve matérielle que l'auteur de ce premier chapitre des Actes n'est pas le même qui a écrit le 3me Evangile, comment n'y voit-il qu'une indication pour penser qu'un intervalle s'est écoulé entre la composition de ces deux ouvrages ?

Et il consacre toute une page à s'efforcer de croire que, dans cet intervalle, « *une forme plus avancée de la légende s'étant développée, forme qu'on adopta quand on sentit le besoin de créer de la place pour les diverses apparitions et de donner à la vie d'outre-tombe de Jésus un cadre complet et logique, l'auteur du 3me Evangile céda à l'influence des nouvelles idées et reproduisit dans les Actes la nouvelle version sans rien changer à son premier récit et sans se soucier d'une pareille incohérence* ».

Cette disposition d'esprit est étrange de la part d'un écrivain aussi réfléchi et aussi préoccupé de l'unité de ses compositions que le prétend Renan.

Suffit-it d'expliquer cette négligence par « *le peu de souci qu'on avait alors de présenter un emploi régulier du temps* » ?

Soit, mais permettez-nous de ne plus faire tant de fond

sur l'harmonie des œuvres d'un auteur aussi versatile.

Si nous passons maintenant à la preuve matérielle invoquée pour l'attribution au même auteur du 3me Evangile et des Actes, nous verrons qu'elle est tout aussi faible.

Elle consiste dans cette remarque que l'un et l'autre ouvrage sont dédiés à un certain Théophile.

Mais, à une époque où les auteurs des livres destinés à l'enseignement faisaient si volontiers abtraction de leur personnalité, qui empêche de croire qu'un continuateur du 3me Evangile ait voulu indiquer par sa dédicace, au même Théophile, que les Actes n'étaient que la suite du premier ouvrage, sans voir aucun inconvénient à ce qu'on attribuât les deux au même narrateur ?

Ce Théophile, d'ailleurs, est-il véritablement le même dans les Actes que dans le 3me Evangile? Mieux encore, peut-on assurer que ce soit le nom d'une personne déterminée ? Ce nom qui veut dire *aimant Dieu*, peut tout aussi bien être une désignation commune à tous les fidèles que celle d'un individu, et ne pas avoir plus de portée que l'expression d'*ami lecteur* qu'on trouve dans la plupart des préfaces de nos livres modernes.

Enfin, de ce que l'auteur des Actes s'exprime ainsi au verset Ier :

« J'ai parlé dans mon premier livre, ô Théophile, de toutes les choses que Jésus a faites et enseignées ».

Il ne résulte pas nécessairement que ce premier livre, dont il parle, soit le 3me Evangile canonique. Pourquoi ne serait-ce pas un autre Evangile qui aurait été perdu?

Est-ce que chacun ne faisait pas le sien? Dans chaque église, les prédicateurs devaient tous prendre pour thème le récit de la vie de Jésus, et quand on songe à la multiplicité des Evangiles, on est amené à supposer que ce récit, d'abord purement oral, était aussi très souvent consi-

gné par écrit, soit par le maître, soit par ses auditeurs.

Il est donc tout à fait arbitraire d'attribuer, comme le fait Renan, la même origine au 3me Evangile et aux Actes des Apôtres, et d'ailleurs, il est très contestable que les Actes soient d'un disciple de saint Paul, au moins pour la première partie, c'est-à-dire pour les quinze premiers chapitres [1], et ainsi tombe l'hypothèse qui en fait une suite au 3me Evangile, et qui attribue les deux ouvrages à saint Luc.

L'ABBÉ BOUGAUD

Vous venez de vous plaindre que le troisième Evangile n'est pas signé. C'est une objection que vous ne pouvez pas faire au quatrième dont l'authenticité éclate et se révèle non seulement par l'autorité de son génie et par les accents encore plus inimitables de sa charité, mais encore par sa propre signature qu'il a eu soin d'apposer par deux fois sur son livre : Ch. XIX, 35 et XXI, 24 [2].

[1] Les Actes ont deux parties bien tranchées, la première contenant la suite des événements depuis la mort de Jésus-Christ jusqu'aux grands voyages de Paul, la seconde exclusivement réservée à la biographie de cet apôtre, à partir du chap. XVI. Ces deux parties ont si peu de lien entre elles qu'on est amené à penser que ce sont deux ouvrages de deux auteurs différents, juxtaposés par quelque collectionneur. Ce qui nous le ferait croire, c'est que dans la seconde partie, au chap. XXI, on parle de l'observation de la loi et de la circoncision comme de choses qui n'ont pas été réglées précédemment, tandis qu'au contraire, le chapitre XV, dans la première partie, montre qu'elles l'ont été par ce qu'on a appelé le Concile de Jérusalem. De plus, la relation de la vision de saint Paul sur le chemin de Damas est tout autre au chap. XXII, 9, qu'au chapitre IX, 9.

[2] *Op. cit.*, tome II, p. 103.

L'AVOCAT DU DIABLE

Le apologiste font grands états de l'attestation que l'auteur du quatrième Evangile se donne à lui-même dans ces deux versets.

Le second XXI, 24 est ainsi rédigé :

« *C'est ce disciple qui rend témoignage de ces choses et qui les a écrites, et nous savons que son témoignage est véritable.* »

Ce « *nous savons* » montre bien que c'est l'éditeur du livre qui parle et non l'auteur, et cette remarque ne peut que confirmer la critique dans l'opinion que le chapitre XXI est dû à une addition posthume. Il suffit de lire le dernier verset du chapitre XX qui a tout à fait le caractère d'un verset final pour voir que le livre se terminait là et que le vingt et unième est un chapitre ajouté.

Loin d'apercevoir dans ce passage un argument en faveur de l'authenticité, nous ne pouvons nous défendre de trouver extrêmement suspecte cette attestation de véracité donnée à l'apôtre, par qui? Certainement par les partisans de l'authenticité avec l'intention marquée de protester contre l'opinion contraire.

Quant à l'autre attestation (XIX, 35), voici comment elle se produit. Après avoir raconté le fait, inconnu des synoptiques, du coup de lance porté par un soldat au côté de Jésus au moment de la descente de croix, le narrateur ajoute :

« *C'est celui qui l'a vu qui rend témoignage (et son témoignage est véritable, et il sait qu'il dit vrai, afin que vous le croyiez).* »

Comment peut-on prendre cette déclaration comme venant de l'auteur lui-même? La parenthèse fait bien voir que ce sont encore ici les éditeurs qui parlent et toujours

avec la préoccupation de prendre parti dans la question de l'authenticité.

Ceci ferait penser que c'est dès le début que cette question fut agitée.

Ceux qui, les premiers, eurent le livre entre les mains, durent être frappés, comme nous, de l'étrange révolution qu'il apportait dans la tradition courante et de la manière indépendante et nouvelle dont il traitait l'histoire du Christ tant au point de vue de la doctrine qu'au point de vue des faits.

Etait-ce bien là l'œuvre de Jean, l'œuvre d'un apôtre qui, ayant vécu plus que les autres dans l'intimité du Sauveur, aurait été honoré par lui d'une révélation particulière?

S'il en était ainsi, on serait en droit de s'étonner que cet apôtre favori eût tant tardé à entrer en scène, et eût attendu la fin du siècle pour annoncer au monde de si précieuses vérités, et aussi qu'il n'eût fait aucune allusion aux travaux de ses devanciers et qu'il n'eût rien dit pour expliquer pourquoi il en tenait si peu compte.

Aujourd'hui, réduite aux conjectures, la critique s'est demandé si la postérité n'avait pas été victime d'une erreur de nom et si l'auteur du livre, au lieu d'être l'apôtre, n'était pas un certain prêtre Jean dont parle Papias.

Mais Papias ne mentionne, en fait d'évangiles, que les logia de Matthieu et les récits de Marc. Comment, lui qui connaissait si bien le prêtre Jean, n'aurait-il pas connu son livre?

LE PRÉSIDENT

Nous apporteriez-vous quelque hypothèse plus plausible dont on ne serait pas avisé jusqu'ici?

L'AVOCAT DU DIABLE

Je supposerais volontiers que le quatrième Evangile est l'œuvre d'un ardent novateur dont le manuscrit soumis ou offert à Jean dans les derniers jours de sa vie, aura été trouvé dans ses papiers à sa mort sans qu'il ait eu le loisir de l'examiner.

N'y voyant pas de nom et croyant reconnaître dans certains passages tout empreints d'une tendre charité le cœur paternel de l'apôtre, ceux qui l'assistaient à ses derniers moments n'auront pas hésité à l'en croire l'auteur, et pour éviter qu'on exprimât par ailleurs des doutes qu'ils avaient peut-être eu à combattre dans leur propre entourage, les éditeurs du livre auront tenu à affirmer son authenticité. C'est ce qui expliquerait les deux versets XIX, 35 et XXI, 24, où, d'une manière assez gauche, il est attesté que l'auteur a été témoin oculaire des faits qu'il raconte.

L'ABBÉ BOUGAUD

La profonde scission qui, d'après les ennemis de l'Eglise, apparaîtrait entre l'Evangile de saint Jean et les synoptiques n'existe que dans leur imagination.

Si son enseignement diffère de celui des trois premiers Evangélistes, cela vient de la différence des temps. Il fallait répondre aux premières hérésies et fixer la doctrine sur la nature du Christ, à la fois Dieu et homme.

Dans cet Evangile, Jésus s'exprime dans un langage plus métaphysique et plus austère. Pourquoi s'en étonner, puisqu'il parle aux Juifs retors de Jérusalem et non plus aux naïfs paysans de la Galilée.

Quant au lieu de ses prédications, c'est une erreur de croire que saint Jean se met en opposition avec les synop-

tiques. Il les complète plutôt en donnant sur les différents séjours de Jésus à Jérusalem et surtout sur la durée du dernier des indications précieuses qui achèvent d'éclairer toute la chronologie des Evangiles.

Il y a bien quelques divergences à expliquer, notamment sur la vocation des Apôtres, sur la date de la crucifixion, sur la Cène, sur la purification du temple, sur le nombre des voyages de notre Seigneur à Jérusalem et sur la durée de son ministère public. Mais ces divergences sont plus apparentes que réelles, et, si l'on veut connaître le dernier mot de l'harmonistique, on n'a qu'à lire avec attention la vie de Jésus qui se trouve dans mon livre : *le Christianisme et les temps présents*, tome II, 2e partie [1].

LE PÈRE DIDON

On fera mieux de consulter mon grand ouvrage intitulé : *Jésus-Christ*, où j'ai le regret de n'être pas toujours d'accord avec vous, et où je crois avoir mieux réussi à vaincre toutes les difficultés.

[1] *Op. cit.*, tome II, 1re partie, chap. III.

DOUZIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Naissance. — Enfance et adolescence de Jésus

LE PRÉSIDENT

Pour l'ordre de la discussion, on peut d'abord diviser la biographie de Jésus en deux parties principales : sa vie privée et sa vie publique.

Commençons par la vie privée de notre Seigneur, c'est-à-dire sa naissance, son enfance, son adolescence et sa jeunesse jusqu'à l'âge de trente ans.

L'AVOCAT DU DIABLE

D'une manière générale, et pour tous les faits de cette période, la première idée qui vous vient à l'esprit est une idée de suspicion, légitimée par les raisons suivantes :

1° Sur les quatre Evangiles, il n'y en a que deux où ces faits se trouvent mentionnés, le premier et le troisième.

2° Aucun des deux ne nous fait connaître les sources de cette histoire.

3° Cette histoire est d'ailleurs pleine d'invraisemblances.

4° Un grand désaccord règne entre les deux récits.

Ni l'auteur du premier Evangile, fût-ce l'apôtre saint Matthieu, ni l'auteur du troisième n'était là au moment où se sont passés les faits de la naissance et de l'enfance. Leur premier devoir était donc de nous dire de qui ils les tenaient, et cette précaution était d'autant plus nécessaire que ces faits étaient merveilleux.

Ce sont de singuliers informateurs que ceux qui ne vous informent de rien et vous réduisent à tout conjecturer. Qu'arrive-t-il, c'est que chacun conjecture dans son sens.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il est si naturel de penser que saint Matthieu et saint Luc n'ont fait que reproduire les souvenirs de la mère de Jésus !

L'AVOCAT DU DIABLE

Mais, d'après la tradition qui vous est chère, ce n'est pas à eux que Marie avait été confiée, c'est à saint Jean. Il semble donc que c'eût été plutôt à saint Jean à nous donner les détails de la première période.

L'ABBÉ BOUGAUD

Saint Jean n'a pas voulu redire ce qui avait été divinement raconté, et, s'il n'a pas fait d'exception pour l'enfance du Sauveur, quoiqu'il eût chez lui sa divine mère, son

silence est, à mon sens, la plus haute approbation du récit de saint Luc[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est là un bien hardi paradoxe. Car, outre que le silence n'a jamais passé pour une approbation, comment approuver saint Luc sans désavouer saint Matthieu, puisqu'ils se contredisent sur plusieurs points importants?

Quant au silence de saint Marc, je vois qu'un peu plus loin, dans votre livre [1], vous l'attribuez à une fine diplomatie dont il avait besoin d'user vis-à vis des Romains, pour lesquels il écrivait. C'est une réserve que vous admirez et que vous êtes tenté d'imiter. Cela n'est vraiment pas sérieux. Si saint Marc craignait d'effaroucher les Romains avec la Conception miraculeuse de Jésus, il n'y avait pas de raison pour leur dévoiler les autres prodiges.

Comment expliquer l'abstention du second et du quatrième évangéliste?

Il est impossible qu'ils n'aient rien entendu dire de ces premiers temps de la vie de Jésus-Christ, car la curiosité chrétienne a dû être éveillée de très bonne heure sur les origines du Sauveur. S'ils ont passé outre, c'est donc qu'ils se seraient montrés plus difficiles que saint Matthieu et saint Luc sur la valeur des traditions qui s'y référaient.

Dans tous les cas, on est surpris de l'indifférence avec laquelle ces fondateurs du Christianisme passent à côté d'événements, qui serviront de base à tout le système, sans y faire la plus petite allusion.

M. l'abbé Bougaud salue dans saint Jean le porte-flam-

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 107.
[2] Page 148.

beau venu pour dissiper les quelques obscurités laissées par ses trois prédécesseurs (Tome II, p. 109). Quelle belle occasion, pour cet apôtre si bien informé, de mettre d'accord saint Matthieu et saint Luc sur des faits qu'il tenait, dit-on, de première main ! Il ne l'a pas voulu, et il faut que les apologistes aient recours à la combinaison de plusieurs textes et même à l'épigraphie et aussi aux dernières ressources de la subtilité la plus raffinée pour sortir de ce réseau d'énigmes qui les enserre de toutes parts.

Une première énigme, c'est la date de la naissance du Christ. Saint Luc est le seul qui la donne, et au lieu de nous la dire clairement, en désignant tout simplement l'année, il y met tant d'ambiguïté, il la fait dépendre de circonstances si mal indiquées ou si discutables qu'on a toutes les peines du monde à l'en dégager et encore ne peut-on le faire que par approximation.

Une seconde énigme, c'est la généalogie de Jésus. Cette fois nous trouvons le document dans les deux récits, mais, loin que ces deux généalogies soient pareilles, elles sont des plus divergentes.

Elles ne sont d'accord que sur un point, c'est qu'elles font remonter la filiation de Jésus jusqu'à David par Joseph dont il n'avait pas une goutte de sang dans les veines. Après quoi, la plus grosse difficulté est que Joseph a dans la généalogie de saint Luc un autre père que dans celle de saint Matthieu. Heureusement que la profonde érudition des exégètes chrétiens est venue à notre secours et a pu nous démontrer qu'il y avait, pour un Juif, non pas une manière, mais plusieurs d'avoir deux pères.

Autres énigmes :

Pourquoi l'annonciation est-elle faite à Joseph dans saint Matthieu et à Marie dans saint Luc ?

Pourquoi saint Luc, à la différence de saint Matthieu,

donne-t-il un nom à l'ange et l'appelle-t-il Gabriel?

Comment se fait-il que Marie n'avertisse pas son fiancé de sa grossesse miraculeuse?

Comment se fait-il que, dans saint Matthieu, l'ange laisse Marie exposée aux soupçons de son fiancé en n'apparaissant à celui-ci en songe qu'au moment où Marie ne peut plus cacher son état ?

Ne fallait-il pas que Joseph fût bien *innocent* et bien superstitieux pour croire à un songe ? Un songe ne réussirait plus aujourd'hui à rassurer un mari jaloux.

N'est-ce pas dénaturer le sens du passage d'Isaïe (VII 1,4) que cite saint Matthieu, que de l'appliquer à la conception du Christ ?

Puisque Dieu laissait son fils suivre les phases ordinaires de la vie humaine, séjour de neuf mois dans le ventre de sa mère, naissance à l'état d'enfant, croissance progressive du corps et de l'intelligence, etc., etc., quel motif pouvait-il avoir d'affranchir sa conception de la participation de son père putatif?

Comment se fait-il que, dans plusieurs circonstances, Maria se conduise comme si elle avait tout oublié et que saint Luc, lui-même, paraisse avoir oublié son propre récit quand, faisant parler Marie, il lui fait désigner Joseph comme le père de Jésus sans autre explication (Luc II, 48) et quand lui-même dit (II, 41) : « *Son père et sa mère allaient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâques*? »

Comment se fait-il que, connaissant son origine surnaturelle, sa famille et sa mère elle-même se méprennent ensuite sur sa conduite au point de le croire fou? (Matth. XII, 46; Marc III, 21).

Au point de vue de la forme, rien de plus disparate que le premier Evangile et le troisième L'un est la sécheresse même, et l'autre, au contraire, agrémente son récit de

charmants tableaux, et cependant la pauvreté de l'un et les développements de l'autre ont ce même résultat de nous les rendre tous les deux suspects, saint Matthieu, comme répétant une sorte de leçon apprise par cœur, et saint Luc, comme trop poète pour s'en tenir à la vérité des faits.

Certains de ses épisodes trahissent même si naïvement l'état d'âme du narrateur, qu'il est impossible d'y voir autre chose que des contes, comme la condamnation du pauvre Zaccharie au mutisme pendant de longs mois, les neuf mois de la grossesse de sa femme, pour avoïr écouté avec stupeur l'annonce de sa paternité sénile.

Nous respectons trop le bon Dieu pour le croire capable d'une pareille méchanceté; mais pour bien marquer sa toute-puissance, il n'est rien que la superstition n'invente, et elle ne trouve rien de mieux que d'en faire un despote, et de nous représenter comme ne pouvant être que les jouets de son bon plaisir.

Dans la visite de Marie à Elisabeth, il est possible que l'enfant de celle-ci ait tressailli dans son sein, mais il n'est pas certain qu'il ait tressailli *de joie* (Luc I, 44).

Le magnificat et les paroles de Zaccharie sont des morceaux lyriques dont la composition ne peut être attribuée qu'à un esprit piétiste, tout nourri du suc des prophéties et des psaumes.

Si c'était le Saint-Esprit qui eût parlé, nous aimons à croire qu'il n'aurait pas versé dans cette vague phraséologie dont les voyants Juifs sont prodigues et qui vient se coudre d'une manière si gauche au fait principal qu'il s'agit de célébrer, c'est-à-dire à la naissance de Jésus dans le magnificat et à celle de Jean-Baptiste dans le morceau de Zaccharie.

Saint Matthieu et saint Luc parlent de Bethléem comme de la ville où naquit Jésus. Malgré cet accord, il se pour-

rait bien que le fait ne fût pas historique et que le choix de ce lieu d'origine ait été déterminé par le désir d'appliquer à Jésus la prophétie de Michée V, 5, relative à l'apparition du Messie.

La citation qu'en fait saint Matthieu et qu'il met dans la bouche des Mages parlant à Hérode (II, 6), indique suffisamment cette préoccupation.

D'où cette question : Jésus est-il réellement né à Bethléem, ou ne l'a-t-on fait naître dans cette ville qu'à cause de la prophétie ?

L'invraisemblance du récit de saint Luc donne une certaine force à cette dernière supposition.

Tandis que saint Matthieu ne nous fournit aucun indice que la conception ait eu lieu dans un autre endroit que la naissance, saint Luc, en plaçant à Nazareth le domicile des parents de Jésus au moment de leur mariage s'est créé une difficulté particulière. Car, pour que Marie, ayant séjourné à Nazareth pendant le temps de sa grossesse, se trouvât précisément à Bethléem pour ses couches, il fallait une cause. Or, il est difficile d'admettre celle que donne l'évangéliste, à savoir l'obligation pour chaque habitant de se transporter à son lieu d'origine en vue d'un recensement.

Outre que le recensement ici désigné l'est assez mal pour donner lieu à de graves discussions, comment est-il possible de croire que l'administration romaine ait procédé d'une façon aussi peu pratique ? Songe-t-on au bouleversement d'un pays où les familles seraient ainsi lancées sur les grandes routes, à la recherche de leurs papiers, aussi bien les pauvres que les riches, sans souci des frais de tous ces déplacements et de la désorganisation qu'ils devaient apporter dans les affaires ?

Mais s'il n'est pas certain que Jésus soit né à Bethléem,

est-il permis, au moins, en supprimant le recensement en tant que cause du voyage, de conclure qu'il est né à Nazareth? Pas davantage. Car alors c'est saint Mathieu qui s'y oppose. Non seulement il ne connaît pas le séjour à Naza reth avant la naissance, mais quand il y envoie la sainte famille au retour d'Egypte, il explique le choix de cette ville pour sa résidence définitive dans des termes qui excluent toute idée qu'elle y ait séjourné auparavant.

Après la naissance, les deux narrations sont entièrement divergentes. Cette fois saint Matthieu est plus prodigue de détails. Mais ce ne sont pas les mêmes que ceux de saint Luc.

La crèche du troisième Evangile est un lieu indéterminé dans le premier. Les Mages de celui-ci deviennent des bergers dans l'autre. Les Mages sont conduits par une étoile; les bergers sont avertis par un ange,

D'après saint Matthieu, la sainte famille échappe aux poursuites d'Hérode par la fuite en Egypte, n'en revient qu'après la mort du tyran et va s'établir à Nazareth parce que le Messie a été appelé Nazaréen par les prophètes.

D'après saint Luc qui ne connaît ni les Mages, ni l'étoile, ni la fuite, ni le massacre des innocents, lequel, du reste, n'est relaté par aucun auteur contemporain, Joseph et Marie restent à Bethléem le temps nécessaire pour aller au temple accomplir plusieurs rites, ce qui donne lieu à la salutation lyrique du vieillard Siméon et à celle de la prophétesse Anne. Ils retournent ensuite très naturellement à Nazareth où ils habitent.

C'est une chose digne d'attention que, dans le premier Evangile, tous les mouvements de Joseph et de Marie sont réglés par des songes. La croyance aux songes est tout ce que l'on peut imaginer de plus primitif en fait de superstition.

L'étoile mobile qui conduit les Mages est aussi une fiction bien enfantine.

Ces Mages qui arrivent de si loin, avec leur or, leur myrrhe et leur encens, et ces bergers qui ont eu une si étonnante vision paraissent et disparaissent sans plus laisser de trace. Les ficelles qui les ont amenés les remportent sans plus de cérémonie et les reconduisent les uns à leur Magie et les autres à leurs moutons, comme des figurants d'un théâtre de marionnettes. Ce ne sont pas des êtres vivants, ce sont des chœurs convoqués pour chanter le premier Noël et qui, lorsqu'ils ont fini, font trois petits tours et puis s'en vont.

Pendant les années qui s'écoulent depuis l'arrivée, d'après saint Matthieu, ou le retour, d'après saint Luc, à Nazareth, en Galilée, jusqu'au baptême qui inaugure sa vie publique Jésus n'a pas d'histoire.

Nous savons seulement par saint Marc VI, 3, que Joseph son père, exerçait le métier de charpentier.

Saint Matthieu passe sans transition et sans aucune indication de temps à la scène du baptême.

Saint Luc ne laisse pas cet espace absolument vide.

Cependant il ne cite qu'un épisode, celui de Jésus au milieu des docteurs dans le temple à l'âge de douze ans (Luc II, 41). De plus, il nous apprend qu'au moment de son baptême le Christ était dans sa trente et unième année (Luc, III, 23).

Pour l'épisode, cité par le seul saint Luc, le Saint Esprit, en lui dictant ce trait ou en le lui laissant reproduire sans avoir favorisé les autres évangélistes de la même information, ne pouvait ignorer qu'il fournirait ainsi des armes à la critique, et puis, si Jésus nous est ici montré comme un enfant prodige, sa conduite vis-à-vis de ses parents et aussi la négligence de sa mère ont des côtés fort choquants.

Une pareille anomalie n'a rien qui puisse étonner de la part de la légende ou du mythe, très sujets à caution, mais ce serait manquer de respect au Saint-Esprit que de la lui attribuer.

Tout au plus pourrait-on accorder que, les parents de Jésus étant venus à Jérusalem, et sa mère ayant eu le tort de lui lâcher la main, il se serait égaré dans la foule qui remplissait le temple, belle occasion pour la piété exaltée de la faire agir et parler d'une manière divine.

Parmi les difficultés que nous venons d'énumérer, il y en a quelques-unes que l'apologétique s'est efforcée d'aplanir au moyen des explications les plus subtiles, comme celle des deux généalogies, celle du recensement de Quirinius et celle de la date à laquelle doit être fixée la naissance du Christ.

Les questions ne pouvant pas être éternisées, nous ne reviendrons pas sur les discussions auxquelles celles-ci ont donné lieu. Nous ferons remarquer seulement dans quel embarras elles ont jeté les exégètes chrétiens, lorsqu'il suffisait d'un peu plus de précision et d'un peu moins d'incohérence de la part des écrivains sacrés pour le leur éviter.

Une de leurs tâches les plus ingrates est celle de marier tant bien que mal les événements discordants des deux biographies.

L'ABBÉ BOUGAUD

Quant à moi, je ne trouve rien de plus simple.

Je commence par saint Luc puisqu'il nous donne les premiers renseignements : le séjour des deux fiancés Joseph et Marie à Nazareth en Galilée, la salutation angélique, la conception miraculeuse, la grossesse miraculeuse

d'Elisabeth, le mutisme de Zaccharie, la visitation, la naissance de Jean-Baptiste.

Au chapitre II de son Evangile, saint Luc nous apprend que Joseph et Marie s'étaient mariés (v. 5), et que, pour obéir à la loi du recensement, ils viennent à Bethléem où a lieu la naissance de Jésus.

J'ouvre alors le premier Evangile et j'y vois la confirmation de la grossesse miraculeuse de la sainte Vierge, fiancée de Joseph (I, 18).

Saint Matthieu ajoute ce trait que Joseph croit à une faute. Mais il est détrompé par un ange dans un songe (I, 19-21) et l'Evangéliste voit dans cet événement l'accomplissement d'une prophètie (Isaïe VII, 14).

Pour la naissance de Jésus à Bethléem, les deux auteurs sont d'accord. Saint Matthieu a de plus ce détail que pendant le temps de la grossesse de sa femme, Joseph s'abstient de tout rapport sexuel avec elle, ce qui ne veut pas dire, comme on l'a prétendu, qu'il se croira libre, après la naissance de Jésus, de lui donner des frères et des sœurs. Ceux qui sont ainsi dénommés dans l'Évangile sont ou des frères et sœurs de père, en supposant que Joseph avait déjà des enfants au moment où il épousa Marie, ou bien des cousins germains.

Saint Matthieu ne nous fait pas le tableau de l'apparition du Sauveur. Saint Luc comble cette lacune en nous montrant la crèche (II, 7), les Anges qui entonnent le *gloria* (II, 9), et la visite des Bergers (II, 8-20).

Vient ensuite la circoncision qui se fait au temple, comme elle devait se faire huit jours après la naissance, puis, trente-deux jours après, la purification; le beau cantique du *Nunc dimittis* s'échappe des lèvres du vieillard Siméon (II, 23-35); il est suivi de l'acte de foi de la prophétesse Anne (II, 36-39).

D'autres faits sont signalés par saint Matthieu avant le retour en Galilée : la visite des Mages, la fuite en Égypte, le massacre des innocents, la mort d'Hérode le grand (ch. II).

Nous regardons comme infiniment probable que les Mages sont arrivés à Bethléem, non pas le 6 janvier 748, treize jours après la naissance, mais le 6 janvier 749, c'est-à-dire un an et treize jours après cette même naissance. Dans ce système, les faits se coordonnent simplement et facilement. Hors de là, on est en présence de difficultés qui semblent insolubles [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ainsi, c'est tantôt saint Luc qui complète saint Matthieu, et tantôt saint Matthieu qui complète saint Luc. Au point de vue du système de l'inspiration, ces lacunes sont graves, puisque le Saint-Esprit s'en trouve responsable. Au point de vue simplement historique, on comprendrait encore les additions du troisième évangile, étant donné qu'il est postérieur au premier. Mais comment admettre celles du premier par rapport au troisième? Si saint Luc n'a pas même fait allusion aux faits de saint Matthieu, c'est donc qu'il ne connaissait pas son livre, et s'il connaissait son livre, il faut conclure qu'il a dédaigné comme apocryphe tout le passage relatif aux Mages, à la fuite en Égypte et au massacre des innocents.

Remarquons que ce sont là des faits dont l'accomplissement demande beaucoup de temps, qui s'augmente encore s'ils ne se passent, comme vous le réclamez, qu'un an et treize jours après la naissance de Jésus. Or, quel est le

[1] *Op. cit.*, tome II, 2e partie. Ch. I et II.

lecteur raisonnable qui consentira à les intercaler et même à intercaler un intervalle quelconque entre le verset 38 et le verset 39 du chapitre II de saint Luc, c'est-à-dire entre les cérémonies du temple et le départ de Bethléem? Le texte du verset 39 est trop explicite pour ne pas s'y opposer :

« *Après qu'ils eurent accompli tout ce qui était ordonné par la loi du Seigneur, ils s'en retournèrent en Galilée, à Nazareth, leur ville.* » (Luc II, 39).

LE PÈRE DIDON

J'admets l'objection. Je me l'étais faite à moi-même. Le système de l'abbé Bougaud n'est pas soutenable. La supposition que j'ai faite est bien plus naturelle; c'est celle d'un retour immédiat à Nazareth, comme le veut saint Luc II, 39, et d'un second voyage en Judée, cette fois avec l'intention de s'établir définitivement dans la ville qui avait vu naître le Messie. Par cette supposition, j'obtiens deux avantages :

1° Celui de faire de la place, sans forcer le sens des textes, aux événements que relate saint Matthieu.

2° Celui d'expliquer pourquoi, au retour de l'Égypte, la pensée de Joseph était de revenir à Bethléem, sa nouvelle résidence, et c'est ce qu'il aurait fait sans un ordre de Dieu qui lui prescrit d'aller à Nazareth.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qui n'est pas naturel ni logique, c'est que Dieu qui voulait l'établissement de la sainte famille à Nazareth, et non pas à Bethléem, laisse cependant ce pauvre Joseph faire deux voyages inutiles et coûteux.

Que de peines il lui aurait épargnées, si, au moment où lui vint l'idée de quitter Nazareth une seconde fois pour toujours, il lui avait envoyé le songe qu'il ne lui octroie qu'après le retour de l'Égypte.

Ce qui est prodigieux de la part d'un historien qui, d'après vous, connaît parfaitement ces deux voyages, c'est qu'il ne daigne mentionner ni l'un ni l'autre, et qu'il vous introduise à Bethléem où il accumule tous les événements de la conception, de la grossesse, de la naissance et de l'enfance sans interruption et sans jamais parler de Nazareth ni des deux aller et retour. Il ne prononce le nom de Nazareth qu'à la fin, et il nous la présente comme une ville inconnue, sans aucune allusion à ce fait qu'elle a été le lieu d'origine de Joseph et de Marie, une ville enfin dont il n'aurait rien à dire si elle n'avait été choisie par Dieu pour leur résidence, à cause de sa désignation messianique.

TREIZIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Commencement de sa vie publique. — Sa rencontre avec saint Jean-Baptiste. — Le baptême, la tentation. — La vocation de cinq apôtres.

LE PRÉSIDENT

Les quatre évangélistes s'accordent à faire précéder la mission de notre Seigneur Jésus-Christ par celle de saint Jean-Baptiste, appelé pour cette raison le précurseur.

L'AVOCAT DU DIABLE

Qu'il y ait eu à l'époque des fils d'Hérode le Grand un personnage de ce nom, qu'il ait prêché sur les bords du Jourdain, qu'il ait eu des disciples, et qu'il ait été jeté en prison et décapité par ordre d'Hérodiade, cela n'est pas douteux, puisqu'on en trouve le récit dans Josèphe. Mais, quel est ce titre de précurseur, et quel besoin le Messie avait-il d'un précurseur ?

Cette fonction, attribuée à Jean-Baptiste, est absolument factice et ne s'accorde d'ailleurs aucunement avec les précautions que prenait Jésus pour éviter toute publicité autour de son nom.

Si Dieu voulait que l'avènement de son fils fût annoncé au monde, il ne pouvait plus mal s'y prendre, et au peu d'effet qu'elles ont eu, on voit bien que les paroles de Jean se sont perdues dans le désert. Qui donc s'en est ému parmi ces foules qui, nous dit-on, venaient se faire baptiser dans le Jourdain ? Et on peut se demander si quelqu'un était capable dans tout ce peuple de déchiffrer le grimoire du baptiste, tel que nous le lisons dans nos Evangiles.

L'annonce du Messie devait avoir pour but de mettre en mouvement au moins la nation juive et de la porter à reconnaître le Sauveur. Or, personne ne bouge, et si des multitudes se pressent ensuite sur les pas de Jésus, c'est à ses propres actes qu'il le doit et non pas aux avertissements de son précurseur.

En fait, le précurseur ne lui a servi à rien. Il joue un rôle uniquement décoratif, et nous avons encore ici un personnage de théâtre, un de ces personnages accessoires qui ne paraissent sur la scène que pour accompagner l'acteur principal et pour le faire valoir, après quoi, il disparaît dans la coulisse.

Le témoignage de Jean-Baptiste au sujet de Jésus est fort peu développé. Il ne précise aucunement la qualité de l'auguste personne dont il annonce la venue. Il dit seulement que tandis que lui-même ne baptise que dans l'eau, celui qui doit venir baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu, d'après saint Matthieu (III, 11) et saint Luc (III, 16), et seulement dans le Saint-Esprit, d'après saint Marc (I, 8), et saint Jean (I, 3), qui, tous deux, ont supprimé le baptême de feu, peut-être parce qu'ils n'y ont rien compris.

Quand on songe à l'inutilité de ce témoignage pour le succès du Christ, on se demande si la solennité avec laquelle les quatre auteurs mettent dans la bouche du précurseur de si humbles déclarations n'a pas pour but de protester contre la trop grande importance que prenait son souvenir dans l'esprit de ses disciples et qui les aurait peut-être portés à dresser autel contre autel.

C'est probablement à ce point de vue qu'il faut se placer pour trouver un sens à ce passage si obscur :

« *Je vous le dis en vérité, entre ceux qui sont nés des femmes, il n'y en a point en de plus grand que Jean-Baptiste ; mais celui qui est le plus petit dans le royaume des cieux est plus grand que lui* ». (Matth. XI, 11, cf. Luc VII, 28).

On pourrait alors le traduire ainsi :

« *Que chacun garde sa place. Jean-Baptiste est un grand prophète sans doute, mais il n'est qu'un homme, pas même le plus petit des anges. Sont condamnables ceux qui l'opposent à Jésus et qui veulent en faire l'objet d'un culte, comme s'il était un être surnaturel* ».

Nous avons dit pour quel motif nous nous refusions à voir dans saint Jean-Baptiste un précurseur du Messie, mais rien n'empêche que ces deux grands illuminés se soient trouvés en rapport, mais pourquoi Jésus n'aurait-il pas commencé par être le disciple de Jean ? Cette situation subordonnée ne s'accordant plus avec l'idée qu'on se fit de lui après sa mort, on aura renversé les rôles, ce qui n'a pas dû se faire sans quelque polémique avec la petite Eglise qu'avait laissée après lui le Baptiste. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jésus lui emprunta son baptême. On a eu beau faire dire à Jean qu'il ne baptisait que dans l'eau, tandis que le Christ baptiserait dans l'esprit et dans le feu, ce ne sont là que des expressions symboliques et hyperbo-

liques. Le baptême que Jésus, sans le donner lui-même, fit donner par ses disciples (Jean IV, 2), ne différait en rien de l'autre. C'étai aussi un baptême d'eau. Le baptême chrétien, dit-on, n'est pas une simple immersion, mais un sacrement, c'est-à-dire un rite religieux, produisant des fruits surnaturels. Mais quelle idée peut-on se faire du baptême de Jean autre que celle d'un sacrement ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Rabaisser Jésus au rang de disciple et d'imitateur de Jean-Baptiste, c'est là un blasphème démenti par les déclarations si formelles du précurseur (voir surtout Jean I, 15-30 et suiv.) [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

A la condition que ces déclarations soient authentiques. Rien ne nous le garantit. Personne n'ignore que peu d'historiens se sont fait faute de mettre dans la bouche de leurs héros, non pas les paroles textuelles qu'ils ont prononcées, mais celles que, d'après l'esprit du temps, on était en droit de leur attribuer, et il faudrait vraiment être bien naïf pour croire qu'à un moment de passion religieuse comme celui où ils écrivaient, les biographes de Jésus se soient abstenus d'une forme littéraire qui présentait de si grands avantages.

Si l'on ose soutenir que ce sont les paroles mêmes de Jean-Baptiste qu'ils nous ont rapportées, nous demanderons qu'on nous dise par quel sténographe elles ont été recueillies

Aujourd'hui que Jésus est passé Dieu, tout ce qui tend

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 208.

à l'humaniser s'appelle un blasphème, mais la croyance populaire, qui lui avait octroyé la divinité, n'empêchait pas qu'il eût été un homme soumis à toutes les conditions de l'humanité et, entre autres, au développement de l'intelligence, puisque l'Ecriture nous dit qu'enfant et adolescent, il croissait en science et en sagesse (Luc. II, 52).

L'orthodoxie est donc fort inconséquente avec elle-même en s'indignant qu'il ait pu être le disciple de quelqu'un.

Qu'il ait ou non été le disciple du Baptiste, toujours est-il qu'il est devenu son rival, s'il faut en croire saint Jean lui-même (*S. Jean l'Evangéliste*, ch. III).

Après avoir parlé au verset 25 d'une dispute qui s'était élevée entre les disciples de Jean-Baptiste et les Juifs sur la purification, laquelle n'a, du reste, aucun intérêt ni aucun lien avec la suite de la narration.

« *Et les premiers*, dit-il, *étant venus trouver Jean, ils lui dirent : Maître, celui qui était avec vous au-delà du Jourdain, à qui vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, et tous vont à lui* » (v. 26).

N'est-ce pas d'une naïveté admirable ? Voilà des gens qui ont entendu le témoignage du précurseur, qui savent par conséquent que Jésus est le Messie et que leur maître à eux n'est pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. S'ils avaient un tout petit brin de logique, ils le quitteraient eux-mêmes pour suivre le vrai Sauveur, et ils conseilleraient à Jean de renoncer à ses prédications et à son baptême, désormais inutiles, tandis qu'au contraire ils s'indignent de la concurrence que lui fait Jésus, comme s'il s'agissait de quelque vulgaire contrefacteur.

Il est clair que c'est là une situation créée par l'Evangéliste qui, en ayant besoin pour donner au Baptiste une nouvelle occasion de témoigner, en a arrêté les contours, sans penser à ses criantes anomalies.

Ce qui trahit le travail de la légende, c'est cette incohérence dont elle est coutumière et qu'on retrouve dans l'épisode de l'ambassade envoyée par saint Jean-Baptiste à Jésus (Matth. XI, 2. Luc VII, 18). Après la scène du Jourdain où c'est lui-même qui signale le Messie au peuple, comprend-on que Jean dans sa prison s'étonne des miracles du Christ, dont le bruit est parvenu jusqu'à lui et sente le besoin de s'assurer que ce personnage est bien celui qui doit venir? Comme il est invraisemblable qu'un auteur oublie d'une page à l'autre ce qu'il vient de dire, on a pensé avec raison que, lorsqu'un pareil cas se présentait, le second passage en désaccord avec le premier était dû à une interpolation maladroite. Mais les orthodoxes s'opposent à une explication qui tendrait à ruiner l'autorité des Évangiles, et ils en sont réduits à en chercher péniblement une dans le désarroi où son emprisonnement avait jeté l'âme du Baptiste. Qu'avait-il donc fait pour que le Saint-Esprit l'abandonnât ainsi aux déchirements du doute après lui avoir donné de si belles assurances? Fallait-il qu'il eût toujours la colombe sous les yeux?

Si nous portons notre attention sur les paroles que le quatrième Évangile met dans la bouche de saint Jean-Baptiste, nous remarquons qu'elles ne concordent pas aussi bien avec celles des synoptiques que celles des synoptiques entre elles, mais le sens général est le même. C'est dans les quatre la même reconnaissance du Messie, les mêmes déclarations d'humble soumission à son égard. Seulement dans saint Jean, le premier témoignage est encadré dans une scène d'interrogatoire qui lui appartient en propre, et il se renouvelle plusieurs fois, tandis que les synoptiques n'ont qu'un témoignage. Dans les uns et dans les autres, les idées sont exprimées sans le moindre développement. Il est impossible de voir dans cette forme autre

chose qu'un résumé, non pas de ce que le Baptiste a dit, comme si les Évangélistes avaient eu sous les yeux le recueil de ses prédications, mais de ce que, dans l'opinion du moment, il devait avoir dit.

Certaines expressions sont des expressions chrétiennes, pouvant très bien être comprises par des chrétiens à qui elles étaient familières, mais absolument inintelligibles pour les auditeurs de Jean, comme par exemple : « *Voici l'agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde.* » (Jean, I, 29 et 36).

Quand les Pharisiens lui demandent qui il est et qu'il leur répond : « *Je suis la voix de celui qui crie dans le désert : rendez droite la voie du Seigneur, comme a dit le prophète Isaïe.* » (Jean, I, 23). Cette réponse, très claire pour les chrétiens de la fin du premier siècle qui en avaient fait un précurseur, a dû paraître bien obscure et bien insuffisante aux envoyés du Sanhédrin. Ceux-ci lui font remarquer que, d'après lui-même, n'étant ni le Christ, ni Elie, ni même prophète, il n'a aucun titre pour conférer le baptême à qui que ce soit. C'est éluder la question que de promettre, comme il le fait, un autre baptême bien supérieur au sien. (Voir Jean, I, 26-27).

L'événement le plus important de la rencontre de Jésus avec Jean-Baptiste, et l'on peut dire le seul but de cette rencontre, d'après les synoptiques, c'est le baptême de Jésus.

En lui-même, ce baptême présente de graves objections, et déjà il est insoutenable que Jean-Baptiste ait parlé de son baptême aux personnes accourues pour le recevoir comme d'un baptême provisoire, symbolique et inefficace, en les prévenant que ce n'était pas là le vrai baptême et qu'il devait être remplacé par celui du Christ. Qui donc l'aurait reçu dans ces conditions-là?

D'autre part, s'il avait quelque vertu, comme celle de vous laver de vos péchés et de vous renvoyer meilleur, comment était-il applicable à l'homme-Dieu dont la conscience était toujours pure?

Mais le baptême étant devenu le rite principal de la nouvelle religion, il a fallu trouver quelque chose qui le marquât d'un cachet divin, et c'est ainsi qu'on a supposé que la seconde personne de la Trinité en avait donné l'exemple, sans penser à ce que cette supposition contenait d'anomalies.

Si, comme le veut l'orthodoxie, le baptême de Jésus est historique, comment ne pas s'étonner que saint Jean n'en dise pas un mot et se sépare si nettement des synoptiques dans toute la conduite de son récit, ceux-ci n'ayant qu'une rencontre de Jésus avec Jean-Baptiste, celle qui donne lieu au baptême de Jésus, tandis que saint Jean, ne faisant aucune mention de celle-là, en a deux autres que ne connaissent pas les synoptiques.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il n'y a là aucune difficulté. Chacun des Evangélistes ne raconte que ce qu'il a eu occasion de connaître personnellement. Pour avoir l'histoire complète de Jésus, il faut donc ajouter aux renseignements des uns ceux des autres. Ici, nous reconnaissons trois rencontres de Jésus avec Jean-Baptiste, une première propre aux trois premiers Evangiles avec la scène du baptême, et les deux autres dues à saint Jean.

Quant à l'épisode de l'interrogatoire de saint Jean-Baptiste sur sa mission par les envoyés du Sanhédrin qui ne se trouve que dans le quatrième Evangile, je crois qu'on doit le placer entre la scène du baptême et la seconde ren-

contre, soit la veille du jour où Jésus reparaît au Jourdain après le jeûne de quarante jours et la tentation. Car il ne faut pas oublier qu'en cet endroit le quatrième Evangile a une chronologie très serrée et il indique bien que c'est le lendemain de l'interrogatoire qu'a lieu la deuxième rencontre (Jean I, 29). D'après cela, l'ordre des faits doit être celui-ci : première rencontre et scène du baptême. — Départ de Jésus pour le désert. — Jeûne et tentation. — Interrogatoire de Jean-Baptiste. — Retour de notre Seigneur au Jourdain. — Le lendemain de l'interrogatoire, deuxième rencontre de Jésus avec le précurseur (Jean I, 29). — Le jour suivant : troisième rencontre, vocation de trois apôtres : Jean, André, Simon-Pierre (Jean I, 35). — Le jour suivant, départ pour la Galilée, vocation de Philippe et de Nathanaël (Jean I, 43)[1].

LE PÈRE DIDON

Pour les trois rencontres, je partage entièrement la manière de voir de mon éminent prédécesseur M. l'abbé Bougaud. Je n'ai apporté qu'une variante à son récit en faisant précéder la scène du baptême par l'épisode de l'interrogatoire au lieu de l'en faire suivre. Quand on traite un sujet qui a déjà été traité par un autre, il faut bien particulariser son travail par quelque modification[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Celle-ci n'est pas heureuse, puisque vous rompez ainsi la chronologie établie par saint Jean.

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 205.
[1] *Op. cit.*, tome I, p. 147.

Quant aux singulières lacunes que nous avons relevées dans le quatrième Evangile et que vous comblez si facilement au moyen d'emprunts que vous faites aux trois autres, pensez-vous nous donner le change en disant que les Evangiles ne sont que des recueils de renseignements divers dans lesquels on peut puiser en prenant, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, les matériaux dont on a besoin pour construire l'édifice de la biographie de Jésus?

Nous ne pouvons oublier qu'ils nous sont présentés d'autre côté comme des livres sacrés, des livres inspirés, et, si le Saint-Esprit a eu la moindre part à leur rédaction, nous n'admettrons jamais qu'il ait laissé saint Jean omettre des faits de toute première importance, comme le baptême de Jésus, le jeûne de quarante jours et la tentation, sans même y faire la plus petite allusion.

Ose-t-on dire que saint Jean ne parle pas du baptême de Jésus parce qu'il juge inutile de revenir sur une scène déjà décrite? Il ne paraît pas cependant avoir peur des répétitions, car il reproduit textuellement, en lui donnant un autre cadre, cette parole du Baptiste, citée par les synoptiques : « *Je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers* » (I, 27).

Cette déclaration est dans une forme trop particulière pour avoir été faite deux fois, une première fois dans la scène du baptême et une seconde fois dans le colloque avec les délégués du Sanhédrin, et l'auteur ne la citerait pas comme un trait original et frappant, à titre de réponse à ces délégués, s'il savait qu'elle a déjà servi dans une autre circonstance.

De même, il ne donnerait pas à la descente de la colombe une signification toute différente de celle que les trois premiers Evangiles lui ont donnée au moment du baptême. D'après eux, elle plane sur la tête de Jésus pour

le glorifier et le sacrer, alors que le Baptiste, sachant qu'il est en présence du Messie, vient de le baptiser. D'après le quatrième Evangéliste, au contraire, elle lui sert à le reconnaître, au début de leur rencontre.

On doit donc croire que le quatrième Evangéliste a ignoré la scène du baptême, ou que, la connaissant, au moins en tant que tradition, il l'a supprimée. Car il est bien possible que déjà, au temps où il écrivait, on s'en soit scandalisé en y voyant l'application malséante à une personne divine d'un sacrement expiatoire.

Mais ce qui a dû le choquer surtout, comme incompatible avec la dignité du verbe éternel, c'est la tentation.

Si l'on pouvait n'y voir qu'une allégorie destinée à montrer que dans l'esprit de l'homme-Jésus, élevé désormais au suprême honneur de la Messianité, a pu surgir un mouvement d'orgueil, alors qu'il devait déjà se croire, de par le choix de Dieu, le maître de tous les royaumes de la terre, cette fable ne soulèverait pas plus d'objection que tout poème de ce genre. Mais imposée à la foi, comme une histoire vraie, elle devient insupportable.

Saint Jean la récuse et saint Marc ne lui accorde qu'une simple mention.

Seuls, saint Matthieu et saint Luc la racontent avec détails, et ces détails sont les mêmes, sauf une petite variante. Saint Luc, intervertissant l'ordre des tentations, adopté par saint Matthieu, celle des pains, celle du temple, et celle de la haute montagne, met la seconde après la troisième.

Elles sont aussi impertinentes les unes que les autres ; et, en principe, il n'est pas admissible, comme nous l'avons vu, en parlant de la tentation des habitants de l'Eden, de voir Dieu en lutte avec Satan, lors même que la victoire reste au premier.

Ce conte enfantin est digne en tous points de nos images d'Epinal.

Après le jeûne de quarante jours, on nous dit que Jésus eut faim. La différence entre lui et les simples hommes, ce n'est donc pas qu'il fût à l'abri de la faim, mais qu'il pût rester quarante jours sans manger.

Satan ne le met aucunement en tentation en le défiant de changer des pierres en pains. Ce défi eût été raisonnable de la part de tout autre que l'ange déchu. Car, quoique déchu, en sa qualité d'ange, il ne pouvait pas se tromper sur le personnage auquel il s'adressait. Il n'avait donc pas besoin d'un miracle pour savoir qu'il était en présence de Dieu lui-même.

La réponse de Jésus n'en est pas une pour le démon. Elle passe par-dessus sa tête, et l'on voit que l'épisode des pains n'est là qu'un prétexte à une opposition toute morale et toute littéraire entre la nourriture matérielle et la nourriture spirituelle.

Il n'y a aussi qu'un défi du même genre dans l'invitation de se jeter du haut du temple.

La tentation ne se trouve réellement que dans l'épisode de la haute montagne, et là, elle est tout à fait grossière. Quand Satan prétend que tous les royaumes de la terre lui appartiennent et qu'il les offre à Jésus à condition de l'adorer, on s'étonne que le vrai maître du monde ne lui réponde pas par un éclat de rire. Au lieu de cela, nous avons un renvoi bien pédant à un passage du deutéronome : « *Arrière Satan ; car il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous le servirez lui seul.* »

Cette citation, paraît-il, est foudroyante pour Satan qui, ainsi convaincu d'avoir contre lui la loi de Moïse, n'a plus qu'à se retirer et à se replonger dans son shéol.

Si saint Jean ne parle ni du baptême, ni du jeûne, ni

de la tentation, en revanche les synoptiques ne font aucune mention de la vocation de cinq apôtres qui termine le chapitre Ier du quatrième Evangile, et même nous verrons, quand nous en serons au récit du ministère Galiléen de Jésus, qu'ils ont une vocation des mêmes apôtres dans des lieux et des circonstances différentes, et ils sont si éloignés de croire que de nouvelles rencontres ont eu lieu entre Jésus et Jean-Baptiste qu'ils le font partir pour la Galilée immédiatement après la tentation.

C'est tout à fait arbitrairement qu'entre la tentation et le départ pour la Galilée les harmonistes introduisent un retour au Jourdain qui n'est légitimé que par le besoin de faire accorder ensemble les quatre Evangiles.

En résumé, pour les scènes du Jourdain qui inaugurent la vie publique de Jesus, nous avons deux narrations aussi irréductibles l'une à l'autre que celles de saint Matthieu et de saint Luc pour les scènes de Nazareth et de Bethléem.

Chez les synoptiques : une seule rencontre du Christ et du Baptiste, au cours de laquelle a lieu le baptême — Retraite au désert — Jeûne des quarante jours — Tentation — Départ du désert pour la Galilée.

Chez saint Jean : deux rencontres sans trace de baptême, de jeûne et de tentation — Vocation de cinq apôtres — Départ du Jourdain pour Cana.

QUATORZIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Essais de conciliation entre les faits du ministère Judéen de saint Jean et les faits du ministère Galiléen des synoptiques. — Le ministère Judéen d'après saint Jean.

LE PRÉSIDENT

On a prétendu trouver une grosse difficulté dans ce fait que, d'une part, saint Jean relate toute une série de faits Judéens et même deux faits Galiléens [1] qui ne se trouvent pas dans les synoptiques, et que, d'autre part, il passe sous silence à peu près tout ce qu'ils disent de l'apostolat de Jésus en Galilée. On en a déduit que saint Jean ne pouvait pas être l'apôtre.

Et d'abord, nous demanderons à la critique s'il est vrai-

[1] Le miracle des noces de Cana, et dans un second séjour à Cana guérison à distance du fils d'un employé royal de Capharnaüm.

semblable que l'auteur, quel qu'il soit, du quatrième Evangile ait inventé de toutes pièces les faits qu'il nous rapporte.

L'AVOCAT DU DIABLE

En effet, cela paraît assez difficile. Il a dû y avoir, en Asie-Mineure, un courant de légendes Judéennes sur le Christ, comme il s'en était formé un de légendes Galiléennes. L'auteur du quatrième Evangile aura trouvé sans doute qu'on avait trop négligé de recueillir les premières dont nous ne voyons un faible écho chez les synoptiques que dans la purification du temple et dans les relations de Jésus avec la famille de Béthanie. Dans le milieu philosophique où il écrivait, et où le Messie Juif était devenu le verbe de Dieu, qui sait si, depuis longtemps, on ne s'étonnait pas que le Christ eût été pendant toute la durée de son ministère en contact avec les seuls paysans de la Galilée, et si l'on ne pensait pas qu'il fût plus digne de lui et de sa mission, qu'il eût prêché plutôt à Jérusalem et dans le temple même ?

LE PRÉSIDENT

Ce ne sont là que des suppositions.

L'AVOCAT DU DIABLE

Faute de documents, on en est réduit aux conjectures.

LE PRÉSIDENT

L'Eglise s'appuie sur la tradition pour croire que le

quatrième Evangile est bien de l'apôtre saint Jean. Elle regarde ses nouveaux récits comme un heureux complément aux travaux de ses prédécesseurs, loin d'y voir un démenti à leurs informations.

L'ABBÉ BOUGAUD

Avec un peu d'attention, on parvient à intercaler le texte de saint Jean dans le récit des synoptiques et réciproquement, et, pour moi, la véritable classification des faits est la suivante :

Nous avons laissé Jésus partant du Jourdain pour la Galilée (Jean I, 43), et, le jour même, appelant à lui deux apôtres : Philippe et Nathanaël. Trois jours après, il est aux noces de Cana, où il change l'eau en vin (Jean II, 1). De là, il se rend à Capharnaüm (Jean II, 12). Il y reste très peu de temps. La fête de Pâques était proche, et il désirait la célébrer au temple (Jean II, 13).

Mais, si court que soit son séjour à Capharnaüm, rien n'empêche d'y placer les quelques scènes qu'y signalent les synoptiques et que saint Jean n'a pas cru devoir reproduire, la seconde vocation, définitive cette fois, de Jean, André et Pierre sur le lac, avec, de plus, celle de Jacques, frère de Jean, et, en même temps, la pêche miraculeuse, puis quatre guérisons, la visite à Nazareth, la vocation de saint Matthieu à la porte de Capharnaüm, le sermon sur la montagne.

C'est après ces scènes que se place très convenablement le premier voyage de Jésus à Jérusalem en vue de la Pâque (Jean II, 13).

Son séjour dans la ville sainte est marqué par la purification du temple (Jean II, 14-22), beaucoup de miracles

indiqués en bloc (Jean II, 23) et la conversation avec Nicodème (Jean III, 1, 21).

Les synoptiques ont, comme saint Jean, la purification du temple, mais, pour ne pas interrompre leur récit galiléen, ils n'en parlent qu'à la fin.

Un seul des synoptiques, saint Luc, nous fait part d'un fait Judéen que nous croyons pouvoir placer après la conversation avec Nicodème; c'est l'épisode de l'onction de Notre Seigneur par Marie-Magdeleine dans la maison du pharisien Simon à Béthanie (Luc VII, 36-50).

Après quoi, reprenant le récit de saint Jean, nous avons l'excursion à Enon, près de Salim, où Jésus et ses disciples s'installent pour baptiser, ce qui excite les murmures des disciples de Jean-Baptiste (Jean III, 22-36) ; — le départ pour la Galilée (Jean IV, 3); — le passage par la Samarie (Jean IV, 4) ; — l'entretien avec la Samaritaine (Jean IV, 4-27); — le retour à Cana (Jean IV, 46); — la guérison à distance du fils d'un employé royal de Capharnaüm (Jean IV, 47-54).

Après avoir raconté ce miracle, saint Jean ajoute : *Hoc iterum secundum signum fecit Jesus cum venisset a Judœa in Galilœam.*

Cette phrase dont la construction est si embarrassée, et qui n'a pas toujours été comprise par les traducteurs, est cependant d'une grande lumière. Voici ce que saint Jean veut dire : En revenant une première fois de Jérusalem[1] et du Jourdain après son baptême, Jésus s'était arrêté à Cana et y avait fait un *premier* miracle : le changement de l'eau en vin (*Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana.* Johan II, 11). En revenant de nouveau de Jérusalem, après la

[1] Pourquoi de Jérusalem et du Jourdain? Personne ne dit que Jésus venait de Jérusalem quand il rencontra Jean-Baptiste au Jourdain.

purification du temple, Jésus s'arrête aussi à Cana, et il y fait un miracle, un *second* miracle : la guérison du fils de l'employé (*Hoc iterum secundum signum fecit*, etc.). Ainsi, il y a deux retours de Jérusalem, et à chaque retour un arrêt à Cana, et à chaque arrêt un miracle.

Voilà ce que saint Jean tient à noter, parce que les trois premiers Evangélistes n'avaient parlé que d'un seul retour de la Judée, après lequel ils avaient placé tout le ministère en Galilée, jusqu'au départ final pour Jérusalem. Il en résultait une certaine obscurité. Et ce qui l'augmentait encore, c'est que les trois Evangélistes, ne parlant que d'un seul retour, ne semblaient pas parler du même ; saint Luc, parlant certainement du premier, puisqu'il le rattache au baptême et à la tentation au désert (Luc IV, 14) ; saint Matthieu et saint Marc plutôt du second, puisqu'ils lui donnent pour cause l'arrestation de Jean-Baptiste (Matth. IV, 12 ; Marc I, 14). Saint Jeau dissipe toutes ces obscurités, en établissant qu'il y a eu deux retours de Judée en Galilée, le premier après le baptême, le second après l'époque de l'emprisonnement de Jean-Baptiste ; et qu'entre ces deux retours, separés par plusieurs mois d'intervalle, il y a toute une série de faits : l'établissement de Jésus à Capharnaüm, la purification du temple de Jérusalem, l'entretien avec Nicodème, une mission en Judée pendant que Jean-Baptiste était encore libre, etc.

Voilà de ces coups de lumière qui suffiraient, à eux seuls, pour faire de l'Evangile de saint Jean une œuvre inappréciable[1].

Si saint Jean ne cite que ce miracle en Galilée et si, dès le début du chapitre suivant, il parle du second voyage de Jésus à Jérusalem, ce n'est pas qu'il ignore les autres

[1] *Op. cit.* Tome II, p. 271, note.

faits Galiléens, mais il passe outre, pressé qu'il est de reprendre son récit Judéen. C'est comme s'il nous renvoyait aux synoptiques pour cette partie de la biographie de Jésus sur laquelle il juge qu'il n'y a pas à revenir.

Sa chronologie est ici assez vague. Ce qui ramène le Sauveur à Jérusalem, c'est une nouvelle fête qu'il appelle la fête des Juifs. On a beaucoup disputé sur ce que pouvait être cette fête des Juifs ; nous pensons que celle qu'il désigne ainsi est la fête des Tabernacles qui avait lieu le 4 octobre.

S'il en est ainsi, la durée du séjour de Jésus en Galilée après son premier voyage à Jérusalem peut être évaluée à plusieurs mois pendant lesquels il est facile de placer tous les faits rapportés par saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, d'abord à Capharnaüm, où Jésus guérit le serviteur du centurion, puis à Naïm où il fait une résurrection et où il reçoit la députation de deux disciples de Jean-Baptiste à la suite de laquelle se passe le drame qui se termine par sa décapitation, puis sur le lac où notre Seigneur continue ses prédications et d'où il part pour aller au pays des Géraséniens. Après quoi, il rentre à Capharnaüm, ressuscite la fille de Jaïre et envoie ses apôtres en mission.

Il part enfin pour Jérusalem, le 4 octobre, comme nous l'apprend saint Jean, en vue d'assister à la fête des Tabernacles, deuxième voyage que ne mentionnent pas les synoptiques dont la méthode est de donner d'un seul trait tout le ministère Galiléen (Jean V, 1).

Ce second séjour dans la ville sainte n'est signalé que par la guérison du pauvre homme, malade depuis trente-huit ans, qui se traînait à la piscine Bethsaïda (Jean V, 2), miracle qui donne lieu à d'importantes déclarations de Jésus sur sa mission et ses relations avec le père.

Au chapitre VI du quatrième Evangile, nous retrouvons notre Seigneur en Galilée, et même au delà du lac où saint Jean se rencontre avec les synoptiques dans la citation qu'il fait du miracle de la multiplication des pains. C'est là que, d'après saint Jean, notre Seigneur annonce pour la première fois le mystère de l'Eucharistie et fait pressentir la trahison de Judas.

Au chapitre VII : départ en vue de la fête de Pâques, comme chez les synoptiques, pour le troisième et dernier voyage à Jérusalem où vont s'accomplir, au milieu de péripéties rapportées par les quatre Evangiles, la passion, le sacrifice de la croix, la résurrection et l'ascension.

LE PÈRE DIDON

Vous avez très bien montré où est le nœud de la question. Tout pivote sur le fait de l'arrestation de saint Jean-Baptiste au temps duquel doit être reportée la date du départ pour la Galilée, indiqué par les synoptiques après la tentation, puisque sur les trois, il y en a deux, saint Matthieu et saint Marc qui ont soin de préciser et de dire que ce départ n'a lieu qu'après l'emprisonnement du précurseur.

Votre système se base très logiquement sur cette circonstance. Mais il fallait y rester fidèle, et c'est ce que vous n'avez pas fait; c'est y contredire que de placer des faits galiléens empruntés aux synoptiques entre les noces de Cana et le premier voyage à Jérusalem, car, à cette époque, saint Jean-Baptiste était encore libre et continuait à baptiser au Jourdain (Jean III, 23). Tout ce voyage du Jourdain à Cana, avec très court séjour à Capharnaüm jusqu'à

la fête de Pâques, qui doit ramener notre Seigneur en Judée, est un voyage exclusivement johannique.

Les trois premiers Évangélistes l'ont certainement connu, mais ils ne l'ont pas compris dans leur récit, parce que ce voyage, pour eux, n'était qu'un intermède. Quand ils parlent du départ de Jésus pour la Galilée, ils entendent un départ définitif, en vue d'un établissement et d'un séjour continu.

Il faut donc renoncer à entremêler le récit de saint Jean avec celui des synoptiques et prendre résolument son parti de les isoler.

A mon avis, l'intervalle que vous réclamez si judicieusement entre les versets 11 et 12 du quatrième chapitre de saint Matthieu, entre les versets 13 et 14 du premier chapitre de saint Marc et les versets 13 et 14 du quatrième chapitre de saint Luc, est un intervalle qu'il est permis d'élargir beaucoup plus que vous ne l'avez fait [1] et qui doit comprendre tous les faits du quatrième Évangile, de manière à faire coïncider le départ pour la Galiée des synoptiques avec celui qu'il indique, non pas au chapitre Ier, verset 43, mais au chapitre VI, verset 1.

En suivant cette méthode, la suite des faits serait celle-ci :

Après la tentation, Jésus retourne au Jourdain. De là, il se rend à Cana et de Cana à Capharnaüm. Il en part pour son premier voyage à Jérusalem. Après un certain temps passé en Judée, il revient à Cana d'où il repart pour son deuxième voyage à Jérusalem qui termine son ministère Judéen et à la fin duquel les quatre Évangélistes se trouvent d'accord pour le faire retourner en Galilée (Mat-

[1] D'après le calcul de la date probable de l'arrestation de saint Jean-Baptiste, cet intervalle serait à peu près d'un an et demi.

thieu IV, 12; Marc I, 14; Luc IV, 14; Jean VI, 1), et c'est alors que commence véritablement le ministère galiléen dont les synoptiques ont écrit l'histoire et dont saint Jean s'est borné à relever un seul épisode, le miracle de la multiplication des pains.

Permettez-moi aussi une rectification de détail. Il y a beaucoup de raisons pour que la fête dont parle saint Jean (V, 1), et qu'il désigne sous le nom de fête des Juifs, ne soit ni la fête de Pâques, comme on l'a prétendu, ni la fête des tabernacles, d'après l'opinion que vous avez suivie, mais la fête des prurim qui avait lieu le 2 février. C'est cette fête qui, à mon avis, motive le second voyage à Jérusalem.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qui résulte de cette discussion, c'est que les harmonistes se trouvent eux-mêmes en très grande désharmonie.

Nous sommes en présence de deux systèmes orthodoxes, tous deux revêtus des plus hautes approbations ecclésiastiques. Admettons, mon révérend père, qu'il n'y ait plus que le vôtre, comment avez-vous pu un seul instant en accepter le point de départ et songer qu'on pourrait couper ainsi arbitrairement par un intervalle d'un an et demi, ou même par le plus petit intervalle, le récit continu des synoptiques? Sans le besoin de trouver une place pour celui de saint Jean, vous n'auriez jamais eu une pareille idée. Non seulement vous ne tenez aucun compte de l'enchaînement naturel des textes, mais encore la date de l'arrestation de saint Jean-Baptiste, qui sert de base à votre combinaison, ne s'obtient qu'au moyen de conjectures fort contestables.

Sans suivre pas à pas votre argumentation, et, sans discuter la question de savoir si le moment de la mort de l'impératrice Livie peut vraiment servir à préciser la date de l'incarcération de Jean-Baptiste [1], ouvrons les Évangiles au point où se termine la scène de la tentation, et lisons de bonne foi ce qui se trouve à la suite.

SAINT MATTHIEU

Fin de la tentation. « *Alors le Diable le laissa, et en même temps les Anges s'approchèrent, et ils le servaient.* » (IV, 11).

Départ pour la Galilée. « *Or Jésus, ayant entendu dire que Jean avait été mis en prison, se retira dans la Galilée.* » (IV, 12).

SAINT MARC

Fin de la tentation. « (Dans le désert) *il était tenté par Satan; et il était parmi les bêtes sauvages, et les Anges le servaient.* » (I, 13).

Départ pour la Galilée. « Mais après que Jean eût été mis en prison, Jésus vint dans la Galilée, prêchant l'Évangile du royaume de Dieu. » (I, 14).

SAINT LUC

Fin de la tentation. « *Le Diable, ayant achevé toutes ses tentations, se retira de lui pour un temps.* » (IV, 13).

Départ pour la Galilée. « *Alors Jésus, par la vertu de l'Esprit, s'en retourna en Galilée...* » (IV, 14).

[1] La *Vie de Jésus-Christ*. Tome II, p. 396.

Y a-t-il au monde quelque chose de plus clair, et ne faut-il pas être obsédé du désir de faire triompher un système pour essayer de rompre un tissu aussi serré ?

Quel est l'historien assez féru de concision pour, lorsqu'il présente ainsi une série de faits se succédant sans interruption, ne pas dire un mot de plus et avertir le lecteur que ces faits qu'il rapproche sont néanmoins séparés par un long espace de temps ?

Mais l'emploi par saint Matthieu et saint Luc des conjonctions *or* et *alors* achève de leur imprimer un caractère indéniable d'instantanéité, et la grammaire vient ici en aide au bon sens pour écarter toute possibilité d'intercalation.

Maintenons donc avec assurance qu'en annonçant le départ pour la Galilée après la tentation, les synoptiques ont entendu un départ immédiat et non un départ à échéance éloignée. Deux d'entre eux ajoutent que ce départ a été précédé de l'emprisonnement de Jean-Baptiste. Qu'est-ce que cela prouve ? Tout simplement qu'en suivant des informations plus ou moins certaines, ils avaient cru que cet emprisonnement venait d'avoir lieu. Le renseignement contraire que nous trouvons dans saint Jean (Jean III, 23) montre que sur ce fait la tradition était restée flottante.

Si, comme cela nous paraît évident, on doit conserver au départ pour la Galilée après la tentation dans les trois premiers Evangiles son caractère d'instantanéité, il en résulte une complète et permanente scission entre le quatrième Evangile et les synoptiques, Jésus ne pouvant pas avoir rayonné autour du lac dans le même temps où saint Jean le fait évoluer de Cana à Jérusalem et de Jérusalem à Cana.

Ce qui devrait décourager les efforts des harmonistes,

c'est que les deux seuls faits que saint Jean se trouve avoir en commun avec les synoptiques avant le miracle de la multiplication des pains, y sont rapportés de manière à ce que sa version ne puisse être adoptée sans rejeter celle des autres.

Ces deux faits sont : la vocation de trois apôtres (Jean I. 37-42) et la purification du temple (Jean II. 14-22).

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Ces divergences nous embarrassent beaucoup moins que vous ne pensez.

L'AVOCAT DU DIABLE

Nous en reparlerons.

Parmi les faits qui n'appartiennent qu'à saint Jean, quand ce sont des miracles, ils sont évidemment légendaires, et quand ce sont des entretiens, il est facile de voir qu'ils sont apocryphes.

Déjà nous avons fait remarquer, dans notre neuvième Conférence, sur les miracles de Jésus, à quel point étaient choquants les détails du miracle de Cana et ceux de la guérison d'un incurable à la piscine de Bethsaïda.

Le signe de la colombe est puéril. Le Saint-Esprit n'avait pas besoin de se déguiser en oiseau pour porter le précurseur à reconnaître le Messie. Il y a là une idée inspirée par le goût des petites images pieuses.

L'expulsion des marchands du temple avec ce détail du fouet, sans que les nombreux garçons bouchers ainsi maltraités aient esquissé la moindre résistance, ne tient pas debout. On ne conçoit guère d'ailleurs cette brutalité

contre des gens qui ne faisaient que profiter d'une tolérance.

La guérison du fils d'un officier de Capharnaüm a tant de ressemblance avec celle du *fils*, d'autres traduisent : du *serviteur* d'un centenier, racontée par les synoptiques, qu'on ne peut s'empêcher de penser que l'une est une variante de l'autre, ce qui ne peut avoir lieu que pour des récits imaginaires.

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Pour nous, nous avons le bon esprit de ne nous choquer de rien et de tout admirer.

Quant aux paroles du Christ dans ses deux entretiens si importants, l'un avec le Pharisien Nicodème, l'autre avec la Samaritaine, elles portent avec elles l'empreinte du divin révélateur.

L'AVOCAT DU DIABLE

Nicodème, qu'il ait existé ou non, nous paraît être évoqué fictivement par l'Evangéliste pour servir d'interlocuteur à Jésus-Christ. Ce qui nous le fait croire, c'est la manière dont il répond, faisant montre d'une bêtise qui est devenue proverbiale et qui, n'étant pas naturelle de la part d'un pharisien de haute marque, est par conséquent factice. Cette bêtise est évidemment là pour faire ressortir le génie transcendant du maître. C'est l'ombre au tableau. Mais ici l'ombre est très forte. (Voir le Dr Strauss. *Vie de Jésus*, tome I, p. 675).

Ce Nicodème ne s'évanouit pas cependant après l'entretien, comme les bergers et les Mages du récit de l'enfance. On le voit reparaître dans le même Evangile deux fois

encore, une première fois dans le sanhédrin, où il fait entendre une faible protestation en faveur du Christ (Jean VII. 50), et une seconde fois au moment de l'embaumement (Jean XIX, 39). On ne comprend guère qu'il s'en soit tenu à cette timide sympathie. Favorisé d'une révélation spéciale, il semble qu'il aurait dû se faire chrétien et devenir un père de l'Eglise. L'influence de Jésus a eu ici des effets bien médiocres.

Outre l'exagération de son incompréhension, ce qui pourrait faire douter de la réalité du personnage ou du rôle que lui fait jouer saint Jean, c'est qu'aucun des autres Evangélistes n'en fait mention. Comment, ayant eu l'honneur d'approcher le Seigneur et de le servir dans deux circonstances, a-t-il pu rester inconnu de la tradition suivie par les synoptiques?

Si Nicodème eût été moins obtus, au lieu de s'obstiner à prendre au sens charnel la renaissance dont lui parle Jésus, c'est-à-dire la régénération par le baptême, il aurait pu lui faire quelques questions sur cette monstrueuse théorie de la grâce, distribuée aux hommes avec le même caprice que le souffle du vent. (Jean III, 8). Il se serait étonné que Jésus, au verset 11, tombe tout d'un coup dans l'incohérence, en se posant, à propos d'un point de doctrine, comme témoin *oculaire*, et en se plaignant de l'incrédulité des gens à un homme qui venait de faire un acte de foi (v. 11) [1]. Il aurait relevé ce malentendu qui fausse l'entretien, lorsque le maître lui dit : « *Si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du ciel?* » (v. 12); car : 1° Nicodème est tout disposé à le

[1] Comme on voit bien ici que c'est l'Evangéliste qui parle, oubliant qu'il fait parler Jésus.

croire, mais il ne le comprend pas, ce qui est très différent ; 2° ce n'est pas des choses de la terre que Jésus vient de l'entretenir, car il n'y a rien de plus surnaturel et de plus mystérieux que la vertu de la grâce renfermée dans un sacrement. Enfin, il se serait plaint de ce que, lui voyant l'esprit si fermé, Jésus, au lieu de se mettre à sa portée, achève de le désorienter par des symboles et des figures (v. 13 et 14).

Donc, ce dialogue n'a rien d'historique, pas plus que les dialogues de Jésus-Christ et du fidèle dans l'Imitation, et le docteur Strauss y voit le type des discours du quatrième Evangéliste.

« *Il aime*, dit-il, *à les faire commencer en forme de dialogue, et le mobile de ce dialogue est le contraste tranché entre le sens spirituel des discours de Jésus et le sens charnel qu'y trouvent les interlocuteurs ; mais, la plupart du temps, le dialogue se change en un discours suivi dans lequel l'écrivain confond la personne de Jésus avec la sienne, et où il lui arrive non rarement de faire tenir à Jésus, sur lui-même, un langage qui n'a pu être tenu que par Jean sur Jésus* » (Tome I, p. 686).

L'entretien avec la Samaritaine est aussi suspect que l'entretien avec Nicodème.

Pas plus dans celui-là que dans l'autre, les paroles de Jésus n'ont pu être recueillies *de auditu*, car, il s'est également passé sans témoin.

Dans le dialogue, rien ne paraît naturel.

Il n'est pas naturel que la femme, à qui Jésus demande à boire, sache tout de suite qu'il est Juif : « *Comment*, dit-elle, *vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine ? Car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains* ». (Jean IV, 9).

Il n'est pas naturel de lui voir alléguer que les Juifs

n'ont pas de commerce avec les Samaritains à propos d'une action aussi simple que celle de demander un peu d'eau quand on a soif.

Les Juifs et les Samaritains avaient beau se détester, quand un Juif passait par la Samarie, il fallait bien qu'il s'adressât à des Samaritains pour l'héberger et lui donner des vivres.

La preuve, c'est que si les disciples de Jésus ne sont pas là, c'est qu'ils ont été à la ville pour acheter à manger (v. 8).

Lorsque Jésus lui dit que si elle le connaissait, ce serait elle qui lui demanderait à boire, et qu'il lui donnerait de l'eau vive, il n'est pas naturel qu'elle lui réponde : « *Vous n'avez pas de quoi puiser* » (v. 11). Son interlocuteur l'ayant avertie qu'il avait le don de Dieu, elle devrait penser que ce n'est pas à des moyens ordinaires qu'il aura recours, lors même que l'eau vive dont il parle serait de l'eau matérielle.

Jésus attache le privilège de la vie éternelle à l'eau qu'il promet. Comment la femme croit-elle encore qu'il s'agit d'eau véritable, et que, si on lui en donne, elle sera dispensée de revenir au puits ? (v. 15).

Est-il convenable que Jésus ait choisi une femme tarée pour lui faire la révélation de sa mission, et lui ait parlé comme si elle représentait la Samarie ?

Quand il lui dit : « *Vous adorez ce que vous ne connaissez point ; pour nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs* », on sent que ce n'est pas lui qui parle, mais un chrétien d'Ephèse, parlant, non à des Samaritains, mais à des Asiates.

Jésus annonçant à la femme un nouveau culte, on ne voit pas bien comment cette assurance lui fait venir à l'esprit l'idée du Messie. Le Messie, d'après l'opinion courante,

devait être le sauveur du peuple, mais non inaugurer une nouvelle religion.

Concluons de toutes ces remarques qu'il n'y a là qu'une scène arrangée pour procurer à Jésus l'occasion d'affirmer qu'il est le Messie.

Si on examine ensuite les rapports de Jésus avec les Samaritains, on constate une contradiction singulière entre sa conduite, vis-à-vis d'eux dans cette circonstance, et celle qui lui est prêtée plus tard par les synoptiques. Le docteur Strauss a relevé tous les passages où il leur est tour à tour favorable et défavorable, sans que la cause de ce changement de sentiments soit indiquée (*Vie de Jésus*. Tome I, p. 549).

QUINZIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Le Ministère Galiléen

LE PRÉSIDENT

Cette période de la vie de Jésus occupe dans le premier Évangile un peu plus de quatorze chapitres, de IV-13 à XIX ; dans le second, un peu plus de neuf, de I-14 à X ; dans le troisième, un peu plus de cinq, de IV-14 à IX-50. Le quatrième n'a qu'un chapitre qui lui soit consacré, le sixième.

L'Eglise n'a jamais douté qu'on pût faire concorder ces documents de manière à classer les faits qui y sont relatés dans un ordre chronologique.

L'AVOCAT DU DIABLE

L'Eglise n'a jamais douté de rien. Mais quelles singulières histoires que celles de nos Évangélistes ! Ils accu-

mulent les actes, les discours, les paraboles, les discussions, sans qu'on puisse savoir lequel des quatre en donne le véritable enchaînement, si tant est qu'il y en ait un. Aussi lorsqu'on voit des écrivains aussi sérieux que M. Wallon mettre sur le même pied de pareils historiens et ceux de Napoléon et de la Révolution Française [1], on est tenté de leur demander s'ils ont bien lu les textes dont ils parlent.

Dans ces textes, tout est vague ; tout est flottant. Rares sont les points de repère qui permettent de mesurer le temps et de désigner le lieu. Les intervalles entre tel déplacement et tel autre sont quelquefois déterminés par l'indication d'une ou deux circonstances qui permet quelque calcul. Le plus souvent, rien ne vient nous aider à apprécier leur durée. Quelques évolutions sont précisées par des noms de lieu : Nazareth, Capharnaüm, Gérasa ou Gadara, le pays de Tyr et de Sidon, Magédan ou Magdala, Césarée de Philippe, Naïm, Bethsaïde. Mais bien des actes se passent dans des endroits incertains, sur le lac ou près du lac, sur une colline, sur un chemin, en route, au bord d'un champ. La transfiguration elle-même s'opère sur une montagne innommée, et, sans la tradition, toujours complaisante, à qui il a plu de la désigner, nous ne saurions pas que c'est le mont Thabor.

A quoi se réduit donc ce témoignage dont l'orthodoxie fait tant d'état ? Si nous avions ici de véritables témoins, au lieu d'écrire quatre biographies indécises, confuses et discordantes, ils se seraient entendus, ayant été les disciples d'un même maître, pour n'en faire qu'une, signée de tous, en mettant en commun leurs souvenirs les plus précis. Ils auraient ainsi suivi pas à pas leur héros, de manière à nous donner un récit sans lacune et sans contradiction et à nous

[1] *L'Autorité de l'Evangile*, p. 10.

représenter les faits dont ils nous répondaient avec autant de clarté que si nous y avions assisté nous-mêmes.

A bien dire, nos quatre Evangiles ne sont pas de véritables biographies de Jésus. Elles n'en ont que la forme et l'apparence. En réalité, ce ne sont que des canevas où se trouvent piqués un certain nombre d'échantillons de ses actes et de ses sentences. Quand ces faits se passaient-ils ? En ce temps-là. Où ont-ils eu lieu ? Dans la rue, en ville, à la campagne, dans une maison, dans une barque, etc. Ils ne se suivent, la plupart du temps, que parce que l'auteur les a mis à la suite les uns des autres, sauf quelques-uns dont le lien est marqué par ces expressions : alors, après cela, le jour suivant, six jours après, etc., etc.

Même en ne les considérant que comme canevas, comprend-on qu'un des quatre, le quatrième, n'ait trouvé à y mettre que trois échantillons : la multiplication de cinq pains et de deux poissons, la marche sur la mer et le discours Eucharistique, tandis que saint Matthieu cite vingt et un miracles et cinq vocations d'apôtres ; saint Marc, cinq vocations d'apôtres et dix-huit miracles, et saint Luc également, cinq vocations d'apôtres et dix-neuf miracles, sans compter les discours, paraboles, instructions, préceptes, discussions et déclarations ?

Un point sur lequel tous sont d'accord, c'est la désignation de Capharnaüm comme ayant été en Galilée la résidence habituelle de Jésus, le point central autour duquel il a rayonné (Matth. IV, 13. — Marc, I, 21. — Luc, IV, 31. — Jean, II, 12, VI, 17-60).

D'après saint Luc, Jésus avait déjà visité Capharnaüm avant de s'y établir (IV, 23). Il n'y revient dans ce but qu'après avoir été repoussé de Nazareth, et c'est cet insuccès, et non le désir d'accomplir la prophétie d'Isaïe (IX, 1) qui le décide à changer de résidence.

Saint Matthieu et saint Marc l'y amènent au contraire directement et dès le début, bien avant qu'il n'ait été repoussé de Nazareth ; saint Marc, sans l'allégation d'aucun motif, et saint Matthieu, uniquement dans le but de réaliser la prophétie.

A partir de ce moment, l'harmonistique se trouve en présence des plus graves difficultés ; car, si les trois premiers Évangiles ont été appelés synoptiques, c'est pour l'ensemble et au regard du quatrième ; mais, pour les détails, les divergences viennent faire concurrence aux ressemblances dans une large mesure.

L'ABBÉ BOUGAUD

Les divergences disparaissent avec un peu d'arrangement et de bonne volonté, et quant aux lacunes, elles se comblent facilement en complètant les textes les uns par les autres. Pour moi, voici comment j'ai entendu la suite des événements :

1° Entre les noces de Cana et le premier voyage à Jérusalem.

Vocation définitive des apôtres : Jean, André, Simon-Pierre et Jacques le Majeur, après une pêche miraculeuse (Matth. IV, 18-22; Marc I, 16-20 ; Luc ,V 2);

Guérison d'un possédé dans la synagogue de Capharnaüm (Marc I, 23; Luc IV, 33);

Guérison de la belle-mère de Pierre (Matth. VIII, 14 ; Marc I, 30 ; Luc IV, 38);

Un grand nombre de guérisons indiquées en bloc (Matth. VIII, 16 ; Marc I, 32; Luc IV, 40);

Le lendemain, Jésus se retire sur une montagne voisine de la ville (Marc I, 35; Luc IV, 42);

Il en descend à l'appel de Pierre, et dans la foule il

guérit un lépreux (Matth. VIII, 2; Marc I, 40; Luc V, 12);

Jésus se retire dans un lieu écarté (Marc I, 45; Luc V, 16);

Au bout de quelques jours, il rentre dans la maison de Pierre (Marc II, 1);

Guérison du paralytique amené par le toit (Marc II, 3; Luc V, 18);

Vocation de Matthieu ou Lévi, péager, à la porte de Capharnaüm (Matth. IX, 9; Marc II, 14; Luc V, 27);

Dîner chez Lévi. Murmures des Pharisiens à propos de ce dîner. Ils opposent la conduite des disciples de Jean-Baptiste à celle des disciples de Jésus (Matth. IX, 10; Marc II, 15; Luc V, 29);

Visite de Jésus à Nazareth. Il en est chassé (Luc IV, 16);

Retour à Capharnaüm et au lac. Sermon sur la montagne (Matth. V, VI et VII) [1].

2° Entre le premier voyage à Jérusalem et le second :

Au retour du premier voyage, après s'être arrêté à Cana où eut lieu, d'après saint Jean, la guérison à distance du fils d'un employé royal de Capharnaüm, Jésus retourne dans cette ville.

Guérison du serviteur d'un centurion romain (Matth. VIII, 5; Luc VII, 6);

Jésus va à Naïm. Résurrection du fils d'une veuve (Luc VII, 11);

Députation de deux disciples de Jean-Baptiste, alors en prison (Matth. XI, 2; Luc VII, 18);

Décapitation de saint Jean-Baptiste (Matth. XIV, 3; Marc VI, 17; Luc VII, 9);

Jésus va au pays des Géraséniens. Guérison d'un possédé (Matth. VIII, 28; Marc V, 1; Luc VIII, 26);

[1] *Op. cit.*, tome II, ch. IV.

Retour à Capharnaüm. Résurrection de la fille de Jaïre (Matth. IX, 18; Marc V, 22 ; Luc VIII, 41);

Guérison de l'hémorroïsse (Matth. IX, 20; Marc V, 25; Luc VIII, 43) ;

Institution et mission des douze (Matth. X, 1; Marc III, 13; Luc VI, 13 et IX, 1)[1].

3° Du deuxième voyage à Jérusalem au troisième et dernier :

Jésus, parti le 4 octobre 780 pour Jérusalem, rentre en Galilée à la fin d'octobre, et y demeura jusqu'en septembre 781 ;

Institution et mission des soixante-douze disciples (Luc X, 1) ;

Jésus refuse de se rendre au palais d'Hérode et se retire à Bethsaïda-Julias, dans les états de Philippe ;

Multiplication de cinq pains et deux poissons (Matth. XIV, 13 ; Marc VI, 31; Luc IX, 10 ; Jean VI, 3);

Jésus se retire dans un lieu écarté. Les apôtres s'embarquent seuls pour regagner la rive occidentale ;

Jésus marche sur la mer pour les rejoindre (Matth. XIV, 23; Marc VI, 46; Jean VI, 15) ;

La foule le retrouve à Capharnaüm. Discours eucharistique (Jean VI, 24) ;

Pour échapper aux embûches d'Hérode, Jésus va dans le pays de Tyr et de Sidon. Guérison de la fille d'une cananéenne (Matth. XV, 21 ; Marc VII, 24) ;

Après ce miracle, Jésus retourne dans les états de Philippe sur la rive orientale du lac, à Dalmanutha. Il y est rejoint par les Pharisiens (Marc VIII, 10) ;

Sa mère et ses frères viennent pour l'emmener (Matth. XII, 46; Marc III, 21 et 31 ; Luc VIII, 19);

[1] *Op. cit.*, tome II, ch. VI, VII et VIII.

Il se rend à Béthsaïda et y guérit un aveugle-né et un sourd-muet (Marc VIII, 22, VII, 32);

Seconde multiplication, cette fois de sept pains (Matth. XV, 32; Marc VIII, 1);

Jésus quitte encore la Galilée et se retire au nord à Césarée de Philippe;

Proclamation de sa messianité par saint Pierre et institution de la Papauté (Matth. XVI, 16; Jean VI, 70; Marc VIII, 19);

Jésus annonce à ses apôtres son retour glorieux (Matth. XVI, 28; Marc VIII, 39; Luc IX, 27);

Six jours plus tard : la transfiguration (Matth. XVII, 1; Marc IX, 1; Luc IX, 28);

Au bas de la montagne, il guérit un enfant épileptique (Matth. XVII, 14; Marc IX, 16; Luc IX, 38);

Il retourne à Capharnaüm, et de là part pour son troisième et dernier voyage à Jérusalem, où il se rend pour assister à la fête des tabernacles, en septembre 781 (Matth. XIX, 1; Marc. X, 1; Luc IX, 50; Jean VII, 10) [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Demandez au père Didon ce qu'il pense de votre classification.

LE PÈRE DIDON

Je dois dire que je la trouve assez défectueuse, et c'est en partie pour cela que j'ai écrit mon livre.

Et d'abord, comme je l'ai établi, c'est seulement après le second voyage à Jérusalem, et non après les noces de

[1] *Op. cit.*, Tome II, ch. IX à XIII.

Cana, que M. l'abbé Bougaud devait fixer le commencement de l'apostolat de notre Seigneur en Galilée.

Saint Luc place très logiquement la visite à Nazareth au début même, puisque c'est son insuccès dans sa ville d'origine qui détermine Jésus à aller s'établir à Capharnaüm. Pourquoi M. l'abbé Bougaud la transpose-t-il et la met-il après le dîner chez Lévi?

Beaucoup plus tard, saint Matthieu (VIII, 54) et saint Marc (VI, 1) mentionnent aussi une visite à Nazareth. Rien n'empêche d'y voir une seconde tentative de la part de notre Seigneur pour triompher de l'incrédulité des siens.

M. l'abbé Bougaud, ne parlant pas de cette seconde visite, l'a sans doute confondue avec la première racontée par saint Luc. Mais alors, comment explique-t-il que saint Matthieu et saint Marc la citent si longtemps après, en l'encadrant dans d'autres circonstances?

L'AVOCAT DU DIABLE

Permettez-moi de vous interrompre un instant, mon révérend père. Vous voulez qu'il y ait deux visites. Pourquoi deux? C'est trois qu'on est entraîné à supposer. Car celle de saint Matthieu n'est pas non plus encadrée par les mêmes événements que celle de saint Marc. Mais comment distinguer ces dernières, alors qu'elles sont racontées presque dans les mêmes termes?

Et, quand on voit que chacun des trois raconte la sienne comme si elle était unique, n'est-il pas naturel de penser que les trois n'en font qu'une, et que, si elles occupent dans les Evangiles des places différentes, c'est que leur chronologie était restée flottante dans la tradition?

Mais je pense que vous avez encore bien des rectifications à apporter au travail de M. l'abbé Bougaud.

LE PÈRE DIDON

Je suis d'accord avec M. l'abbé Bougaud pour l'ordre dans lequel il met les faits qui, d'après moi, doivent suivre la visite à Nazareth, rapportée par saint Luc.

Vocation définitive de Jean, André et Simon, et vocation de Jacques le Majeur.

Guérison d'un possédé à Capharnaüm.

Guérison de la belle-mère de Pierre.

L'AVOCAT DU DIABLE

Une grosse question a été soulevée par la critique au sujet de la vocation des apôtres Jean, Pierre et André, déjà mentionnée par le quatrième Evangile dans un autre endroit (les bords du Jourdain) et dans une tout autre circonstance.

C'est cette question que nous avons réservée et dont nous avons maintenant à chercher la solution.

En disant qu'il s'agit ici d'une vocation *définitive*, vous faites entendre que la difficulté s'évanouit si l'on suppose qu'il y a eu deux vocations, une première, celle du quatrième Evangile, temporaire, et, on peut dire, éphémère, puisque, le jour même, les trois Apôtres retournent à leurs filets, et une seconde à partir de laquelle ils partent avec leur maître pour ne plus le quitter.

Mais tout s'oppose à cette explication. Car d'abord saint Jean rapporte ces trois vocations dans des termes qui leur donnent bien le caractère des vocations définitives, sans faire la moindre allusion à un renouvellement qui en aurait été fait plus tard.

Ensuite, il n'est pas naturel que ces premiers disciples, dont deux abandonnaient Jean-Baptiste pour le suivre, le

quittent ainsi sans plus s'occuper de lui, alors qu'ils savaient déjà qu'il était le Messie. Jésus se serait donc passé de leur assistance pendant toute cette première période de son apostolat que nous avons appelé le ministère judéen, c'est-à-dire depuis les noces de Cana jusqu'au troisième retour en Galilée, indiqué par saint Jean (VI, 1) !

Le premier miracle, cité par saint Marc et saint Luc, la guérison du possédé, ne se trouve pas chez saint Matthieu. Peut-être est-il compris dans ceux qu'il signale en bloc (IV, 24).

Mais la place qu'il assigne à la guérison de la belle-mère de Pierre forme contradiction avec celle que lui donnent les deux autres, tant elle est bien encastrée dans deux événements postérieurs : la guérison du serviteur du centurion et le départ de Jésus pour le pays des Géraséniens.

Ce n'est plus ici concilier les textes, mais en rejeter un sur trois, que d'adopter la version des deuxième et troisième Evangiles.

Pour ce qui concerne la guérison d'un lépreux, en lisant l'abbé Bougaud, on croirait qu'elle a eu lieu à Capharnaüm, le lendemain de la guérison de la belle-mère de Pierre, car il nous présente ce lépreux comme faisant partie de la foule qui entourait Jésus au moment où il venait de descendre de la montagne où il s'était retiré (tome II, p. 227).

LE PÈRE DIDON

C'est une erreur que j'ai tenu à rectifier. Jésus, ramené par Pierre du lieu désert où il s'était isolé, s'en va évangéliser les environs de Capharnaüm, et c'est au cours de ce voyage qu'il guérit le lépreux. Les trois Evangélistes le disent.

L'AVOCAT DU DIABLE

Et saint Matthieu ajoute que c'est également au cours de ce voyage, et non, comme on le voit, dans le livre de M. l'abbé Bougaud, après la vocation de Lévi, que Jésus prononça le sermon sur la montagne.

LE PÈRE DIDON

Sans doute et si, moi-même je ne l'ai pas mis à son rang chronologique, c'était pour lui consacrer un chapitre à part.

L'AVOCAT DU DIABLE

Soyons franc, vous n'avez pas essayé de le mettre à son rang chronologique, non pas parce que vous ne l'avez pas voulu, mais parce que vous ne l'auriez pas pu. Aucune difficulté ne se présenterait si saint Matthieu était le seul qui eût le sermon sur la montagne, mais saint Luc cite également ce même discours [1], en l'abrégeant et avec quelques variantes. Or, d'après saint Matthieu, il fut prononcé par Jésus au cours de sa tournée d'évangélisation entreprise après la vocation des quatre apôtres, tournée qui se termine par la guérison du lépreux. Dans le troisième Evangile, cette tournée-là est achevée. Le lépreux est guéri. Jésus est revenu à Capharnaüm. Il a guéri le paralytique amené par le toit et reçu Matthieu au nombre de ses disciples, et c'est seulement alors qu'il parle au peuple, contradiction à laquelle s'en ajoute une autre, c'est que,

[1] C'est certainement le même. Il a le même début et la même finale, et, du reste, le père Didon en convient.

d'après saint Matthieu, il monte sur la montagne pour prêcher (V. 1), tandis que, d'après saint Luc, il ne prêche que quand il est descendu dans la plaine (VI, 17).

LE PÈRE DIDON

Cette plaine pouvait être un des étages de la montagne, en sorte que, tout en descendant dans la plaine, comme le dit saint Luc, Jésus pouvait encore être sur la montagne, comme le dit saint Matthieu [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous oubliez les termes dont ils se servent. Saint Matthieu ne dit pas seulement que le Christ est sur la montagne, mais qu'il y monte, tandis que saint Luc dit qu'il en descend.

Pour nous, il n'y a donc là qu'un discours fictif, un recueil de toutes les sentences de la morale chrétienne, dignes sans doute d'être attribuées à Jésus, et que la foi avait été entraînée à lui attribuer réellement, si bien que lorsque vint le moment d'écrire son histoire, chacun les y introduisit à sa manière, les uns, en les réunissant dans une homélie d'un seul tenant, les autres, en les citant séparément, toutes les fois qu'elles leur paraissaient amenées par des occasions propices.

Pour nous persuader que ce discours est bien de Jésus et qu'étant de Jésus, il est divin, suffit-il de se répandre, comme le font les écrivains orthodoxes, en exclamations enthousiastes sur les beautés morales d'une doctrine qui a fait des martys et des saints?

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 318. note 2.

Quelque pures que soient ces maximes, nous n'avons aucun criterium qui nous permette de déclarer que leur conception soit interdite au génie humain, et il ne nous semble pas qu'il y ait eu besoin d'une intervention céleste pour les faire éclore dans le cerveau d'un homme prédestiné.

Certes, cette doctrine a pu faire des martyrs et des saints, mais qui nous dit qu'elle n'a pas été elle-même le fruit suave des premiers dévouements et des premières ferveurs ?

Semée petit à petit par la méditation dans les cœurs partis pour la conquête du ciel, il n'y a rien que de très humain à ce qu'elle se soit codifiée en quelques formules que de pieux écrivains, habitués à tout rapporter au fondateur du Christianisme, auront facilement mises sur ses lèvres divines.

Il n'est certainement pas vraisemblable que tous ces préceptes, ces règles de vie spirituelle, aient été débités les uns au bout des autres, comme des articles de catéchisme, à ce bon peuple galiléen à qui ils n'étaient pas destinés, allant chercher par-dessus ces têtes de paysans leurs véritables auditeurs parmi les ardents néophytes Asiates qui, eux, devaient laisser déchirer leur chair plutôt que de renoncer à leur foi; et, comme il faut toujours que la vérité se fasse jour par quelque fissure, si l'on veut bien faire attention à certaines expressions significatives, on verra qu'au lieu d'une homélie galiléenne, nous avons bien ici un sermon fait à des chrétiens de la gentilité. Rien ne nous paraît mieux confirmer cette opinion que la comparaison du parfait chrétien avec les païens (Matth. V, 47; — VII, 32). On comprend cette comparaison au sein d'une population païenne, mais non dans un pays palestinien où les païens étaient l'exception.

Pour terminer l'examen des faits que l'abbé Bougaud comprend dans sa première période, il nous reste à voir : la guérison du paralytique amené par le toit, la vocation de Matthieu ou Lévi et le repas pris chez ce péager. Le père Didon approuve-t-il l'ordre de ses événements ?

LE PÈRE DIDON

Pourquoi pas, puisque leur enchaînement est ainsi donné par saint Marc, saint Luc et saint Matthieu ?

L'AVOCAT DU DIABLE

Sans doute. Seulement, je ferai observer au révérend père que, pour suivre exactement saint Matthieu, il aurait dû faire précéder la guérison du paralytique du voyage à Gésara. Mais il n'aurait pu le faire sans sacrifier saint Marc et saint Luc qui le reportent à plus tard.

Cette guérison du paralytique offre ample matière à la critique, comme nous avons eu déjà occasion de le remarquer, ce miracle étant pris volontiers pour type de ceux qui révèlent le mieux la sottise de la légende.

Saint Marc et saint Luc racontent l'anecdote d'une manière tout à fait insoutenable ; car, après avoir dit que les porteurs ne pouvaient approcher de la maison à cause de la foule, ils leur prêtent cependant ce singulier expédient de hisser leur fardeau sur le toit de cette même maison qu'ils viennent de déclarer inabordable.

L'ABBÉ BOUGAUD

Ces choses, en ce temps-là, n'étaient pas aussi extraordinaires qu'elles le paraissent aujourd'hui ; car, chez les

Orientaux, les maisons sont terminées par un toit plat où on arrive au moyen d'un escalier qui serpente en dehors, le long du mur, soit même par les maisons voisines [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce voyage du paralytique, couché sur un lit et porté de toit en toit, est très bien inventé; quel dommage qu'aucun des Évangélistes n'en ait eu l'idée! Pourvu que, sur ce toit complaisant, tout ce bagage ait pu s'introduire facilement par quelque lucarne! Malheureusement saint Marc s'y oppose, car ici il devient très explicite.

« *Et comme ils ne pouvaient le lui présenter à cause de la foule, ils découvrirent le toit où il était, et y ayant fait une ouverture, ils descendirent le lit où le paralytique était couché* » (Marc II, 4) et saint Luc donne un détail d'une impitoyable précision en disant qu'ils le descendirent par les tuiles (Luc V, 19).

Oh! Monsieur l'abbé Bougaud, avez-vous bien pu croire à ce travail gigantesque de la démolition du toit, et ne vous est-il pas venu à l'esprit que les habitants de l'intérieur n'eussent pas supporté un seul instant l'impertinence de ces cambrioleurs d'un nouveau genre qui leur faisaient ainsi tomber des tuiles sur la tête?

LE PÈRE DIDON

M. l'abbé Bougaud aurait donné plus de vraisemblance à la manœuvre des porteurs en supposant qu'ils trouvèrent une ouverture sur le toit en terrasse et qu'ils ne firent que l'agrandir [2].

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 228.
[2] *Op. cit.*, tome I, p. 306.

L'agrandir? et avec quels outils? Ce travail, d'ailleurs, n'aurait-il duré qu'une heure, c'en était assez, je suppose, pour les faire chasser bien vite par le propriétaire exaspéré.

Le plus raisonnable est encore saint Matthieu qui ne parle ni de l'encombrement causé par la foule, ni de la descente par le toit et qui dit simplement :

« *Et voilà qu'on lui présentait un paralytique couché dans un lit. Et Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : mon fils, ayez confiance, vos péchés vous sont remis.* » (Matth. IX, 2).

Si nous passons maintenant au récit de la vocation de Matthieu, nous trouvons là une mine à contre-sens que le Dr Strauss relève avec son inexorable logique [1].

Pourquoi ce nom de Matthieu dans le premier Évangile et celui de Lévi dans les deux autres? Pourquoi, si Lévi n'est autre que l'apôtre Matthieu, la trace de cette assimilation ne se trouve-t-elle que dans le premier Évangile, quand il fait la liste des douze? (Matth. X, 3). Pourquoi, si Matthieu, le publicain, est le même que l'Évangéliste, celui-ci n'en parle-t-il qu'à la troisième personne, comme on parle d'un étranger, et comment se fait-il que le repas soit raconté avec moins de clarté par lui que par saint Luc? Quelle est cette horde de publicains et de pêcheurs qui entrent avec Jésus dans la maison de Matthieu pour y prendre part au repas, et à quoi les pharisiens voyaient-ils que ces gens étaient des pêcheurs?

D'où viennent enfin ces pharisiens et ces disciples de Jean qui surgissent à l'improviste et qui entrent tout de gô

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 582.

chez les gens pour leur faire des reproches? Et encore les disciples de Jean sont-ils intervenus en personne? Saint Matthieu et saint Marc l'affirment, mais d'après saint Luc, ils sont cités seulement par opposition à Jésus et à ses disciples, comme donnant l'exemple de l'abstinence.

L'ABBÉ BOUGAUD

Sur ce point, j'ai cru devoir donner raison à saint Luc [1].

LE PÈRE DIDON

Et moi à saint Matthieu et à saint Marc [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Retenir ce qui vous plaît et rejeter ce qui vous gêne, voilà une excellente méthode pour arriver à l'harmonie des Evangiles.

Et vous ne vous étonnez, ni l'un ni l'autre, qu'à la première injonction, ce péager quitte son bureau, ses affaires, et aussi ses devoirs professionnels, et que, sans transition, du moins d'après le premier Evangile, Jésus se trouve à table chez lui avec un grand nombre de publicains (comme s'il pouvait y avoir dans la même ville tant de publicains!) et un grand nombre de pêcheurs. Vous ne vous étonnez pas non plus de la présence inopinée des Pharisiens, venus là si à point, comme des interpellateurs à gage, pour provoquer les délicieuses réponses de Jésus.

Nous nous extasierons volontiers avec vous sur les

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 231.
[2] *Op. cit.*, tome I, p. 309.

paroles du Seigneur, surtout sur ce passage où il compare le festin que lui donne son Eglise naissante à celui qui serait offert à un époux, image renouvelée de celle qui avait été mise dans la bouche de saint Jean-Baptiste (Jean IV, 29). Mais, nous ne déciderons pas si ce *leit motiv* n'est digne d'être attribué qu'à une littérature exclusivement divine, et tout en admirant les comparaisons très ingénieuses et très fines du vin nouveau à mettre dans les outres neuves, et de la pièce de drap qu'il ne faut pas ajuster à un vieux vêtement, nous regretterons que la pensée qui se cache ici sous des traits d'esprits soit si discutable.

On demande à Jésus pourquoi il s'entoure de pécheurs, et il explique que pour une doctrine nouvelle, il faut des hommes nouveaux. Les Pharisiens auraient eu beau jeu de répliquer qu'ils ne voyaient pas en quoi il était bon que ces hommes nouveaux fussent des pécheurs plutôt que des gens pieux.

Mais, nous aimons mieux croire qu'il n'y avait là ni publicains, ni pêcheurs, ni pharisiens, ni disciples de Jean-Baptiste, et que tous ces comparses ne sont que des figurants dans une de ces scènes préparées par les biographes de Jésus ou par la légende dont ils étaient les enregistreurs, pour faire briller le maître à la confusion de ceux qui l'interrogeaient.

LE PRÉSIDENT

Personne ne demandant plus la parole, nous allons aborder l'examen des faits de la deuxième période [1] que

[1] N'oublions pas que les trois périodes de l'abbé Bougaud ne sont pas reconnues par le père Didon, qui place tout le ministère galiléen

M. l'abbé Bougaud a déterminé entre le premier et le second voyage à Jérusalem.

L'AVOCAT DU DIABLE

Je demanderai au père Didon de vouloir bien nous dire si cette fois il accepte la classification de l'abbé Bougaud.

LE PÈRE DIDON

J'avoue qu'il m'a paru très étrange que M. l'abbé Bougaud ait transposé le repas chez Simon, suivi de l'onction de Jésus par Marie-Magdeleine, et l'ait placé à Béthanie pendant le séjour du Sauveur à Jérusalem, après l'entretien avec Nicodème. Il faut le laisser où l'a mis saint Luc, c'est-à-dire en Galilée, après la députation par Jean-Baptiste de deux de ses disciples.

La tradition a toujours été que cette scène avait eu lieu à Magdala, d'où le surnom de Magdeleine donné à Marie.

L'AVOCAT DU DIABLE

Il est très étonnant que la tradition sache ainsi des choses que n'a pas su ou dont ne s'est pas aperçu l'Evangéliste, aidé cependant par l'Esprit saint.

Saint Luc ne nomme ni le lieu ni la femme. Mais, comme un peu plus loin, dans le chapitre suivant, il cite parmi les femmes qui suivaient Jésus une Marie-Magde-

des synoptiques après le deuxième voyage à Jérusalem et le retour de ce voyage indiqué par Jean VI, 1. Nous ne nous servons ici des périodes de l'abbé Bougaud qu'en les prenant comme points de repère.

leine de laquelle étaient sortis sept démons (Luc VIII, 2), il n'en a pas fallu davantage pour supposer que cette Marie-Magdeleine était la femme de mauvaise vie qui avait figuré dans la scène de l'onction (Luc VII, 37), et cette supposition gratuite est devenue une vérité qui a traversé les siècles.

LE PÈRE DIDON

Il faut tenir compte aussi de ce que dit saint Jean.

Avant d'avoir lui-même parlé d'une seconde onction qui ne se trovve qu'au chapitre suivant, voulant distinguer par un trait caractéristique Marie de Béthanie, sœur de Marthe, il écrit d'elle : « *C'était cette femme qui répandit sur le Maître un parfum et qui essuya ses pieds avec ses cheveux* » (Jean XI, 2).

N'y a-t-il pas là une véritable allusion à la première onction racontée par saint Luc, et dès lors, n'est-on pas fondé à dire que la femme de la première onction est bien la même Marie-Magdeleine qui l'a renouvelée un an plus tard à Béthanie ? [1]

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce passage, étant entre parenthèses, n'appartient certainement pas au texte de saint Jean. C'est une note des éditeurs. Que prouve-t-elle, et que prouve la désignation de Marie dans Jean XII, 3? C'est que déjà à cette époque il était admis que Marie-Magdeleine était la même que Marie de Béthanie, sœur de Marthe, et que c'était à elle qu'il fallait attribuer l'onction de Jésus.

[1] *Op. cit.*, tome II. Appendice T, p. 443.

C'est une vaine prétention que de présenter l'onction de Jean XII, 3 comme une seconde onction. Si Marie-Magdeleine l'avait déjà faite à Magdala, il est invraisemblable qu'elle l'aït renouvelée à un an de distance d'une manière identique à Béthanie.

Il n'y a eu en réalité, dans la tradition, qu'une onction sur le moment et les circonstances de laquelle personne n'était fixé, les uns voulant qu'elle ait eu lieu en Galilée, peut-être à Magdala (Luc VII, 37), et les autres à Béthanie (Matth. XXVI, 6; Marc XIV, 3; Jean XII, 3).

Les trois premiers évangélistes ignorent absolument le nom de la femme, lequel n'apparaît que dans le quatrième Enfin, le pharisien Simon qui donne le repas, d'après Luc VII, 36, devient Simon le lépreux dans Matth. XXVI, 6 et dans Marc XIV, 3, et un personnage quelconque dans Jean XII, 2.

Cette histoire de l'onction est très touchante en vérité et a pu inspirer peintres et poètes, mais saint Luc l'a gâtée par la parabole de la fin.

Pour justifier sa conduite avec la pécheresse et la faire comprendre à Simon qui en est scandalisé, Jésus lui propose une parabole où la reconnaissance est en proportion de l'importance du service qu'on vous a rendu. Outre que cette mesure mathématique convient peu à la reconnaissance, où veut-il en venir? Est-ce à prouver qu'il fait un bon calcul en tendant la main aux plus grands pécheurs, parce que plus il remettra de péchés, plus il obtiendra de reconnaissance?

Il y a aussi quelque chose de choquant et de déplacé dans la leçon qu'il fait à son hôte, en comparant le peu d'attention qu'il a eue pour lui aux témoignages de tendresse de la femme au parfum.

LE PRÉSIDENT

Il semble que rien de ce qui est rapporté par nos saints Evangiles ne trouve grâce devant vous.

L'AVOCAT DU DIABLE

Je ne vois, en effet, rien d'historique dans les épisodes que nous avons passés en revue. Je crains de n'être pas plus heureux pour les autres.

Suivons, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, la suite des faits telle que l'a établie l'abbé Bougaud.

Le premier miracle de cette période est la guérison du serviteur du centenier de Capharnaüm.

Ce miracle, dont ne parle pas saint Marc, est commun à saint Matthieu et à saint Luc, et par quelques points, il rappelle la guérison du fils d'un seigneur de Capharnaüm racontée par saint Jean.

Dans une dissertation très serrée, le Dr Strauss établit qu'il est difficile de ne pas y voir le même fait que celui des synoptiques. La confrontation des divergences, loin d'y mettre obstacle, favorise cette opinion ; car les deux récits de saint Matthieu et de saint Marc ont contre eux également de graves divergences et celles-ci s'entrecroisent tellement avec celles qu'ils ont avec saint Jean que c'est tantôt saint Matthieu qui se rapproche de saint Jean contre saint Luc, et tantôt saint Luc qui coïncide avec le quatrième Evangile contre le premier.

Il résulte de ce chassé-croissé, la plus forte présomption qu'il y a là un travail exclusivement légendaire.

La guérison du fils d'un seigneur (saint Jean) fut précisée par la désignation de sa dignité. Ce seigneur devint un centenier (saint Matthieu et saint Luc). Une fausse inter-

prétation du mot παῖς, de saint Matthieu, qui répondait à l'υἱός, de saint Jean, fit que dans saint Luc le fils fut changé en serviteur (δοῦλος), etc., etc. En un mot, le miracle primitif revêtit des détails assez flottants pour que d'importantes confusions s'y soient glissées dans les différentes versions qui s'en étaient répandues.

L'ABBÉ BOUGAUD

C'est en vain qu'on a tenté d'assimiler les deux miracles Ils ne se ressemblent que sur un point : la guérison à distance. Ils diffèrent par tout le reste. Ici un Juif, là un païen. Ici un fils, là un serviteur. Cana ici, là Capharnaüm. Ici un père qui veut absolument que Jésus vienne et vite dans sa maison, là un maître qui s'en défend humblement. S'il eût été père, il aurait été plus hardi. Enfin, ici un païen dont la foi est donnée en exemple au peuple Juif, là un Juif blâmé pour son peu de foi, etc. [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous ne vous êtes pas rendu compte des complications que présentent les textes : « *Quand trois récits,* dit Strauss (Tome II, p. 116), *sont aussi entrelacés que ceux-ci, on ne doit pas se borner à en déclarer deux identiques et à admettre la différence d'un récit à l'égard des deux autres; mais il faut où les tenir tous trois séparés, ou les confondre en un seul.* »

Pour ne pas nous répéter, nous renverrons aux discussions précédentes (Conférences IX et XIII) pour l'ambassade de saint Jean-Baptiste et le miracle de Gérasa.

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 274, note.

Rappelons seulement que nulle part ailleurs la sottise et la superstition ne se sont donné aussi libre carrière que dans le récit de ce dernier épisode.

On ne sait ce qui est le plus insupportable ou de la légion de démons si inutilement occupés à tourmenter un insensé, ou de la prière qu'ils font à Jésus de les faire passer dans le corps de deux mille cochons qui, en se jetant à la mer, annulent aussitôt la concession obtenue par eux, ou de la condescendance de l'Homme-Dieu qui leur livre ce troupeau sans se soucier des intérêts des porchers.

LE PÈRE DIDON

De quel droit, dites-vous, Jésus infligeait-il cette perte aux propriétaires du troupeau ? Est-ce que tout n'appartient pas à Dieu et à celui qui en exerce l'empire ? La même main qui, sur la terre épouvantée, déchaîne les fléaux et les puissances de la mort, déchaîne aussi les esprits mauvais qui ravagent le monde humain. Mais en nous éprouvant et en nous châtiant, elle nous élève, car elle nous fait sentir avec sa puissance notre néant et la souveraineté de Dieu [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Elle nous les fait sentir à peu près de même façon que la grue aux grenouilles qui demandaient un roi (La Fontaine. Liv. III, fable IV).

Les athées n'ont-ils pas bien raison de dire qu'il n'y a pas de Dieu, si Dieu n'est autre que le despote du monde,

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 384.

pouvant, au gré de son caprice, commettre toutes les injustices sans que nous ayons à souffler mot, et sans qu'il cesse d'être l'être parfait, infiniment juste ?

Seulement il ne s'agit pas ici du véritable Dieu, mais du Dieu de la superstition, c'est-à-dire de *Croquemitaine*. C'est bien sous la forme de Croquemitaine que Dieu a dû apparaître dans les rêves des illuminés auxquels nous devons de pareilles histoires. Il est fâcheux de voir un grand esprit comme vous, mon révérend père, se traîner à leur remorque et se battre les flancs pour défendre leurs inepties.

Sur les deux résurrections, l'une, celle du fils d'une veuve de Naïm, ne nous offre d'autre garantie que celle de saint Luc qui ne daigne pas même nous dire d'où elle lui vient ; l'autre, celle de la fille d'un prince, dit saint Matthieu qui ignore son nom, d'un chef de synagogue, appelé Jaïre, disent saint Marc et saint Luc, donne lieu à discussion, et le docteur Strauss relève une divergence des plus graves entre saint Matthieu, qui rapporte que la jeune fille est déjà morte quand le père vient supplier le Seigneur, et les deux autres qui ne la font mourir qu'au moment du miracle. (Dr Strauss. Tome II, p. 146).

L'ABBÉ BOUGAUD

Je sais bien qu'il y a dans le texte de saint Matthieu : « *Domine, filia mea modo defuncta est.* » Mais ce passé n'est autre qu'un futur anticipé. Aussi ai-je cru pouvoir traduire hardiment par « *ma fille se meurt*[1] ».

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 307.

LE PÈRE DIDON

Et moi par « Maître, ma fille est à toute extrémité [1]. Et de cette manière, il n'y a plus de divergence.

L'AVOCAT DU DIABLE

Voilà qui est habilement exécuté !

Sur la résurrection de la fille de Jaïre se greffe l'épisode de la femme aux flux de sang à qui il suffit de toucher le vêtement de Jésus pour être guérie.

Les traits dont est semée cette anecdote sont bien ceux qu'on s'attend à voir surgir de la superstition la plus vulgaire. Quand Jésus est averti du fait, non par l'ommiscience dont il devrait être doué en sa qualité de personne divine, mais par la sensation matérielle d'une vertu curative qui est sortie de lui, ce n'est plus le Dieu qui nous apparaît, mais une sorte d'instrument inconscient que fait jouer, sans même l'en avertir, le prestidigitateur suprême. On sent que sur ce modèle, un libre champ sera désormais ouvert à tout ce commerce de scapulaires, de reliques et autres amulettes, employées aux guérisons surnaturelles, et qui sont comme les joujoux de la foi.

Parlons maintenant des douze apôtres.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est la pauvreté des renseignements qui nous ont été transmis sur ces premiers élus. — Rien que des noms. C'est peu pour se faire une idée de la valeur respective de ces personnages. Les deux plus importants, saint Pierre et saint Jean, n'ont qu'une histoire conjecturale dont s'est contentée la tradition qui se contente facilement. D'autres sont à peine mentionnés,

[1] *Op. cit.* Tome I, p. 311.

et la plupart sont restés dans une obscurité profonde. Tous ont pourtant reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. On peut vraiment se demander ce qu'ils en ont fait. Mettre sous chacun de ces noms, comme le fait l'abbé Bougaud, une notice qui a la prétention d'être historique, c'est montrer combien on est disposé à tout accueillir *ad majorem sanctæ Ecclesiæ gloriam.*

Nous avons quatre listes des douze fournies par les trois synoptiques et les Actes (Matth. X, 2-4; Marc III, 16-19; Luc VI, 14-16; Act. I, 13).

Saint Jean se borne à des allusions générales (XV, 16).

Ces quatre listes ne sont pas absolument pareilles. Un apôtre, appelé Thaddée par saint Matthieu et par saint Marc, manque dans la liste de saint Luc et dans celle des Actes, où il est remplacé par Jude.

Matthieu, comme nous l'avons vu, n'a la désignation de publicain que dans le premier Evangile.

Dans aucune des quatre listes, on ne voit figurer le Nathanaël de saint Jean (I, 45).

Quant à l'ordre dans lequel les noms sont rangés, les différences sont peu sensibles et n'auraient d'intérêt qu'autant que cet ordre serait hiérarchique, ce qui n'est pas prouvé.

Le dernier nom de chacune des trois listes synoptiques est celui de Judas, de Kérioth, et on se demande comment Jésus l'avait choisi si, en vertu de sa prescience divine, il savait qu'il devait le trahir.

On éviterait cette difficulté en rejetant l'assertion de saint Marc (III, 14) et de saint Luc (VI, 13), qui font du choix des douze un acte particulier de Jésus, auquel même saint Luc ajoute des circonstances solennelles, tandis que ce nombre de douze peut être dû à des causes ultérieures.

Ce qui légitimerait ce rejet, c'est que l'histoire du choix,

absente chez saint Matthieu et très indéterminée chez saint Marc, se trouve au troisième Evangile dans une connexion bizarre avec le discours sur la montagne (voir le docteur Strauss, tome I, p. 590).

Que ce soit au choix du Seigneur ou à la légende que nous devions ce nombre de douze, on est bien tenté de croire que l'idée d'un rapprochement avec les douze tribus d'Israël y a été pour quelque chose.

La mission que les douze reçoivent de leur maître et les instructions qui la précèdent n'échappent pas plus que les autres faits à une suspicion légitime.

1° On ne peut s'empêcher d'être étonné que Jésus se prive ainsi, pendant un temps qui ne peut pas manquer d'être assez long, de ses principaux acolytes.

2° De la mollesse du récit qui n'atteint un semblant de précision que dans saint Luc, il se dégage quelque chose de factice, comme si la mission avait été mise là pour créer une occasion aux instructions, et les instructions pour s'adapter à l'évangélisation des gentils après la mort du Christ, plutôt qu'à une mission immédiate et palestinienne. Si cette mission avait eu lieu, elle aurait fait l'objet d'un compte-rendu qui est ici remplacé par la sèche mention du départ et du retour.

La recommandation de ne prendre aucune précaution matérielle pour les missions apostoliques et de s'embarquer sans argent et même sans souliers ni bâton a un cachet d'exagération qui met le lecteur en défiance. Cette règle de conduite paraît dictée par le zèle intempérant et emporté des soldats du Christ plutôt que par le maître lui-même. Il y a là des détails qui font sourire, surtout quand on voit que, d'après saint Matthieu et saint Luc, Jésus défend le bâton et que dans saint Marc il le permet.

Ne rien emporter avec soi et compter qu'on vivra sur

l'habitant, n'est-ce pas manquer à ces bonnes règles de prudence auxquelles on est convié plus loin : « *Soyez prudents comme des serpents* » (Matth. X, 26). Jésus, d'ailleurs, voyageant avec ses disciples, ne se faisait pas faute d'avoir une bourse que tenait avec beaucoup de régularité le traître Judas.

Enfin ce n'est pas le Christ qui a pu dire :

« *Je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère.* » Ce sont des écrivains témoins des dissensions que faisaient naître chaque jour au sein des familles les conversions à la secte nouvelle.

Et, puisque nous parlons des apôtres, disons un mot de la primauté de Pierre.

La primauté de Pierre vient-elle de l'investiture solennelle que Jésus lui a conférée, ou le décret d'investiture ne s'est-il, au contraire, introduit dans l'Evangile que pour lui donner la consécration qui lui était due?

Ce qui ferait incliner vers cette dernière opinion, c'est, d'une part, que ce décret ne se trouve que dans saint Matthieu XVI, 18, et, d'autre part, qu'il est rendu dans des termes qui trahissent les artifices d'une composition littéraire. Le jeu de mots sur le nom de Pierre était trop facile pour qu'il n'ait pas été fait par tout le monde. Il est vrai que ce n'est pas une raison pour qu'il n'ait pas été fait par Jésus. Il n'est pas impossible non plus que Jésus ait espéré laisser après lui une *Eglise*. C'est là cependant une expression qu'il est plus naturel d'attribuer à l'écrivain lui-même, alors qu'il y avait déjà un commencement d'institution ecclésiastique.

D'après saint Matthieu, Jésus aurait ajouté : « ... *et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* » Il semble que ce soit tout le contraire qui est arrivé, témoins les

hérésies triomphantes, l'arianisme, le protestantisme, le schisme grec, et, par-dessus tout, la libre-pensée. Elles n'ont pas détruit l'Eglise, mais elles l'ont entamée, et, vraiment, on ne voit pas encore la fin de la lutte entre Dieu et Satan, dont le sacrifice de la seconde personne de la Trinité devait marquer le terme.

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Ce ne sont là que de vaines attaques contre l'Eglise dont nous avons cru devoir ne tenir aucun compte.

LE PRÉSIDENT

Nous passerons maintenant, si vous le voulez bien, aux faits de la troisième période, depuis le retour du deuxième voyage à Jérusalem jusqu'au départ définitif.

L'AVOCAT DU DIABLE

Le premier fait mentionné par l'abbé Bougaud est l'institution des soixante-douze.

LE PÈRE DIDON

Cette élection des soixante-douze n'est pas ici à sa vraie place. Elle n'a lieu, d'après Luc X, 1, qu'après la transfiguration et alors que notre Seigneur, ayant quitté Capharnaüm (Luc IX, 51) s'est déjà mis en route pour son troisième et dernier voyage à Jérusalem.

L'AVOCAT DU DIABLE

J'ai lu ce que vous en avez écrit, mon révérend père. Vous ne *vous* expliquez pas qu'on ait pu mettre en doute l'authenticité de cette mission. Mais vous ne *nous* expliquez pas comment il peut se faire que saint Luc, seul, la connaisse. Pour confirmer son dire, vous invoquez les recognitiones qui y font allusion. Qu'est-ce que cela prouve? C'est que cet épisode venait d'une tradition recueillie par les recognitiones aussi bien que par le troisième Evangile. Mais d'où venait cette tradition? Elle n'était certes pas répandue partout, puisque les autres Evangélistes l'ont ignorée.

Une fois les soixante-douze introduits dans l'histoire, l'Evangéliste, ayant à formuler les instructions qu'ils avaient dû recevoir du Maître, ne s'est pas beaucoup mis en frais et s'est borné à copier celles qui avaient déjà servi pour les douze.

La menace contre les villes qui ne le recevront pas amène ici les malédictions contre les villes Galiléennes, citées bien antérieurement par saint Matthieu (XI. 20).

L'ABBÉ BOUGAUD

En effet, saint Matthieu avait raconté ce trait, mais sans bien en indiquer la place. Saint Luc l'a retrouvée et l'a mis dans son vrai cadre historique au moment de son départ définitif [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Voilà qui n'est pas tendre pour saint Matthieu qui,

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 396.

après tout, n'a fait que ce que vousavez fait vous-même. Vous l'accusez de transposer, au moment où l'on vous prend en flagrant délit de transposition. Il est vrai que vous y mettez quelque ménagement ; et vous vous contentez de dire que saint Matthieu n'avait pas bien indiqué la place des malédictions. J'admire cet euphémisme, au moyen duquel vous semblez ne donner à l'Evangéliste que le léger tort de citer trop tôt un fait qu'il savait très bien n'avoir eu lieu que plus tard. Mais cette ressource vous échappe quand on se rend compte par soi-même, en relisant le texte. On y voit que ce n'est pas seulement la citation du fait qui est anticipée, mais le fait lui-même, lequel s'enchaîne fort clairement avec ce qui précède par le mot : *alors*.

« *Alors il commença à faire des reproches aux villes*, etc. » (Matth. XI, 20).

Il faut donc reconnaître que saint Matthieu contredit saint Luc ou que saint Luc donne un démenti à saint Matthieu.

Ce qui m'étonne, c'est que, ni vous ni le père Didon, vous n'ayez été frappés de l'anomalie que présentent ces malédictions avec tout le reste du récit de l'apostolat galiléen où l'on voit Jésus partout suivi et acclamé par de si nombreuses multitudes !

Où donc est la réalité? Est-ce dans l'incrédulité des foules ou dans leur enthousiasme ?

Si les habitants de Capharnaüm ont été aussi réfractaires que ceux de Nazareth, on ne conçoit plus que Jésus ait quitté cette dernière ville, tandis qu'il a continué à résider dans celle-là. Mais la légende est coutumière de pareilles contradictions. D'une part, elle n'a pas pu admettre que les populations fussent restées insensibles à la parole du Christ, et, d'autre part, puisque leurs villes

avaient été détruites par l'horrible guerre romaine, ne fallait-il pas qu'elles eussent été maudites ?

L'invocation au Père céleste et les exhortations qui suivent dans Matthieu XI. 25-30 doivent être mises en parallèle avec Luc X, 21-24, où elles se trouvent du moins en un rapport logique avec ce qui précède. Telles qu'elles se présentent ici, piquées les unes à côté des autres, sans lien entre elles, elles paraissent être une liste de pensées attrapées au passage dans quelque prédication par un auditeur qui y aurait pris des notes plutôt que la reproduction des paroles mêmes de Jésus à la suite des malédictions avec lesquelles elles n'ont aucun rapport. Car si c'est le prédicateur qui parle, on comprend l'invocation (v. 25). On ne la comprend plus de la part de la seconde personne de la Trinité qui s'inclinerait ainsi devant le père dont elle est pourtant l'égal par définition.

Revenons à la mission des soixante-douze. Ils ne sont pas plutôt partis qu'on les voit de retour, tant nos historiens sacrés négligent les transitions les plus usuelles.

En apprenant le succès de leurs exorcismes, Jésus a une explosion de joie. (Luc X, 21).

L'ABBÉ BOUGAUD

Comme tout ce passage est sublime, et comme il est admirable, ce mouvement de joie du Seigneur, le seul que mentionne l'Ecriture !

L'AVOCAT DU DIABLE

Pour nous qui ne pouvons l'attribuer à Jésus lui-même par la très bonne raison que nous ne tenons pour historiques ni la mission des soixante-douze, ni leur succès sur

les démons, nous concevons très bien que l'Evangéliste ait été tenté de manifester sa propre joie sous cette forme, les progrès du christianisme dont il était témoin dans le petit cercle où il se trouvait lui faisant croire que bientôt la terre entière allait être convertie et affranchie du joug de ce fameux Satan, l'ennemi du Christ.

Le second épisode de notre troisième période est la multiplication de cinq pains et deux poissons près de Bethsaïda-Julias dans les états de Philippe où Jésus s'était réfugié pour échapper aux embûches d'Hérode.

Ce miracle a l'avantage d'être rapporté par les quatre Evangélistes. Il y en a un second qui rappelle de très près le premier, où quatre mille hommes sont rassasiés avec sept pains et quelques petits poissons. Mais celui-ci n'est relaté que par saint Matthieu et saint Marc.

Aussi bien le second que le premier servent de pendants à celui de Cana. Là multiplication de boisson, ici multiplication d'aliments.

Le même Dieu qui avait fait tomber la manne dans le désert pouvait tout aussi bien nourrir d'un coup de baguette ou même sans baguette toute une multitude d'auditeurs.

C'est probablement ce rapprochement facile qui, comme le pense le Dr Strauss, a fait naître l'idée de cette sorte de prodiges dans les rêves des illuminés chrétiens. La légende se trahit encore ici naïvement par un tout petit détail qui fait sourire, c'est celui des douze paniers qui se trouvent là juste à point pour recueillir les restes du festin. Quand c'est Dieu qui traite, il ne peut pas manquer de faire bien les choses. Ce n'est pas que douze paniers de restes soient excessifs après une distribution faite à cinq mille personnes. Ils sont là seulement pour montrer qu'il y avait surabondance.

Quel organe Jésus devait avoir pour se faire entendre d'une telle assemblée !

Quant au service de ces cinq mille repas, on ne s'imagine pas bien ce qu'il a dû être si vraiment, comme le dit le texte, Jésus fit la multiplication des pains en les rompant et en les donnant à ses disciples qui les distribuaient (Matth. XIX, 19). Il eût été plus simple que chaque famille se trouvât servie instantanément et simultanément. Mais on ne pense pas à tout.

Dans la seconde multiplication, le nombre des paniers de restes est très logiquement réduit en proportion du nombre des personnes. Ce qui est moins logique et tout à fait surprenant, c'est que la chose se passe la seconde fois comme si c'était la première et sans aucune allusion à la scène précédente. Bien que le maître annonce son intention de ne pas renvoyer le peuple à jeun il ne vient nullement à l'esprit des disciples qu'il se dispose à renouveler le miracle de la multiplication, et ils demandent comment il sera possible de trouver dans ce désert assez de pains pour nourrir toute cette foule. (Matth. XV, 33; Marc, VIII, 4).

Mais ce n'est pas la seule marque du manque de mémoire des disciples. Après les deux multiplications, ils ne se souviennent plus de rien et dans l'entretien sur le levain des Pharisiens, Jésus est obligé de le leur rappeler.

Enfin ce fameux miracle n'a frappé les populations qu'au point de vue de l'avantage matériel qu'elles en ont tiré, et, désormais, si elles se pressent autour de Jésus, n'allez pas croire que c'est parce qu'elles sont converties et qu'elles ont reconnu sa divinité. Non, elles le suivent pour manger sans que cela leur coûte rien (Jean VI, 26), comme sans doute on le voyait du temps de l'Évangéliste où beaucoup de faux néophytes devaient entrer dans l'Église pour vivre à ses dépens.

LE PÈRE DIDON

La critique qui nie le surnaturel est condamnée à supprimer ce fait de l'histoire. Mais la véracité du témoignage qui sert de preuve à l'histoire se révèle ici d'une manière frappante. Il n'y a que des témoins qui aient pu dire si exactement le nombre des pains, celui des poissons, celui des corbeilles, celui des assistants et donner même ce détail que les pains étaient des pains d'orge [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Le père Didon n'a donc jamais entendu improviser un méridional ? Il n'a donc jamais lu les *Mille et une Nuits*, ni les *Métamorphoses d'Ovide ?* Il ne sait donc pas que la principale préoccupation de l'agadiste est de se faire passer pour un historien, que le romancier cherche toujours à donner à sa fable l'apparence de la vérité ? Quelle brillante imagination faut-il donc pour trouver que cinq pains et deux poissons sont des nombres de pains et de poissons suffisamment ridicules quand il s'agit de nourrir cinq mille familles ? Il est vrai qu'on nous dit que ces pains étaient des pains d'orge et le père Didon de s'écrier : pourquoi des pains d'orge et non pas de froment ? D'où il faut conclure que si le père Didon entendait parler de quelque fait merveilleux dans son quartier, par exemple : la sainte vierge, apparue à une petite fille, il lui suffirait, pour y croire, que la petite madrée affirmât avoir vu à la Madone une broche en améthyste.

Vous ajoutez : pourquoi les disciples font-ils asseoir tout ce monde par groupes de cinquante ? Pourquoi deux

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 44.

rangées de cent? Ici, c'est vous qui inventez, saint Marc, le seul qui parle de rangées de cent, n'en fixant pas le nombre.

Avec votre système, il n'y aurait pas une fable de la mythologie grecque qui ne pût prétendre à l'authenticité. Ainsi, dans celle de Prométhée, on pourrait dire : pourquoi un vautour, plutôt qu'un aigle? Pourquoi lui ronge-t-il le foie et non pas le bras ou la jambe? etc., etc.

Si vous n'avez pas d'autres arguments à opposer au système mythique du docteur Strauss, celui-ci n'a vraiment rien à craindre.

Le docteur Strauss rapproche, avec raison, tous les récits qui ont pour but de montrer la puissance de Jésus sur les flots, pêche miraculeuse, apaisement de la tempête, marche sur la mer, pêche du poisson au stater. Il fait justice du système rationaliste.

Ce sont bien des miracles que les Évangélistes ont voulu rapporter et même qui peuvent compter parmi les plus extravagants ; or, les précédents ne manquent pas ni dans l'Ancien Testament, ni dans les superstitions païennes, pour expliquer comment ces légendes ont pu se former et prendre place dans la tradition chrétienne (*Vie de Jésus*, tome II, p. 185).

Nos auteurs orthodoxes enregistrent tous ces miracles sans plus de répugnance que les autres. Qu'importe leur invraisemblance, puisque l'invraisemblance en est l'élément constitutif? Là où commence leur embarras, c'est lorsque cette même invraisemblance s'avise de se produire dans les faits accessoires qui ne font qu'accompagner le prodige sans avoir part au privilège qui lui est accordé d'être déconcertant.

Or, on est très déconcerté en voyant, après la multiplication des pains, les cinq mille familles de la veille pour-

suivre Jésus d'un bout du lac à l'autre, non pas pour se nourrir de sa parole spirituelle, mais pour voir se renouveler à leur profit la distribution des vivres.

Il y a d'abord quelque chose qui empêche de croire au déplacement des cinq mille familles, c'est l'impossibilité qu'il se soit trouvé là un assez grand nombre de barques pour les transporter. Cette multitude doit donc être considérablement restreinte.

Dans le récit de l'abbé Bougaud et du père Didon, elle n'est plus qu'une troupe de meneurs, ceux qui voulaient mettre Jésus à la tête d'une rébellion, et la semonce par laquelle le Seigneur les accueille (Jean VI, 26) se change en une semonce symbolique, où leur tendance à réaliser d'une manière pratique et matérielle sa messianité est traduite par le désir qu'il leur attribue de se faire régaler par lui. Pour de pareilles interprétations, il faut demander aux textes de bien singulières complaisances.

Les disciples de Jésus, quoi qu'en dise l'abbé Bougaud, devaient être restés tout à fait étrangers au mouvement populaire auquel il attribue une si grande importance, car saint Marc explique leur étonnement quand ils voient apparaître Jésus marchant sur les eaux, comme s'il s'agissait de gens qui n'ont jamais vu un miracle de leur vie.

« *Le miracle des pains ne leur avait pas ouvert l'entendement, parce que leur cœur était aveuglé* ». (Marc VI, 52).

Cet excès d'ineptie rappelle celle des Nathanaël et des Nicodème, ces comparses chargés de servir de repoussoir à la haute sagesse du maître. On ne voit pas bien d'ailleurs, puisqu'ils lui restaient fidèles, comment cette fidélité concordait avec l'aveuglement de leur cœur.

Le discours Eucharistique, réservé pour le repas pascal par les trois synoptiques, aurait été prononcé, d'après saint Jean, non à ce dernier repas, mais après la multiplication

des cinq pains et des deux poissons et la marche sur la mer, non pas à Jérusalem devant les douze Apôtres, mais à Capharnaüm devant les *Juifs* qui étaient venus le rejoindre.

C'est une des plus grosses difficultés pour l'harmonistique que cette divergence entre le quatrième Evangile et les trois autres sur l'institution d'un sacrement aussi important. Là se trahit encore le caractère tout artificiel des compositions évangéliques.

Ce que fournissait la tradition, c'est que Jésus aimait à opposer au pain matériel, aliment du corps, le pain céleste, aliment de l'âme, et cette comparaison devait trouver son occasion naturelle à la suite d'un repas. Il ne restait plus qu'à déterminer le repas à la suite duquel il s'était désigné lui-même comme représentant la nourriture spirituelle, la manne divine, et, comme à ce sujet on n'avait aucune donnée, les uns choisirent le repas pascal et d'autres la distribution de vivres sur le lac ; c'est ce qui fait qu'au lieu d'une Cène, nous en avons deux, celle de saint Jean et celle des synoptiques.

En donnant le nom de Juifs aux auditeurs de Jésus, l'auteur du quatrième Evangile ne se préoccupe pas de la couleur locale, et il transporte dans le petit pays de Galilée les habitudes de langage du monde où il vivait. De son temps, il n'y avait que des païens, des chrétiens et des juifs.

Ces juifs sont des êtres abstraits, dépourvus de toute personnalité. Aussi quoiqu'on les fasse évoluer d'un lieu à un autre, il ne faut pas croire pour cela qu'on ait devant soi tels ou tels juifs, par exemple, les meneurs du père Didon, à qui on puisse demander compte de ce qu'ils ont vu ou entendu dans la scène précédente. Non, ce sont des juifs en général. Ils sont là pour figurer la résistance et l'incrédulité, et lorsqu'ils disent au Christ :

« *Quel miracle faites-vous afin que nous le voyions et que nous vous croyions?* » (Jean VI, 30).

On serait mal venu à leur opposer que le miracle qu'ils demandent vient d'avoir lieu sous leurs propres yeux la veille même. Les êtres abstraits sont dispensés d'avoir de la mémoire.

Même dans le rôle qui leur est assigné, ces Juifs ont un caractère bien peu suivi. Ils sont tout à la fois race de vipères et tout remplis de bonhomie. Ainsi quand Jésus leur parle du véritable pain du ciel, ils lui disent : « *Seigneur, donnez-nous toujours de ce pain* ». (Jean VI, 33).

Un peu plus loin, ces Juifs abstraits redeviennent des Galiléens, incapables, bien entendu, de comprendre, pas plus que nous, du reste, les rapports du père et du fils, mais ayant assez de bon sens pour se refuser à croire que Jésus, fils de Joseph, dont ils connaissent le père et la mère, soit descendu du ciel. (Jean VI, 42).

Si ses auditeurs sont ineptes, par intermittence, il faut avouer que le Maître n'est pas clair. Au lieu de leur répéter à satiété qu'il est le pain vivant, que sa chair est véritablement viande, et que son sang est véritablement breuvage, il ferait mieux de leur dire si c'est là un symbole, comme l'exige la saine raison, et comme le croient les protestants, ou une réalité, comme l'affirme l'Église sur la foi de ses premiers docteurs qui ont érigé l'absurdité à la hauteur d'un principe.

Puisque ses paroles n'étaient pas comprises, et que même certains de ses disciples s'en scandalisaient, comment ne leur donne-t-il pas un mot d'explication, quand précédemment il n'avait pas hésité à débrouiller avec eux le sens de paraboles pourtant parfaitement claires?

Enfin après la confession des apôtres, formulée par Pierre, déclarant qu'il est le Christ, le fils de Dieu (Jean,

VII, 70), son affirmation qu'il y a un traître parmi eux est invraisemblable. On ne dit pas de ces choses-là sans exciter un frémissement de colère et d'indignation, et les apôtres n'auraient sans doute pas permis que l'entretien se terminât sans que le traître fût dévoilé, ce qui eût singulièrement changé l'histoire.

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Nous n'avons trouvé là aucune invraisemblace, et nous n'avons pas pensé qu'il y eût autre chose à faire que de paraphraser respectueusement l'Évangile.

L'AVOCAT DU DIABLE

Pour terminer la période Galiléenne, il nous reste à porter notre examen sur plusieurs passages de nos Evangiles que nous désignerons sous les rubriques suivantes :

Le Sabbat et les Pharisiens. — Jésus et Béelzébuth. — Démarche de la mère et des frères de Jésus. — Les paraboles. — La grande lacune de saint Luc. — La guérison de la fille de la Chananéenne. — Le levain des Pharisiens. — La proclamation de la Messianité de Jésus. — La prédiction par Jésus de sa passion, de sa résurrection, de sa mort et de son retour glorieux pour le jugement. — La Transfiguration. — La délivrance du petit possédé muet au retour du Thabor. — Le poisson au stater. — Les dernières leçons à Capharnaüm. — L'épisode du thaumaturge, chassant les démons au nom de Jésus.

Le Sabbat et les Pharisiens

Plus nous avançons dans cette étude, plus nous devons

reconnaître que nous n'avons pas ici une histoire véritable, mais une histoire arabe où l'allégorie se mêle au merveilleux et où les faits ne sont là que comme une forme littéraire ayant pour objet de mettre en scène des leçons de morale ou de doctrine.

Il n'est pas possible de croire, comme le voudraient nos auteurs orthodoxes, à tous ces Pharisiens, scribes, docteurs de la loi, envoyés du Santédrin, qui sont toujours sur les routes et attendent Jésus au passage pour l'interroger et lui donner la réplique.

Ces Pharisiens là sont des figurants qui représentent le parti Judæo-Chrétien, fort attaché à l'observation de la loi juive, au sabbat, aux ablutions et autres pratiques, très difficilement acceptées des chrétiens de la gentilité. Il fallait faire condamner par Jésus lui-même cette manière étroite de comprendre la vie religieuse, de là cette série d'actes accomplis le jour du Sabbat au grand scandale des puristes.

Le Christ a beau jeu contre ses adversaires lorsque ces actes sont des actes charitables, comme des guérisons (Jean V, 10 ; Matth. XII, 10 ; Marc III, 1 ; Luc VI, 6).

Mais quand parmi ces épisodes on trouve celui du grapillage des blés, on se demande s'il était bien utile de mettre en relief un si mauvais exemple. Car la question du Sabbat s'efface ici devant une autre plus importante, à savoir si, en se promenant à la campagne, on peut se permettre de porter la main sur des fruits qui ne vous appartiennent pas, et qui sont pour ainsi dire confiés à la probité des passants. On ne voit pas bien Jésus et ses disciples grignotant des épis de blé au risque de se faire surprendre, non pas seulement par des Pharisiens, mais par un garde champêtre.

Admettons que ce soit un péché bien véniel que de

cueillir quelques épis au bord d'un immense champ de blé auquel ce larcin ne fait qu'un tort imperceptible, il ne fallait pas alors que Jésus se défendît en citant l'exemple de David et de ses compagnons, lesquels, ayant faim, ne firent aucun scrupule de manger les pains de proposition ; car si lui et ses disciples mangeaient les grains de blé, non pas pour se distraire, mais pour se nourrir, il n'y a pas de raison pour mettre en prison un pauvre homme, parce que, ayant faim, il a volé un pain à la devanture d'un boulanger.

Ce qui est dit ensuite des prêtres qui ne se font pas faute de violer le Sabbat dans le temple en y sacrifiant et y opérant la circoncision, pourrait facilement être exploité contre l'exagération avec laquelle est pratiqué, encore de nos jours, le repos du dimanche où de malheureuses dames croient commettre un péché en faisant de la tapisserie.

Jésus et Béelzébuth

Le docteur Strauss se donne beaucoup de peine pour démêler quel est le récit primitif entre les trois de saint Matthieu (IX, 34 ; XII, 24 et XVI, 1) et l'unique de saint Marc (III, 22) et de saint Luc (XI, 14).

La demande de signes qui est jointe à l'imputation d'un pacte avec Beelzébuth se trouve deux fois dans le premier Évangile et aussi dans les deux passages du second et du troisième avec la même allusion au miracle de Jonas qui figure ici la résurrection du Christ. Cette allusion répétée par saint Matthieu dans deux circonstances différentes, trahit un dédoublement du même fait. Mais il n'est pas besoin de cette observation et de toutes celles du docteur

Strauss pour voir que nous sommes encore ici en présence d'un dialogue artificiel.

A l'imputation des Pharisiens, Jésus répond que ce serait un singulier pacte avec Béelzébuth que celui qui se traduirait par l'expulsion de ses propres sujets.

Cette réponse est spécieuse. Les Pharisiens auraient pu dire : qui sait? Le diable est si malin ! et en effet dans les histoires de tentations et de pactes diaboliques il n'est pas rare de voir le démon déguiser ses noirs desseins sous le masque de la vertu.

Le vrai, c'est qu'il n'y a ni Diable, ni royaume du Diable, ni miracles divins, ni miracles diaboliques, et Jésus avait une belle occasion de ramener à des idées plus saines ses auditeurs assez superstitieux pour croire à tant de sottises. Sans doute, la chose n'eût pas été facile ; car ces têtes-là devaient être bien dures, à en juger par la suite du dialogue. Jésus vient de leur démontrer que l'expulsion d'un démon ne pouvait pas être diabolique. C'est comme s'il n'avait rien dit ou comme si, eux, n'avaient rien entendu. Car tout de suite après, persistant dans leur idée que le premier signe est diabolique, ils en demandent un autre. Saint Matthieu (XVI, 1) et saint Marc (VIII, 11) ajoutent que le signe désiré par eux était quelque prodige dans le ciel qu'ils croyaient probablement inaccessible à la puissance de Béelzébuth. On conçoit que le maître ait été découragé. Ce n'était pas une raison cependant pour appeler ces entêtés race méchante et adultère. L'adultère n'a rien à voir ici, et il n'y a aucune méchanceté à demander à un thaumaturge des preuves de son pouvoir.

Dans sa réponse aux Pharisiens, après avoir dit : « *Satan ne chasse pas Satan* », Jésus ajoute :

« *Et si c'est par Béelzébuth que je chasse les démons, par qui vos enfants les chassent-ils? C'est pour-*

quoi ils seront eux-mêmes vos juges ». (Matth. XII, 27).

Voilà un passage qui devrait bien embarrasser les orthodoxes, si quelque chose pouvait les embarrasser.

Comment s'expliquer que Jésus s'abaisse à se comparer aux plus vulgaires exorcistes ?

Suivent quelques objurgations contre les sceptiques au cours desquelles on trouve une nouvelle énigme dans la menace où il fait une distinction si singulière entre le blasphème contre le fils de l'homme et le blasphème contre le Saint-Esprit. (Matth. XII, 31-32 ; Luc XII, 10). Cette distinction aura paru trop choquante à saint Marc qui l'a supprimée et qui se contente de dire que le blasphème contre le Saint-Esprit est un péché, ou plutôt le seul péché irrémissible (Marc III, 28-29), et cela même n'est pas très facile à comprendre, car, dans la doctrine de l'Eglise, ce n'est pas le mode du péché qui le fait rémissible ou irrémissible, c'est le repentir ou l'impénitence.

Enfin, on est surpris de voir cette terrible imprécation se perdre en une parole finale, très prolixe et très inutile où il est question de l'esprit impur qui, chassé du corps d'un individu, y revient pour s'y établir définitivement avec sept autres esprits plus méchants que lui, ce qui nous apprend, du moins, qu'il y a une hiérarchie de méchanceté parmi les démons. (Matth. XII, 43 ; Luc XI, 24).

Des propos aussi incohérents, s'ils ont été tenus par Jésus, étaient de nature à justifier l'inquiétude de ses parents sur l'état de son esprit. C'est en effet à ce moment même que sa mère et ses frères viennent le chercher d'après saint Matthieu et saint Marc.

Démarche de la mère et des frères de Jésus

L'ABBÉ BOUGAUD

La virginité de Marie a été absolument respectée, même après la naissance de notre Seigneur, et par conséquent le Christ n'a pas eu de frères. Le mot ἀδελφοί employé dans le texte des trois synoptiques peut bien se traduire par *frères*, mais il peut aussi se traduire par *cousins germains* [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qu'il faut dire, c'est que son vrai sens, son sens usuel et général, c'est *frères* et que ce n'est qu'exceptionnellement qu'il a pu servir quelquefois à désigner des cousins germains, et jamais sans qu'on soit averti de l'intention qu'a eu l'auteur de lui donner cette signification, comme lorsqu'en parlant de deux cousins très unis, nous disons métaphoriquement : c'étaient deux frères. Mais ici on n'a aucunement le droit de détourner le sens naturel d'ἀδελφοί. L'interprétation de l'Eglise n'est due qu'à l'exagération du culte voué à la mère du Sauveur et ne se légitime par aucune nécessité dogmatique. Croire que Marie a conçu Jésus tout en restant vierge n'implique nullement qu'une fois sa mission accomplie, elle ait été condamnée au célibat et affranchie de ses devoirs conjugaux.

Sur les quatre frères de Jésus, nommés par saint Matthieu (XIII, 55) et dont vous faites ses cousins, il y en a deux, Jacques et Jude qui sont apôtres. Comment se fait-il qu'ils arrivent de Nazareth pour se saisir de Jésus? On

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 366.

dira peut-être que la famille était divisée, et que sur quatre frères ou cousins deux seulement se présentèrent avec des intentions hostiles. Il est fâcheux que la mère du Christ, l'impeccable Marie, se soit trouvée dans ce camp-là plutôt que dans l'autre.

C'est déjà un très grand scandale que de voir les frères de Jésus se tourner contre lui, mais c'en est un bien plus grand encore que sa mère se soit jointe à eux. Il ne lui était donc rien resté dans l'esprit des grâces dont elle avait été personnellement l'objet et de toutes les preuves qui lui avaient été prodiguées de la mission de son fils ?

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

L'intervention de Marie doit être interprétée comme une marque de sollicitude[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Pouvait-elle ignorer que les frères de Jésus qu'elle accompagnait voulaient se saisir de lui pour l'interner ? (Marc III, 21). Et d'ailleurs si sa démarche était une preuve de sa sollicitude on s'étonne que son divin fils l'évince avec si peu d'égards.

Pour parer à cette difficulté il n'y a qu'une ressource, interdite aux orthodoxes, c'est de contester l'authenticité de cette scène. Elle est pourtant très vraisemblable, et on peut dire la plus vraisemblable de celles que nous trouvons dans nos livres sacrés. Le jeune enthousiaste qui, au lieu de suivre les sentiers battus, s'en va, loin de chez lui, courir les grands chemins, quelque succès qu'il obtienne

[1] Abbé Bougaud, tome II, p. 367. — Père Didon, tome I, p. 379.

auprès des foules, risque bien de passer aux yeux de ses proches pour un insensé.

Mais c'est précisément parce qu'il a paru impossible qu'il en ait été autrement que la légende a trouvé tout naturel d'introduire cette manifestation dans la vie de Jésus, sans se soucier des anomalies qu'elle allait créer avec les récits de la conception, de la naissance et de l'enfance du Christ, et en n'y voyant qu'une seconde application du proverbe : *nul n'est prophète en son pays.* C'était aussi une occasion de faire consacrer par le Maître la prédominance de la parenté spirituelle sur la parenté corporelle, principe très important à une époque où les néophytes, contrariés par la résistance de leur famille, avaient souvent à choisir entre leurs devoirs filiaux et leur nouvelle foi. Contre l'historicité de la scène, le docteur Strauss réunit plusieurs arguments qui ne sont pas sans valeur. (Tome I, p. 731).

Les paraboles

Considérées en elles-mêmes, les paraboles ont un charme particulier qui leur vient sans doute de leur aimable simplicité. On sait toujours gré à un enseignement de dépouiller tout pédantisme et de se mettre à la portée de tout le monde. Au fond, ces comparaisons des choses célestes avec les objets les plus familiers ne nous apprennent pas grand'chose, et ce n'est pas parce qu'on nous dit que le royaume des cieux ressemble au gain de Sénevé ou au levain qui fait lever la pâte que nous pouvons nous dire beaucoup mieux renseignés sur ce fameux royaume. En vain on interroge les paraboles, on n'y trouve pas la révélation de choses cachées depuis la création du monde (Matth. XIII, 35), mais simplement des leçons de morale présentées sous cette forme pour éviter qu'elles paraissent

trop plates. Il est aussi facile de saisir le sens de ces leçons sous la figure qui les recouvre que d'appliquer aux hommes celles que nous donnent les fabulistes en faisant agir et parler des animaux. La parabole de la semence que Jésus se donne la peine d'expliquer à ses disciples avait-elle vraiment besoin d'explication? Et si elle en avait besoin, pourquoi la réserve-t-il à ceux-ci et la refuse-t-il si énergiquement à ces bons Galiléens qui se dérangeaient de leurs affaires pour venir l'écouter, et à qui il la devait tout aussi bien, puisque c'était à eux qu'il avait proposé la parabole? Sont-ils bien coupables de ne rien y comprendre si ses propres disciples ont l'entendement assez étroit pour qu'il soit nécessaire de la leur interpréter? Au lieu de les maudire au nom d'une vieille prophétie d'Isaïe [1], qui a plutôt l'air d'un accès de mauvaise humeur que d'une prophétie, il aurait dû venir au secours de leur faible intelligence et cesser ce petit jeu qui consistait à leur poser des énigmes.

Non, ce n'est pas Jésus qui parle ici, mais un docteur prétentieux qui, pour faire étalage de son érudition, cite à tout propos l'Ecriture. Ne se trahit-il pas quand il dit : « *Et il ajouta : C'est ainsi que tout docteur instruit de ce qui regarde le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes.* » (Matth. XIII, 52).

Rassurons-nous donc sur les feux de l'enfer et autres châtiments dont les sectaires menacent toujours ceux qui ne sont pas de leur avis (Matth. XIII, 50) et, tout en leur tenant compte des bonnes intentions et quelquefois des hautes inspirations de leur piété naïve, n'hésitons pas à

[1] « *Et la prophétie d'Isaïe s'accomplit en eux, lorsqu'il dit : Vous écouterez de vos oreilles, et vous n'entendrez point ; vous regarderez de vos yeux, et vous ne verrez point* ». (Matth. XIII, 14).

leur restituer ce qui leur appartient, c'est-à-dire les inepties qu'ils mettent si volontiers sur les lèvres de leur doux maître.

Ce qui est figuré ici et parabolique, c'est la mise en scène. Au lieu que ce soit Jésus qui parle à une foule galiléenne, supposez un spectateur chrétien qui cherche à convertir une assemblée de païens indifférents et plutôt hostiles, et certaines difficultés qui paraissaient inextricables s'aplaniront.

Prenons pour exemple ce passage :

« *Alors ses disciples s'approchant lui dirent : Pourquoi leur parlez-vous en paraboles ?* »

« *C'est, leur répondit-il, que pour vous autres, il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux, mais pour eux, il ne leur a pas été donné.*

« *Car quiconque a* (la foi), *il lui sera donné* (la compréhension) *; mais pour celui qui n'a pas* (la foi), *il lui sera ôté le peu qu'il a* (de compréhension) ». (Matth. XIII, 10-12).

De la part du Sauveur, cette théorie est révoltante. Car, agissant comme Dieu, il est indigne de lui de punir les gens de ce que leur esprit ne s'est pas ouvert à sa parole ou mieux de les considérer comme exclus par prédestination de la compréhension de la religion nouvelle qu'il ne dédaignait pas cependant de leur annoncer.

Si, au contraire, c'est un prêcheur chrétien qui parle, on conçoit que, conspué par la foule, il conclut de ses blasphèmes que décidément il y a un sort sur elle, qu'elle est condamnée d'avance et que l'Évangile est réservé à une petite Eglise d'initiés. Une fois lancé dans cette voie, il ne sait pas s'arrêter, et, heureux de trouver l'occasion de placer une prophétie qu'il tire du trésor de son érudition, il se représente consciencieusement le bon Dieu comme tout

occupé dans son éternité à leur faire des oreilles qui écoutent sans entendre et des yeux qui regardent sans voir. (Isaïe VI, 9).

Ces observations pourraient suffire pour nous édifier sur l'authenticité de ce récit. On peut y ajouter celles du docteur Strauss qui fait remarquer les incohérences de la narration et l'impossibilité d'admettre que tant de paraboles aient été débitées les unes après les autres dans la même séance, comme le veut saint Matthieu, en désaccord du reste sur ce point avec les deux autres synoptiques.

LE PÈRE DIDON

Les paraboles réalisent le beau absolu [1]. C'est d'elles que nous sont venues les leçons de la plus pure morale qui soit au monde.

L'AVOCAT DU DIABLE

Comment donc expliquez-vous la parabole de l'économe infidèle (Luc XVI, 1) que le docteur Strauss appelle avec raison la croix des interprètes ?

LE PÈRE DIDON

Je l'explique très naturellement. Parlant à des péagers convertis, notre Seigneur leur recommande de bien employer à l'avenir les biens terrestres qu'ils ont injustement amassés. Il ne craint pas d'employer, comme stimulant, pour ces natures à peine sorties de leur vie coupable, l'exemple des méchants eux-mêmes [2].

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 366.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 115.

Mais ce n'est pas cela du tout, et vous vous écartez considérablement de l'exemple du texte. Ce n'est pas des biens qu'il a amassés injustement que l'économe se sert pour se faire des amis ; c'est de ceux qui appartiennent encore à son maître. En en faisant profiter frauduleusement ses créanciers, c'est comme s'il le volait à nouveau.

On a beau tourner et retourner cette parabole, elle est loin de réaliser ce beau absolu dont vous êtes si prodigue. Non seulement elle n'est pas d'une bonne morale, mais elle est d'une morale détestable.

Parmi les autres, nous en avons déjà relevé une assez choquante, celle du créancier aux deux débiteurs (Luc VII, 41). Celle de l'ivraie (Matth. XIII, 24) a un sens très flottant qui la rend énigmatique.

Le maître du champ empêche les serviteurs de cueillir l'ivraie de peur qu'ils n'arrachent en même temps le froment. Au sens propre, cette injonction est absurde. Il suffit pour s'en tirer d'un peu d'attention ; les paysans savent très bien ôter les mauvaises herbes sans nuire à la récolte, et ils ne manquent pas de le faire précisément pour la sauver. Au sens figuré, et transportée dans le domaine moral, la recommandation ne veut absolument rien dire. Car l'ivraie, ce sont les méchants; le froment, ce sont les bons, les uns, d'après le verset 30, devant être jetés au feu de l'enfer et les autres recueillis dans le grenier céleste. Est-il possible de comprendre comment, en brûlant tout de suite les premiers, on risquerait de compromettre, en quoi que ce soit, le salut des seconds ?

Il semble au contraire que ce salut va être beaucoup plus compromis en laissant libre cours aux méchants pour répandre le venin de leurs mauvais exemples.

Plus logique, la pitoyable inquisition a voulu assurer, dès ici-bas, le royaume de Dieu en brûlant tout de suite l'ivraie, sans attendre le jugement dernier.

Ajoutons cette remarque, qui a son importance au point de vue du dogme. D'après la parabole de l'ivraie, il semblerait qu'il n'y a qu'un jugement, celui de la fin du monde. On ne voit donc pas bien comment l'Eglise s'est permis, de son autorité privée, d'en imaginer un autre à la mort de chacun de nous.

Après la parabole de l'ivraie vient celle de la graine de Sénevé, et celle-ci nous apprend que la graine de Sénevé devient un grand arbre avec des branches sur lesquelles les oiseaux viennent se percher.

De deux choses l'une, ou l'auteur ne sait pas que la graine de Sévené ou de moutarde est une herbe et qu'elle ne peut devenir un arbre, ou, dans son empressement à prédire le grand développement de l'Eglise, il oublie le premier terme de la comparaison pour passer à l'autre sans aucune transition, de sorte qu'il n'y a plus de comparaison du tout, la graine de moutarde restant la plus petite des graines, tandis que c'est l'Eglise qui, lorsqu'elle aura poussé, deviendra la plus grande de toutes les plantes.

La grande lacune de saint Luc.

Entre la multiplication des cinq pains et des deux poissons et la scène du Thabor on est tout surpris de voir dans saint Luc une rupture considérable avec le récit des deux autres synoptiques. Ainsi, tandis que saint Matthieu et saint Luc font évoluer Jésus de Galilée au pays de Tyr et de Sidon, de là au lac pour une seconde multiplication de pains et de poissons, puis au pays de Magédan, (d'après saint Matthieu), de Dalmanutha, (d'après saint Marc) et

enfin de Césarée de Philippe d'où il part pour le Thabor — chez saint Luc, qui déjà ne dit pas un mot de la marche sur la mer, Jésus ne quitte pas la Galilée où il ne prend que le temps d'interroger ses disciples sur sa messianité et de leur formuler quelques préceptes avant sa transfiguration, après quoi il part pour le Thabor, non de Césarée de Philippe, mais de Bethsaïde. Quant à saint Jean, il ne connaît aucun de ces voyages, et, après avoir ramené Jésus à Capharnaüm après la marche sur la mer, il ne lui fait quitter cette ville que pour Jérusalem.

L'abbé Bougaud et le père Didon ne s'étonnent nullement de ces énormes divergences et font comme si tous les quatre étaient d'accord.

Guérison de la fille de la Chananéenne

Ce qui est tout à fait remarquable dans cette scène qui se passe au pays de Tyr et de Sidon, c'est la dureté avec laquelle Jésus traite la femme en qualité de païenne et la distinction qu'il fait à ce propos entre les Israélites qui ont droit à la réalisation des promesses de Jéhovah et les païens qui doivent être repoussés comme des chiens. Cette conduite du maître a cela de particulier qu'elle s'accorde avec certains traits qui indiquent la même disposition d'esprit et qu'elle est en opposition avec certains autres accusant une disposition absolument contraire.

Dans son chapitre intitulé : Etendue du plan messianique de Jésus et rapport de ce plan avec les païens, le docteur Strauss, dans une lumineuse discussion, écarte l'idée que la tendance particulariste puisse être attribuée à saint Matthieu, réputé comme représentant les idées juives, plutôt qu'aux trois autres.

Pour l'extension du règne messianique même aux païens,

il cite, comme une des plus importantes déclarations du Christ, l'ordre qu'il donne à ses apôtres après sa résurrection de baptiser toutes les nations, remarquant cependant que la concision avec laquelle cet ordre est formulé a laissé subsister la fameuse question qui a divisé l'Eglise naissante, celle de savoir si le baptême exemptait de la circoncision.

Il pense, et c'est aussi l'expédient auquel se rattachent l'abbé Bougaud et le père Didon, qu'on peut concilier les deux tendances en considérant la défense faite aux apôtres de s'adresser aux païens (Matth. X, 5) comme une défense simplement provisoire, les enfants de la promesse devant être servis avant les autres. Mais cette idée de hiérarchie fait penser à un royaume humain divisé en noblesse et vile multitude plutôt qu'au royaume de Dieu, et on ne se représente pas bien le Christ accablant cette malheureuse païenne des expressions les plus méprisantes, surtout après avoir agi avec tant de douceur à l'égard du centurion de Capharnaüm.

Nous pensons qu'il faut laisser aux orthodoxes ce suprême effort de conciliation et qu'il est beaucoup plus simple de demander compte à la légende de contradictions dont elle est coutumière et qui s'expliquent très bien par la diversité des documents. Les Évangiles n'étant que des recueils de notes, les unes prises au cours des leçons Paulinéennes, d'autres au cours de prédications Pétruciennes, rien ne nous garantit l'authenticité des tendances de Jésus en faveur de l'un ou de l'autre parti. Il suffit, pour trouver dans le même ouvrage les dires les plus opposés, que ces notes y aient été inscrites les unes après les autres par l'historien, telles qu'elles se présentaient, et sans aucun discernement.

Le levain des Pharisiens.

Le levain joue un grand rôle dans l'Évangile. Nous l'avons vu déjà faire la matière d'une parabole. Il revient ici d'une manière plus accentuée encore, le bon levain de la parabole qui fait lever la bonne pâte étant opposée au mauvais levain des Pharisiens qui fait lever de la mauvaise pâte.

C'est toujours la querelle entre les chrétiens de la gentilité pour qui Jésus tient lieu de la loi et des prophètes et les chrétiens judaïsants, attardés dans les anciennes pratiques et dans les minuties de la loi de Moïse.

La leçon sur le levain des Pharisiens (saint Matthieu y joint même des Sadducéens, ce qui paraît invraisemblable au docteur Strauss, tant ils allaient mal ensemble) fait partie d'une scène qui n'appartient qu'aux deux premiers Évangiles. Il est vraiment insupportable tout ce passage où, quand on leur parle de levain, les disciples pensent au pain qu'ils sont obligés de pétrir, parce qu'ils ont oublié d'en emporter. C'est probablement à cause de cet imbroglio indigeste que saint Luc reporte la recommandation du Maître à un autre endroit sans la compliquer de malentendus (Luc XII, 1).

Proclamation de la Messianité de Jésus.

La scène où Jésus provoque la proclamation de sa messianité par Pierre et qui vient dans saint Matthieu et saint Marc à la suite de la leçon sur le levain des Pharisiens, et, chez saint Luc, immédiatement après la multiplication des cinq pains, est un des textes les plus importants de l'Évangile pour les orthodoxes.

La déclaration de Pierre, confirmée par le Maître lui-

même, leur paraît être le témoignage le plus authentique et le plus irrécusable du dogme de la divinité de Jésus-Christ.

Ils ne veulent pas voir que rien n'est plus invraisemblable que ce colloque où l'on parle de la Messianité de Jésus et de sa filiation divine comme si c'était la première fois qu'il en fût question, tandis que déjà, au moment de la marche sur la mer, ce dogme avait été affirmé avec acclamation par tous les apôtres, sans compter d'autres circonstances où Jésus avait été reconnu comme étant le Messie, le fils de Dieu, le fils de David, sans aucune opposition de sa part, mais seulement avec la recommandation, renouvelée ici, de ne pas ébruiter cette vérité. Et cependant ses disciples continuent à se tromper sur sa mission et à se demander si, au lieu d'être le vrai Messie, il ne serait pas son précurseur, peut-être Jean-Baptiste [1], peut-être Elie, peut-être Jérémie ressuscité, opinion qui n'est évidemment émise en cet endroit que pour faire valoir la foi exceptionnelle de Pierre.

N'est-ce pas ici les mêmes procédés que nous avons vus partout ? Et cette scène n'est-elle pas une scène préparée, aussi factice que les autres ?

Pourvu que le point dogmatique soit mis en lumière, le reste importe peu. Les personnages que le narrateur introduit sur le théâtre sont toujours des figurants, êtres abstraits qui n'ont d'existence que juste ce qu'il en faut pour le rôle du moment et à qui on ne demande pas de se souvenir de leurs déclarations précédentes.

[1] C'eût été là une étrange aberration des apôtres qui avaient connu Jean-Baptiste.

Prédiction par Jésus de sa passion, de sa résurrection, de sa mort et de son retour glorieux pour le jugement.

Trois de ces événements qui étaient des événements futurs pour Jésus étaient au contraire des faits accomplis pour ceux qui s'étaient faits ses porte-parole. Dès lors rien n'était plns facile que de lui faire prédire un avenir à la réalisation duquel ils avaient été initiés, si eux-mêmes n'en avaient pas été témoins. C'était donc à coup sûr qu'on lui faisait prédire les choses déjà arrivées. Mais hélas! pourquoi aux trois premières prédictions en avoir ajouté une quatrième, celle de son retour très prochain qui ne devait donner que des déceptions? C'est que c'était justement celle-là qui faisait le succès de l'apostolat chrétien. Quel bel argument que de dire aux gens : hâtez-vous. Le Christ va revenir, et il n'enmènera avec lui dans son paradis que ceux qui se seront convertis ! Et puisqu'on donnait cette assurance de la part de Jésus, quoi de plus naturel que de penser que, grâce à sa prescence il avait dû annoncer lui-même une aussi bonne nouvelle?

Il ne fallait rien moins qu'une telle espérance pour soutenir le courage des néophytes à qui la nouvelle foi demandait le sacrifice de leur vie (Matth. XVI, 24-26). Aussi les Evangélistes n'hésitent pas à la formuler dans les termes les plus précis.

« *Le fils de l'homme doit venir dans la gloire de son père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.*

« *Je vous le dis en vérité : il y a quelques-uns de ceux qui sont ici qui n'éprouveront pas la mort qu'ils n'aient vu le fils de l'homme venir en son règne* ». (Matth. XVI, 27-28 ; Marc VIII, 39 ; Luc IX, 27).

Or, la prédiction ne s'est pas réalisée. La génération

contemporaine a passé et bien d'autres après elle, et même celle de l'an mille où l'événement annoncé avait été reporté en désespoir de cause, et nous sommes toujours à l'attendre. Cet échec a été trop retentissant pour pouvoir être dissimulé, et il faut que l'orthodoxie soit aux abois pour insinuer que dans les deux versets, cités plus haut, où la venue de Jésus *pour le jugement* est clairement désignée, il n'y a qu'une allusion à la scène du Thabor qui devait avoir lieu six jours après [1].

La Transfiguration.

Une religion qui se fonde ne peut pas se passer de manifestations surnaturelles, parmi lesquelles les apparitions fantastiques jouent le principal rôle. La Bible est pleine de Théophanies et d'Angélophanies, et le docteur Strauss n'a pas tort de penser que l'idée de la transfiguration a pu se former à l'aide d'exemples pris dans l'Ancien Testament.

On a bien essayé de conserver quelque réalité à cette scène par des explications naturelles, en supposant que les trois qui y avaient pris part avaient pu être dupes de quelque illusion. Mais autant l'illusion est concevable de la part d'une seule personne, autant elle devient difficile à comprendre dès qu'elle est partagée par plusieurs.

Ce qui frappe surtout dans cette apothéose théâtrale, réservée à ceux dont la foi avait le moins besoin d'être raffermie, c'est sa parfaite inutilité. En quoi pouvait-elle servir la cause du Christ dans le présent, puisqu'il avait tellement intérêt à dissimuler sa divinité qu'il recommande le silence à ses trois apôtres, et, quant à l'avenir, cette

[1] Abbé Bougaud. Tome II, p. 374. — Père Didon. Tome I, p. 459.

exhibition de fantômes devait finir par lui nuire dans l'esprit des gens raisonnables.

Le père Didon, que les fantômes n'effrayent pas, oppose ici comme toujours, au système mytique, l'impossibilité où se seraient trouvés les écrivains sacrés d'inventer les détails précis de la scène qu'ils racontent. Mais d'abord, en général, les écrivains sacrés n'inventent rien. Ils se bornent à recueillir les inventions anonymes de la légende, et c'est en enregistrant ces fictions, comme s'il s'agissait de faits vrais, qu'ils les font entrer de très bonne foi dans l'histoire.

Quant à cette prétention de borner l'imagination de l'agadiste, poète ou illuminé, à des narrations sans détails précis, elle n'est vraiment pas sérieuse. Nous avons tous eu des songes dont quelques-uns très circonstanciés, et si nous avons eu à les raconter, nous les avons raconté tels quels, avec leurs détails précis qui justement les rendaient plus piquants et plus intéressants en leur donnant l'apparence de la vérité. Il est facile de se figurer l'illuminé se levant pour prophétiser dans quelque primitive Eglise et apportant à ses frères, comme des communications célestes, les rêves de ses veilles ou les songes de ses nuits.

Pour la transfiguration, si l'on soutient qu'elle est un fait réellement arrivé, comment expliquer le silence de saint Jean qui en avait été un des trois témoins? Quel est le biographe assez indifférent pour, après avoir assisté à une scène pareille, se coudre la bouche au point de n'y pas même faire la moindre allusion ?

LE PÈRE DIDON

A défaut du témoignage de saint Jean nous avons celui de saint Pierre.

« *Ce n'est pas d'après de vaines légendes que nous vous avons révélé la puissance et la réalité de notre seigneur Jésus-Christ, c'est comme témoins de sa grandeur. Il a reçu en effet de Dieu le père honneur et gloire. Une voix est descendue sur lui du sein de cette gloire éblouissante : Celui-ci est mon fils bien-aimé, je me suis complu en lui. Et cette voix, apportée du ciel, nous l'avons entendue, nous-mêmes, étant avec lui sur la montagne, la sainte.* (2me Ep. de saint Pierre I, 16-17) [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Quel fond peut-on faire sur cette épitre suspecte d'inauthencité, quoique vous en disiez, comme tant d'autres écrits d'un temps où l'on ne se faisait aucun scrupule de composer et de répandre des livres apocryphes, avec les meilleures intentions du monde, dont la principale était de donner à ses pieuses exhortations le plus d'autorité possible en les mettant sous l'invocation des saints et en les faisant parler comme on était bien convaincu qu'ils auraient parlé eux-mêmes.

Ici l'inauthencité se trahit par le texte lui-même et par cette précaution oratoire où l'auteur va au-devant des objections d'une critique qui, du temps de saint Pierre, n'avait pas encore eu le temps de se produire.

Délivrance du petit possédé muet au retour du Thabor.

Cet épisode a pour but de montrer la puissance de la foi, quand on y joint la prière et le jeûne (Matth. XVII, 29).

[1] *Op. cit.*, tome I, p. 465.

Il est un peu difficile d'accomplir la seconde condition : le jeûne, quand il s'agit de miracles instantanés.

Les invectives de Jésus contre l'incrédulité des assistants ne s'expliquent que dans saint Marc où les inévitables Pharisiens se trouvent là tout à point pour railler l'impuissance des disciples. Mais ces invectives sont très déplacées. Car pourquoi l'insuccès des thaumaturges ne serait-il pas une cause d'incrédulité ? C'est à eux à en triompher par la réussite de leurs prodiges. Ce que Jésus devrait reprocher plutôt à la foule, c'est son extrême crédulité qui lui fait attribuer au démon les contradictions d'un épileptique.

La foi qui soulève des montagnes est passée en proverbe. Quelle belle occasion les disciples avaient d'en faire l'essai, puisqu'ils étaient au bas d'une montagne ! Mais l'aphorisme sur la foi n'est pas nécessairement lié à cette scène, car saint Luc le transpose à un autre endroit (XVII, 6) avec une petite variante, le déracinement d'un mûrier au lieu du déplacement d'une montagne.

Le poisson au stater.

Un des points sur lesquels la curiosité des chrétiens devait se porter le plus, c'était la manière dont le Sauveur s'y prenait pour se procurer des fonds. Nous savons par saint Luc que sa mission était entretenue par les saintes femmes (Luc VIII, 2). Mais il eût été étrange que, doué de la puissance divine, il n'eût pas eu celle de parer à ses besoins sans l'aide de personne. De là le miracle du poisson au stater.

Cette mise en scène d'une nouvelle pêche miraculeuse était-elle bien nécessaire pour Pierre qui savait que la matière ne pouvait pas manquer d'obéir à son maître ?

Il n'avait qu'à ordonner à la pièce de se placer dans sa

main, et ce miracle opéré devant le collecteur d'impôts lui aurait fait un partisan de plus.

Il paie l'impôt, mais de mauvaise grâce, et en affichant la prétention que Pierre et lui en devraient être exemptés.

« *Simon, que vous en semble ? De qui est-ce que les rois de la terre reçoivent les tributs et les impôts ? Est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers ?*

Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : les enfants en sont donc exempts. » (Matth. XVII, 24-25).

Quel amphigouri !

LE DOCTEUR D'ALLIOLI

« *Les rois de la terre exigent-ils le tribut de leur famille ou de leurs sujets ?* » Nous connaissons la réponse. Ils ne l'exigent pas de leur famille. « De là il suit que je suis exempt du tribut qu'on paie à Dieu, puisque je suis le fils de Dieu, et vous, également, (vous, mes apôtres), puisque vous êtes ses enfants ». (Jérôme, Chrysostôme, Augustin).

L'AVOCAT DU DIABLE

Saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome m'ont tout à fait l'air d'y avoir perdu leur latin. On leur parle d'un impôt dû à César, et ils raisonnent tout le temps comme s'il s'agissait d'un impôt dû à Dieu.

Comment des enfants de Dieu peuvent-ils bien se réclamer de César, comme faisant partie de sa parenté ? C'est peut-être que César, de par la toute-puissance qu'il exerce sur les humains au nom de Dieu est par fiction son représentant sur la terre ; les parents de Dieu seraient dits alors être ses parents. Voilà une parenté bien élastique et qui, prise à la lettre, aurait pu un jour mettre le fisc à sec, tout

chrétien pouvant se dire enfant de Dieu (Jean I, 12). C'est probablement pour éviter ce fâcheux résultat qu'on a restreint au clergé l'exemption de l'impôt.

Dernières leçons à Capharnaüm.

Elles occupent tout le chapitre XVIII de saint Matthieu.

Comme, faute de transitions suffisantes, il est assez difficile de reconnaître l'enchaînement et la suite des idées, on est porté à croire que l'Evangéliste a réuni ici un certain nombre de préceptes qui n'ont pas été émis consécutivement dans la circonstance où il les place ; et ce qui pourrait nous confirmer dans cette opinion, c'est que saint Marc dans la même circonstance ne donne que la leçon sur le scandale et encore avec une autre disposition, et saint Luc transporte cette leçon dans un autre endroit (XVII, 1-4) et ne fait aucune mention des autres.

Mais avec un peu d'attention on parvient à établir quelque lien entre tous ces aphorismes.

Nous avons au début un précepte sur l'humilité. Un enfant sert d'exemple. Il faut pour gagner le ciel se faire tout petit comme un enfant. L'exemple fourni par les enfants donne une occasion à la leçon sur la conduite à tenir vis-à-vis d'eux. Il faut se garder de les scandaliser, ce qui amène la menace du feu éternel contre les auteurs du scandale. Les enfants ayant servi de mesure à l'humilité, ce qui est dit d'eux est bientôt étendue à tous les humbles. On ne doit pas mépriser leur faiblesse. Ils sont plus forts que l'oppresseur, étant protégés par leurs anges gardiens. C'est pour les sauver de l'oppression que le fils de l'homme est venu. Sans lui, ils étaient perdus, écrasés par la superbe des grands. Ce mot *perdus* fait penser aux pécheurs qui, pour le bon pasteur, sont des brebis perdues ;

ce qui donne lieu à la parabole de la brebis égarée. Les enfants de Dieu doivent chercher à regagner leurs frères égarés, comme Dieu lui-même cherche à regagner les plus perdus d'entre nous. De même que Dieu épuise la miséricorde vis-à-vis du pécheur, de même nous devons l'épuiser vis-à-vis d'un frère qui a péché contre nous, avoir recours à la conciliation directe, ensuite à l'arbitrage, enfin à la juridiction de l'Eglise. Le jugement de l'Eglise est le jugement de Dieu, parce que Dieu est présent dans toute assemblée de fidèles. La parabole du serviteur pardonné qui ne pardonne pas à son sous-ordre termine et confirme la leçon. On sera traité au ciel comme on aura traité ses frères sur la terre.

C'est bien là une prédication suivie et d'un seul tenant. Il y a donc sur ce point désaccord entre saint Matthieu et les deux autres synoptiques.

Quant à la teneur du discours, nous demanderons si l'enthousiasme que la morale de l'Evangile fait éclater même chez beaucoup d'incrédules, est ici justifié. Cette morale leur paraît surhumaine, et c'est ce que nous lui reprochons.

A quoi bon donner aux hommes des règles de vertu qui, par leur exagération, deviennent impraticables et par conséquent déraisonnables ?

Puisque l'homme ne reste pas à l'état d'enfant et que son esprit se développe avec l'âge, lui demander de penser comme un enfant et de renoncer à l'usage des facultés qu'il a acquises, c'est exiger de lui un suicide intellectuel qui ne peut que l'amener, s'il se contente d'une foi irréfléchie, à se mentir à lui-même.

En dehors de la question de la foi, l'humilité ne peut pas être conseillée aux hommes d'une manière générale. Certainement il faut se garder d'un orgueil intempérant,

mais on a le devoir, vis-à-vis de soi-même, de se faire respecter par les autres.

Poussé à l'extrême, ce principe d'humilité produira des manières de vivre bizarres et ridicules, comme, par exemple, la vie de saint Labre.

Pour les constestations qui peuvent surgir entre les hommes, l'histoire montre combien il faut se défier de la juridiction ecclésiastique où le fanatisme peut si aisément se glisser. Il suffit de citer à l'appui le procès de Jeanne d'Arc.

Tout ce qui est dit de l'*Eglise*, du feu de l'enfer et des anges gardiens est du reste si bien dans l'esprit du temps où l'auteur sacré écrivait, que nous retrouvons ici les mêmes raisons que précédemment de lui attribuer les paroles qu'il met si facilement sur les lèvres du Christ.

L'épisode du thaumaturge chassant les démons au nom de Jésus.

La réponse prêtée ici à Jésus est une réponse à côté, comme celles que font nos paysans normands.

On lui dit qu'il y a là un exorciste qui le plagie au point de chasser les démons en son nom, et il dit : laissez le faire. S'il se sert de mon nom, c'est qu'il croit en moi. Croyant en moi, il n'est donc pas contre moi.

Pauvre raisonnement, car ce n'est pas parce qu'il croit en lui que l'exorciste se sert de son nom, il s'en sert comme de paroles cabalistiques plus efficaces que les anciennes incantations, et alors de deux choses l'une, ou il échoue, et ce sont les œuvres du Messie qui se trouvent déconsidérées, ou il réussit, et ce ne peut être qu'illégitimement, puisqu'il opère non seulement sans l'autorisation, mais à

l'insu même du maître. Il méritait donc un blâme et non pas un encouragement.

Par la persuasion où sont les apôtres, opinion partagée par le Seigneur lui-même, que l'exorciste réussit à chasser les démons rien qu'en invoquant le nom de Jésus, on voit à quel degré de vulgaire superstition étaient descendues les croyances de la première société chrétienne. Nous avons déjà vu dans la guérison de l'hémorroïsse un effet de la vertu curative de Jésus sortant de sa robe et agissant spontanément. C'est cette même vertu curative que nous retrouvons ici et qui est mise à la disposition du premier bateleur venu, assez hardi pour s'en emparer.

SEIZIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Suite de la vie publique de Jésus, depuis son départ définitif de la Galilée jusqu'au jour des Rameaux.

L'AVOCAT DU DIABLE

Sur cette partie de la vie de Jésus, nos Évangiles offrent entre eux les divergences les plus marquées.

Nulle mention des faits relatés par saint Jean ne se trouve dans les synoptiques.

En revanche, nulle mention des faits relatés par les synoptiques ne se trouve dans saint Jean.

Et si l'on compare les synoptiques entre eux, le récit de saint Luc se sépare entièrement de celui de saint Matthieu et de celui de saint Marc. Ils n'ont qu'un fait commun, et encore avec des variantes, le miracle de Jéricho.

La narration des deux premiers est très succincte, celle du troisième et du quatrième très développée. Saint Mat-

thieu n'a que deux chapitres, les chapitres XIX et XX; saint Marc, un seul, le chapitre X; saint Luc, environ dix chapitres de IX, 51 à XIX, 28; saint Jean, un peu plus de cinq, de VII, 1 à XII, 11.

Tous quatre se rencontrent sur deux points : un départ de la Galilée, effectué à un moment ou à un autre, mais ayant ce caractère d'être définitif, et, par conséquent, marquant la fin du ministère galiléen, et une entrée solennelle à Jérusalem, quelle que soit la date qu'on lui assigne.

Pour tout le reste, il n'y a entre eux que désaccord et contradiction.

L'ABBÉ BOUGAUD

Pour moi, je reste fidèle à ma méthode qui est de compléter les textes les uns par les autres.

Pour unifier les récits, il faut d'abord suivre saint Luc, le seul des quatre qui donne de l'importance au voyage en le racontant avec beaucoup de détails, tandis que dans le quatrième Évangile il n'y a que la mention du départ de Capharnaüm et de l'arrivée dans la ville sainte, et que, chez saint Matthieu et saint Marc, l'itinéraire est seulement indiqué par ce trait que Jésus se rendit en Judée par la rive orientale du Jourdain, c'est-à-dire par la Pérée.

D'après saint Luc, Jésus part de Capharnaüm et se dirige vers la Samarie au sud de la Galilée, mais repoussé par les Samaritains, il remonte au lac et traverse le Jourdain près de son embouchure.

A partir de ce moment, le récit de saint Luc rejoint celui de saint Matthieu et de saint Marc. A la différence du leur, le sien est très abondant en anecdotes, mais, pas plus

qu'eux, il ne nous donne de renseignements précis sur la marche du Seigneur.

Nous pouvons donc supposer qu'après avoir parcouru la Pérée, tout le long du fleuve, Jésus l'aura retraversé et aura fait, comme nous l'apprend saint Jean, une première entrée à Jérusalem en vue d'assister à la fête des tabernacles.

Ici, c'est saint Jean qui doit nous servir de guide. Car lui seul rapporte, non plus seulement, comme saint Luc, une série d'actes ou de discours qui peuvent avoir eu lieu ici ou là, mais une suite de faits placés dans un enchaînement chronologique : le séjour de Jésus à Jérusalem pendant la fête des Tabernacles et jusqu'à celle de la Dédicace. — Sa retraite à Béthanie sur le Jourdain. — Son retour, sinon à Jérusalem même, du moins à Béthanie (la Béthanie Hierosolymite) pour la résurrection de Lazare. — Sa retraite à Ephrem, d'où à l'approche de la Pâque, il se dirige à nouveau vers la ville sainte pour y faire son entrée solennelle. — Dans ce dernier trajet Jésus se rend à Jéricho et y fait, d'après saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, plusieurs guérisons.

L'AVOCAT DU DIABLE

Savez-vous que vous disposez des textes bien à votre fantaisie, et que, quand on relit nos Evangiles après avoir lu le vôtre, on ne les reconnaît plus du tout?

En envoyant Jésus de Capharnaüm à Jérusalem pour la fête des tabernacles, sauf à l'y ramener six mois après d'Ephrem, ville judéenne, où Jésus s'était retiré et d'où il part pour aller célébrer la Pâque, vous faites suivre de force aux trois synoptiques la version de saint Jean avec laquelle la leur n'a aucun point de contact. Car si, comme

saint Jean, ils regardent le départ de la Galilée comme un départ définitif, ils ne parlent ni de la fête des Tabernacles, ni des six mois passés à Jérusalem ou dans le désert, ni de la résurrection de Lazare, ni d'Ephrem, et quand ils se réunissent pour faire passer Jésus à Jéricho, c'est pour le mener de là et sans interruption à Jérusalem et lui faire terminer son voyage par l'entrée solennelle.

LE PÈRE DIDON

Lorsque notre seigneur passe à Jéricho, comme le disent les trois synoptiques, il peut très bien y être venu d'Ephrem, aucune date n'étant assignée à ce passage, et saint Jean se contentant de le faire partir d'Ephrem pour Jérusalem sans indiquer la route qu'il avait prise.

Sur ce point, je suis donc parfaitement d'accord avec M. l'abbé Bougaud, et je crois, comme lui, que le voyage des synoptiques est bien le même que celui de Jean VII, 10, aboutissant à une première entrée à Jérusalem en vue de la fête des tabernacles, bien avant une seconde entrée, l'entrée solennelle, qui ne devait avoir lieu que six mois après, Jésus venant alors d'Ephrem et de Jéricho (Jean XI, 55 et XII, 1 ; Matth. XX, 29 ; Marc X, 46 ; Luc XVIII, 35). Mais sur certains points assez importants je trouve les combinaisons de mon éminent prédécesseur tout à fait inacceptables.

La durée du voyage, d'après saint Jean, ne doit pas dépasser quatre jours, puisque notre Seigneur se trouve au temple vers le milieu de la fête qui durait huit jours. (Jean VII, 14). Comment veut-on que ces quatre jours suffisent aux diverses pérégrinations dont M. l'abbé Bougaud a cru devoir surcharger son récit ?

Et d'abord, pourquoi supprime-t-il la petite scène entre Jésus et ses parents qui précède le départ ?

Pourquoi, à propos de ce départ, alors que saint Jean nous dit en propres termes que la fête des tabernacles était proche (VIII, 2), affirme-t-il qu'on en était encore loin ? (Tome II, p. 394).

Pourquoi complique-t-il inutilement le trajet de marches et contre-marches dont saint Luc ne nous a pas fait part, en faisant remonter Jésus au lac pour la traversée du Jourdain, après le refus des Samaritains de le laisser passer sur leur territoire?

L'AVOCAT DU DIABLE

Cela n'était-il pas nécessaire pour coudre le récit de saint Luc avec celui des deux premiers Evangiles?

LE PÈRE DIDON

Nullement. Ni saint Matthieu, ni saint Marc ne disent que la traversée du Jourdain ait eu lieu près du lac.

Relisez leur texte :

« *Jésus, ayant achevé ce discours, partit de la Galilée et vint aux confins de la Judée, au delà du Jourdain* ». (Matth. XIX, 1).

« *Jésus, étant parti de ce lieu, vint aux confins de la Judée, au delà du Jourdain.* » (Marc X, 1).

Rien n'empêche donc qu'après le refus des Samaritains (Luc IX, 53), Jésus n'ait suivi un chemin sur la limite des deux pays (Galilée et Samarie) et n'ait débouché ainsi sur la vallée du Jourdain. Là il aura traversé le fleuve, comme l'indiquent saint Matthieu et saint Marc, il en aura suivi la rive orientale probablement jusqu'à Jéricho, et sera arrivé

très à temps à Jérusalem pour le quatrième jour de la fête des tabernacles, conformément à Jean VII, 14.

Le trajet, tel que je viens de le tracer, est d'ailleurs suffisamment indiqué par ce passage de saint Luc :

« *Et il arriva que, allant à Jérusalem, il passait par le milieu de la Samarie et de la Galilée* ». (Luc XVII, 11).

Il ne pouvait pas à la fois être en Pérée, sur la rive orientale du fleuve, et se trouver sur un chemin galiléen, à l'ouest. Il est au contraire très naturel de penser que c'est au sortir de ce chemin, qui aboutissait à la vallée du Jourdain, qu'il est allé en Pérée.

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce qu'il est encore plus naturel de penser, c'est que saint Matthieu et saint Marc ignoraient complètement la direction du trajet par le sud de la Galilée et la Samarie, ainsi que le refus des Samaritains, et qu'en disant que Jésus gagna Jérusalem par la Pérée, ils ont entendu parler de la route la plus directe de Capharnaüm au Jourdain, soit : en suivant les bords du lac jusqu'à l'endroit où le Jourdain se jette dans la mer de Tibériade.

Mais ce n'est pas seulement pour concilier saint Luc avec les deux premiers Évangélistes que l'abbé Bougaud a imaginé de faire remonter Jésus au nord, du côté de Tibériade, c'est pour expliquer le passage de saint Luc XIII, 31.

« *Le même jour, quelques-uns des Pharisiens lui vinrent dire : allez-vous en, sortez de ce lieu, car Hérode veut vous faire mourir* ».

Pour qu'il eût quelque chose à craindre d'Hérode, il fallait, en effet, que Jésus fût à la portée de sa main puis-

sante, c'est-à-dire tout près de Tibériade, résidence du tyran.

LE PÈRE DIDON

Quand il y a partout des difficultés, il faut choisir les moindres. Aussi n'ai-je pas hésité à transposer cet épisode et à le mettre, non pas en Galilée, non pas près de Tibériade où il aurait fallu, pour cela, en effet, faire remonter Jésus au nord, mais en Pérée. Car on peut supposer que même en Pérée, quoique la Pérée ne fût pas sous sa domination, Hérode aurait eu le pouvoir de lui tendre des pièges.

L'AVOCAT DU DIABLE

Et, ayant pris votre parti de placer cet épisode en Pérée, contre toute vraisemblance, vous n'avez même plus pris la peine d'en faire un épisode du voyage, et on est très étonné de le trouver dans votre livre à un tout autre endroit. C'est bien toujours en Pérée, mais alors que Jésus s'y était retiré après la fête des Tabernacles pour échapper aux embûches des Pharisiens, et non pas alors qu'il se rendait à cette fête (d'après saint Jean).

Et vous avez trouvé aussi un expédient très ingénieux au sujet de la mission des soixante-douze.

Pour éviter de surcharger le voyage du retard dont elle aurait été cause si Jésus, comme on pourrait le croire, d'après saint Luc, avait attendu leur retour, vous renvoyez très habilement, mais aussi très arbitrairement, ce retour à une époque ultérieure, à cette même époque de la retraite du Sauveur en Pérée, et finalement, c'est là que vous faites aboutir la plupart des faits, actes et discours relatés dans les dix chapitres de saint Luc.

On ne peut pas rompre l'enchaînement des textes avec plus de désinvolture, et, en place de l'Evangile de saint Luc, tel qu'il est, nous avons l'Evangile de saint Luc, tel qu'il eût été, si saint Luc, au lieu de l'assistance du Saint-Esprit, avait eu le bonheur d'obtenir celle du père Didon.

En revenant à nos quatre Evangiles et en laissant de côté les petits arrangements, tant ceux du père Didon que ceux de l'abbé Bougaud, on ne peut pas manquer d'y voir deux voyages distincts, se contredisant mutuellement.

1° Celui des synoptiques qui font aller Jésus à Jérusalem pour l'entrée solennelle et la fête de Pâques (milieu d'avril), avec, il est vrai, deux trajets différents, saint Matthieu et saint Marc l'envoyant visiblement par Tibériade, le Jourdain et la Pérée, et saint Luc par la Galilée, la frontière Galilœo-Samaritaine et la rive occidentale du Jourdain.

2° Celui de saint Jean, antérieur au premier de plus de six mois (la fête des Tabernacles se célébrait en septembre), avec une première entrée à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, un séjour assez long dans la ville sainte, une retraite au Jourdain, la résurrection de Lazare, une seconde retraite à Ephrem et enfin d'Ephrem le retour à Jérusalem pour l'entrée triomphale et la Pâque.

Introduire tous ces événements dans le récit des synoptiques qui n'y font pas une seule allusion, et introduire ensuite dans le récit de saint Jean et même dans celui des deux premiers évangélistes, les actes et discours contenus dans les dix chapitres de saint Luc, ce n'est qu'un jeu pour nos harmonistes qui parviennent cependant si difficilement à s'entendre sur l'itinéraire et la classification des faits.

Ils répondent par un étonnant entrecroisement de textes

à ce chassé-croissé d'omissions dont on n'a jamais vu pareil exemple dans aucune histoire.

Saint Matthieu et saint Marc n'ont qu'un ou deux chapitres, tandis que saint Luc en a dix et saint Jean cinq? C'est que ce sont des écrivains très concis. Ils ne disent pas tout. Chez eux, c'est affaire de tempérament. Lorsqu'ils parlent d'un voyage, ils en font connaître l'arrivée presque aussitôt que le départ. Heureusement la Providence s'est aperçue de leur nature un peu trop fermée pour des historiens, et elle nous a fait la grâce de susciter un auteur plus expansif, celui du troisième Evangile, plus expansif, mais pas tout à fait assez et aussi pas assez positif.

« *Il est inutile de dire que saint Luc se préoccupe bien plus de ces sublimités de pensées, de paroles et d'actions que de l'itinéraire même que Jésus a suivi* [1]. »

C'est cette préoccupation constante qui, sans doute, lui fait négliger de nous apprendre que, si Jésus allait à Jérusalem, c'était pour assister à la fête des Tabernacles et à y faire un séjour de plus de six mois.

Il a fallu, pour que nous en soyons informés et que nous sachions tout ce qui s'était passé pendant ces six mois, que la Providence, mécontente de l'insuffisance de cet évangéliste, comme de celle des deux premiers, en suscitât un quatrième, chargé de combler leurs lacunes.

Pour nous qui nous refusons à cette gymnastique des textes, il ne nous reste plus pour nous expliquer leur désaccord que de l'attribuer aux variations de la légende. A l'ancienne tradition qui voulait que Jésus eût passé par la Pérée se sera substituée une opinion nouvelle, recueillie par saint Luc, et qui, réprouvant probablement ce long détour, aura simplifié l'itinéraire, tout en donnant plus

[1] Abbé Bougaud, tome II, p. 394.

d'importance au voyage au point de vue des actes et des discours.

Quant à la version de saint Jean, pour qu'elle accuse une rupture aussi radicale avec celle des synoptiques, que se sera-t-il passé ? En l'absence de tout document à cet égard, nous en sommes réduits aux conjectures. Qui sait si dans le cercle où se sont formés les éléments du quatrième Evangile, on n'avait pas renoncé depuis longtemps à concilier les deux itinéraires contradictoires du dernier voyage ? Il n'y avait donc plus lieu de respecter des traditions aussi flottantes, et en outre l'idée était était venue que Jérusalem avait eté trop sacrifiée à la Galilée et qu'elle devait tenir plus de place dans la vie publique de Jésus. Les esprits inventifs se seront alors mis à l'œuvre, et de leurs veilles ou de leurs rêves, non pas certainement, d'un seul coup, mais petit à petit et détail par détail, sera sortie toute une histoire nouvelle, celle que nous a transmise l'auteur inconnu que l'Eglise appelle saint Jean.

Après les difficultés qui s'attachent aux divers récits du dernier voyage, l'entrée solennelle elle-même n'en est pas exempte. Car elle n'est pas mentionnée par les quatre évangélistes de la même façon.

Arrivé à Béthanie, si l'on suit saint Jean, Jésus y reste pour prendre un repas avec Lazare, Marthe et Marie, repas au cours duquel il est l'objet, de la part de Marie, d'une onction avec des parfums. Ce n'est que le lendemain qu'il fait son entrée dans la ville sainte, suivi par ses partisans qui sont venus le chercher.

Dans les synoptiques, au contraire, on ne sait même pas s'il passe par Béthanie. Tous les faits de Béthanie sont ajournés. C'est dans le bourg de Bethphagé, non loin de Béthanie, il est vrai, mais non à Béthanie même, que Jésus s'arrête d'après saint Matthieu (XXI, 1) ; à la mon-

tagne des Oliviers, près de ces deux villages, d'après saint Marc (XI, 1) et saint Luc (XIX, 29) et il s'y arrête seulement le temps nécessaire pour qu'on lui amène un âne. Loin qu'il soit accompagné par la foule, elle se forme à son arrivée, toute surprise de le voir (Matth. XXI, 10).

LE PÈRE DIDON

Ce ne sont là que des divergences apparentes. Pourquoi donc ne pas continner à marier les textes? Nous aurions d'abord l'arrivée à Béthanie, le repas chez Simon le lépreux (Jean XII, 1) et le lendemain le passage à Bethphagé (Matth. XXI, 1), auquel se prêtent très bien Marc XI, 1, et saint Luc XIX, 29[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Pour adopter ce système, il faudrait admettre qu'aucun des synoptiques n'a eu connaissance du repas chez Simon parce que peut-être étaient-ils à ce moment-là à l'arrière-garde ou à l'avant-garde, et ce ne serait même pas une très bonne raison, car on devrait ajouter qu'ils n'en ont jamais entendu parler, quoique apôtres ou disciples d'apôtres. Mais, au contraire, ils en ont si bien entendu parler que chacun des trois a son repas et son onction, comme nous l'avons vu lorsque, à propos du passage Luc VII, 36, nous avons traité la question de savoir si la pécheresse qu'il met en scène était Marie-Magdeleine. Le repas accompagné de l'onction de Jean XII, 2 a lieu avant l'entrée solennelle; celui de Matthieu XXVI, 6 et de Marc XIV, 3, quatre jours après cette même entrée solennelle.

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 164-170.

(Cf. Jean XII, 1 avec Marc XIV, 1). En suivant le récit de saint Jean, comme vous le faites, vous êtes donc absolument forcé de donner tort à celui des deux premiers évangélistes.

Si nous passons à l'examen des faits de cette période, déjà suspects par les divergences de temps et de lieu que nous avons relevées entre les quatre narrations, ils ne semblent pas, considérés en eux-mêmes, mériter d'avantage le brevet d'authenticité.

Il y a sept miracles : ce sont, d'après saint Luc, la délivrance d'un muet, la guérison d'une femme courbée depuis dix-huit ans, celle d'un paralytique, celle de dix lépreux, d'après saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, une guérison d'aveugle ou des guérisons d'aveugles à Jéricho, d'après saint Jean, la guérison d'un aveugle-né et la résurrection de Lazare.

La délivrance d'un possédé muet [1].

Ce miracle n'est que mentionné et paraît n'être là qu'en vue de motiver une scène que nous connaissons déjà pour l'avoir vue dans saint Matthieu XII, 22 et saint Marc III, 22, et où Jésus est accusé par les pharisiens d'avoir recours à un pouvoir diabolique.

Deux guérisons le jour du sabbat [2].

Ces deux miracles n'ont d'autre circonstance particulière que celle d'avoir été opérés tous deux dans un jour de sabbat pour amener une leçon sur la manière d'entendre les prescriptions de la loi.

[1] Luc XI, 14.
[2] Luc XIII, 10 et XIV, 1.

Ce n'est pas la première fois que cette leçon se produit, et chaque fois elle est appuyée par un miracle au choix de l'évangéliste. Ces miracles-là sont des miracles-exemples. Etant admis en principe que Jésus avait fait beaucoup de guérisons miraculeuses, il était facile de dresser une liste des différents cas de maladie ou d'infirmité qu'il avait pu guérir. C'est dans cette liste que chacun puisait. On était sûr que le miracle qu'on choisissait avait été opéré; peu importait que ce fût ici ou là. En en prenant un dans la liste pour appuyer tel ou tel enseignement, on était bien certain de ne pas prêter au Seigneur un acte qui fût hors de son pouvoir.

Dans tous ces passages où il s'agit du sabbat et généralement des observations de la loi, nous soupçonnons fort les Pharisiens admonestés d'être des Pharisiens, non pas du temps de Jésus, mais du temps de la première génération chrétienne alors que ces questions donnaient lieu à une polémique ardente entre chrétiens, Pauliniens et Judéo-chrétiens.

Guérison de dix lépreux [1].

Le hasard fait bien les choses. Sur les dix lépreux guéris, il y en a neuf ingrats, qui sont Juifs, et un seul reconnaissant, qui est Samaritain. Le Samaritain représentant le chrétien, ennemi de la loi Juive, devait naturellement avoir le beau rôle.

Guérison d'un ou deux aveugles à Jéricho [2].

La divergence entre saint Matthieu qui parle de deux

[1] Luc XVII, 12.
[2] Matth. XX, 29 ; Marc X, 46 ; Luc XVIII, 35.

aveugles et les deux autres qui ne parlent que d'un est si étrange qu'on a essayé de s'en tirer par le dédoublement. Le Dr Strauss (tome II, p. 79) n'a pas de peine à montrer l'inanité de ces efforts et ne laisse à ce miracle, comme aux autres, d'autre source possible que la légende.

Il y a une autre divergence qui vient compliquer la première. Cette fois, c'est saint Luc qui est seul contre saint Matthieu et saint Marc, saint Luc mettant le miracle au moment de l'entrée à Jéricho, tandis que les deux premiers évangélistes le placent à la sortie.

L'ABBÉ BOUGAUD

Quelle difficulté y a-t-il à ce que Jésus ait guéri un aveugle à l'entrée (Luc XVIII, 35) et deux aveugles à la sortie (Matth. XX, 29; Marc X, 46). Sur ces deux derniers, saint Marc n'en cite qu'un; cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu un second.

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est ce que nous appellerons une explication pénible, d'abord à cause de cette multiplicité d'aveugles, et surtout en présence de textes ayant une telle identité d'expressions qu'il est difficile de n'y pas voir la même scène.

Guérison d'un aveugle-né à Jérusalem [1].

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce miracle qui nous a servi d'exemple quand nous avons voulu montrer quelles armes les Evangiles donnaient eux-mêmes aux

[1] Jean IX, 1.

incrédules; car dans cet épisode, l'évangéliste fait participer naïvement son héros à toutes les idées superstitieuses du temps. Une de ces idées superstitieuses était qu'il fallait toujours voir dans la maladie ou l'infirmité le châtiment de quelque méfait soit de l'infirme, soit d'un de ses ancêtres. Jésus ne la combat pas en principe ; seulement, cette fois, et par exception, le cas de l'aveugle-né qu'il vient de guérir n'est pas un cas d'atavisme moral. Si ce malheureux a été condamné à la cécité, ce n'est pas pour expier quelque crime antérieur, c'est pour faire valoir la toute-puissance du Christ. Le Christ infligeant ce supplice à un de ses enfants pour se préparer des succès, voilà certes un acte tout à fait divin !

Après cette remarque, est-il bien utile d'entrer dans le détail des autres objections ? On nous permettra de nous en référer à la minutieuse discussion du Dr Strauss (tome II, p. 95).

Résurrection de Lazare[1].

Si vraiment Lazare, l'ami de Jésus, a été ressuscité, nous ne connaissons pas d'homme plus coupable envers l'humanité. Quand il y a tant de mémoires de gens qui n'ont rien à nous dire, et qui n'écrivent que pour qu'on s'occupe de leur petite personne, combien les siens eussent été intéressants, et quel beau succès de librairie ! Malheureusement, il a négligé de les écrire ; il a même négligé de donner aucun signe de vie depuis sa résurrection, et nous avons ainsi manqué une rare occasion d'avoir quelques renseignements sur ce qui se passe dans l'autre monde.

Ce silence de mort après une pareille aventure nous

[1] Jean XI, 1.

porte à croire qu'il n'a pas été ressuscité dans le sens propre du mot ; car pour que sa résurrection ait été attribuée à Jésus, ne suffit-il pas que le Maître, le voyant très malade, ait été l'auteur de sa guérison par quelque conseil ou quelque remède très efficace ? On aura dit autour de lui, comme il arrive souvent de le dire d'un très prompt résultat obtenu par la médecine : c'est une véritable résurrection. De là à crier au miracle, il n'y a qu'un pas. Si Renan avait bien voulu s'en tenir à cette simple et naturelle explication, il nous aurait épargné de voir son héros s'abaisser au rôle de charlatan politique.

Mais pour changer la guérison inespérée de Lazare en une résurrection miraculeuse il fallait se trouver dans un milieu où l'on avait déjà quelques données sur les relations amicales de Jésus avec la famille de Béthanie, d'où le silence des synoptiques qui paraissent ignorer complètement ces relations, même lorsque leurs récits sont en une certaine parité avec ceux de saint Jean. Car dans la rencontre de Jésus avec les deux sœurs dont parle saint Luc (X, 38), elles sont bien mises en scène sous les noms que leur donne saint Jean, mais dans un bourg innommé de la Galilée et non à Béthanie et sans la moindre allusion à des rapports d'amitié antérieurs, et dans les passages des trois synoptiques qu'on rapproche avec raison de saint Jean XII, 2, où il est question d'une onction du Seigneur au moment d'un repas, là où saint Jean nomme les personnages, Lazare, Marthe et Marie, les autres évangélistes disent vaguement que le parfum fut répandu sur Jésus par *une femme* (saint Matth. XXVI, 6 ; saint Marc XIV, 3 ; saint Luc VII, 36).

Outre ces sept miracles, nous devons relever quelques actes ou épisodes qui ont attiré l'attention de la critique.

Chez saint Luc : le refus des Samaritains de recevoir

Jésus. — La mission des soixante-douze[1]. — La rencontre du Seigneur avec Marthe et Marie. — Le repas chez un pharisien. — Le repas chez Zachée.

Chez saint Jean : La scène du départ. — L'intervention de Nicodème au Sanhédrin. — La femme adultère. — La plaidoirie de Caïphe contre Jésus. — Le repas de Béthanie.

Une même cause de suscipion s'attache à tous ces faits, c'est que, révélés par un seul des quatre évangélistes, ils sont absolument inconnus des trois autres.

Le refus des Samaritains de recevoir Jésus[2].

Là où l'évangéliste a peut-être voulu simplement dramatiser un peu son récit pour le rendre moins monotone, les exégètes, enclins à faire de la généralisation, c'est-à-dire du système, ont vu un trait de mœurs locales caractéristique. Comme nous l'avons fait remarquer à propos du voyage que Jésus aurait fait de Jérusalem à Cana, à travers la Samarie, d'après saint Jean, ch. IV, il faut que le fanatisme religieux soit bien fort pour que les habitants d'une province, par haine liturgique, refusent le passage aux pèlerins d'un pays voisin. Il n'y a pas de pays où les hôteliers ferment ainsi leur porte aux voyageurs. Il y avait chaque année un pèlerinage Galiléen pour Jérusalem au moment de la Pâque, et il n'est pas croyable que la route directe par la Samarie lui fût interdite.

Lorsque Jacques et Jean demandent au Seigneur la punition de la ville coupable, on ne peut qu'applaudir à la leçon de charité qu'il leur donne ; mais les deux apôtres

[1] Nous ne reviendrons pas sur cette mission dont nous avons traité dans la dernière conférence.

[2] Luc IX, 52.

ont dû être un peu étonnés que cet accès de miséricorde fût suivi à si bref délai des atroces malédictions contre les villes galiléennes dont l'indifférence a été si cruellement châtiée.

La rencontre du Seigneur avec Marthe et Marie [1].

S'il s'agissait d'un autre personnage que Jésus dont on a fait un Dieu, on ne pourrait voir dans cet épisode de saint Luc qu'une touchante histoire d'amour, et même comme Jésus est tout à la fois Dieu et homme, si, en sa qualité d'homme, rien d'humain ne doit lui être étranger : « *Homo sum et nihil humani a me alienum puto* », on ne voit pas pourquoi ce sentiment lui serait interdit plus que celui de l'amitié.

Mais au fond les bonnes âmes pieuses font peu de cas de son humanité et n'estiment en lui que le Dieu. Elles lui constitueraient volontiers une humanité à part où ne se rencontreraient ni les besoins infimes ni les excitations des sens dont a peine à se défendre l'amour le plus pur. Il est vrai que l'Écriture nous montre un Jésus qui eut faim et soif. Mais il vaut mieux ne pas insister.

N'insistons donc pas pour ne pas scandaliser les dévots, d'autant que, s'il s'agit ici d'une femme, la réserve du biographe a été telle que c'est, non pas à ses renseignements, mais à l'imagination des commentateurs que nous devons de savoir que cette femme était jeune et belle et qu'elle avait des cheveux d'or. L'imagination orthodoxe a été plus loin ; elle a été jusqu'à assimiler cette femme à celle qui est désignée dans saint Luc VIII, 2, sous le nom de Marie-Magdeleine, lorsque dans le passage qui nous occupe

[1] Luc X, 38.

(saint Luc X, 39), l'auteur la met en scène sous le simple nom de Marie et comme s'il n'en avait jamais parlé.

Puisque le champ des suppositions est ouvert, nous nous en permettrons une à notre tour, c'est que nous avons ici, non pas précisément un trait de la vie de Jésus, mais une idylle-exemple, destinée à faire éclater une fois de plus la supériorité de l'Esprit sur la matière. Il faut que la foi au Christ, l'amour du Christ soit tellement fort qu'il nous fasse oublier la terre pour ne voir que le ciel et nous abîmer dans la contemplation du Très-Haut. La religion de Marie-Magdeleine représente la religion des saints en opposition avec celle du monde qui, comme Marthe, ne fait pas de la piété son unique occupation, d'où tant de contemplatifs qui s'enferment dans un couvent toute leur vie pour y prier du matin au soir.

Le repas chez un pharisien [1].

N'est-il pas bien singulier et bien choquant de voir Jésus profiter d'un repas où il est invité pour se répandre en invectives contre ses hôtes? De telles violences dans une circonstance où la plus simple politesse lui faisait un devoir de s'abstenir ne peuvent être attribuées qu'au fanatisme du temps où écrivait l'Evangéliste.

Le père Didon renverse les rôles et met tous les torts du côté de l'hôte, en supposant que son invitation cachait un sentiment de malveillance. Ce n'est plus l'Evangile d'après saint Luc, c'est l'Evangile d'après le père Didon. L'abbé Bougaud élude. Il reproduit les invectives sans parler du repas.

[1] Luc XI, 37.

Le repas chez Zachée [1].

Le choix de Zachée, chef des publicains et fort riche, n'est évidemment là que pour corroborer la leçon sur la manière dont les riches doivent s'y prendre pour obtenir la grâce.

Dans le premier exemple cependant (saint Matth. XIX, 16; saint Marc X, 17; saint Luc XVIII, 18), le jeune homme riche avait reçu l'ordre de vendre tout son bien. Ici, il est permis à Zachée d'en garder la moitié ; c'est que, vraiment, on avait fini par comprendre que trop d'exigence aurait pour effet de décourager les bonnes volontés et de faire fermer brusquement les bourses où puisaient les pauvres communautés chrétiennes.

La scène du départ [2].

Cette scène de famille que nous révèle très indiscrètement saint Jean, dans son récit du départ de Capharnaüm, n'est pas de nature à plaire beaucoup à l'orthodoxie. Le verset 5 du chapitre VII est particulièrement embarrassant,

« *car ses frères ne croyaient pas en lui* ».

Frères ou cousins, l'orthodoxie en a fait des apôtres. Comment concilier leur situation d'apôtre avec leur hostilité ?

L'abbé Bougaud ne dit pas un mot de cette scène, ce qui le dispense de toute explication. Le père Didon élude, il parle d'une manière générale de l'hostilité de la *famille* de Jésus, mais ne prononce pas le mot *frères*. Il pense

[1] Luc XIX, 2.
[2] Jean VII, 3.

seulement qu'on peut être scandalisé du mensonge de Jésus. Car, le Seigneur dit positivement qu'il n'ira pas à la fête, alors que, tout de suite après, on voit qu'il y va de son côté et qu'il part subrepticement. Ce mensonge est des plus désagréables. Pour le faire disparaître, le révérend père ajoute au texte le mot « *encore* »[1]. Il paraît que cette addition est autorisée par le Codex Vaticanus. D'où qu'elle vienne, elle est suspecte, tout le reste du texte indiquant une intention de dissimulation.

L'intervention de Nicodème au Sanhédrin[2].

Rien de plus suspect que le rappel de ce Nicodème à qui le Seigneur, d'après saint Jean, avait fait la faveur de l'entretenir une nuit en particulier, et dont le nom est parfaitement inconnu des autres Evangélistes. Le quatrième aura voulu, en le faisant intervenir dans le débat au sujet de l'arrestation de Jésus, montrer que ce n'était pas tout à fait un fantoche, un simple figurant, chargé de faire le personnage niais dans un dialogue doctrinal.

La femme adultère[3].

M. Michel Nicolas, dans ses études critiques sur la Bible (Nouveau Testament), signale les indices d'après lesquels on doit penser que cet épisode ou péricope, comme il l'appelle, ne faisait pas partie du texte primitif et que même il y a été introduit par une addition très postérieure.

[1] «*Allez, vous, à cette fête, dit-il, aux siens, pour moi je n'y vais pas encore*» (Tome II, p. 5).
[2] Jean VII, 50.
[3] Jean VIII, 3.

Ce long discrédit dont il a été l'objet vient de ce que la scène offre amplement matière à la discussion.

La réponse de Jésus : « *que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre* », est évidemment très spirituelle.

Mais ce n'est pas avec de l'esprit qu'on fait des lois. Les codes n'ont pas d'esprit.

Prise à la lettre, cette mise en demeure serait la condamnation de toute justice civile, car quel est celui de nos juges qui soit sans péché? Un assassin ou un voleur, comparaissant en Cour d'assises, serait-il bien venu à dire aux jurés et aux magistrats : que celui qui est sans péché prononce contre moi ?

Tous ces gens qui, à la parole du Maître, font immédiatement leur examen de conscience et se récusent en s'en allant, les vieillards sortant les premiers et les jeunes ensuite, sont vraiment par trop image d'Epinal.

Jésus reste seul avec la femme, comme au théâtre les principaux personnages, quand l'auteur a besoin d'un dialogue après que tout le peuple est parti. Ensuite l'agadiste, tout au plaisir de ses petits arrangements littéraires, veut faire naître le dénouement de l'effet produit par la réponse de Jésus qui pardonne à la femme parce qu'aucun de ses accusateurs ne l'a condamné. Il ne s'aperçoit pas qu'il met ainsi la justice divine à la remorque de la justice humaine.

Un enseignement vraiment utile et qui, sans exonérer la coupable, eût servi à adoucir les mœurs de ces barbares, eût été de leur faire honte de leur cruauté en leur montrant l'abominable disproportion de la peine avec la faute qu'ils s'apprêtaient à châtier.

Après avoir prouvé l'interpolation, M. Michel Nicolas a une conclusion bien singulière.

« *On a tout lieu de croire, cependant*, dit-il, *que le fait ici raconté est historique, sinon dans tous ses détails, du moins dans sa donnée générale. On ne comprendrait pas, dans le cas contraire, comment une adectote, dont le sens peut être si facilement mal saisi, aurait été inventée et se serait constamment conservée dans l'Eglise, quand un certain nombre de fidèles semblaient disposés à s'en scandaliser* » (p. 35).

C'est un peu nous dire que ce fait est authentique sans l'être, ou qu'il ne l'est pas, tout en l'étant. Ces compromissions sont trop délicates pour nous. Si l'auteur veut faire entendre qu'il est bien possible que Jésus ait été interrogé sur le cas d'une femme adultère, soit, mais nous n'avons pas à nous demander si tel fait a bien pu avoir lieu, mais si l'on est certain qu'il a eu lieu. Or, tout le récit a le caractère d'une fable, et il ne perd aucunement ce caractère pour avoir été *constamment conservé* dans l'Eglise. Tous les miracles des Evangiles ont eu ce même privilège. Cette histoire a plus particulièrement contre elle d'avoir été tout aussi *constamment contestée* jusqu'au jour où, par lassitude et grâce aux complaisances d'une foi de plus en plus soumise, elle a définitivement conquis ses lettres de créance.

Dans son appendice O, le père Didon, qui ne voit du reste dans l'épisode qu'un trait de miséricorde divine, se donne beaucoup de peine pour démontrer que, s'il y a eu omission, il n'y a pas eu interpolation.

Cela prouverait seulement que la fable était antérieure au quatrième Evangile au lieu de lui être postérieure, mais de ce qu'on y a cru plus tôt, cela ne l'empêche pas d'être une fable.

Le révérend père fait remarquer que la lapidation était tombée en désuétude, bien qu'elle fût dans la loi de Moïse.

C'est une bonne note pour la civilisation des Juifs, mais une mauvaise pour l'origine divine de la loi.

La plaidoirie de Caïphe contre Jésus [1].

Il n'y a rien d'invraisemblable à ce que Caïphe ait conseillé à ses collègues de faire mourir Jésus par mesure de salut public. La raison d'Etat a servi à légitimer plus d'une infamie.

On pourrait trouver seulement un peu exagérée la crainte que la popularité de Jésus portât ombrage au gouvernement romain, si réellement son messianisme n'avait rien de politique.

Quoi qu'il en soit, de ce que Caïphe a pu dire : « *périsse un homme plutôt que toût un peuple* », a-t-on le droit d'en conclure qu'il l'a dit?

Nous n'en avons pour garantie que la dénonciation du quatrième Evangéliste dont nous n'avons pu jusqu'à présent admettre le témoignage sur aucun point.

Or, ici, il ne parle pas, fût-il saint Jean l'apôtre, comme témoin oculaire ou auriculaire. Il aurait donc dû nous apprendre comment il était parvenu à savoir ce qui s'était passé dans le sanhédrin.

Un auteur déjà suspect et qui ne daigne pas révéler ses sources d'information, ne mérite pas d'être pris au sérieux, et on peut penser qu'ici, comme ailleurs, nous n'avons que l'écho des passions de son temps. L'amour du Christ et la haine de ses ennemis, voilà les verres à travers lesquels on voyait les personnages. Pourvu que les actes et les paroles qu'on leur prêtait fussent conformes à leur caractère, ils étaient tenus pour suffisamment historiques.

[1] Jean XI, 49.

Le repas de Bethanie [1].

Ce qui rend impossible la confiance qu'on peut avoir dans cette histoire, c'est sa lente et progressive formation que trahissent les différents passages qui s'y rapportent. On dirait un de ses terrains d'alluvion auxquels les eaux envahissantes apportent chaque jour de nouveaux éléments.

Les premiers qui l'ont mise en circulation ne connaissaient ni Lazare, ni Marthe, ni Marie. Longtemps, on s'en tint à l'idée vague que Jésus avait été l'objet d'une onction de la part d'une femme (saint Matth. XXVI, 7 ; saint Marc XIV, 3). Ensuite, pour augmenter l'intérêt par le contraste, on imagina que cette femme devait être une pécheresse (saint Luc VII, 37). En précisant un peu plus, on gratifia cette pécheresse de sept démons dont Jésus l'aurait délivrée, et on lui trouva un nom, Marie Magdeleine. Pourquoi Magdeleine ? Sans doute parce qu'elle était de Magdala, un bourg sur le lac, et voilà Marie-Magdeleine enrôlée parmi les saintes femmes (saint Luc VIII, 2). Puis vint l'idée d'un nouveau contraste, celui de deux femmes dont l'une laisserait attiédir sa foi et son amour dans les occupations matérielles, et l'autre, au contraire, oubliant la terre entière, s'absorberait dans la contemplation extatique de l'être suprême. De ces deux femmes, on avait fait deux sœurs : Marthe et Marie (saint Luc X, 38). Mais pourquoi cette Marie ne serait-elle pas la pécheresse convertie qui avait fait l'onction ? Plus tard, quand on sentit le besoin de tout faire converger à Jérusalem, on les fit résider à Béthanie, et il parut convenable de leur adjoindre un frère, Lazare. Lazare fut alors tout indiqué

[1] Jean XII, 1.

pour jouer le rôle de ressuscité dans le grand et dernier miracle de Jésus (saint Jean XI, 1). Après quoi, Lazare et Marthe, dont on n'a plus que faire, disparaissent pour laisser resplendir Marie-Magdeleine au premier rang dans les scènes de la crucifixion, de la mise au tombeau et de la résurrection.

Pour défendre l'historicité de l'anecdote, l'orthodoxie a fort à faire, et d'abord, mettant à part les récits des deux premiers Évangélistes qui sont concordants, vu les divergences qui les séparent des deux autres, on pourrait se demander si, au lieu d'une onction, il n'y en a pas trois.

L'abbé Bougaud et le père Didon, conformément à de vénérables traditions, s'appliquent à identifier saint Matthieu et saint Marc avec saint-Jean et s'en tiennent à deux onctions.

Mais après avoir réduit ainsi les difficultés provenant des différences, ils se trouvent arrêtés par de nouveaux obstacles que leur opposent les ressemblances. En effet, si la pécheresse de saint Luc n'est autre que la Marie de saint Jean, comment croire que dans deux circonstances très semblables, c'est-à-dire chaque fois à l'occasion d'un repas donné par un hôte qui dans les deux cas a le nom de Simon, la même femme soit venue faire automatiquement les mêmes gestes comme un acteur qui donne une seconde représentation d'une pièce qu'il a déjà jouée, et que, chaque fois, elle répande son huile parfumée sur les pieds de Jésus et les essuie avec ses cheveux? Dès lors qu'il n'y a qu'une femme, il ne doit y avoir qu'une scène, et même, c'est à peine si on comprendrait deux onctions ainsi calquées l'une sur l'autre, en supposant que ces onctions eussent été faites par deux femmes différentes.

Cette unique scène, il est vrai, n'est pas reproduite identiquement dans les quatre Évangiles. Les rapproche-

ments et les désaccords s'y entremêlent d'une étrange façon.

Saint Matthieu et saint Marc concordent avec saint Luc en ce qu'ils donnent un nom à l'hôte et qu'eux aussi l'appellent Simon, nom qu'ignore saint Jean; mais ils s'en éloignent en le qualifiant de lépreux, quand saint Luc l'avait qualifié de pharisien.

Dans saint Matthieu et saint Marc, la femme n'est pas plus nommée que dans saint Luc. Ce n'est que saint Jean qui nous apprend que c'est Marie sœur de Marthe. Le seul saint Luc la traite de pécheresse.

Cette circonstance qu'elle est une pécheresse a une suite qui ne peut pas se trouver dans les trois autres récits : la réflexion de Simon, la parabole du créancier qui avait deux débiteurs et la comparaison de la conduite de la femme avec celle de l'hôte.

Tout cela est remplacé dans saint Jean par les murmures de Judas à propos de la perte du parfum. Dans saint Matthieu et dans saint Marc, Judas n'est pas nommé ; ce sont les disciples qui murmurent. Tous trois concordent ensuite pour la réponse de Jésus relative à sa sépulture et à son départ prochain.

Si nous abordons maintenant les passages qui contiennent des enseignements, des déclarations et autres manifestations orales, nous remarquerons d'abord que les préceptes moraux sont en grand nombre du côté des synoptiques, tandis que c'est dans le quatrième Évangile que se trouvent les révélations métaphysiques.

Nous laisserons de coté les prédictions qu'il était trop facile et trop tentant pour des auteurs écrivant après l'événement de mettre dans la bouche de Jésus.

Nous nous sommes déjà expliqué sur les malédictions contre les villes galiléennes.

Les imprécations contre Jérusalem ne donnent pas plus de satisfaction au point de vue de la justice absolue, telle qu'on doit l'attendre de la divinité. Car les châtiments infligés à des villes entières ont cela de parfaitement injuste qu'ils confondent le coupable avec l'innocent et font payer à celui-ci des fautes auxquelles il n'a pas participé.

Les préceptes moraux ne représentent pas autre chose que les règles d'une vie chrétienne poussée à la perfection et pour ainsi dire monastique. Les biens de ce monde devaient être particulièrement dédaignés par des gens qui s'attendaient de jour en jour à la catastrophe finale, et d'ailleurs les saints s'habituent très facilement à vivre sur la bourse des autres. De là la difficulté du salut pour les riches qui ne se décidaient pas à abandonner leur bien aux pauvres communautés.

La leçon sur la prière allant jusqu'à l'importunité comme dans la parabole du juge et de la veuve dépouillée [1] dénote un état d'âme très superstitieux. N'est-ce pas se représenter Dieu comme un père bien indifférent que de se croire obligé de lui tirer continuellement la manche pour qu'il consente à s'occuper de vous ?

L'obligation d'importuner Dieu a donné naissance à tous ces abus de prières répétées à satiété, comme les litanies et les dizaines du chapelet.

Ce qu'il y a de piquant, c'est qu'elle est condamnée dans saint Matthieu par le discours sur la montagne (VI, 5).

Ce même discours donne le « *pater* » comme type de la prière qu'on doit adresser au Très Haut.

Comment se fait-il que dans saint Luc (XI, 1), c'est-à-dire après l'apostolat galiléen, les disciples demandent au Seigneur une formule de prière, puisqu'il leur en a déjà

[1] Luc XVIII, 2.

donné une, et comment se fait-il qu'il leur donne la même avec de légères variantes, comme si elle ne leur était pas déjà connue ?

Le père Didon, dans son appendice M (tome II, p. 429), ne traite que la question des variantes. L'autre, celle de la répétition et de son importnnité, est bien plus importante.

Cette prière du pater a le don d'exciter, même chez les gens les plus tièdes, une admiration sans borne. Elle n'est si admirable que parce qu'on a fait un Dieu de son auteur. On peut lire dans l'examen des doctrines chrétiennes par Larroque (tome II, p. 357), une critique très judicieuse de cette oraison dont le principal mérite est la brièveté.

Saint Matthieu et saint Marc développent une leçon sur l'indissolubulité du mariage à laquelle saint Luc consacre une simple mention (XVI, 18).

C'est une très bonne chose que le mariage soit déclaré indissoluble en principe, la famille, comme l'Etat, ayant besoin de stabilité. Mais il n'y a pas que le point de vue social. On ne doit pas lui sacrifier complètement les individus et les condamner à rester à perpétuité dans le mariage lorsqu'il est devenu une prison intolérable. La loi de Moïse avait donc sagement agi en autorisant le divorce dans certains cas. Elle avait tort seulement d'en réserver uniquement l'initiative au mari, faisant ainsi de celui-ci un véritable tyran domestique.

Jésus, en proscrivant la répudiation inscrite dans la loi (Deut. XXIV, 1) pourrait être taxé d'inconséquence, s'il a dit ce que lui faire dire saint Luc (XVI, 17).

« *Il est plus aisé que le ciel et la terre passent, qu'une seule lettre de la Loi manque d'avoir san effet.* »

Mais pour avoir le texte primitif de la Loi, il paraît qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à la Bible. C'est au

relâchement des mœurs et à la dureté de cœur des Juifs qu'est due l'introduction dans le Deutéronome du décret de répudiation (saint Matth. XIX, 8). On voit que les interpolations ont été en usage de bonne heure.

Nous sommes bien tenté d'en voir une dans le texte de saint Matthieu pour la partie relative à l'état de virginité, laquelle manque dans saint Marc. Le vœu de virginité étant considéré comme un acte de sainteté, il fallait qu'après avoir glorifié le mariage indissoluble, Jésus n'omît pas d'encourager ceux qui renonçaient à ses joies pour se consacrer à lui.

Dans saint Matthieu (XX, 20) et dans saint Marc (X, 35) les fils de Zébédé, Jean l'évangéliste et saint Jacques-le-Majeur émettent la prétention d'avoir les meilleures places dans le royaume. Jésus se récuse et les renvoie à son père, le souverain dispensateur des récompenses, reconnaissant ainsi son infériorité vis-à-vis du père dont, dans saint Jean, il se déclare l'égal. (Jean X, 30). Mais s'il ne peut pas disposer des récompenses, comment promet-il de lui-même à ses apôtres de les faire asseoir sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël, comme on le voit dans saint Luc (XXII, 23) qui place l'épisode dans un tout autre endroit ?

La foi naïve des premiers chrétiens était telle qu'ils ne pouvaient pas s'imaginer qu'on se refusât à croire en Jésus, dès lors qu'il s'affirmait comme être surnaturel. Ceux à qui n'était pas encore parvenue la bonne nouvelle et qui restaient dans leur pharisaïsme ou leur idolâtrie, n'avaient rien à se reprocher. Ils se trouvaient seulement dans une condition inférieure, comme n'ayant pas eu part à la grâce. Mais avoir été catéchisé, avoir eu part à la grâce et s'en rendre indigne en retombant dans le péché, ou dans l'indifférence et la tiédeur, ou même dans l'incré-

dulité, c'était, et c'est encore aux yeux de l'Eglise une révolte à laquelle il fallait que le Maître eût réservé les pires châtiments ; c'est ce qui est exprimé par saint Luc XII, 48 et 54-59. La distribution fantaisiste de cette grâce attribuée aux uns, refusée aux autres, ou indéfiniment ajournée pour eux, fait de Dieu un despote qui a ses favoris et qui les distingue de la misérable tourbe qui grouille à ses pieds. C'est là une idée superstitieuse et qui n'a rien de divin. Mais les véritables ennemis, ce ne sont pas les sauvages de l'Afrique et de l'Océanie, ce sont les philosophes récalcitrants et les hérétiques. Aux arguments de ceux-ci, il est bon de répondre par le feu de l'enfer.

Aux paraboles de saint Matthieu, si sèches et si arides, saint Luc en ajoute plusieurs autres bien mienx motivées et dont quelques-unes sont d'exquis morceaux littéraires. Mais c'est précisément parce que ce sont d'exquis morceaux littéraires qu'elles doivent être attribuées à l'auteur du troisième Evangile et non pas à un Dieu révélateur qui aurait trouvé moyen de parler clairement aux hommes sans avoir besoin de toutes ces jolies fictions.

La morale à laquelle elles prêtent leur concours est d'ailleurs si simple qu'elle pouvait bien s'en passer, et on voit qu'en les composant, l'écrivain n'a travaillé que pour les anthologies.

Continuons donc à faire apprendre par cœur à nos enfants la parabole du bon Samaritain, celle de l'enfant prodigue, celle du mauvais riche et du pauvre Lazare, celle du bon pasteur, etc., etc., mais ne poussons pas le fétichisme jusqu'à déclarer que de telles œuvres sont hors la portée de l'esprit humain, d'autant que toutes ne sont pas à l'abri de la critique.

La parabole du festin offert aux pauvres de la route

après le refus des premiers invités procède de cette conception de Dieu dont nous avons fait justice et qui le représente, non comme un père tenant la balance égale entre tous ses enfants, mais comme un souverain appelant d'abord des gens de choix, des privilégiés, et ne s'occupant du vulgaire que si les premiers ont dédaigné ses bienfaits.

Il y a ensuite la parabole de l'économe infidèle, qu'il est impossible d'attribuer à un Dieu, et même à un homme doué de quelque sens moral, comme l'a très bien fait voir le Dr Strauss, et après lui M. Larroque.

« *Un maître reproche à son serviteur d'être infidèle. Que fait celui-ci? Il va immédiatement commettre de nouveaux actes de friponnerie, afin de s'assurer un refuge chez les complices de son improbité. Vous supposez que le maître va être encore plus mécontent. Pas du tout. Il donne des éloges à cette conduite* (saint Luc XVI, 8), *et, ce qu'il y a de plus incroyable, c'est que Jésus, non seulement ne blâme ni le serviteur ni le maître, mais ajoute au contraire* (v. 9), *le conseil de se faire des amis avec l'argent mal acquis.* » (Larroque, tome II, p. 404).

L'abbé Bougaud noie cette parabole dans une énumération où elle échappe ainsi à l'attention du lecteur (tome II, p. 407). Quant au père Didon, il se contente d'être amphigourique. S'il ne s'agissait pas de l'Evangile, sans doute il ne ferait aucune difficulté de traiter l'économe infidèle de voleur quand celui-ci a réduit les créances au détriment de son maître, mais le texte le vantant comme un homme avisé, il trouve cet euphémisme charmant, et il le répète avec complaisance.

Toutes ces leçons, déclarations, imprécations, prédictions et paraboles se suivent dans saint Luc et s'entremêlent aux miracles et aux épisodes du voyage de Galilée à

Jérusalem, et c'est bien la place que leur assigne l'abbé Bougaud dans son chapitre XIII (tome II, p. 93). Mais le père Didon qui, comme nous l'avons vu, s'est ménagé arbitrairement dans le récit de saint Jean un intervalle entre les versets 21 et 22 du chapitre X, intervalle dont il dispose pour une première retraite de Jésus en Pérée, y introduit sans scrupule toute cette partie dogmatique du récit de saint Luc.

La partie dogmatique de celui de saint Jean est toute métaphysique. Jésus ne parle que de sa personne, de la foi qu'on doit avoir en lui, de sa nature surnaturelle et de ses rapports avec son père.

C'est une métaphysique très superficielle et très vague, et il a fallu toute la subtilité des premiers philosophes chrétiens pour en tirer la doctrine précise de l'homme-Dieu, consubstantiel au père.

Le nom de fils de Dieu qu'il se donne et qu'on a pris au sens métaphysique, est si bien employé par lui pour signifier une filiation d'élection et non de nature que lorsque les Pharisiens l'accusent de blasphème parce qu'il s'est attribué ce titre, il s'en défend en disant qu'il est le fils de Dieu, comme eux sont fils du diable (saint Jean VIII, 44).

Et parce que saint Jean fait dire à Jésus :

« *Mon père et moi nous sommes une même chose* », faut-il en conclure que dès cette époque on attachait à une pareille expression l'idée de la consubstantialité ?

Outre que cette idée ne soutient pas l'examen, il semble que si Jésus avait voulu émettre un dogme aussi important en ce peu de mots, il aurait daigné nous en avertir, sinon, à moins de vouloir aller au-devant de l'incompréhensible, on est en droit de chercher à sa pensée un sens naturel, par exemple celui d'un accord tel qu'il fait songer

à l'identité. C'est ainsi qu'un chef dira d'une personne qui a toute sa confiance : c'est un autre moi-même, sans pour cela qu'on en infère qu'ils n'ont à eux deux qu'une substance.

Jésus, pour Dieu, est un autre lui-même, parce qu'il n'agit que conformément à la volonté de son père qui l'a envoyé (saint Jean VII, 16 ; VIII, 16, 26, 54). Il est Dieu comme représentant Dieu sur la terre, et comme dépositaire et révélateur de son enseignement. Il est donc son verbe (saint Jean I, 1).

Mais quelle est sa nature ? C'est un prophète, puisqu'il parle au nom de Dieu, ou un ange, puisqu'il est envoyé de Dieu, mais le plus grand des prophètes et le plus grand des anges, enfin un être surnaturel au-dessus de tous les autres, le premier-né de Dieu, sa première créature, ayant existé dès le commencement du monde, ayant présidé à la création (saint Jean I, 1), et par conséquent existant déjà avant qu'Abraham fût (saint Jean VII, 58).

En tirant de là sa consubstantialité, on a créé un mystère pour lequel on ne peut invoquer aucun Evangile, même celui de saint Jean, et qui a, de plus, le suprême défaut d'être inintelligible.

Réduite à ces termes que Jésus est un être surnaturel, envoyé par Dieu et représentant son verbe, la métaphysique de saint Jean a besoin de preuves, d'où le dialogue qui s'établit entre le Seigneur et les Pharisiens, et où Jésus s'en tient d'abord à sa propre affirmation. Mais le témoignage que rend un homme de lui-même est-il valable, suffisant ? Non, et les Pharisiens qui en font l'observation semblent d'autant plus dans leur droit que dans un passage précédent (saint Jean V, 31), Jésus avait été le premier à reconnaître que, s'il rendait témoignage de lui-même, son témoignage ne compterait pas.

Alors, mis au pied du mur par ses contradicteurs, savez-vous ce qu'il imagine ?

Il imagine que, s'il était devant un tribunal, on demanderait deux témoins. Alors, pour faire deux, en se comptant, il appelle à la barre son père céleste. Son père et lui, cela fait bien deux personnes, mais cela ne fait pas deux témoins, puisqu'il est admis qu'on ne peut se servir de témoin à soi-même.

M. Larroque a donc raison quand il dit : « *c'est recourir à une argutie pour essayer de sortir du défilé d'une contradiction évidente* ». (Tome II, p. 329).

DIX-SEPTIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Dernier séjour de Jésus à Jérusalem. — Sa passion et sa mort.

L'AVOCAT DU DIABLE

A cette période saint Matthieu consacre à peu près sept chapitres, de XXI, 1 à XXVII, 56 ; saint Marc, cinq, de XI, 1 à XV, 41 ; saint Luc, quatre et demi, de XIX, 29 à XXIII, 49 ; saint Jean, près de huit, de XII, 12 à XIX, 37.

Si l'on s'en rapporte à saint Jean (XII, 1 et 12), la durée de ce dernier séjour à Jérusalem a été de moins d'une semaine.

Allons-nous du moins dans ce court espace de temps trouver nos quatre Evangiles en parfait accord ?

En ne considérant que l'enchaînement des faits, tous quatre racontent : l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. — Son dernier repas avec ses disciples. — Sa prédiction à Pierre qu'il le renoncera trois fois. — Sa station

à Gethsémané (Jardin des Oliviers) et en ce lieu : la trahison de Judas, le coup d'épée, l'arrestation. — Les trois reniements de Pierre. — La comparution de Jésus devant Caïphe, puis devant Pilate. — Sa passion (soufflets, crachats, couronne d'épines, manteau écarlate, moqueries). — Le chemin de la croix. — Sa crucifixion entre deux larrons sur le Golgotha ou Calvaire. — Le partage de ses vêtements. — L'éponge. — Les saintes femmes. — Les dernières paroles. — La mort du Sauveur sur la croix.

Mais dans ce cadre qui leur est commun, que de divergences !

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Nous n'en sommes pas plus effrayés que de toutes celles qui nous ont été opposées jusqu'à présent. Quelque nombreuses que soient les objections de l'incrédulité, nous saurons y répondre.

L'AVOCAT DU DIABLE

Les objections sont nombreuses en effet, et on a surtout remarqué que la scission profonde qui règne d'un bout à l'autre de l'histoire du Christ entre le quatrième Evangile et les synoptiques, se manifestait plus particulièrement dans le récit du dernier repas et la détermination du jour de la mort du Sauveur.

Nous avons à porter notre examen sur les points suivants : l'entrée triomphale. — La purification du temple. — La malédiction du figuier. — La Cène. — Gethsémané et la trahison de Judas. — Les reniements de Pierre. — L'interrogatoire juif. — La comparution devant Pilate. —

Le chemin de la croix. — Le crucifiement. — La date de la mort.

L'entrée triomphale.

Dans la dernière conférence, nous avons vu que, d'après saint Jean, Jésus s'arrête tout un jour à Béthanie pour un repas que les synoptiques placent plus loin (quatre jours après), et ce n'est que le lendemain qu'il se met en route pour Jérusalem.

Chez les synoptiques, il ne s'arrête pas à Béthanie même, mais près de Béthanie et seulement pour attendre l'âne que, sur ses indications, on a été lui chercher.

A propos de l'âne, les synoptiques ont toute une histoire merveilleuse que saint Matthieu rattache à l'accomplissement d'une prophétie. Saint Jean dit simplement : « *Et Jésus ayant trouvé un ânon, monta dessus, selon qu'il est écrit.* » (XII, 14).

La prophétie visait, non pas un âne, mais une ânesse avec son ânon. Pour s'y conformer, saint Matthieu fait amener ces deux animaux à Jésus. Dans les deux autres synoptiques et dans le quatrième Evangile, un seul figure, celui qui sert de monture au Seigneur.

Saint Jean seul mentionne la demande faite par quelques gentils à Philippe et à André de les présenter à Jésus, après quoi, Jésus a un trouble qui, comme nous le verrons plus loin, offre une parité avec les angoisses de Gethsémané des synoptiques, et ce trouble, comme les angoisses, motive l'apparition d'un ange pour le réconforter (XII, 20).

Saint Luc a de plus que les trois autres l'admonestation des Pharisiens effrayés de ce que les disciples de Jésus lui donnent le titre de roi.

« *Béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur* ». (Luc,

XIX, 38), et la prédiction de la ruine de Jérusalem (XIX, 41-44) dont la parité se trouve dans Matth. XXIII, 37-39 et XIXV, 15).

Quoique rapportée par les quatre Évangélistes, cette entrée triomphale, dont le moment d'ailleurs est si flottant, est très invraisemblable. Comment accorder, d'une part, la témérité de Jésus, venant tout à coup braver ses ennemis par une démonstration bruyante, avec la prudence dont il fait preuve habituellement, et, d'autre part, l'enthousiasme du peuple avec l'acharnement qu'il déploie contre lui cinq jours après? Et que pouvait ajouter à son succès le choix d'une monture ridicule, surtout, si, comme le veut saint Matthieu, l'ânesse était doublée de son ânon? Comme on voit bien qu'il n'y aurait eu ni ânesse ni ânon sans le désir de créer une réalisation à la prophétie de Zacharie IX, 9! Et l'on peut même dire que, sans ce désir, il n'y aurait pas eu d'entrée solennelle. Car à quoi pouvait-il servir que Jésus fût acclamé par le peuple Juif comme Messie-roi, si son royaume n'était pas de ce monde? Ce soulèvement qui se borne à des acclamations, après quoi tout rentre dans l'ordre, sans que les autorités s'en soient émues, a bien l'air d'un soulèvement factice qui disparaît, comme un vain bruit, après avoir produit l'effet qu'on en attendait. On dirait que cette biographie est machinée comme un drame de théâtre dont l'auteur pense mener les spectateurs au summum de l'émotion en les faisant passer des joies d'une apothéose à l'horrible scène du dénouement.

LE PÈRE DIDON

Cette ovation d'un jour était dans les desseins de Dieu.

Les prophètes l'avaient annoncée et décrite, jusque dans ses détails caractéristiques, six cents ans auparavant [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Que de siècles ! On avait eu tout le temps de se désintéresser de la prédition quand s'est produit l'événement qui devait l'accomplir. Mais qui nous garantit qu'on ne l'a pas créé justement en vue de cet accomplissement ?

La purification du temple.

Faut-il suivre saint Jean qui place cet épisode lors du premier séjour de Jésus à Jérusalem après les noces de Cana (Jean II, 14-18), ou les synoptiques suivant lesquels il aurait eu lieu, lors du dernier séjour, après l'entrée triomphale ?

Ou bien soutiendra-t-on qu'il y a deux épisodes distincts, dont l'un appartient au commencement et l'autre à la fin de la vie publique de Jésus ?

L'ABBÉ BOUGAUD

Je croirais assez que l'expulsion des vendeurs, rapportée par les synoptiques, n'est autre que celle dont saint Jean a donné la vraie date, lors du premier voyage à Jérusalem. Les trois synoptiques, en effet, racontent d'abord, sans s'interrompre, tous les événements et les discours de la Galilée ; puis, quand Jésus vient à Jérusalem, à la fin de sa vie, ils réunissent tout ce qui s'est passé dans cette ville, sans distinguer les différents voyages [2].

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 170.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 467. Note.

L'AVOCAT DU DIABLE

Comment pouvez-vous dire qu'ils réunissent tout ce qui s'est passé à Jérusalem dans les différents voyages, lorsque, d'une part, ils ne font nulle allusion à ces voyages, et que, de l'autre, la purification du temple est le seul épisode d'un de ces voyages dont ils fassent mention. Car ils ne parlent ni de l'entretien avec Nicodème, ni de l'entretien avec la Samaritaine, ni d'aucun des autres faits judéens, mentionnés par saint Jean.

LE PÈRE DIDON

Je proteste contre l'opinion émise par M. l'abbé Bougaud. Il y a eu deux purifications du temple.

A deux reprises dans sa vie, au début et à la fin de sa carrière publique, Jésus a chassé les vendeurs du temple ; c'est par un même acte de zèle et de réforme hardie qu'il l'inaugure et qu'il la termine. La critique a essayé d'identifier, de confondre ces deux faits ; les documents établissent nettement leur distinction, et aucun motif sérieux ne saurait infirmer leur témoignage[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

La soumission des marchands dans saint Jean nous avait paru exorbitante. Elle est encore plus invraisemblable dans le cas d'une récidive. Concluons donc avec l'abbé Bougaud contre le père Didon que c'est la même expulsion, et si les synoptiques l'ont mise à la fin au lieu de la mettre au commencement, par suite d'un prétendu mode de classifica-

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 176.

tion que rien ne justifie, il reste toujours un point sur lequel le désaccord de deux d'entre eux avec saint Jean est indéniable. Car ils ne se contentent pas de passer sous silence la scène qui suit l'expulsion et où, d'après saint Jean, Jésus aurait dit aux Juifs : « *détruisez ce temple et je le rebâtirai dans trois jours* », ils la regardent certainement comme apocryphe, et la preuve, c'est qu'ils en font l'objet d'un faux témoignage au moment de la comparution de Jésus devant Caïphe. (Matth. XXVI, 61 ; Marc XIV, 85).

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Ce témoignage n'était pas faux en ce sens qu'il imputait à Jésus une parole qu'il n'avait pas dite, mais parce qu'il la travestissait [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est une explication que saint Matthieu et saint Marc auraient bien dû nous donner eux-mêmes et qui, pour être satisfaisante, devrait s'appuyer sur leur texte et non sur celui de saint Jean. Car, avec votre arrangement, il faut supposer deux choses, d'abord qu'ils connaissaient les termes mêmes de la parole dite par Jésus et qui ne se trouve que dans saint Jean, et ensuite qu'ils entendaient bien que les faux témoignages ne consistaient que dans le travestissement de cette parole [2]. Toute cette scène a dû être trouvée par quelque ingénieux prédicateur, scanda-

[1] Abbé Bougaud, tome II, p. 523. — Père Didon, tome II, p. 315.

[2] D'après un des témoins, Jésus aurait dit : « *Je détruirai ce temple* », au lieu de « *détruisez ce temple* ».

lisé sans doute, comme nous le sommes aujourd'hui, de l'audace avec laquelle les marchands viennent trafiquer des choses saintes jusqu'au pied des autels.

La malédiction du figuier.

Le miracle du figuier maudit par lequel Jésus, rien que pour faire montre de son pouvoir surnaturel, se venge puérilement d'un objet inconscient, a paru, de bonne heure, si peu digne de la divinité, que saint Luc a cru devoir le transformer en parabole (XIII, 6).

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit dans la 9me conférence sur les miracles de Jésus.

La Cène.

Le dissentiment le plus important entre le quatrième Evangile et les synoptiques porte sur le jour de la Cène, nom qu'on donne au dernier repas de Jésus avec ses apôtres, et ce désaccord en entraîne un autre encore plus choquant sur le jour de la mort.

Il y a connexion entre la date de la Cène et celle de la mort du Christ, la Cène et la mort ayant eu lieu le même jour chez saint Jean comme chez les trois autres Evangélistes [1].

Seulement chez ceux-ci, ce jour est le jour de Pâques, et cela résulte clairement de Matth. XXVI, 17, Marc XIV, 12, et Luc XXII, 7.

Mais il résulte, non moins clairement de Jean XIII, 1 et

[1] Il s'agit bien de la même Cène, et le dernier repas du quatrième Evangile est bien le même que celui des Synoptiques, puisqu'on y voit, comme dans celui-ci, la désignation de Judas comme étant l'apôtre qui devait trahir et la prédiction du reniement de Pierre.

29, XVIII, 28 et XIX, 14, que, d'après le quatrième Evangile, la Cène et la mort ont eu lieu, non pas le jour de Pâques, mais la veille.

Nous discuterons cette question un peu plus loin, lorsque nous nous occuperons de la mort du Sauveur.

Ce n'est pas seulement sur la date du dernier repas que saint Jean diffère des synoptiques, c'est aussi sur ce qui s'y est passé.

Ce repas chez saint Jean est un repas bien singulier. Il est coupé en deux par le lavement des pieds.

Le lavement des pieds est une leçon d'humilité en action très touchante en elle-même. Mais n'est-ce pas une maladresse inouïe de la part de l'auteur que de le placer au milieu du repas? Laver les pieds des gens quand ils viennent de manger, cela ne s'est jamais vu.

Dans le même Evangile, la transition entre le lavement des pieds et la désignation du traître est des plus gauches.

« *Celui qui se lave n'est totalement pur que quand il s'est lavé même les pieds* (nous disons : de la tête aux pieds). *Et vous, vous êtes purs, mais non pas tous* ». (Jean XIII, 10).

Les versets suivants (19, 20, 21), sont très incohérents.

La désignation ne se fait pas pas partout de la même manière.

Chez les synoptiques, le traître est celui qui met la main au plat (Matth. XXVI, 23; Marc XIV, 20), ou du moins dont la main a un geste qui le rapproche de Jésus (Luc XXVI, 21), et en outre saint Matthieu confirme cet indice par une désignation *ad hominem* (v. 25). Dans saint Jean, Jésus désigne le traître par l'offre qu'il lui fait d'une mouillette de pain.

Cette désignation n'est que pour le disciple bien aimé,

de sorte que les autres demeurent sous le poids de la suspicion, mais cela ne les émeut en aucune façon. Ils restent très calmes et se montrent même quelque peu obtus, puisque l'offre de la mouillette et le départ subit de Judas ne les mettent pas sur la voie (v. 29).

Dans le récit des synoptiques, la désignation du traître est faite bien plus logiquement à tous les apôtres. Mais alors, on ne comprend guère qu'ils l'aient laissé partir pour aller accomplir sa trahison.

L'ABBÉ BOUGAUD

Voici comme je me suis représenté la scène.

1re partie du repas.

Dispute pour la préséance. Leçon sur l'humilité. (Luc XXII, 24). — Manducation de l'agneau pascal.

Intermède.

Le lavement des pieds (Jean XIII, 4), après lequel Jésus fait une première allusion à la trahison prochaine de Judas, à mots couverts pour que ses apôtres ne comprennent pas, et comme avertissement au traître, afin de lui donner tout le temps de renoncer à son projet.

« *Et vous aussi, vous êtes purs, mais non pas tous.* » (Jean XIII, 10).

« *Celui qui mange avec moi le pain lèvera le pied contre moi.* » (Jean XIII, 18).

2me partie du repas.

On s'est remis à table. Institution de l'Eucharistie. — Seconde allusion à la trahison :

« *En vérité, en vérité, je vous le dis, un de vous va me trahir.* » (Matth. XXVI, 21 ; Luc XII, 21).

Emotion des apôtres. Tous se lèvent et chacun de dire : Est-ce moi, Seigneur ? — Judas s'approche à son tour et dit, comme les autres : Est-ce moi? Oui, reprend Jésus. (Matth. XXVI, 22 ; Marc XIV, 19) Mais à voix basse, discrètement et délicatement, de manière à n'être entendu que du disciple coupable qu'il veut ramener à lui.

3me partie du repas.

On reprend ses places. — C'est alors que saint Jean demande à son maître : Qui est-ce? Et que Jésus lui répond : C'est celui à qui je vais envoyer un morceau de pain trempé dans le plat. A ce moment, Satan entre en Judas. Jésus lui dit : Ce que tu fais, fais-le promptement. (Jean XIII, 23-27). Mais aucun des disciples ne comprend ces mots. (Jean XIII, 28) [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est très ingénieux, mais tout à fait arbitraire.

L'allusion à la trahison de Luc XXII, 21, se trouve dans le texte avant la dispute sur la préséance et non après. Elle devrait donc figurer, non pas dans la seconde, mais dans la première partie du repas, mais alors, elle précéderait l'institution de l'Eucharistie, comme elle la précède, en effet, dans Matth. XXVI, 21, tandis que dans Luc XXVI, 21, elle la suit.

La supposition des précautions que, d'après vous, Jésus aurait prises pour n'être pas entendu des autres apôtres

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 494.

est démentie par Matth. XXVI, 23. Car là, ce n'est pas à un seul d'entre eux, c'est à tous que Jésus désigne le traitre.

« *Et il leur répondit : Celui qui met la main avec moi dans le plat est celui qui me trahira.* »

LE PÈRE DIDON

Certainement l'abbé Bougaud, en se servant de Matth. XXVI, 22, n'avait pas le droit de laisser de côté XXVI, 23. S'il a voulu identifier ce passage avec celui de Jean XIII, 26, rien ne l'y autorisait. Il a là deux désignations du traître tout à fait distinctes, ce qui fait trois en tout, en comptant celle de Matth. XXVI, 25. Mais il faut croire que celle-ci ne fut pas remarquée et que la première elle-même (Matth. XXVI, 23) passa inaperçue [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

C'est s'en tirer à bon compte que de mettre ainsi une sourdine aux paroles de Jésus. Il parle, on ne l'entend pas. Quand il dit : *c'est celui qui va mettre la main au plat avec moi*, personne n'y fait attention. Quand Judas l'interpelle pour savoir si c'est lui, Jésus lui répond d'un bout de la table à l'autre : *c'est toi, tu l'as dit*, et cependant aucun ne remarque le mot. Le mystère continue et fait peser sur tous une lourde et inexprimable angoisse [2], tout cela par excès de délicatesse, et pour ne pas accabler le traître.

Il y aurait eu beaucoup plus de délicatesse à délivrer les autres de leur angoisse.

[1] *Op. cit.*, tome II.. p. 260.
[2] *Op. cit.*, Père Didon. Tome II, p. 261.

La scène principale du repas, l'institution de l'Eucharistie, est absolument omise par le quatrième Evangile. Celui-ci ne l'ignore pas cependant. C'est donc un absolu démenti qu'il donne à ses prédécesseurs en la détachant de leur récit et en la rattachant à une tout autre circonstance, la multiplication des pains en Galilée.

Lorsqu'ensuite on compare les synoptiques entre eux, on remarque ce détail que saint Matthieu et saint Marc la placent après et saint Luc avant la désignation du traître.

Outre le légitime étonnement qu'on éprouve à voir que la circonstance qui a donné lieu à une institution aussi importante que celle de l'Eucharistie soit restée flottante dans la tradition, ce qui lui enlève tout caractère historique, peut-on se figurer que l'Eglise soit tombée dans l'interprétation au sens matériel des paroles prêtées à Jésus au moment de la distribution du pain et du vin, alors que ce sens matériel donne lieu à des difficultés inextricables?

Ce n'est vraiment pas la peine qu'à chaque instant Jésus termine la plupart de ses instructions symboliques par ces mots : « *que celui qui a de l'entendement entende* ».

Saint Jean se sépare encore des synoptiques en ce qu'il ne dit rien du choix de la maison où le repas sera préparé, choix qui donne lieu chez les trois premiers Evangélistes à un acte où Jésus semble faire montre de sa prescience. Mais là encore, tandis que saint Matthieu envoie ses disciples dans la ville chez une personne dont il ne donne pas le nom, sans aucun moyen de la reconnaître, saint Marc et saint Luc, plus précis, limitent à deux le nombre des disciples envoyés et déterminent le signe auquel ils reconnaîtront la personne.

Gethsémané.

Les scènes de Gethsémané débutent chez saint Jean par l'arrestation de Jésus qui a lieu, immédiatement, dès son arrivée au jardin, tandis que, chez les synoptiques, cette arrestation est précédée d'une veille passée dans l'angoisse et la prière, pendant que les disciples dorment.

Chez saint Luc, l'angoisse va jusqu'à produire un effet physique : « *une sueur, comme de gouttes de sang, qui découlait jusqu'à terre.* » (XXII, 44).

Il a, de plus que les deux autres, l'intervention d'un ange qui vient pour raffermir Jésus.

Notons que ni lui, ni personne, n'a pu voir la sueur ni l'ange. Il ne tient donc ces deux renseignements que du Saint-Esprit qui lui en a réservé le privilège, sans daigner les communiquer aux autres Evangélistes.

En revanche, les deux premiers ont de plus que lui un nombre précis de trois apôtres, choisis pour veiller avec Jésus, et un nombre précis de trois prières, chacune avec retour auprès des disciples qui dorment. Saint Luc n'a qu'une prière.

Le docteur Strauss fait au sujet de l'angoisse une remarque importante, c'est que saint Jean ne la supprime pas tout à fait, mais, pour trouver la parité, il faut se reporter au moment de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, après la demande que lui font les gentils de lui être présentés (Jean XII, 27). Saint Jean a même, dans cet endroit, comme saint Luc à Gethsémané, l'intervention d'un ange envoyé pour le rassurer et dont la voix est entendue confusément par la foule.

Enfin, saint Jean fait précéder le séjour au jardin de Gethsémané de discours d'adieux qui, commencés après le dernier repas (XIII, 31) ne prennent pas moins de quatre

chapitres ; après quoi, Jésus se dirige vers le jardin avec ses disciples (XIII, 1). Or, dans ces adieux, Jésus manifeste un état d'âme absolument contraire à celui que lui prêtent les synoptiques pendant la veille de la dernière nuit.

L'angoisse à Gethsémané montre en Jésus un accablement peu en rapport avec sa nature morale et même divinisée. En la décrivant, ses biographes ont moins pensé à la métaphysique qu'à la tragédie, ne cherchant qu'à faire passer dans les cœurs l'épouvante d'un supplice capable de faire reculer les courages les mieux trempés.

L'intervention de l'ange est des plus critiquables, la communication de Dieu avec son fils étant permanente et n'ayant pas besoin d'intermédiaire. Elle est d'ailleurs bien insuffisante, puisqu'à ce moment même Jésus tombe en agonie.

N'insistons pas sur les trois prières et les trois réveils des apôtres. Ce nombre trois est un nombre fatidique et fort suspect. Saint Luc n'a qu'une prière et qu'un réveil. Mais il donne un bien singulier motif à ce réveil.

Et d'abord, pourquoi dormaient-ils ? Ils dormaient, non pas parce que c'était l'heure du sommeil, mais par suite de leur tristesse. La tristesse ne fait pas dormir, et leur inquiétude était plus propre à les tenir éveillés.

Ensuite, pourquoi Jésus les réveille-t-il? Est-ce pour qu'ils soient prêts à le défendre contre ses ennemis? Non, c'est pour qu'ils n'entrent pas en tentation (XXII 46). On se demande quelle était cette tentation qui les guettait ainsi. On pourrait croire que c'est celle de s'enfuir, si saint Luc parlait en effet de leur fuite. Mais elle n'est signalée que par saint Matthieu et saint Marc, et, d'après saint Jean, au contraire, c'est Jésus lui-même qui obtient qu'on les laisse aller.

L'arrestation ne se passe pas dans saint Jean de la même façon que chez les synoptiques.

Ainsi, il n'a pas le baiser de Judas.

Jésus se désigne lui-même à ses ennemis qui sont renversés du coup (XVIII, 6).

Le baiser de Judas a paru à bon droit suspect à l'auteur du quatrième Evangile. Judas n'avait pas besoin de donner un baiser à Jésus pour le désigner à la troupe. Il lui suffisait d'un geste indicateur. Ce baiser est une bravade inutile qui n'a d'autre but que de jeter encore un peu plus d'odieux sur la conduite du traître. Saint Jean a préféré grandir l'auguste victime en la présentant comme se livrant noblement elle-même.

Chez les synoptiques, celui qui tire l'épée et celui qui a l'oreille coupée sont innommés. Ils sont nommés par saint Jean. Le premier est Pierre, le second s'appelle Malchus. La guérison de l'oreille par le seul attouchement de Jésus n'est que dans saint Luc.

Ce coup d'épée n'est là que pour faire valoir la mansuétude de l'agneau.

Mais pourquoi Pierre avait-il une épée ? Les disciples avaient donc pris la précaution de s'armer ? Et s'ils étaient armés, cela ne pouvait être que du consentement du maître et, en effet, on voit dans saint Luc qu'il leur conseille de vendre leur robe pour acheter une épée (Luc XXII, 36). Tout justement on lui en montre deux. Ces deux épées dont il se contente (v. 38) ne répondent à rien. Car il voulait se défendre ou il ne le voulait pas. Dans le premier cas, les deux épées étaient d'une insuffisance notoire, à moins de les multiplier au dernier moment comme les pains et les poissons. Dans le second cas, elles ne pouvaient que donner lieu à une sotte imprudence comme celle de Pierre.

En n'arrêtant pas celui qui vient de blesser un de leurs camarades, les soldats font preuve d'une rare longanimité.

Il est vrai que d'après saint Luc, Jésus guérit l'oreille coupée. On est tout étonné qu'un pareil miracle n'agisse en rien sur l'esprit de ces hommes. De même dans saint Jean, au moment où Jésus se dénonce, ils tombent par terre et ils se relèvent comme des mannequins articulés, sans que leur état d'âme en soit le moins du monde modifié.

Saint Marc ajoute au récit un épisode qui lui appartient en propre, celui d'un jeune homme qui sort de sa maison et qui suit Jésus, n'ayant eu que le temps de s'envelopper d'un drap (XIV, 51).

Saint Matthieu, seul, raconte le dénouement de la trahison de Judas (XXVII), 3). Mais son récit de la mort du traître diffère complètement de celui des Actes, (I, 16).

L'ABBÉ BOUGAUD ET LE PÈRE DIDON

Nous dédaignons ces vaines attaques. Qu'on lise nos livres, et l'on verra comme il est facile de tout expliquer, de tout pallier, de tout harmoniser.

L'AVOCAT DU DIABLE

Je n'ai pas la prétention de troubler en rien votre foi. Mais n'oubliez pas que je suis ici pour énumérer toutes les difficultés que présente malheureusement le texte de nos livres sacrés. Je poursuis donc :

Les reniements de Pierre.

Les quatre Évangiles donnent des renseignements diffé-

rents, relativement aux lieux où se firent les reniements, à leurs intervalles, aux interrogateurs, au signe qui fait reconnaître Pierre pour un disciple, au nombre des chants du coq, au regard de reproche jeté sur Pierre par Jésus. Ce dernier trait n'est relaté que par le troisième Évangile (voir Strauss, tome II, p. 507).

Le récit des reniements de Pierre n'a aucune consistance.

Mais il fallait que la prédiction de Jésus fût accomplie.

Pierre est à la fois bien hardi et bien timide ; bien hardi, ayant donné un coup d'épée à l'un des gardes, d'affronter ainsi tous les regards ; bien timide en reniant son maître.

Il a aussi bien peu de mémoire. Car il y a quelques heures seulement que Jésus l'a averti de ce qu'il va faire et qu'il avait bien juré qu'il ne ferait pas, et il lui était si facile de tout éviter en disparaissant !

Cette lâcheté de Pierre est une leçon donnée aux saints pour les empêcher de s'enorgueillir et de croire qu'ils sont à l'abri des faiblesses morales de l'humanité, et qui sait si cet exemple du grand apôtre, relevé de sa faute par le repentir, n'avait pas pour but de retenir dans la foi ceux qui, dans les persécutions, avaient renié Jésus-Christ par crainte du bourreau ?

Sans doute, le regard de reproche que Jésus laisse tomber sur le renégat, ajoute beaucoup à l'effet dramatique de la scène. Mais saint Luc, qui n'y était pas, aurait bien dû nous dire à quelle source il avait puisé.

Pour donner plus de garantie à son récit, l'auteur du quatrième Évangile adjoint à Pierre un autre disciple dans lequel très arbitrairement l'exégèse orthodoxe s'est empressée de voir saint Jean lui-même. Ce témoin innommé et qui surgit pour les besoins de la cause, est éminemment récusable.

Saint Jean et saint Luc, à la différence de saint Matthieu et de saint Marc, ne rapportent pas les reniements comme ayant été faits à la suite l'un de l'autre.

Saint Jean place entre le premier et le second l'interrogatoire devant Anne.

Saint Luc met un intervalle d'une heure entre le second et le troisième.

Ces différences ont rendu très difficiles les essais faits en vue de bien se rendre compte des choses.

En admettant que l'intervalle de saint Luc soit le même que celui de saint Jean, l'interrogatoire, soit devant Anne, soit devant Caïphe, aurait donc duré une heure! On ne le dirait pas à voir le petit nombre de questions et de réponses que les Evangélistes nous ont transmises.

L'interrogatoire Juif.

Rien ne se ressemble dans les quatre récits : saint Jean fait comparaître Jésus devant Anne qui l'envoie ensuite à Caïphe. Les trois synoptiques ne parlent pas d'Anne.

Dans saint Jean il y a donc deux audiences, mais il n'y a qu'un interrogatoire, et il est très difficile de démêler dans laquelle des deux audiences il faut le placer.

En tout cas, cet interrogatoire diffère de celui des synoptiques sous plusieurs rapports, dont le plus important est le dénouement, le sien n'étant pas suivi de la condamnation qui se trouve dans les trois autres.

Ni saint Jean, ni saint Luc ne parlent de la déposition des faux témoins, citée par saint Matthieu et saint Marc.

L'interrogatoire de saint Jean n'a du reste pas du tout la même physionomie que celui des synoptiques. Dans saint Jean, Jésus s'en réfère à ses prédications précédentes; dans les synoptiques, il déclare ouvertement qu'il est le Christ,

fils de Dieu, qu'il sera assis à la droite du père et qu'il reviendra sur les nuées du ciel, et ces déclarations, considérées comme des blasphèmes, motivent la condamnation qui n'est pas dans saint Jean.

La comparution devant Pilate.

La disjonction des récits continue et rend impossible toute conciliation, c'est-à-dire tout moyen de se représenter les choses si on veut ne sacrifier aucun des renseignements donnés par les quatre Evangélistes.

Et d'abord les personnages de la scène sont dans saint Jean disposés tout autrement que dans les synoptiques.

Dans saint Jean, les Juifs n'ayant pas voulu entrer dans le prétoire pour ne pas se souiller avant de manger la Pâque, la foule reste au dehors et n'assiste pas à l'interrogatoire. Elle n'est en communication avec Pilate que lorsque celui-ci sort pour l'interpeller, et avec Jésus que lorsque Pilate le montre au peuple en disant : *voici l'homme.*

Dans les synoptiques, il ne s'agit nullement de manger la Pâque, puisqu'elle a été mangée au commencement de la nuit[1]. Les Juifs n'expriment donc pas la crainte de se souiller. Ils n'entrent pas dans le prétoire, il est vrai, parce qu'ils sont trop nombreux, mais comme ils sont en continuels pourparlers avec Pilate et Jésus, et que leurs accusations s'entrecroisent avec les questions de l'un et les

[1] Les six heures du soir des Juifs étaient comme notre heure de minuit, marquant la fin d'un jour et le commencement de l'autre. La Cène, repas pascal, a dû avoir lieu à cette heure-là, c'est-à-dire, d'après les synoptiques, au commencement du premier jour de la fête (premier jour des asymes) et, d'après Jean, au commencement du jour précédent.

réponses de l'autre, on doit croire que Pilate tient son audience en plein air.

Dans cette position cependant, on n'est pas peu surpris de voir dans saint Luc qu'à un certain moment, Pilate fait venir les princes des prêtres, les sénateurs et le peuple (XXIII, 13). Comment les fait-il venir, s'ils sont là tous à crier? Et si l'on entend qu'il les introduit dans le prétoire, ce ne peut être qu'une délégation.

Dans saint Matthieu et dans saint Marc, les soldats n'emmènent Jésus dans le prétoire qu'après la flagellation (Matth. XXVII, 27; Marc XV, 16). Il ne s'y trouvait donc pas pour son interrogatoire.

L'ABBÉ BOUGAUD

On était à la veille de Pâque (vendredi 14, Nisan 18 mars), lorsque Jésus fut amené les mains liées, au milieu d'un flot de peuple en tumulte. Pour ce motif, les Juifs qui se seraient souillés légalement en entrant dans le prétoire, et qui le lendemain n'auraient pu manger l'agneau pascal, restèrent dehors. En conséquence, Pilate monta au Sima, ou tribunal situé en plein air, à l'endroit qu'on nommait Gabbatha ou en grec Lithostrotos, à cause du carrelage qui revêtait le sol (Jean XVIII, 28) [1].

LE PÈRE DIDON

M. l'abbé Bougaud fait ici deux grosses erreurs :

1° Il dit bien que notre Seigneur a été jugé et crucifié un vendredi, mais, d'après son calcul, ce vendredi-là était le 14 de Nisan ou 18 mars 782, et c'était, non le jour de

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 529.

Pâque, mais la veille. D'après le nôtre, au contraire, ce vendredi n'était pas le 14 de Nisan, mais le 15, non de l'année 782, mais de l'année 783, soit le 7 avril 783, et il était non la veille de Pâque, mais le jour même de Pâque. Nous reviendrons bientôt sur ce point;

2° Il fait monter Pilate à Gabbatha, dès le commencement de l'audience, au mépris de Jean XX, 13, qui n'indique ce fait que plus tard, après l'interrogatoire, la flagellation, l'Ecce Homo, etc., etc.[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Il faut convenir qu'il n'est pas facile de s'y reconnaître, et les exégètes orthodoxes eux-mêmes ont bien de la peine à se mettre d'accord.

Sans parler des petites divergences sur le moment où Jésus fut enchaîné, sur la cause pour laquelle il fut renvoyé devant Pilate, sur les questions de Pilate et les réponses de Jésus, soit à Pilate, soit à ses accusateurs, sur le genre de culpabilité de Barrabas, sur la flagellation qui fut réellement infligée à Jésus d'après saint Matthieu, saint Marc et saint Jean et qui, chez saint Luc, n'est que proposée par le gouverneur, sur le motif qui décida celui-ci à livrer Jésus au supplice, on peut se demander s'il est vrai que Pilate, à un certain moment, renvoie Jésus à Hérode, lequel, après l'avoir interrogé, le renvoie à Pilate, épisode qui ne se trouve que dans saint Luc, s'il est vrai que la femme de Pilate cherche à l'influencer en faveur de l'accusé en lui faisant part d'un songe qu'elle a eu à son sujet, s'il se fit apporter de l'eau pour se laver les mains, et si les Juifs s'écrièrent : *que son sang retombe sur nous et sur nos enfants*,

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 332.

trois traits qui ne sont que dans saint Matthieu, et enfin si Pilate montra au peuple Jésus couronné d'épines et revêtu d'une robe de pourpre, en disant : *voici l'homme*, épisode qui n'appartient qu'à saint Jean.

Le rôle que les Évangélistes, ou plutôt la tradition où ils ont puisé, font jouer à Pilate dans cette tragédie est contre toute vraisemblance.

Il est impossible que Pilate, ce représentant de la puissance de Rome, ce gouverneur inflexible et cruel, qui avait noyé dans le sang des révoltes précédentes (Luc XIII, 1), ait pu ainsi mettre sa justice à la remorque de celle des Juifs. Si Jésus a été condamné par lui, c'est qu'il a vu en lui à tort ou à raison un de ces agitateurs Galiléens dont il avait eu déjà à réprimer la turbulence et que, par son supplice, il a voulu faire un nouvel exemple.

Laissons donc là toute cette fureur factice du Sanhédrin et surtout celle du peuple qui, quelques jours auparavant, jetait ses habits sous les pas de l'homme qu'il poursuit aujourd'hui de ses clameurs, et le procès de Jésus ne sera plus qu'un procès pareil à ceux qu'on a déjà vus sous l'administration impitoyable de Pilate.

C'est, dira-t-on, ne vouloir laisser rien subsister de l'histoire transmise par nos Évangélistes. Mais avec des historiens aussi crédules et en même temps aussi partiaux que les biographes de Jésus, pourquoi tant de ménagements? Que seraient leurs livres sans la fortune que leur ont faite tant de siècles d'aveugle croyance? Ce qu'ils sont réellement lorsqu'on prend la peine de les lire, c'est-à-dire pas autre chose qu'un mélange de fables et de pamphlets sous la forme de biographie.

Ici, c'est le pamphlet qui domine, un pamphlet qui reflète l'animosité engendrée par les passions religieuses. On est évidemment en plein antisémitisme. C'est la guerre

des néo-chrétiens contre tout ce qui se réclamait de la Judée. Tous ces Juifs, ces Pharisiens, ces docteurs, ces scribes, ce sont encore eux qui se dressent au nom de la vieille loi Mosaïque contre le christianisme révolutionnaire. A eux donc tout le poids de l'anathème, à eux le déshonneur et la haine immortelle et indestructible, à eux, plus encore qu'à ce soliveau païen qui n'était qu'un instrument inconscient entre les mains de la Providence !

Le chemin de la Croix.

Trois choses font ici question au point de vue de la concordance : le port dela Croix. — Les paroles de Jésus aux femmes qui le suivaient. — La boisson qui lui fut offerte.

Le port de la Croix. — D'après saint Jean, c'est le Seigneur lui même qui porte sa croix tout le temps depuis le prétoire jusqu'au Calvaire (XIX, 17). — D'après les synoptiques, c'est un homme de la campagne, cyrénéen d'origine, appelé Simon, qui fut requis pour cet office, et saint Matthieu donne ce détail précis qu'il fut requis à la sortie du prétoire (XXVIII, 32), ce qui écarte l'idée qu'on l'appela parce que Jésus était épuisé et succombait sous le poids [1].

Saint Marc apporte ce renseignement que ce Simon était le père de deux chrétiens, connus probablement dans le milieu où il écrivait et qu'il nomme Alexandre et Rufus. On a vu là une petite preuve d'historicité au moins sur ce point.

Les paroles de Jésus aux femmes qui le suivaient en pleurant, et qui ne sont qu'une répétition de la prédiction

[1] Abbé Bougaud, tome II, p. 542.

de la ruine de Jérusalem, n'appartiennent qu'à saint Luc.

Saint Matthieu et saint Marc sont les seuls à parler d'une boisson qui aurait été présentée à Jésus dans le chemin, sans préjudice de celle qui lui fut tendue sur la croix, et la boisson de l'un n'est pas la même que celle de l'autre.

Le crucifiement.

Les divergences portent sur le bon larron, sur l'inscription, sur la présence des saintes femmes et particulièrement de la mère du Sauveur et sur celle du disciple bien-aimé, sur les sept paroles, sur la soif de Jésus et le moment où lui fut présenté le vinaigre, sur le partage des vêtements, sur la conduite des assistants, sur l'heure du crucifiement et de la mort, sur les ténèbres, sur la déchirure du voile et sur les autres prodiges, sur la profession de foi du centenier, enfin sur le coup de lance.

Le bon larron ne se trouve que dans saint Luc. Les deux larrons sont muets dans saint Jean, et tous deux injurient Jésus dans saint Matthieu (XXVII, 44) et dans saint Marc (XV, 32).

L'ABBÉ BOUGAUD

Tous deux commencent par l'injurier (Matth. XXVII, 44; Marc XV, 32) et c'est après, que l'un des deux se convertit (Luc XXIII, 39).

L'AVOCAT DU DIABLE

Il est bien étonnant que saint Matthieu et saint Marc, qui ne parlent pas de la conversion, ne mentionnent que les

injures, et que saint Luc ne dise pas un mot des injures et ne parle que de la conversion.

Pour l'inscription, saint Jean et saint Luc disent qu'elle était en trois langues, hébreu, grec et latin (Jean XIX, 20 ; Luc XXIII, 38). Saint Jean seul rapporte la réclamation du Sanhédrin à propos de la désignation de Jésus comme roi des Juifs. (Ce qui est écrit est écrit). (Jean XIX, 21).

Ni saint Matthieu ni saint Marc ne nomment la sainte Vierge parmi les saintes femmes présentes. Saint Luc n'en nomme aucune. La présence de la sainte Vierge et de saint Jean n'est mentionnée que dans le quatrième Evangile.

D'autre part, on n'établit la parité de saint Matthieu XXVII, 56, et de saint Marc XV, 40, qu'en faisant de Salomé, très arbitrairement, la mère des fils de Zébédée.

Sur les sept paroles, les deux premiers évangélistes n'en ont qu'une : 'Ηλί, 'Ηλί λαμά σαϐαχθανι. Saint Luc en a trois : la prière pour les ennemis, la promesse au bon larron et la remise de l'esprit entre les mains du père. Jean en a également trois qui ne sont pas les mêmes : le discours à sa mère et à l'apôtre, le mot *j'ai soif* et le mot *c'est consommé*.

La présentation de l'éponge imbibée de vinaigre a lieu par dérision dans saint Luc et dans saint Marc, et, au contraire, il semblerait que c'est par compassion dans saint Matthieu. Dans saint Jean, elle est motivée par le cri de Jésus: *j'ai soif*.

Dans les synoptiques, tous les vêtements sont tirés au sort. Dans saint Jean, il n'y a que la robe, parce qu'elle était sans couture.

Saint Jean ne dit rien de la conduite des assistants. Dans saint Luc, Jésus n'est interpellé et insulté que par les chefs et les soldats; dans les deux autres synoptiques, il l'est aussi par des passants.

Seuls, saint Marc et saint Jean indiquent l'heure du crucifiement. Mais le premier dit que la mise en croix a eu lieu à la troisième heure du jour (Marc XV, 25), et le second que l'ordre fut donné environ à la sixième (Jean XIX, 14).

LE PÈRE DIDON

Saint Jean dit : vers la sixième heure. Saint Marc dit : la troisième. La contradiction n'est qu'apparente. Les Juifs, on le sait, n'avaient que quatre heures pour diviser la journée : la première, la troisième, la sixième et la neuvième. Elles correspondaient à ce que nous appelons six heures, neuf heures, midi et trois heures. L'expression de saint Jean doit s'entendre du temps compris entre neuf heures et midi, plus près de midi que de neuf heures [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce *plus près de midi que de neuf heures* est plein de subtilité. Vous tendez ainsi sur la corde tant que vous pouvez pour amener les deux textes à se rejoindre. Mais jamais vous n'arriverez à faire admettre qu'un ordre donné à près de midi ait pu être exécuté à neuf heures du matin.

Le moment de la mort n'est pas dans saint Jean. Il est fixé par saint Matthieu et saint Marc (XXVII, 46 et XV, 34), et implicitement par saint Luc (XXIII, 44) à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures.

Saint Jean se tait également sur les ténèbres qui, d'après les trois synoptiques, se seraient répandues sur

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 332

toute la terre, de la sixième à la neuvième heure. (Matth. XXVII, 45; Marc XV, 33; Luc XXIII, 44).

Il se tait aussi sur la déchirure du voile que saint Luc place au même moment que l'apparition des ténèbres (XXIII, 24), et saint Matthieu et saint Marc en même temps que le dernier soupir (XXVII, 51; XV, 38).

Saint Matthieu seul parle d'autres prodiges :

« *La terre trembla, les pierres se fendirent.* »

« *Les sépulcres s'ouvrirent, et plusieurs corps de saints qui étaient dans le sommeil ressuscitèrent.* »

« *Et, sortant de leurs tombeaux après la resurrection de Jésus, ils vinrent dans la ville sainte et furent vus de plusieurs personnes.* » (XXVII, 51, 52, 53).

Absente également de saint Jean la profession de foi du Centurion, mal motivée par saint Luc et saint Marc, et plus rationnellement par saint Matthieu.

En revanche, saint Jean seul parle du coup de lance dans le côté de Jésus (XIX, 34), après que le soldat qui le lui donna eut renoncé à lui rompre les jambes, comme aux deux larrons, en voyant qu'il était mort. A propos de ce coup de lance, l'évangéliste nous dit qu'il sortit de la plaie de l'eau et du sang, ce que les naturalistes n'admettent pas comme possible, une fois que le corps est changé en cadavre.

Mais on peut citer bien d'autres choses incompréhensibles, et, entre autres, ces étonnantes ressurections, mises par saint Matthieu au nombre des derniers prodiges, avec ce détail inouï que les morts ressuscités ne sortent de leurs tombeaux ouverts que le troisième jour, pour que la fête de leur résurrection coïncide avec celle du Sauveur. L'abbé Bougaud cite tous les autres prodiges, excepté celui-là. Le père Didon se contente de copier saint Matthieu en se signant dévotement.

Le petit dialogue où Jésus confie sa mère à saint Jean a paru aussi bien invraisemblable de la part d'un patient soumis à une souffrance aussi absorbante.

Enfin, la parole 'Ηλί, 'Ηλί, λαμά σαβαχθανι est, avec la scène d'angoisse de Gethsémané, la plus grande source d'embarras pour déterminer la nature du Christ, si on doit l'identifier avec Dieu.

L'abbé Bougaud et le père Didon se meuvent avec la plus parfaite aisance dans ce labyrinthe métaphysique.

Si Jésus tombe en agonie à l'approche de son supplice, s'il pousse des gémissements, s'il s'adresse à Dieu comme un inférieur à son supérieur, si un de ses cris suprêmes sur la croix est un cri de suprême désespoir, tout cela vient de son humanité si bizarrement cousue à sa divinité.

Nos apologistes pourraient ajouter : que celui qui a de l'entendement tâche d'entendre, autrement dit : comprenne qui pourra.

Car si la divinité cousue à l'humanité du Christ ne suffit pas pour lui donner un courage surhumain, que peut-on attendre de cet ange, envoyé du ciel pour le fortifier, et qui, du reste, ne le fortifie pas (Luc XXII, 43.)

La date de la mort.

On se trouve, à propos de cette date, en présence de deux renseignements qui ont paru contradictoires à la critique, celui de saint Jean et des synoptiques.

Tous quatre sont d'accord sur le jour et disent que Jésus mourut un vendredi.

Reste à savoir à quel quantième de mois et d'année répond ce vendredi, et la solution de cette question n'est pas facile à trouver.

Aucun de nos écrivains sacrés ne parle de l'année.

Quant au mois et au quantième du mois, rien ne serait plus aisé que de les déterminer si des quatre textes il résultait que Jésus est mort le jour même de Pâque. Car on sait que la Pâque était fixée chez les Juifs au 15 du mois de Nisan.

Mais, précisément sur ce point, ils semblent en profonde divergence.

D'après les synoptiques, Jésus serait mort le second jour des asymes, soit le premier jour de Pâque. (Matth. XXVI, 17, 20; Marc XIV, 12, 17; Luc XXII, 7, 8, 14.

D'après saint Jean (XIII, 1.; XVIII, 28; XIX, 14, 31), sa mort aurait eu lieu, non pas le jour de Pâque, mais la veille, le premier jour des asymes, ou jour de la préparation à la Pâque, c'est-à-dire jour où l'on immolait l'agneau destiné au repas du soir [1].

Cette divergence sur le quantième en entraîne une autre sur l'année. Car, naturellement, l'année où le 15 de Nisan tombe un vendredi n'est pas la même que l'année où il tombe un samedi.

L'ABBÉ BOUGAUD

Je me suis décidé pour le 18 mars de l'an 29, qui répond à l'année 782 de Rome [2].

M. WALLON

Et moi pour le 2 avril de l'an 33, soit 786 de Rome [3].

[1] Le repas du soir était plutôt le repas du lendemain, il se faisait à 6 heures du soir, heure qui servait de limite entre les deux jours.

[2] *Op. cit.*, tome II, p. 540.

[3] L'autorité de l'Evangile, p. 405.

LE PÈRE DIDON

Et moi pour le 7 avril de l'an 30, soit 783 de Rome [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Je voudrais bien connaître l'opinion du Saint-Esprit dont l'intervention sur ce point d'histoire me paraît avoir été complètement nulle.

D'après le tableau dressé par le père Didon (tome II, p. 406), l'année où la Pâque tombe un vendredi est l'an 30 de l'ère vulgaire, et celle où la Pâque tombe un samedi est l'an 33.

Le père Didon, qui suit les synoptiques, est donc logique avec lui-même en fixant le jour de la mort en l'an 30; M. Wallon, également, en prenant l'an 33, puisqu'il suit saint Jean; mais pas du tout M. l'abbé Bougaud en adoptant l'an 29 où la Pâque tombait un lundi.

D'autre part, étant donné que Jésus avait environ trente ans au moment de sa première rencontre avec le précurseur (Luc III, 23), ce n'est pas une mince difficulté que d'accorder ce renseignement avec la date de sa mort, si cette date doit être fixée, comme le veut le père Didon, au printemps de l'an 30, ou, comme le demande l'abbé Bougaud, en l'an 29.

LE PÈRE DIDON

Quand je dis que Jésus mourut l'an 30 de l'ère vulgaire, cela ne signifie pas qu'il avait trente ans, mais trente-quatre, car il est certain maintenant que l'ère vulgaire est erronée.

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 405.

Le moine Denys le petit, sur les calculs duquel l'ère vulgaire a été déterminée, s'est trompé en plaçant la naissance de Jésus l'an 754 de Rome. Jésus a dû naitre de 749 à 750 [1].

L'ABBÉ BOUGAUD

Moi, je crois qu'il a dû naître en 747. Au moment de sa mort, il avait, par conséquent, trente-cinq ans [2].

M. WALLON

S'il est né, comme je le crois aussi, le 25 décembre 747, il devait avoir trente-huit ans, quand il est mort [3].

L'AVOCAT DU DIABLE

Ce n'est plus l'harmonie entre nos Evangiles que nous avons à chercher, mais l'harmonie entre nos harmonistes.

En étudiant les faits de la dernière semaine, nous les avons isolés des manifestations orales : prédictions, déclarations, polémique, préceptes, discours et paraboles.

Nous avons aussi à résoudre pour celles-ci la question de l'historicité.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est la complète dissemblance de saint Jean et des synoptiques pour les paroles et instructions de cette dernière semaine comme pour celles des autres périodes de la vie de Jésus.

Tandis qu'il y a de très importantes polémiques dans les synoptiques :

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 394.
[2] *Op. cit.*, tome II, p. 147, note.
[3] *Op. cit.*, p. 407.

1° Sur la source de l'autorité du Christ ;
2° Sur le tribut dû à César ;
3° Sur les relations des deux sexes dans le Paradis ;
4° Sur la résurrection ;
5° Sur l'amour du prochain ;
6° Sur la filiation du Christ.

Dans saint Jean, nous ne voyons plus aucune discussion avec les pharisiens et autres Juifs, ni aucune des invectives qui leur sont prodiguées dans les trois premiers et surtout dans saint Matthieu, sauf une courte apostrophe contre les incrédules en général (XII, 38).

En fait de prédiction, saint Jean n'a pas la grande prédiction de la fin du monde et de la ruine de Jérusalem. Il n'a que celles qui concernent la mort de Jésus et son genre de mort.

Il omet la leçon sur le denier de la veuve qui n'est, du reste, que dans Marc XII, 42 et Luc XXI, 1.

A partir de la Cène (XIII), il est tout entier aux onze, et ne s'adresse plus qu'à eux. Les chapitres XIII, 31-38, XIV, XV et XVI, ne sont qu'un long discours d'adieu terminé par la prière qui tient tout le chapitre XVII, après quoi vient le récit de l'arrestation, du jugement et de la mort.

Outre ces dissidences, il y en a une qui a trait à la physionomie générale de l'enseignement du Christ, Jésus continuant, dans saint Jean, à développer une métaphysique, il est vrai, très confuse, tandis que, chez les synoptiques, il n'aborde aucun autre problème transcendant que la résurrection.

Les orthodoxes ont cherché à donner le change sur cette différence persistante entre les deux enseignements synoptique et Johannique, en l'imputant non à la différence des idées, mais à celle des milieux où parlait le divin révélateur.

L'ABBÉ BOUGAUD

Pourquoi non? On s'étonne que là, à Jérusalem, en présence des Scribes et des Pharisiens, attaqué chaque jour par une métaphysique raffinée, Jésus n'ait pas parlé le même langage qu'à Capharnaüm sur les bords du lac de Tibériade. Mais depuis quand parle-t-on aux villageois comme aux savants? Est-ce que le grand art, le don des riches natures n'est pas de diversifier sa parole avec son auditoire? Vous êtes peuple, simple, naïf, confiant; je vous parlerai en images, en paraboles. Enfants, je vous donnerai du lait. Vous êtes rusés, retors; vous avez à votre service une métaphysique et une dialectique raffinées. Je parlerai comme vous. Tout à l'heure, je tirais mes images de la fleur des champs, du sarment de la vigne, de la poussière des routes, de la beauté des montagnes, de la blancheur des lys. Maintenant, je les tirerai des Ecritures que vous citez sans cesse et que vous ne comprenez pas, de la dialectique dont vous vous servez contre moi comme d'une épée et que je ferai voler en éclats dès le premier choc, surtout du cœur humain, du vôtre en particulier que je connais mieux que vous. Je ne chercherai pas à provoquer votre naïve admiration; vous êtes trop pleins de vous-mêmes pour être accessibles à de pareils sentiments. Je vous réduirai au silence et je vous confondrai par vos propres paroles. Voilà la différence des deux langues. Elle provient des deux auditoires et des deux milieux[1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Pour nous, la différence des deux enseignements vient,

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 110.

non pas de celle des milieux où s'est trouvé successivement Jésus, mais de celle des milieux où ont écrit ses biographes.

Pour que votre explication portât, il faudrait que ce ne fût pas seulement dans le quatrième Evangile, mais dans les trois premiers, qu'on vît un changement s'opérer dans le langage de Jésus dès qu'il a quitté Capharnaüm pour Jérusalem.

Or, que voyons-nous dans le récit de cette dernière semaine ?

Ce sont les synoptiques qui mettent Jésus aux prises avec les lettrés, et dans les discussions dont ils rendent compte on ne voit apparaître aucunement le langage néo-platonique de saint Jean. Jésus y parle comme en Galilée, et même il ne se fait pas faute d'avoir recours aux paraboles.

Dans saint Jean, au contraire, son seul auditoire, ce sont ses apôtres, et c'est à eux, à ces esprits très simples et très bornés, qu'il explique verbeusement ses relations surnaturelles avec le père, d'une façon si ambiguë, d'ailleurs, que, même avec beaucoup d'intelligence et d'attention, il est impossible de s'y reconnaître.

Le père et le fils sont-ils identiques ou au moins égaux ? Oui, dit Jean XIV, 9-12. — Non, réplique Jean XII, 44 ; XIV, 24-28 ; XV, 2-10.

Voilà à quoi se réduit toute la métaphysique du quatrième Evangile, germe informe d'où sont sortis nos saints dogmes et d'où il aurait pu tout aussi bien en sortir de tout contraires. L'amour du mystère a fait choisir les plus inintelligibles afin de porter à son comble l'humiliation de la raison devant la foi.

Au point de vue littéraire, qui est un point de vue tout humain, il est de règle que les envolées de l'Aigle de Pat-

mos sont d'une beauté et d'une grandeur incomparables, et ceux qui les attaquent, en tant que dogmes, ne sont pas les derniers à s'extasier. On dirait qu'ils veulent s'excuser par leur hyperbolique admiration de la forme d'avoir osé porter une main sacrilège sur la doctrine.

Le discours d'adieu est certainement, ainsi que la prière qui le termine, d'une grande douceur et d'une grande tendresse, mais combien encombrée par d'incessantes et insupportables redondances. Ce n'est point ainsi que doit parler un Dieu, mais c'est ainsi que parle un illuminé qui, faute de pouvoir développer ses idées de manière à les rendre compréhensibles, se grise avec ses propres paroles.

L'ABBÉ BOUGAUD

Quoi? C'est ainsi que vous parlez de ces pages où respirent la tendresse de l'homme, la mélancolie du mourant, la sérénité d'un Dieu ! Tout y est simple. On y sent, il est vrai, une sorte de décousu, comme dans les propos interrompus d'un repas. Mais à travers ces répétitions, ce va et vient d'un entretien familier, éclate, comme elle ne l'avait pas encore fait, l'adorable beauté du fils de l'homme ....

De telles pages ne se discutent pas ; elles portent leur authenticité avec elles. On les lit à genoux; on les mouille de ses larmes ; et on ferme le livre avec la conviction qu'un Dieu seul a pu penser, sentir et aimer ainsi [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Non, vous avez raison; de telles pages ne se discutent

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 513.

pas. Mais ce n'est pas leur authenticité qu'elles portent avec elles, c'est leur inauthenticité.

Vous accordez qu'une sorte de décousu règne dans tout ce discours, mais vous cherchez à pallier ce défaut en insinuant qu'il n'y a pas là de discours véritable et qu'il y faut voir un entretien coupé, semé de propos interrompus. Or, dès le chapitre XV, le discours est d'un seul tenant, et, quant à la prière, elle est tout aussi encombrée de répétitions fatigantes, sans compter les incohérences, comme lorsque l'Evangéliste fait dire à Jésus : « *C'est pour eux que je prie. Je ne prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils sont à vous* (XVII, 9), tandis qu'on trouve un peu plus loin qu'au contraire il prie aussi pour le monde. « *Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole* » (V. 20).

Au fond, dans ce long discours d'adieu et dans cette prière, il n'y a que des mots, des mots répétés à satiété, mais rien que des mots. Est-ce une doctrine que de dire d'une manière générale : faites le bien, évitez le mal ? D'autres que Jésus l'avaient dit avant lui.

Mais il doit envoyer le Saint-Esprit, et comme le Saint-Esprit ne se voit pas, on aura toute facilité pour le faire agir et parler à sa guise. Quelle admirable ressource que d'avoir ainsi derrière le rideau une autorité complaisante à l'abri de laquelle on peut faire passer pour divines les spéculations les plus hardies et les plus irrationnelles !

Jésus n'a pas attendu le Saint-Esprit pour formuler un arrêt qui deviendra entre les mains de l'Eglise et de la future inquisition une arme mortelle contre les malheureux qui feront mine de lui résister. Cet arrêt est contenu dans les versets 22 du chapitre XV et 7, 11 du chapitre XVI du quatrième Évangile.

« *Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point de péché ; mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché* ». (XV, 22).

« *Cependant je vous dis la vérité : il vous est utile que je m'en aille ; car si je ne m'en vais point, le consolateur ne viendra pas à vous ; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai* ». (XVI, 7).

« *Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice et du jugement* ». (XVI, 8).

« *Du péché, parce qu'ils n'ont pas cru en moi* ». (XVI, 9).

« *De la justice, parce que je m'en vais à mon père et que vous ne me verrez plus* ». (XVI, 10).

« *Et du jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé* ». (XVI, 11).

De là vient que l'Église a le droit et le devoir de condamner au bûcher, non pas les sauvages qui n'ont pas encore été évangélisés, mais les Juifs entêtés, les hérétiques, et, en général, ceux dont le bon sens se révolte contre l'absurdité de ses dogmes.

Les synoptiques ne savent ce que c'est que le verbe et s'il est ou non consubstantiel au père. Ils se contentent de nous dire que Jésus est un messie spirituel et non un messie charnel. (Matth. XXII, 42; Marc XII, 35; Luc XX, 41). Ils nous donnent un renseignement précieux, c'est que nous ressusciterons. (Matth. XXII, 31), avec des corps glorieux (Matth. XXII, 16; Marc XII, 13 ; Luc XX, 20 ; cf. saint Paul I, Cor. XV, 44). Après quoi, tout ce qu'ils ont retenu des paroles du Maître, c'est l'affirmation de sa mission. (Matth. XXI, 23-33; Marc XI, 28 ; Luc XX, 3) ; des promesses de récompenses pour les saints et des menaces de châtiments pour les coupables et pour les incrédules. (Parabole du Maître dont on a tué les envoyés et même le

fils; Matth. XXI, 33-41; Marc XII, 1; Luc XX, 9); des invectives contre les pharisiens hypocrites et ceux qui leur ressemblent (Matth. XXIII, 1; Marc XII, 38; Luc XX, 45), la menace de faire bénéficier les gentils des privilèges réservés d'abord aux Juifs (Parabole de la pierre angulaire. Matth. XXI, 42; Marc XII, 10; Luc XX, 17. Parabole du festin royal, Matth. XXII, 2); des préceptes sur la charité. (Le premier commandement est d'aimer Dieu, le second est d'aimer le prochain. Matth. XXII, 35; Marc XII, 28. — Voir la parité dans Luc X, 25. — L'épisode du denier de la veuve Matth. XXV, 31; Marc XII, 42; Luc XXI, 1); sur la prière (Marc XI, 25. — Voir la parité au discours sur la montagne: Matth. VI, 14-18-35), sur le pardon des injures (Marc XI, 26), la prédiction de la crucifixion (Matth. XXVI, 2. — Voir la parité dans Jean XII, 32), et enfin la grande prédiction de la ruine de Jérusalem et de la fin du monde (Matth. XXIII, 37 et XXIV; Marc XIII; Luc XIX, 41; XXI, 5).

Est-ce vraiment parce que Jésus a dit: aimez-vous les uns les autres, faites le bien et vous serez récompensés, évitez le mal ou vous serez châtiés, pardonnez à vos ennemis, faites l'aumône, demandez et vous recevrez, qu'il mérite d'être proclamé Dieu? Ou bien, est-ce parce qu'il a fait avant l'événement la prédiction de la ruine de Jérusalem?

Pour juger de la prédiction de la fin du monde, nous attendrons qu'elle se réalise, mais nous reprocherons au prophète de s'être si mal fait comprendre que toute la première génération chrétienne ait pu croire qu'elle était appelée à y assister.

Quant à l'autre prédiction, celle de la ruine de Jérusalem, si bizarrement entremêlée à celle de la fin du monde, ce n'est pas une véritable prédiction. C'est plutôt

un pronostic. Une véritable prédiction, c'est celle qui indique au moins une circonstance particulière pouvant servir de signe pour reconnaître que le fait arrivé est bien identique au fait prédit, comme si, par exemple dans le cas actuel, Jésus avait nommé Vespasien ou Titus, ou s'il avait clairement désigné l'année de la destruction, tandis que, se croyant le Messie, il pouvait, sans aucune devination surnaturelle, prévoir qu'une ville qui repousse le fils de Dieu et qui s'apprête à le faire mourir, aura le sort de Sodôme et de Gomorrhe.

Dans tous les cas, comme nous ne savons à quelle date précise ont été faits nos Evangiles, ni surtout à quelle date précise ils ont reçu leur rédaction définitive, on ne peut rien objecter à l'hypothèse toute naturelle qu'ils aient été écrits, ou que du moins, le morceau concernant la prédiction ait été écrit après l'événement.

DIX-HUITIÈME CONFÉRENCE

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST

Survie de Jésus, depuis la mise au tombeau jusqu'à l'Ascension. — Conclusion

Nous n'avons ici que des prodiges : la résurrection. — Les apparitions. — L'Ascension.

Ces prodiges sont le digne couronnement de cette histoire fabuleuse, aussi suspects par le désaccord de leurs prétendus témoins que par leur caractère merveilleux.

Pour la période que nous examinons ici, saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ont un peu plus d'un chapitre, (Matth. XXVII, 57-66 et XXVIII. — Marc XV, 42-47 et XVI. — Luc XXIII, 50-56 et XXIV). Saint Jean a un peu plus de deux chapitres, XIX, 38-42 ; XX et XXI.

On a relevé de nombreuses divergences entre les quatre récits au sujet de l'ensevelissement — de la garde du tombeau — de l'embaumement — des apparitions — de l'Ascension — des dernières instructions.

L'ensevelissement.

D'après les quatre Evangélistes, c'est Joseph d'Arimathie qui fait enlever, avec l'autorisation de Pilate, le corps de Jésus et qui l'ensevelit.

D'après saint Marc seul (XV, 43), Pilate s'étonne qu'il ait expiré si tôt et s'assure par le témoignage du centenier qu'il est bien mort.

D'après saint Matthieu (XVII, 61) et saint Marc (XV, 47), Marie-Magdeleine et l'autre Marie que saint Marc désigne particulièrement sous le nom de Marie-Joseph (mère, fille ou femme ? — Et de quel Joseph) ? assistent à l'ensevelissement.

D'après saint Luc, il y a là toutes les saintes femmes (XXIII, 55).

Saint Jean ne parle pas des saintes femmes, mais adjoint à Joseph d'Arimathie le personnage appelé Nicodème, dont le nom a déjà paru deux fois dans son Evangile, mais est resté inconnu des deux autres (Jean XIX, 39).

D'après saint Matthieu, Joseph ensevelit Jésus dans son propre sépulcre (XXVII, 60) ; d'après saint Marc et saint Luc, dans un sépulcre taillé dans le roc (Marc XV, 46 ; Luc XXIII, 53); d'après saint Jean, dans un sépulcre situé dans un jardin proche du Calvaire (XIX, 41).

Garde du tombeau.

Saint Matthieu seul raconte que des gardiens y sont appostés par le Sanhédrin sur l'autorisation de Pilate, et que la pierre en est scellée (XXVII, 62-66).

S'il est vrai que le Sanhédrin ait commandé une escouade pour garder le tombeau, pourquoi aurait-il eu besoin d'en

demander la permission à Pilate plus que pour l'arrestation ?

Ces gardes ne sont évidemment là que pour marquer d'avantage le miracle de la résurrection et répondre à l'objection que le corps avait pu être volé. Mais la précaution était bien tardive. Car il s'était passé avant la convocation et l'arrivée des soldats assez de temps pour que ceux qui s'étaient chargés de l'ensevelissement aient pu agir en vue de tromper les gardes. Il n'est même pas impossible qu'après la descente de croix, s'apercevant en route que Jésus n'était qu'en léthargie, ils ne l'aient porté en quelque lieu secret pour le rappeler à la vie, après quoi, il se serait montré à ses apôtres qui l'auraient pris pour un fantôme.

Cette idée de la léthargie a dû se présenter à l'esprit de quelques sceptiques, et déjà l'on disait qu'on ne mourait pas si promptement sur la croix. Saint Marc a senti le danger de cette objection, et il croit y répondre en la mettant dans la bouche de Pilate, afin de la faire disparaître aussitôt par le témoignage du centenier, cet homme ayant assuré que Jésus était bien mort.

Ce témoignage, s'il a été donné, est bien insuffisant, car n'est-ce pas ce même centenier que saint Marc lui-même nous représente comme tout troublé par les ténèbres et le tremblement de terre et finalement converti à la foi nouvelle (XV, 39).

On nous dira : mais si Jésus a survécu à ses blessures et s'est fait voir à quelques-uns de ses amis, qu'est-il devenu après ? Nous n'avons pas les moyens de continuer sa biographie et nous ne prétendons pas affirmer ni qu'il survécut ni qu'il vécut après son supplice de telle ou telle manière. Il suffit que son retour à la vie par des soins médicaux soit possible pour rendre inutile ce prodige de la

résurrection qu'on étaye sûr de si méprisables preuves.

Qui sait si Jésus, rebuté par l'incrédulité de ses disciples et redoutant avec raison de retomber entre les mains de ses ennemis ne s'est pas expatrié pour échapper à tout nouveau danger?

Quant aux apôtres, rien n'empêche qu'une fois laissés à eux-mêmes, ils n'aient donné à sa dernière apparition un sens messianique auquel ils ne s'étaient pas arrêtés tout d'abord, et c'est alors qu'ils auraient pensé que leur esprit s'était ouvert, ce qui a été traduit ensuite matériellement par les langues de feu.

Le thème ainsi posé, la légende n'avait plus qu'à s'en emparer pour l'enjoliver de ses fantastiques ornements.

Ce qui est tout à fait invraisemblable, c'est la fin de cette histoire des gardes.

Le docteur Strauss fait ressortir avec beaucoup de force la sottise de ces princes des prêtres qui tiennent une séance pour une dissimulation de la vérité, en prenant pour complices des soldats que la terreur qu'ils viennent d'éprouver a mal disposés à ce rôle, sans compter que quelques-uns seulement sont là et que c'est perdre son argent que de les soudoyer, si on ne les soudoie pas tous.

LE PÈRE DIDON

Je connaissais deux hypothèses : la première, que Jésus était bien mort, mais que ses disciples avaient caché son cadavre pour faire croire à sa résurrection; la seconde, que les apparitions, seule preuve de cette résurrection, n'étaient que des rêves d'illuminés.

La vôtre, celle qui consiste à dire que les apôtres ont été dupes, non pas parce qu'ils ont pris un fantôme de

leur imagination pour Jésus, mais parce qu'ils ont pris Jésus lui-même pour un fantôme, sauf à le prendre plus tard pour un ressuscité; celle-là, je ne la connaissais pas, mais elle ne peut pas tenir plus que les autres.

Je veux bien que les témoins du fait, et il y en a eu des centaines, aient été incrédules d'abord, incrédules jusqu'à l'entêtement, mais leur Maître, par sa présence répétée, les a convaincus qu'il était bien le crucifié, gardant les marques, les stigmates de son supplice, et leur a démontré, par les faits les plus palpables, qu'il avait un corps réel, le même qu'on avait mis en croix; il leur a montré aussi que son corps glorieux n'avait plus les faiblesses de cette vie où l'on souffre et où l'on meurt [1].

L'AVOCAT DU DIABLE

Dans ses visites à ses apôtres, Jésus ressuscité agit, en effet, tantôt comme un fantôme traversant les portes fermées, tantôt en remplissant les fonctions de tout être humain qui boit, qui mange, et dont le corps est en chair et en os sensibles au toucher.

Je ne vois rien de plus conforme aux habitudes de la fable que la facilité avec laquelle on supprime tous les obstacles devant lui. C'est bien ainsi que cela se passe dans les contes de fées.

Quant au nombre des témoins, pourquoi la légende n'en serait-elle pas prodigue, puisqu'il ne lui en coûte que la peine de les mettre en scène? Nous en reparlerons à propos des apparitions.

Vous vous indignez qu'on ait pu concevoir un soupçon de supercherie, et vous demandez des preuves. C'est ren-

[1] *Op. cit.*, tome II, p. 362.

verser les rôles. On n'a pas à prouver un fait qu'on ne fait que soupçonner. Mais il suffit que ce fait soit possible pour légitimer le soupçon. C'est à l'orthodoxie à prouver la résurrection, et elle ne la prouvera pas tant qu'on lui opposera que les choses ont pu se passer autrement qu'elle le prétend. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire pour cela d'accuser de fourberie et d'imposture les apôtres dont la sincérité cependant ne nous est aucunement garantie. Car, que valent les documents qui les concernent? Pascal dit : *j'en crois des témoins qui « se font égorger.* » D'abord, ces témoins-là n'ont pas été égorgés, et puis, quel paradoxe ! N'y a-t-il pas des martyrs dans toutes les religions?

Si les apôtres, ou seulement un d'entre eux, étaient parvenus à ranimer leur maître et à le dérober à toutes les recherches, qui les en blâmerait ? Et qu'y aurait-il de surprenant à ce que, plus tard, cette disparition ait été changée en fait miraculeux ? Mais on n'a même pas besoin de la leur attribuer ; car, d'après les évangélistes eux-mêmes, ce n'est pas à eux qu'a été dévolu le soin de détacher Jésus de la croix.

L'embaumement.

Dans saint Jean, l'embaumement a lieu au moment de la mise au tombeau, suivant la coutume des Juifs (XIX, 40), et c'est Nicodème qui s'en charge avec cent livres d'une mixtion de myrrhe et d'aloès (v. 39).

Dans saint Luc, il n'est pas question de Nicodème et de ses cent livres. Ce sont les saintes femmes qui songent à l'embaumement et qui, dans ce but, préparent, le soir même du jour de la mort, des aromates; mais, pour ne pas violer le sabbat qui avait commencé sur ces entrefaites,

elles attendent le surlendemain (notre dimanche) pour les porter au tombeau (XXIII, 56 et XXIV, 1).

Dans saint Marc, ce sont aussi les saintes femmes qui s'occupent d'acheter des parfums, mais elles les achètent, non pas le vendredi soir, mais le dimanche matin (XVI, 1).

Dans saint Matthieu, il n'est pas question de l'embaumement.

Nos harmonistes ne s'étonnent pas du tout de l'absence complète dans les synoptiques du personnage de Nicodème. Ils trouvent tout simple qu'après avoir assisté à l'embaumement du corps, les saintes femmes aient l'idée d'acheter encore des parfums.

Les apparitions.

Dans saint Matthieu, il n'y a que deux apparitions de Jésus ressuscité, une à deux femmes, Marie-Magdeleine et *l'autre Marie*, sur le chemin du retour, quand elles sortent du sépulcre (XXVIII, 9), et une aux onze, en Galilée, sur une montagne (XXVIII, 16).

Dans saint Marc, il y a trois apparitions du Sauveur : une à Marie-Magdeleine (XVI, 9), une à deux disciples à la campagne, probablement les deux disciples d'Emmaüs de saint Luc (XVI, 12), et une aux onze au moment de leur repas (XVI, 14).

Dans saint Luc, il y en a trois : une aux disciples d'Emmaüs (XXIV, 13), une à Pierre (XXIV, 34), et une aux onze dans leur chambre (XXIV, 36).

Dans saint Jean, il y en a quatre : une à Marie-Magdeleine, restée seule devant le tombeau, après le départ de Pierre et de Jean, qu'elle y avait amenés (XX, 14), une à dix apôtres, (Les onze, moins Thomas) dans leur chambre (XX, 19), une aux onze, huit jours après, égale-

ment dans leur chambre (XX, 26), et une dernière à Thomas, Nathanaël, Jacques et Jean, fils de Zébédée, et deux autres, en Galilée, sur le lac (XXI, 1)[1].

Remarquons que l'apparition à Marie-Magdeleine n'est que dans saint Marc et dans saint Jean. Saint Matthieu parle bien d'une apparition à deux saintes femmes parmi lesquelles il comprend Marie-Magdeleine, mais c'est sur le chemin, tandis que dans saint Marc et saint Jean il s'agit d'une apparition particulière à Marie-Magdeleine, et non pas, d'après saint Jean, sur le chemin, mais alors qu'elle était seule à la porte du sépulcre.

Saint Luc ne mentionne aucune apparition ni à Marie-Magdeleine ni aux saintes femmes.

Remarquons encore que, seuls, saint Jean et saint Matthieu, indiquent une apparition en Galilée, mais chez saint Matthieu, elle a lieu sur une montagne, et chez saint Jean au bord du lac, sur le rivage. De plus, saint Jean y ajoute le récit d'une pêche miraculeuse copiée sur celle de saint Luc V, 1, au moment de la vocation de trois apôtres.

Saint Marc et saint Luc ont seuls l'apparition aux deux disciples d'Emmaüs, en supposant que les deux disciples dont parle saint Marc soient les mêmes que ceux de saint Luc.

Saint Marc, saint Luc et saint Jean ont en outre une apparition aux onze que n'a pas saint Matthieu. Mais celle de saint Jean ne vient que comme complément à une première visite faite par Jésus à dix apôtres seulement, laquelle n'est relatée dans aucun autre, non plus que l'incrédulité de saint Thomas.

Dans saint Matthieu, l'apparition de Jésus à Marie-Mag-

[1] Saint Paul compte six apparitions : à Céphas ou Pierre, aux onze, à plus de cinq cents frères, à Jacques, encore aux onze, et à lui, saint Paul (I Cor. XV, 5).

deleine et à l'autre Marie est précédée de celle d'un ange (XXVIII, 2).

Dans saint Marc, ce n'est pas seulement Marie-Magdeleine et l'autre Marie qui vont au tombeau, c'est Marie-Magdeleine, Marie, mère de Jacques (peut-être la même que l'*autre Marie* de saint Matthieu) et Salomé, et ces trois saintes femmes ne voient également qu'un jeune homme debout sur la pierre (XVI, 5).

Dans saint Luc, ce sont, d'une manière générale et sans désignation particulière, les saintes femmes qui se rendent au tombeau, et elles y voient, non plus un ange, mais deux anges sous la forme d'homme, et ce sont aussi deux anges qui apparaissent à la seule Magdeleine dans saint Jean.

Dans saint Matthieu, l'apparition de l'ange se complique d'un tremblement de terre (XXVIII, 2) et l'ange donne mission aux saintes femmes d'enjoindre aux disciples de se rendre en Galilée où ils verront le Seigneur, mission qui leur est renouvelée par Jésus sur le chemin du retour (v. 7 et 10).

Saint Marc parle également de la mission donnée par l'ange, mais les femmes effrayées s'enfuient, sans aucune apparition de Jésus sur le chemin du retour, et elles ne disent rien à personne (XVI, 7), ce qui est démenti formellement par saint Luc (XXIV, 9) et implicitement par saint Matthieu (XXVIII, 16).

Les deux anges de saint Luc ne parlent pas de la Galilée, mais ils chargent les saintes femmes d'annoncer aux apôtres la résurrection de Jésus, et c'est ce qu'elles font, sans, du reste, avoir été favorisées d'une apparition de Jésus sur le chemin du retour.

Dans saint Matthieu, l'apparition de l'ange et le tremblement de terre effraient les gardes au point de les pétri-

fier (XXVIII, 4), après quoi, ils s'enfuient et quelques-uns d'entre eux vont raconter le fait aux princes des prêtres (v. 11).

Le sanhédrin s'assemble et corrompt les gardes pour qu'ils répandent le bruit que le corps a été enlevé pendant leur sommeil. D'après l'Evangéliste, ce bruit dure encore chez les Juifs au moment où il écrit (v. 15).

Dans les trois autres, silence complet sur les gardes.

L'ABBÉ BOUGAUD

Il est facile de caser toutes ces apparitions au moyen d'une bonne classification.

J'en eompte neuf principales, mais il a dû y en avoir davantage et, à mon avis, Jésus ressuscité n'a pas cessé de visiter ses disciples jusqu'à la veille de la Pentecôte.

Il y a une apparition à Marie-Magdeleine à la porte du sépulcre (Marc VI, 9 ; Jean XX, 14).

A un groupe de saintes femmes sur le chemin (Matth. XXVIII, 9).

A Pierre (Luc XXIV, 34. Confirmé par saint Paul (I Cor. XV, 5).

Aux deux disciples d'Emmaüs (Marc XVI, 12 ; Luc XXIV, 13).

A dix des apôtres dans leur chambre à Jérusalem (Luc XXIV, 36 ; Jean XX, 19).

Aux onze, encore dans leur chambre (Jean XX, 26).

A Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques et Jean, fils de Zébédée, et à deux autres disciples dont, sans doute, André, sur le lac de Tibériade (Jean XXI, 1).

Aux onze et à plus de cinq cents frères en Galilée sur une montagne (Matth. XXIII, 16, complété par saint Paul I Cor. XV, 6).

Aux onze à Jérusalem (Marc XVI, 14 et encore Luc XXIV, 36) [1].

Là, il les visite pour la dernière fois et les emmène à Béthanie où a lieu l'ascension [2].

L'AVOCAT DU DIABLE

Vous en omettez une dixième, une apparition à Jacques dont parle seul saint Paul, sans compter sa propre vision qu'il a soin de mettre au même rang que toutes les autres.

En ne tenant compte que des neufs, il faut donc admettre que saint Matthieu en passe huit, saint Marc et saint Luc six, et saint Jean quatre, tout en les connaissant parfaitement, et simplement parce qu'il ne leur a pas convenu de nous en faire part.

Ce sont là vraiment de merveilleux historiens !

Il est fâcheux que ce système si commode rencontre quelques petits obstacles.

Ainsi, saint Matthieu, non seulement se tait sur les huit apparitions, mais il s'exprime de manière à bien faire comprendre qu'il n'y en a qu'une, celle pour laquelle les apôtres sont solennellement conviés en Galilée par l'ange d'abord, par Jésus ensuite, avec désignation d'une montagne sur laquelle ils doivent se rendre (XXVIII, 16), et sur cette montagne, il ne vient que les onze, sans aucune mention des cinq cents frères de saint Paul, de sorte qu'on est en droit de croire que saint Paul a parlé à l'aventure ou que son texte a été interpolé.

[1] Nos harmonistes ne se font aucun scrupule de faire servir ce passage de saint Luc à deux apparitions, à la cinquième et à la neuvième.

[2] *Op. cit.* tome II, chap. XXI, p. 554.

D'autre part, c'est un tour de force que d'intercaler dans saint Marc les six apparitions qui lui manquent, tant est serrée son énumération. Et d'ailleurs, si l'apparition aux onze de saint Marc est la dernière, comment Jésus, qui leur est déjà apparu deux fois à Jérusalem et deux fois en Galilée, peut-il leur reprocher de n'avoir point cru ceux qui l'avaient vu ressusciter (XVI, 14) ? C'est comme s'il leur reprochait de ne s'être pas crus eux-mêmes. On voit donc que ce reproche ne peut se comprendre que s'il leur apparaît pour la première fois. Or, chez saint Marc, cette première apparition est en même temps la dernière.

Le père Didon approuve-t-il la liste de l'abbé Bougaud?

LE PÈRE DIDON

Je compte, comme M. l'abbé Bougaud, neuf apparitions. J'ai tâché seulement d'apporter un peu plus de logique dans l'enchaînement des faits, surtout pour bien faire comprendre les allées et venues de Marie-Magdeleine et de ses compagnes. M. l'abbé Bougaud, après l'avoir isolée d'elles pour la première apparition dont elle est seule favorisée, oublie qu'elles doivent se retrouver ensemble pour la seconde sur le chemin du retour ; sans cela, le passage Luc XXIV, 10 ne s'expliquerait pas. Du reste, lisez mon livre au chapitre intitulé : Jésus ressuscité.

L'AVOCAT DU DIABLE

J'ouvre votre livre au chapitre indiqué, et j'y vois que, comme l'abbé Bougaud, vous ne vous faites aucun scrupule d'éventrer les textes des uns, aux endroits de votre choix, pour y introduire ceux des autres, suivant la

méthode que vous avez toujours pratiquée et qui est des plus choquantes.

Ainsi, quand saint Matthieu met en scène Marie-Magdeleine et *l'autre Marie*, il ne les quitte plus depuis le moment où elles vont au sépulcre jusqu'à l'apparition de Jésus sur le chemin du retour. Ces deux saintes femmes sont toujours ensemble; c'est à elles deux que s'adresse l'ange qui a soulevé la pierre du tombeau; c'est à elles deux qu'il parle XXVIII, 5).

Elles sortent ensemble du sépulcre (v. 8) ; et enfin, c'est à elles deux que Jésus apparaît et donne ses instructions.

C'est une licence un peu trop forte que de couper ce récit par d'autres événements et diverses évolutions de Marie-Magdeleine, de Pierre et de Jean, empruntés aux autres évangélistes, et que, bien certainement, saint Matthieu n'a pas connus.

Cette danse des textes ne peut tromper que ceux qui veulent bien s'y laisser prendre.

J'ai remarqué aussi que vous aviez une singulière façon de rendre compte de la cinquième apparition.

Cette cinquième apparition est particulière à saint Jean qui y ajoute ce détail carastéristique que saint Thomas était absent.

L'Evangéliste la fait suivre d'une seconde à laquelle assistent les onze, huit jours après (XX, 26), et d'une dernière en Galilée, qu'il a soin d'appeler la troisième (XXI, 14).

Elle ne peut donc pas être confondue avec celle que raconte saint Luc (XXIV, 36), car saint Luc ne parle pas de l'absence de saint Thomas, et, loin de la faire suivre de plusieurs autres, il termine son récit de manière à bien faire comprendre que cette apparition est la dernière,

puisqu'après leur avoir ouvert l'esprit (v. 45). Jésus mène ses disciples dehors jusqu'à Béthanie, où a lieu l'ascension (v. 50).

Cependant vous les identifiez, puisque dans votre récit de la cinquième apparition on trouve des paroles de Jésus indifféremment prises aux deux textes.

« *Jésus voulait les enraciner dans la foi. Pour les affranchir de cette timidité à croire, il leur dit : avez-vous quelque chose à manger ? Ils lui offriren t un morceau de poisson grillé et un rayon de miel.* » Paroles tirées de Luc XXIV, 41 et 42. (Père Didon, tome II, p. 360).

Un peu plus loin :

« *Recevez l'Esprit saint. Ceux dont vous remettrez les péchés, les péchés leur seront remis ; ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus.* » Paroles tirées de Jean XX, 23. (Père Didon, tome II, p. 361).

D'autre part, on voit revenir cette même apparition de saint Luc à la fin de votre chapitre, au retour de la Galilée où à eu lieu la troisième de saint Jean (p. 371), et là, comme si vous ne lui aviez pas déjà donné le n° 5, en l'identifiant avec celle de Jean XX, 19, vous ne craignez pas de lui donner le n° 9, en l'identifiant avec celle de Marc XVI.

Qu'espérez-vous obtenir par un pareil imbroglio ?

L'Ascension.

Voulez-vous me dire où vous placez le fait de l'Ascension ?

LE PÈRE DIDON

Comme M. l'abbé Bougaud, à Béthanie, conformément à Luc XX, 50-51.

L'AVOCAT DU DIABLE

Soit, mais alors vous sacrifiez délibérément Marc XVI, 19.

D'après saint Marc, Jésus, se trouvant dans le Cénacle, alors que les onze sont à table, leur donne leur mission, et l'Evangéliste ajoute :

« *Le Seigneur Jésus, après leur avoir ainsi parlé, fut élevé dans le ciel, et il est assis à la droite de Dieu* » (XVI, 19).

Il est clair qu'il n'y a pas là le moindre espace pour introduire un départ pour Béthanie, et que c'est bien dans la chambre même, *après leur avoir ainsi parlé*, que Jésus s'élève au ciel, probablement par la fenêtre.

Ni saint Matthieu, ni saint Jean ne font mention de l'Ascension.

Les dernières instructions.

Saint Matthieu termine son Evangile par les dernières instructions de Jésus à ses apôtres, saint Marc et saint Luc par l'Ascension, précédée aussi des dernières instructions.

Celles-ci ont pour but de donner aux apôtres la mission et le pouvoir de continuer l'œuvre de Jésus et d'en répandre les bienfaits chez tous les peuples.

Dans saint Matthieu, il y est joint l'ordre de baptiser les Néophytes au nom du père, du fils et du Saint-Esprit, formule qui ne se trouve que chez lui, et une promesse de la part de Jésus d'être avec son Eglise jusqu'à la consommation des siècles (XXVIII, 18-20).

Dans saint Marc, l'obligation de recevoir le baptême avec foi est une obligation stricte en dehors de laquelle il n'y a

pas de salut, dès lors qu'on est évangélisé. Les croyants qui auront reçu le baptême recevront en même temps le don des miracles (XVI, 15-18).

Dans saint Luc, il n'est nullement question de baptême, ni du don des miracles. La mission confiée aux apôtres est bien de prêcher l'Evangile à toutes les nations, mais en commençant par Jérusalem.

Jésus leur ouvre l'esprit pour qu'ils comprennent enfin les Ecritures, et par les Ecritures bien interprétées, la nature de sa messianité dont la gloire est, non point terrestre, mais céleste, et, après leur avoir ouvert l'esprit, il leur promet la force d'en haut, avec prescription de rester à Jérusalem où elle doit leur être donnée (XXIV, 44-49).

D'après saint Jean, la mission ne fut pas donnée aux apôtres à la fin de sa deuxième visite aux onze, mais lors de sa première apparition aux dix, en l'absence de Thomas. De plus, elle se distingue de celle des trois autres en ce que les apôtres reçoivent par insufflation le Saint-Esprit qui, d'après saint Luc, ne doit leur être communiqué que plus tard, au moins comme vertu surnaturelle, et qui, en effet, d'après les Actes, ne leur fut communiqué qu'à la Pentecôte.

Déjà, au moment d'une première mission donnée aux apôtres, pendant le temps du ministère Galiléen, les apôtres avaient reçu le Saint-Esprit (Matth. X, 1-8 et 20).

A ce propos, on ne saurait trop admirer la facilité avec laquelle les Evangélistes disposent du Saint-Esprit et de ses dons. Car ou saint Matthieu, saint Jean et les Actes se donnent de réciproques démentis ou il faut admettre trois communications de l'Esprit, une de saint Matthieu avec don des miracles, lors de la mission galiléenne (X, 1), une, dans saint Jean, par insufflation, lors de la visite que Jésus ressuscité fait à dix de ses apôtres (XX, 22), et une

par les langues de feu, à la Pentecôte, d'après les Actes (II, 4).

Comment concevoir que la vertu de l'Esprit soit si susceptible d'évaporation qu'elle ait eu besoin d'être ainsi renouvelée ? Et il le fallut bien, puisque, malgré la première communication, l'esprit des Apôtres était resté obstinément fermé au vrai sens de la messianité du Christ.

Que penser enfin de ce passage de saint Marc (XV,18), qui généralisant sans mesure la participation des croyants aux privilèges dévolus par l'Esprit, va jusqu'à attacher au baptême et à la foi qui l'accompagne le don des miracles ! et de quels miracles ? Ceux que promènent sur toutes les places publiques les manieurs de serpents et les avaleurs de sabres.

Ce n'est pas à tous les apôtres, c'est uniquement à Pierre que, d'après saint Jean, Jésus aurait adressé les paroles de la mission, lors de sa visite aux onze à Jérusalem.

Dans cette scène, Pierre, interrogé par trois fois, déclare trois fois de suite qu'il aime son maître plus que tous les autres, probablement pour compenser ses trois reniements. Jésus lui prédit qu'il sera emprisonné et crucifié, et il ajoute : *Suivez-moi*, parole auparavant consacrée à la vocation. Il est assez singulier que ce souvenir du fait de la vocation vienne s'ajouter ici à cet autre souvenir du même fait, la pêche miraculeuse. Que de motifs de croire à quelque confusion due à une maladroite compilation !

Pierre aperçoit le disciple bien-aimé et s'enquiert de son sort futur, voulant savoir s'il serait traité comme lui, à quoi Jésus répond d'une manière ambiguë :

« *Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?* » (XXI, 15-22).

Là-dessus, le bruit avait couru que Jean ne mourrait pas. Or, comme il était mort, les éditeurs du quatrième

Evangile, craignant pour la foi, cherchent à prévenir le mauvais effet de cet événement, en interprétant la réponse de Jésus dans le sens d'une réponse évasive, et non dans le sens judaïque qu'on lui avait attribué.

Ne nous étonnons pas trop des dernières paroles à Pierre, puisque le chapitre XXI est apocryphe, c'est-à-dire ajouté après coup. Ce chapitre prouve seulement que, du temps de son auteur, ou de ses auteurs, la tradition avait déjà consacré la légende que saint Pierre avait été choisi pour être le chef de l'Eglise, et que, par suite, il avait dû être honoré d'un martyre rappelant le genre de supplice qu'avait subi son maître. Il semble, d'après ses grâces spéciales, que le titre de disciple bien-aimé devrait lui convenir beaucoup mieux qu'à saint Jean.

LE PRÉSIDENT

Enfin, quelle est votre conclusion ?

L'AVOCAT DU DIABLE

Conclusion.

De la longue étude à laquelle nous venons de nous livrer, il résulte que, malgré tous les efforts de nos apologistes modernes aussi bien que des anciens dont ils ne sont que le reflet, rien ne subsiste de la prétention du Christianisme à se prévaloir d'une origine surnaturelle.

Sa doctrine n'est qu'un système métaphysique issu des spéculations néo-platoniques qui hantaient l'esprit des philosophes au premier siècle de notre ère.

Quant à la biographie de son fondateur, non seulement elle ne présente aucune garantie d'historicité, mais elle a tous les caractères de la légende.

Tout le temps, en l'absence de renseignements certains et véridiques, on en est réduit aux conjectures.

Pour moi, je pense que le point de départ de cette histoire fabuleuse doit être quelque fait extraordinaire qui, en frappant l'esprit des Apôtres, aura fait naître en eux la croyance à la résurrection.

Un homme qui se ressuscite lui-même n'a besoin de rien autre pour passer Dieu, et la divinité de Jésus une fois établie sur cette base, il en est résulté la conception d'une naissance, d'une vie, d'un apostolat et d'une mort aussi concordants que possible avec l'idée très vague qu'on pouvait se faire d'un Dieu-homme et aussi avec les textes bibliques qui pouvaient se prêter tout autant à l'annonce d'un Messie céleste qu'à celle d'un Messie terrestre.

Les Apôtres ayant interprété comme une véritable résurrection l'apparition au milieu d'eux de Jésus, sauvé momentanément de la mort, ont dû être aussitôt en disposition de voir les actes même de sa vie, sa prédication et toute sa personne sous un nouvel aspect et comme flottant dans une atmosphère surnaturelle. La communication qu'ils en firent aux uns et aux autres fut le commencement d'une légende qui n'eut plus qu'à se développer sous l'action d'un double courant : l'illuminisme et le sectarisme.

Mais ces deux facteurs ont agi avec si peu d'ensemble et un tel mépris de la vraisemblance et du bon sens, qu'ils n'ont pas laisssé un trait de la vie de Jésus qui soit acceptable et qu'ils ont mis à la torture l'exégèse la plus favorable à la foi.

Et maintenant, pourquoi toute cette sensibilité déployée autour du nom de Jésus.

Il est Dieu ou il ne l'est pas.

S'il est Dieu, prosternons-nous et devenons ou restons chrétiens, comme les Bossuet, les Lacordaire, les Wallon,

les abbé Bougaud et les père Didon, en absorbant pour endormir notre raison les précieux élixirs qu'ils nous présentent.

Mais s'il n'est pas Dieu, s'il n'a pas fait de miracles, s'i n'est pas né d'une vierge, s'il n'est pas ressuscité et qu'i ne soit pas assis à la droite du père, s'il n'a pas dit ce qu'on lui a fait dire, s'il est impossible de démêler dans la doctrine chrétienne et dans la morale évangélique ce qui vient de sa prédication ou ce qui est dû à son influence, de quel droit ose-t-on nous adjurer de lui faire une place à part, au-dessus de tous les grands génies que reconnaît l'histoire, et à proclamer que jamais conscience ne s'est plus approchée de la divinité que celle qui s'est trouvée incarnée dans le fils de Joseph et de Marie ?

Voilà pourtant le refrain qui termine toutes les attaques de l'école critique, et on se demande comment les Strauss, les Renan, les Albert Réville peuvent se faire illusion au point de croire qu'après avoir sapé la religion par la base, ils parviendraient à la maintenir en équilibre, sous le nom de christologie, et à nous faire adorer ce qu'ils ont si savamment brûlé.

ALENÇON. — IMPRIMERIE GUY, VEUVE, FILS ET Cie

TABLE DES MATIÈRES

SIDERMANN,
VICTOR

L'AVOCAT DU
DIABLE.